This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

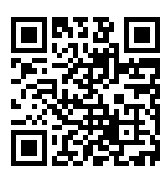

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

A 493064

Digitized by Google

AS
162
.R36
V.11-

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Onzième volume.

6 JUILLET 1849. — 22 MARS 1850.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 1.

Séance du 6 Juillet 1849.

PRÉSIDENCE DE M. NANQUETTE.

Étaient présents : MM. Saubinet, Bandeville, L. Fanart, Querry, E. Dérodé, Duquénelle, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Deleutre, Pierret, Pierre Leroy, Brière-Valigny et E. Maumené, membres titulaires.

Et MM. Duchesne, Rattier, Charlier et de Bonnay, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le Préfet de la Marne exprime à l'Académie le regret qu'il éprouve de n'avoir pu assister à la séance publique annuelle.

Digitized by Google

M. Lebrun, directeur de l'école des Arts et métiers de Châlons, adresse les mêmes regrets à la Compagnie.

M. le vicomte de Kerckove, président de l'Académie d'archéologie de Belgique, remercie l'Académie en son nom et au nom de MM. de Cuypert, Bogaërts et Eugène de Kerckove du titre de membre correspondant qui lui a été conféré ainsi qu'à ces savants, ses collègues à l'Académie d'archéologie.

M. Poquet, directeur de l'Établissement des sourds et muets de St-Médard, près Soissons, transmet les mêmes remercîments.

M. Charlier, membre correspondant, assure la Compagnie de toute la reconnaissance dont il est pénétré pour la nouvelle marque d'encouragement qu'il a reçue à la séance solennelle.

La Mort de l'archevêque de Paris. — Un Mot aux modernes Carrier. — La Fraternité des arts. Poèmes par M. Onésime Seure.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Trois numéros du journal l'*Intelligence*, renfermant des appréciations littéraires, par M. Onézime Seure.

Journal de la Société d'agriculture des Ardennes, n° 6, VIe année.

Mémoire sur l'organisation du travail, par M. de Malglaive, capitaine du génie, détaché pour la colonisation de l'Algérie.

Notice sur quelques monuments du département des Côtes du Nord, par M. Anatole Barthélemy et M. Ch. Guimart.

Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-mer, séance semestrielle de 1849.

Digitized by Google

Misère, émeute et choléra, brochure par M. Boucher de Perthes.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Dérodé donne lecture d'un poème sur la *Mort de l'archevêque de Paris.*

M. Midoc fait un rapport sur les dernières publications de l'Académie des Jeux floraux.

M. Pinon lit des vers de M. Teste d'Ouet, membre correspondant.

Digitized by Google

Lecture de M. Dérodé.

—

LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

POÈME

par M. Onésime Seure.

(Extraits).

Majorem hâc dilectionem nemo habet
Ut animam suam ponat quis pro amicis suis.
(*Evang. Joann.*)

Toi qui n'as point terni la blancheur de tes ailes
Dans l'ombre des fureurs et des gloires mortelles,
Vers toi la France élève un chant de repentir
Aussi pur que le sang et l'amour d'un martyr !
Esprit du sacrifice, âme de la prière,
Toi qui prêtes ta voix aux fils de la lumière
Pour cet hymne éternel qui les unit à Dieu,
Du ciel dis-nous la joie et le deuil du saint lieu ;
Viens d'un voile sanglant couvrir nos tristes armes,
Et d'un rayon d'espoir illuminer nos larmes ;
Dis-nous que le plus juste est toujours le plus fort ;
Montre-nous la vertu triomphant dans la mort ;
Viens ; nous avons besoin de tes leçons sublimes,
Dans ce siècle où l'orgueil n'assemble que des crimes.
Tandis qu'un sphinx terrible, à l'ongle ensanglanté,
Propose aux nations ce mot : fraternité,
Sachons comment celui qui pouvait nous absoudre
A deviné l'énigme et vient de la résoudre.
Mais que l'égalité ne nous divise plus,
Car le saint héroïsme a toujours ses élus,

Digitized by Google

Et Dieu donne pour maître aux vertus qu'il seconde
Celui qui sait mourir pour le salut du monde !

.....

Augmentant ses douleurs du bien-être attendu,
Ce qu'on lui promettait, croyant l'avoir perdu,
Le peuple... non, que dis-je? une foule égarée
Est par de vils tribuns au carnage attirée....
O cruel souvenir ! Entendez-vous ces cris?....
Le tambour fait gronder l'alarme dans Paris;
Aux armes ! ce sont eux !..- qui ?-des Français!- nos frères?
Aux armes ! défendez vos filles et vos mères,
Défendez vos foyers ! Par la flamme et le fer
Ils veulent propager les dogmes de l'enfer !
Au sein de la patrie égorger la famille,
Et la propriété qui du travail est fille !
— Aux armes ! écoutez : c'est le bruit du canon !
— Vive la République !... — Il tombe.— Rends-toi ! — Non!
Il meurt ; — battez la charge... — Oh ! siècles d'épouvante,
Où la haine semblait rester seule vivante ;
Dans les quartiers déserts où les morts seuls passaient
Que de larmes de sang les épouses versaient ;
Que de mères en pleurs, après ces jours funestes,
De leurs tristes enfants n'ont pas revu les restes !

Contraste douloureux ! l'Église, dans ce jour,
Célébrait de son Dieu l'universel amour,
Et ce divin banquet où le Sauveur convie
Les petits et les grands pour leur donner sa vie,
Lorsque, sous les chaleurs du solstice d'été,
Du maître des humains la paisible bonté
Cheminait parmi nous, bénissant toutes choses,
Au milieu des enfants qui lui jettaient des roses.
C'était en ce temps-là la fête du saint lieu,
La fête de la rue et la fête de Dieu,
Le triomphe des fleurs, richesses éphémères,
Le bonheur des enfants et la gloire des mères.
Quel changement affreux ! nos pavés ruisselants
Sont jonchés aujourd'hui de cadavres sanglants ;
Et les longs cris de mort, sur les places publiques,
Remplacent la prière et le chant des cantiques !
L'ignorance et la haine, enceintes du trépas,
De la guerre infernale ont égaré les pas ;
Et du meurtre insensé le culte sacrilége
Déroule en rugissant son effrayant cortége !

Digitized by Google

Tandis que de ses mains Paris se déchirait,
Seul, au pied des autels, l'archevêque pleurait ;
Et, semblable à Moïse au seuil du sanctuaire,
Son âme avec ses pleurs s'épanchait en prière :
« Épargnez votre peuple, ô mon Dieu ! sauvez-nous (1) ;
» Ne nous accablez pas d'un éternel courroux ;
» Pour eux tous, pour le peuple, hélas ! qui vous ignore,
» Vous avez tant souffert, et le sang coule encore !
» Sans connaître la vie, ils meurent ! et leurs yeux
» Se ferment sans chercher un pardon dans les cieux ;
» Ils meurent étrangers à la famille humaine,
» Et leur dernier soupir est un souffle de haine !
» Voilà donc, ô mon Dieu, quelle fraternité
» Leur préparaient l'orgueil et l'incrédulité !
» Vous les avez laissés, pauvres enfants prodigues,
» Du pouvoir et des lois rompre toutes les digues,
» Et le flot révolté qui va les engloutir,
» Loin de vous les emporte.... et loin du repentir !
» Levez-vous, maintenant, paraissez ; voici l'heure :
» Et s'il vous faut encore un disciple qui meure,
» O mon Dieu, prenez-moi !... J'irai, je parlerai,
» Au nom de cette croix que je leur montrerai !
» En ce jour de combats, de terreurs et de larmes,
» Il faut que vos pasteurs prennent aussi les armes
» Et montrent, pour le peuple, empressés de souffrir,
» Qu'on doit, pour triompher, pardonner et mourir ;
» Car l'heure est arrivée où vos divins symboles
» Ne se prouveront plus par de vaines paroles :
» Bientôt pour les humains, lassés de vous braver,
» Celui-là sera Dieu qui pourra les sauver,...
» Et Dieu ce sera vous ! vous, mon père ! et quel autre
» M'inspirerait l'amour et la foi de l'apôtre ?
» Je suis prêt : guidez-moi ! vous vivez, vous régnez,
» Et je meurs trop heureux si vous les épargnez ! »

Ainsi priait le juste, et sur son front modeste
Dieu réflétait déjà l'auréole céleste.

Cependant la bataille, ébranlant la cité,
Sillonnait en tous sens Paris épouvanté :

(1) Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.
(Paroles de l'Archevêque.)

Digitized by Google

Deux tempêtes de feu, de soufre et de mitraille,
Se croisaient, se suivaient de muraille en muraille ;
Des quartiers populeux les chemins soulevés
Jusqu'au toit des maisons entassaient leurs pavés ;
La balle, en s'écrasant, grêlait les édifices ;
Le glaive consommait d'horribles sacrifices ;
Sur des débris croulants, sur des monceaux de morts
On montait, on frappait, on luttait corps à corps ;
S'arrachant un drapeau dont l'ombre les rassemble,
Deux frères ennemis ici mouraient ensemble ;
Là, deux amis fuyaient en se reconnaissant ;
Plus loin, le jeune fils, vainqueur et frémissant,
Pâle comme un chasseur qui touche une vipère,
Se frappait d'un poignard suspendu sur son père....
Que de crimes sans nom ! que de hauts-faits perdus
Le tourbillon fatal ensemble a confondus !
Héros ou révoltés, agresseurs ou victimes,
Tour à tour odieux, effrayants et sublimes,
Tous rendaient la victoire affreuse à conquérir,
Car tous étaient Français et tous savaient mourir !

....

Ce faubourg travailleur où le peuple fourmille,
Qui commence où jadis s'abîma la bastille,
Et finit au chemin de cette autre prison
De nos tribuns d'hier désolant l'horizon ;
Le faubourg Saint-Antoine, illustre en nos annales
Par son effervescence aux jours des saturnales,
De l'insurrection dernier retranchement,
Disputait la victoire avec acharnement.
Là, les chefs ont juré, plutôt que de se rendre,
De périr écrasés sous les maisons en cendre ;
Et du dernier combat, formidables apprêts,
Les bombes, les mortiers et les canons sont prêts.

Tout à coup, dans l'armée et sur les barricades,
Un long cri de respect suspend les fusillades ;
Entre les deux partis, sur un sol plein de sang,
Un homme au front serein marche en les bénissant ;
Sa robe violette et sa croix pectorale
Disent sa dignité chrétienne et pastorale :
C'est lui ; c'est l'archevêque !.... — O mon père, arrêtez :
Autour de vous la mort vole.... et vous l'affrontez !
— « Je ne crains pas la mort, répondit le saint prêtre :
» Ma vie est à mon peuple, et le ciel en est maître.

Digitized by Google

» Pour sauver son troupeau, le pasteur doit savoir
» Offrir à Dieu son âme, et je fais mon devoir (1).
Il marche, il tient en main la grâce des rebelles ;
Il se présente aux coups des armes criminelles ;
Et tant de charité dans un même respect
Réunit tous les cœurs vaincus à son aspect.
Son nom court dans les rangs des soldats qui s'appaisent ;
Du bronze meurtrier les tonnerres se taisent.
Tel on dit qu'autrefois sur les flots en courroux
Le Fils de Dieu passait, majestueux et doux,
Et voyait à ses pieds les vagues mugissantes
Retomber et mourir, mollement caressantes :
Tel il souriait, calme, à l'ouragan des mers,
Et leur neige écumeuse en tourbillons amers
D'une blanche auréole environnant sa tête,
Réflétaient ses splendeurs au sein de la tempête ;
Tandis qu'aux éléments il parlait comme un roi,
Disant aux vents : « Silence ! » à la vague : « Endors-toi ! »
Puis, bon comme une mère, et les mains étendues,
Il relevait des siens les âmes éperdues,
Et toujours plus divin dans son humanité,
» Ingrats, leur disait-il, quoi ! vous avez douté !

Précédé du rameau symbole d'alliance,
Vers ses fils égarés le saint prélat s'avance ;
Il ose pénétrer jusque dans les remparts
D'où la soudaine mort jaillit de toutes parts ;
Sans crainte il a passé sous ces pans de muraille
Qui chancèlent déjà minés par la mitraille ;
Et sur la barricade, étonnée à sa voix,
Au triste drapeau rouge il oppose une croix.
« Frères, pourquoi ces morts ? pourquoi cette furie ?
» Au nom de la nature, au nom de la patrie,
» Votre mère expirante, et dont vous déchirez
» Le sein qui vous porta, frères dénaturés !
» Dirai-je au nom du ciel, que vous croyez peut-être,
» Comme il vous faut la terre, un empire sans maître,
» Et qui pourtant s'incline en son orbe infini
» Sous les pas éternels d'un Dieu toujours béni !
» De ce Dieu qui vous voit et qui maudit vos armes,

(1) Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. *(Paroles de l'archevêque.)*

Digitized by Google

» Le fils, votre Sauveur, donna toutes ses larmes,
» Tout son sang pour le peuple, et sa divinité
» Se résume en ces mots : Paix et fraternité !
» Car ç'est en pardonnant qu'il a vaincu la tombe.
» Vous voulez qu'à jamais le despotisme tombe ?
» Et vous en appelez à la loi du plus fort !
» Vous réclamez la vie, et vous donnez la mort !
» Ah ! pauvres insensés ! mais la haine rebelle,
» Mais l'orgueil insurgé, c'est la guerre éternelle ;
» Et dans ces jours fatals vos fusils maladroits
» Criblent de votre plomb la charte de vos droits :
» L'héritage sacré que la loi doit vous rendre
» Ne vous appartient plus dès que vous l'osez prendre.
» Arrêtez ; respectez l'espoir de vos enfants ;
» C'est ce que je dirais si, déjà triomphants,
» Vous marchiez au pouvoir sur la ville abîmée.. . .
» Mais vous êtes cernés par une triple armée ;
» La France vous réprouve, et déjà contre vous
» Paris et la province unissent leur courroux.
» Que de sang vous pouvez épargner à la terre
» En cessant maintenant cette inutile guerre !
» Il en est temps encore, et voici le traité
» Qui vous promet la vie avec la liberté.
» J'ai vu le général, je l'ai rendu propice ;
» C'est lui qui vous accorde une heure d'armistice.
» Frères, qu'un triste orgueil ne vous arrête pas :
» S'il est beau pour l'honneur d'affronter le trépas,
» L'honneur même défend qu'un suicide impie
» Éternise une erreur, quand il faut qu'on l'expie.
» D'ailleurs, si rien n'émeut vos cœurs désespérés,
» Si nulle affection ne vous retient.... mourez!...
» Mais avez-vous le droit de condamner aux flammes
» Vos blessés, vos vieillards, vos enfants et vos femmes ?
» Entendez-vous leurs cris ? Ah ! pères inhumains,
» Ils vous demandent grâce en vous tendant les mains.
» Arrêtez-vous ! assez de sang et de victimes ;
» A vos malheurs, du moins, n'ajoutez point de crimes ;
» Et si, pour assouvir ceux qui vous ont trompés,
» Il vous faut une tête, ô mes enfants, frappez :
» J'assume sur moi seul tous les torts de vos maîtres,
» Car les médiateurs du monde sont les prêtres !
» Si vous me refusez, je ne vous quitte plus ;
» Et voyant mes discours et mes vœux superflus,

Digitized by Google

» Aux boulets qui viendront fluir votre ruine
» J'offrirai le premier ma tête et ma poitrine ;
» Heureux de ne point voir le forfait s'achever,
» Je périrai pour vous n'ayant pu vous sauver ! »

C'est ainsi qu'il parlait, debout sur son calvaire,
Et Dieu, tout à la fois indulgent et sévère,
Préparait une palme au front de son martyr,
A la guerre un opprobre, à tous un repentir.

La foule se taisait ; les fronts les plus farouches
S'abaissaient, la menace expirait dans leurs bouches ;
Et les pleurs de leurs yeux, qu'ils voilaient de leur main,
Entre leurs doigts noircis se frayaient un chemin,
Quand, parti de l'enfer, un cri se fait entendre :
— Trahison ! trahison ! l'on cherche à nous surprendre !
A vos armes ! tirez ! — Sur tous les combattants
Un orage, à ces mots, éclate en même temps ;
La fumée à longs flots dans les airs tourbillonne ;
Le plomb passe en sifflant sur les murs qu'il sillonne.
— Dieu ! sauvez l'archevêque ! arrêtez, arrêtez,
Soldats !.... — Il n'est plus temps !.... O terreur ! écoutez
Ces sanglots, c'est la voix des insurgés qui pleurent ;
Ils ne se plaignent pas quand ce sont eux qui meurent :
Sous un malheur plus grand leur orgueil s'est courbé :
A genoux et prions ! l'archevêque est tombé !
....

A cette heure où la foi des siècles héroïques
Renouvelait ainsi ses merveilles antiques,
Chantre du nouveau monde et du vieil Orient,
Triste, mais résigné, mourait Châteaubriand.
Dieu semblait prolonger sa muette agonie,
Que du christianisme apaisait le génie,
Et promettre à cette âme, aspirant à partir,
Pour guide et pour compagne une âme de martyr.
Il lui tardait de fuir cette terre sanglante
De son illustre exil demeure chancelante ;
Car, au bruit de la lutte, alors il lui semblait
Que sous son dernier pas le monde s'écroulait :
Et qu'au siècle sans foi, craignant de lui survivre,
Aux ombres du néant s'arrachait pour le suivre.
Mais sur le noir chaos de cette ville en feu
Il attendait pourtant le triomphe de Dieu.

Digitized by Google

Pâle et baigné de pleurs, un ami se présente,
Et pressant du vieillard la droite agonisante,
— Reposez-vous en paix, dit-il, tout est fini :
L'anarchie est vaincue, et Dieu seul est béni !
— Eh quoi ! ces furieux !... — Tous ont posé les armes,
Et le sang qu'ils versaient est lavé par des larmes.
— Quel pouvoir a soumis le peuple révolté?
Est-ce le fer ?... le feu ? — Non, c'est la charité :
Un bon père se doit à des enfants qu'il aime.
— Ce père, quel est-il ? — L'archevêque lui-même !
— Ah ! j'entends.... sa parole a su les attendrir.
— Non ; — que lui restait-il à faire alors ? — Mourir,
N'est-ce pas? — Il est mort? — Dieu tout puissant, Dieu juste,
Ne vengez pas sur eux cette victime auguste !
— Tel fut son dernier cri : « Frères, je suis blessé ;
Mais que mon sang, du moins, soit le dernier versé ! (1) »
Et le dernier effort de sa main paternelle
Fut pour bénir encor la foule criminelle. —
En silence, à ces mots, Châteaubriand pleura,
Et, comme pour prier, sa lèvre murmura.
Puis il ne parla plus ; car la noble victime
Avait réalisé sa parole sublime :
Ce qu'il avait chanté, ce juste l'avait fait ;
Son œuvre était finie et la foi triomphait.

Oui, Pontife martyr, acceptez-en la gloire,
A vous seul appartient cette illustre victoire ;
Car sans vaincre jamais ces frères ennemis,
On les eût écrasés.... vous les avez soumis !
Vous leur avez paru, dans ces jours de tempêtes,
Plus grand, plus saint, plus vrai que tous leurs faux prophètes.
En imitant un Dieu dont ils avaient douté,
Vous réalisiez seul ce mot : Fraternité ;
Dans votre amour pour eux, vous seul étiez sincère.
Ils comprenaient comment dans votre cœur de père
Ils pouvaient être égaux sans avoir combattu,
Et comment tous les droits sont fils de la vertu.
De l'orgueil insensé la révolte fatale
Ne cédera jamais à la force brutale :
Dans le feu, sous le fer, loin de se convertir
Le fanatique chante et se croit un martyr.

(1) Paroles de l'archevêque.

Digitized by Google

Quand c'est l'esprit surtout qui s'insurge, pour vaincre,
Il ne suffit jamais d'abattre, il faut convaincre.
Pour convaincre, il faut croire, aimer, prier, souffrir;
Et si ce n'est assez encore.... il faut mourir!

Père, vous le saviez, mourir ainsi, c'est vivre!
Nous chantons, en pleurant, le jour qui vous délivre;
Nous chantons votre gloire et nous pleurons sur nous.
Voyez, du haut des cieux, tout un peuple à genoux:
Ne vous semble-t-il pas que cette multitude
A d'une antique foi retrouvé l'habitude?
Votre mort l'a fait croire à l'immortalité,
Et, d'une guerre impie encore ensanglanté,
Paris avec respect ouvre sa basilique,
Et garde avec amour votre sainte relique;
Des vieux siècles chrétiens l'ardente charité
Lève sur votre tombe un front ressuscité;
Et cette piété, qui force les miracles,
Vient de vos ossements implorer les oracles.
.....
.....
.....

Digitized by Google

Lecture de M. L.-H. Midoc.

—

RAPPORT

SUR LE RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

(Première partie).

—

Qu'ils sont heureusement doués les hommes nés sous l'ardent soleil des contrées méridionales ! Pendant que de toutes parts on crie : « la poésie est morte ; » que l'on voit les génies littéraires, qui répandaient sur notre beau pays une incontestable gloire, se précipiter sur le terrain mouvant de la politique, au milieu des problèmes sociaux pour la solution desquels chaque empirique apporte un remède souverain ; dans une antique cité de la France, un appel annuel est fait à tous ceux qui ont encore quelque souci des vers et de la poésie, et, chaque année, l'appel est entendu. — Sous le souffle inspirateur, arrivent de tout côté, même de nos contrées sèches et froides du septentrion, les essais heureux de jeunes hommes, les méditations d'hommes dont la main ne tardera pas à se glacer peut-être, mais dont le cœur est chaud encore.

Inutile de dire, tous le savent, ce que c'est que l'Académie des Jeux floraux, cette institution vieille

Digitized by Google

d'âge, mais toujours renaissante, qui se compose de membres pris comme nous, Messieurs, dans toutes les classes de la société, et auxquels, comme à nous, on ne demande pour titre que quelques esquisses ou même simplement le goût et l'amour du beau et de l'utile.

Seulement, à Toulouse, si les sciences sont honorées et brillent du plus pur éclat, il faut dire aussi que dans le clergé, dans le barreau, dans la magistrature, dans le commerce, domine le feu sacré qui ne transforme pas, sans doute, en poètes tous ceux qu'il possède, mais qui enfante au moins des amis fervents, des propagateurs dévoués des lettres, de la prose ou de la poésie.

Le 3 mai 1849, donc, les commissaires de l'Académie ont été chercher, avec la pompe accoutumée, les fleurs d'or et d'argent qui étaient exposées, depuis le matin, sur le maître autel de la Daurade, près de laquelle fut ensevelie Clémence Isaure. Touchante cérémonie, que les réformateurs doivent trouver ridicule, mais qui témoigne hautement de la religion du souvenir. On aura beau faire, s'il ne nous est jamais donné de voir la véritable religion honorée comme elle devrait l'être, cette religion du souvenir, ce culte du passé subsistera toujours, et l'on pourra encore, sur la tombe des ancêtres, dans la paix de l'asile des morts, près des débris respectés des monuments antiques, puiser des forces pour combattre les théories insensées qui voudraient briser la chaîne qui lie le passé au présent et que l'avenir doit continuer.

Théories insensées! Comme si nos pères n'avaient été que de misérables fous, des esclaves serviles!

Digitized by Google

Comme s'ils n'avaient rien su faire pour la gloire et pour le bonheur de la patrie commune! Théories insensées! Avant toutes choses, ce que l'homme doit respecter n'est-ce donc pas la mémoire de son père, de son père qui n'a entrevu, en mourant, qu'une partie des évènements futurs, et qui serait mort, le désespoir dans l'âme, si, voyant les ruines que nous avons amoncelées, il n'avait eu foi dans l'avenir?

Il est vrai que, surtout depuis le Christ, la poésie a toujours tendu à idéaliser la vie, et que, maintenant, c'est à qui recherchera le moyen de lui ôter le plus vîte et le plus sûrement ce qu'elle a encore d'idéal et de religieux. N'a-t-on pas osé dire :

« D'où vient que nous aurions un respect exagéré » pour la forme humaine? D'où vient que les morts » ne rendraient pas à la nature ce que la nature » leur a donné? Nous voulons, nous devons éteindre, autant qu'il est possible, le caractère d'individualité qui nous est propre, et nous irions, au » mépris des lois qui régissent les êtres, conserver à » la matière inerte, en dehors de la nature vivante, » les principes de vie nécessaires au développement, » au renouvellement, et par conséquent à la transformation, et à la durée qui sont la vie de tous » les êtres. Les morts, dans la société nouvelle, » ne seront l'objet d'aucun culte; comme dans » l'Inde, nous les réduirons en cendres : cela est » conforme à la science et à la raison. »

La séance avait commencé par l'éloge de Clémence Isaure. M. Rodière (Aimé), professeur à l'école de droit de Toulouse et l'un des quarante Mainteneurs, s'était chargé de ce soin. Il a prouvé, dans un discours élégamment écrit, que pour apprécier les

Digitized by Google

œuvres des poètes, les qualités qui doivent les distinguer, il n'était pas besoin d'être poète soi-même; et il a démontré, en quelques mots que je vais lui emprunter, que la société moderne pouvait aussi inspirer les artistes. Il en trouvait la preuve dans le goût prononcé des femmes pour les cérémonies littéraires. Vous le savez, Messieurs, à Reims, les femmes forment la plus grande partie de notre auditoire, donnant ainsi à nos faibles efforts un encouragement que notre sexe nous refuse, bien que la ville compte des artistes distingués et des hommes de talent.

Écoutons M. Rodière :

« Honneur aussi à vous, Mesdames, qui, par » votre présence à cette solennité, contribuez puis- » samment à faire germer des talents qui s'igno- » raient. Les puissances matérielles de la nature, » maîtrisées par le génie de l'homme, accomplissent » aujourd'hui d'étonnants prodiges; ces prodiges eux- » mêmes accusent pourtant toujours l'infériorité de » la matière, par la constante uniformité des phé- » nomènes. L'ardente locomotive se précipite toujours » dans les mêmes rails, le télégraphe électrique suit » toujours le même fil. Votre pouvoir a cela de plus » merveilleux qu'il produit au même instant des » effets divers. Il pousse en même temps le guerrier » dans la carrière de l'honneur, le savant dans les » chemins difficiles de la science, le poète dans les » sentiers périlleux de l'imagination. Il guide à la » fois la plume de l'homme de lettres, le ciseau du » sculpteur, le pinceau du peintre. C'est donc à » vous, Mesdames, que nous devons le principal » éclat et l'influence magique de nos fêtes. »

Digitized by Google

M. Rodière ne pense pas que la société soit matérialisée complètement. Il croit encore, au contraire, à la puissance de l'amour et à la beauté des femmes. Il ne rougit pas de rappeler leurs grâces, leur esprit, leur influence, les chefs-d'œuvre de toute nature que leur souffle, leur regard, leurs paroles, leurs vertus inspirent. Heureux temps, en effet, que celui où la femme, gardant le côté brillant et magnétique de la vie, saura, comme dans le passé, être avant toutes choses, une fille, une épouse, une mère, et sera d'autant plus puissante qu'elle vivra loin des bouleversements et des livres qui les prêchent.

Le premier ouvrage du livre est une ode présentée au concours par un homme qui sait manier le sabre et la plume. M. Louis-Alphonse Rollin, officier au 8e régiment de chasseurs, a pris pour sujet : *Vercingétorix, ou une insurrection des Gaulois.* Si ce soldat poète n'a pas eu le prix, il a du moins eu l'honneur d'être imprimé. Il faut surtout lui savoir gré de n'avoir pas craint de succomber dans une lutte corps à corps avec le *géant gaulois.*

N'est-ce pas, en effet, suivant M. Amédée Thierry, « ce Vercingétorix si éloquent, si brave, si magna-» nime dans le malheur, et à qui il n'a manqué, » pour prendre place parmi les grands hommes, que » d'avoir un autre ennemi, surtout un autre histo-» rien que César? » C'était aussi ce guerrier dont Florus, un romain, dit que, deux siècles plus tard, on prononçait le nom avec épouvante.

M. Antonin Roques a eu aussi les seuls honneurs de l'impression; son ode, intitulée *Saint-Pétersbourg*, ne manque ni de feu, ni d'animation. La pensée

Digitized by Google

s'arrête avec délices sur des vers suaves, comme ceux-ci :

Au milieu d'une aride grève,
Sur un marais d'où ne s'élève
Qu'odeur de désert ou de mort,
Faire jaillir, comme d'un rêve,
A côté d'un fleuve qui dort,
Une nouvelle capitale,
Comme une perle orientale
Éclatante au soleil du nord.

Et sur l'inspiration fatidique que voici :

Accomplissant enfin la rumeur prophétique
Que clament les cent voix de l'occident jaloux,
Tes empereurs un jour, suivant l'exemple antique,
Te délaisseront-ils pour des climats plus doux ?
Et retomberas-tu du firmament du monde,
Météore éclatant, à ton heure cueilli,
Dans l'abîme comblé de ton marais immonde,
Comme un décor usé d'un opéra vieilli ?
Qui sait ? Celui-là seul qui sait toute réponse,
Celui par qui tout naît et meurt incessamment,
Celui qui voit la fin dès le commencement,
Qui seul, sur tout destin, en lui-même prononce
Au gré de son pouvoir, immuable, éternel,
Et dont les jugements sont toujours sans appel.

La Vapeur, ode dans laquelle on rencontre de la pureté, des descriptions heureuses, mais rien de ce qui constitue l'élan si nécessaire à ce genre de composition.

Nous avons dit que l'auteur savait décrire, et nous tenons à le prouver :

La vapeur !.... au cylindre où le piston balance,
Vers lui, d'un jet rapide, ardente, elle s'élance,
Le soulève ou l'abat par un contraire essor ;
Et tour à tour, sans fin, détruite et reformée,
Le relève, l'abaisse, et, furie animée,
Le relève et l'abaisse encor !

Digitized by Google

Plus loin, se trouve une ode dont le sujet est *Châteaubriand* : ce grand nom a inspiré deux auteurs : l'un, M. Pecontal, n'a eu que les honneurs de l'insertion; plus heureux, M. Dufour a obtenu un souci réservé.

De Châteaubriand, on peut dire ce que nous disions de Vercingétorix : s'en prendre à un homme de cette taille, c'est faire acte de courage. Trop près de nous encore, ce génie, qui vient de s'éteindre, n'est point apprécié comme il le sera un jour. Beaucoup de contemporains affectent de ne voir en lui que le poète inspiré, le littérateur qui a ouvert des voies nouvelles à l'intelligence, et qui, malgré les sentences du rigoriste Boileau, a prouvé que le christianisme, aussi bien et mieux que la mythologie, pouvait inspirer les poètes. Car, le christianisme élève constamment l'esprit, et la fable ramenait toujours l'esprit vers la matière. Mais cet aspect, pour être brillant, n'est pas le seul sous lequel on doive envisager Châteaubriand. Ne serait-il pas injuste de laisser dans l'oubli et la foi et la philosophie dont il a marqué chaque page du *Génie du Christianisme*, de taire ses succès à la tribune de la chambre des pairs, d'omettre sa politique toute de bonne foi, toute loyale, le sentiment chevaleresque et patriotique dont il a fait preuve dans les ambassades, dans son court ministère, dans ses discours, et dans les brochures que, plus tard, il publiait du fond de sa retraite; météores brillants, à l'aide desquels, au milieu de l'orage, il essayait d'éclairer sa patrie? Enfin, et alors que tant de gens parlent de la foi, le sourire de l'incrédule sur les lèvres, n'est-ce rien que cette mort si chrétienne?

Digitized by Google

Certes, pour des poètes, voilà l'un des plus grands et des plus nobles sujets qui aient existé.

Dans l'ode de M. Pecontal, on reconnaît encore une riche facture, un profond sentiment du sujet; mais ces bonnes qualités sont perdues dans des longueurs qui détruisent l'effet que se propose l'auteur.

Nous avons distingué plusieurs strophes :

Hé bien! sois consolé! le souverain suprême
Un jour te vengera des rois;
Le peuple triomphant, en triomphe toi-même
Te portera sur son pavois.

Et pourtant dans ses bras la faveur qui t'enlace
Ne pourra point te retenir :
Le poète est peu fait pour la gloire qui passe;
Son règne, à lui, c'est l'avenir.

L'avenir!... Dieu, par fois, convie à cette fête
Des rois d'un jour, fils des hazards;
Mais des siècles sans fin dont ils font la conquête,
Les Homères sont les Césars.

Comme eux tu régneras; et quoique ton génie
Se dérobe au rythme des cieux,
Ta voix avec tant d'art épanche l'harmonie
Qu'on croit ouïr parler les dieux.

Le poème de M. Dufour est presque une notice biographique; mais la vie de Châteaubriand est si peu vulgaire, que chacune de ses actions, comme celles des héros antiques, peut se chanter. Aussi, l'auteur a-t-il trouvé à chaque pas des appréciations aussi justes qu'heureuses et poétiques.

Châteaubriand quitte la France, après la mort de Louis XVI :

Alors, n'espérant plus de cette France aimée,
Couvert du sang des tiens, l'âme en deuil, abîmée,
Tu voulus, désolé, vaincu, loin de son ciel,
De ton amer calice aller vider le fiel;

Digitized by Google

Traînant dans la misère une vie expirante,
Tu défendais encor la royauté mourante !
Et quand le front royal eut subi le destin,
L'Angleterre te vit pauvre, souffrant la faim,
Excitant la pitié sous le nom de tes pères,
Toi, plaintif exilé, qu'en des jours plus prospères
Elle devait revoir, pompeux ambassadeur
Et tout éblouissant de gloire et de splendeur.

Puis le sort t'entraîna vers la douce Italie,
Beauté mélancolique, et de charme remplie;
Tu vis Rome éternelle, antique monument,
Où la voix du passé pleure si tristement.
.....
.....
.....

Châteaubriand revient en France, publie le *Génie du Christianisme*, et quitte de nouveau sa patrie :

Lorsque épuisée enfin par ses affreux complots,
La hideuse anarchie eut retiré ses flots,
Toute saignante encor, tu pus revoir la France ;
Mais tu portais un baume à sa longue souffrance !
Abreuvés dès longtemps d'amertume et de fiel,
Les cœurs ne savaient plus prier le Roi du ciel :
Toi, tu le fis aimer en le faisant connaître !
Son culte périssait, et tu le fis renaître.
Une mère, à tes yeux, du fond de son tombeau,
Fit briller de la foi le céleste flambeau !
Apparaissant soudain dans une nuit profonde,
L'éclair de ton génie illumina le monde.
Oui, ce cri généreux, la France l'entendit,
Et par un cri d'amour elle te répondit.
Gloire à toi, dans ces jours d'espérances nouvelles,
Car tu pris, pour chanter, des lyres éternelles !
Toute empreinte du Dieu qui pour nous vint mourir,
Ton œuvre en lui doit vivre et ne saurait périr !

Et déjà tu planais sur une haute cime,
Tu régnais ; mais ton front, qui s'élevait sublime,
Heurta Napoléon, cet homme aux grands destins,
Qui des bourreaux, du moins, arrêta les festins !

Digitized by Google

Oh ! c'est que vous étiez tous deux de noble race,
Et c'est qu'il vous fallait à tous deux trop de place;
Il vous fallait trop d'air et trop de liberté,
Pour respirer ensemble en la même cité !
D'ailleurs, de tant d'éclat s'il fit briller nos armes,
Cette gloire, à tes yeux, nous coûtait trop de larmes ;
Et, ne pouvant calmer ta douleur qu'en fuyant,
Tu déployas ton vol vers le bel Orient.
Ta voix sut, en passant sur ses plaines fertiles,
Réveiller en sursaut l'écho des Thermopyles.

Il serait injuste de ne point parler du *Chant des Orgues*, ode présentée au concours par M. Blanchemain. M. Blanchemain, que, tout à l'heure, nous retrouverons vainqueur, est doué d'une sensibilité exquise; chaque mot récèle une pensée vraie, douce ou triste ; c'est la poésie du cœur. Ne nous étonnons pas que, dans l'élégie, l'auteur ait vaincu ses concurrents. L'élégie présente un danger immense : à défaut d'un sentiment profond, elle devient fade et n'inspire que le dégoût. Ici, et si les bornes que nous devons nous imposer ne nous l'interdisaient, nous vous citerions en entier ce petit poème, dans lequel les juges ont trouvé quelques taches. Il est intitulé : *Sous un toit de chaume.*

Titre simple, sujet simple, poésie simple, calme, limpide, et reflétant la pensée dominante.

Il s'agit de la mort d'une jeune fille que le printemps avait encore vue, et que le chaud soleil d'août n'a pas retrouvée.

Quoi de plus pur que ces vers :

Sur le bord de la route il est une chaumine,
Qu'entoure un enclos vert, qu'un cerisier domine,
Couvert de fruits rougis ;
Son faîte est tapissé de ces fleurs, de ces lierres
Dont le Seigneur se plaît à parer les chaumières
Et les pauvres logis.

Digitized by Google

Lors du dernier printemps, au mois des pâquerettes,
Quand les mouches, sur l'herbe aux mobiles aigrettes,
S'abattent par milliers,
Sous ce toit demeurait une enfant du village,
Plus fraîche que les fleurs, plus vive et plus volage
Que l'oiseau des halliers.

Comme elle était alors séduisante et jolie !
Que de grâce, d'amour et de mélancolie
Dans ses deux grands yeux bleus !
Moins douce est la lueur des lampes solitaires
Qui répandent, dans l'ombre, au fond des sanctuaires,
Un reflet nébuleux.

Et plus loin, que de vérité, que de sensibilité dans ces vers si simples :

Mais quand le mendiant, chancelant et sans guide,
Passait, vers le midi, sur le chemin aride,
Sous le soleil en feu,
Elle accueillait du cœur sa plainte abandonnée,
Et rompait avec lui ce pain de la journée
Que l'on demande à Dieu.

Le pauvre s'arrêtait avec un long sourire,
Délassant ses pieds nus que la ronce déchire,
Et ses membres perclus ;
Puis, lorsqu'il reprenait sa pesante besace,
Longtemps encor des yeux elle suivait sa trace,
Triste et ne chantant plus.

Minée par la fièvre, mourante, la jeune fille ne reconnaît plus même l'indigence et la vieillesse ; et l'auteur, avec une mélancolie profonde, mélangée du sentiment religieux sans lequel il n'est guère d'élégie, ajoute :

Voilà donc ce que sont la jeunesse et la joie !
Qui pourrait aujourd'hui passer par cette voie
Sans fléchir les genoux ?
La mort reprend si tôt ce que la vie accorde !
Seigneur, Dieu de clémence et de miséricorde,
Ayez pitié de nous !

Digitized by Google

Nous arrivons maintenant à la pièce capitale du recueil des Jeux floraux. L'an dernier, M. Richard Baudin, professeur de rhétorique au collége de Dôle (Jura), avait obtenu un prix pour sa fable, *le Renard député*. Cette année, l'auteur n'a point abandonné le genre où il excelle, mais il a voulu prouver la souplesse de son talent. Vainqueur encore une fois dans le concours de l'apologue, il a envoyé une épître qui a remporté le prix. Cette épître a pour titre : *la Mission actuelle du Poète*. Dans ce morceau, on retrouve la finesse d'aperçus qui distingue le talent de M. Baudin, une grande facilité et par fois une énergie que des satyriques, illustres à bon droit, ne dédaigneraient pas. Le sujet était bien choisi : dans un temps comme le nôtre où les lettres et les arts, à défaut d'encouragements publics, à défaut des ressources particulières, semblent anéantis; où l'on voit des artistes, réduits à la misère la plus profonde, recourir au suicide, dans la crainte d'une aumône insultante; où d'autres, comme le courageux Beaucé, n'hésitent pas à laisser inutiles le pinceau et le burin pour prendre, en Algérie, le rôle peu artistique de colons; où l'intelligence même est méconnue et doit passer sous le niveau égalitaire, tant on a horreur d'une domination quelconque, quel doit être le rôle du poète? A cette question, M. Baudin a répondu :

Et pourquoi, maintenant que retentit l'orage,
Irais-je comprimer, poète sans courage,
Le vol de ma pensée et l'essor de mes vers?
Dieu d'un coup imprévu fait trembler l'univers;
Les rois, que la tempête a touchés de son aile,
Ne peuvent raffermir le trône qui chancelle :
Les uns, que la fortune est prompte à décevoir,
Ramassent dans le sang un reste de pouvoir;
Plus rudement battus du vent de la colère,

Digitized by Google

D'autres sont emportés sur la rive étrangère ;
Pour échapper à l'aigle, on étouffe l'aiglon ;
L'enfant même est proscrit, coupable d'être un nom !
La royauté périt : lorsque, épuisé par l'âge,
Le chêne ne peut plus sous un vaste feuillage,
A l'heure où le soleil embrase les côteaux,
Défendre de ses feux et pasteurs et troupeaux ;
Quand ses branches ne sont que d'informes ruines,
Le fer du bûcheron attaque ses racines :
Les oiseaux qui chantaient dans ses rameaux touffus,
Des nids qu'il a cachés ne se souviennent plus.
Sous la hache du temps ainsi les rois succombent.
Qu'un vil flatteur du peuple insulte à ceux qui tombent !
Mais quel que soit le vent qui souffle à l'horizon,
De préjugés haineux j'ai sauvé ma raison ;
Je n'ai rien déchiré de notre vieille histoire,
Et sous quelque drapeau que s'abrite la gloire.
Je l'aime, j'en suis fier — et fidèle à mon cœur,
Sans flétrir le vaincu, j'embrasse le vainqueur.
.....
.....

Nous avons, nous aussi, nos prophètes menteurs,
De la foule ignorante assidus corrupteurs ;
Gonflés d'un fol orgueil et nourris de blasphèmes,
Sur nos mauvais penchants ils fondent leurs systèmes ;
Otant Dieu de ce monde, et l'âme de ce corps,
Pour hâter notre chute ils redoublent d'efforts.
De nos antiques mœurs l'aspect les importune ;
Et rassemblant le peuple au pied de leur tribune,
Ils prêchent la révolte en montrant le bonheur,
Fruit défendu qui pend à l'arbre tentateur.
Pareils à ce serpent dont la voix caressante
Fit dans un piége affreux tomber Eve innocente,
Ils ne seront contents que si l'homme, emporté
Par l'aveugle désir de la félicité,
Pour cueillir ici-bas le doux fruit qu'il envie,
Abandonne son droit à l'éternelle vie,
Et croit, de sa raison éteignant le flambeau,
Livrer, vil animal, tout son être au tombeau !
.....
.....
.....

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N.os 2 & 3.

Séance du 18 Juillet 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : MM. Bandeville, Bouché de Sorbon, Nanquette, Th. Contant, H. Landouzy, Querry, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquénelle, F. Pinon, Aubriot, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Deleutre, Pierret, Edom, Forneron, P. Leroy, Brière-Valigny, et E. Maumené, membres titulaires.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Tarbé de St-Hardouin remercie l'Académie du titre de membre honoraire qui lui a été décerné.

M. Goguel, membre correspondant, envoie quelques parties d'un travail sur l'éducation des classes

Digitized by Google

pauvres. Les fragments qui accompagnent sa lettre se composent de cinq cahiers, dont voici les titres : 1° Avant-propos; 2° L'école primaire ; 3° Les maisons d'orphelins et les refuges, ou maisons de préservation ; 4° Maisons pénitentiaires ; 5° Les jeunes filles des classes inférieures. — M. Edom est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

La Société académique du département de la Loire-inférieure envoie un bon pour retirer les six derniers numéros de ses annales.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1840, n° 2.

Le Cultivateur, journal d'agriculture du département de la Marne, n°s 1, 2, 3 et 4.

Siége de Saint-Quentin, en 1557, par M. Ch. Gomart, membre correspondant.

Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-inférieure, 112e cahier.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Bandeville lit un des cahiers envoyés par M. Goguel, c'est-à-dire, l'*avant-propos* de ses Considérations sur l'éducation des classes pauvres.

M. Pinon donne lecture d'une fable intitulée : *Le Cordonnier médecin*.

M. Midoc lit une autre fable ayant pour titre : *La Reine-Marguerite et le Ver-luisant*.

MM. Landouzy, Pinon, Midoc et Genaudet déposent une proposition ainsi conçue :

Digitized by Google

« Lorsqu'après deux séances consécutives, le nombre des académiciens aura été insuffisant pour l'élection des membres du bureau ou de ceux du conseil d'administration, il sera procédé à cette élection, dans la séance suivante, quel que soit le nombre des académiciens présents. »

Une commission, composée de MM. Landouzy, Sutaine, Edom, Leroy et Maumené, est chargée de discuter cette proposition et d'en faire un rapport à l'Académie.

Digitized by Google

Séance du 2 Août 1849.

—

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ DE SORBON.

—

Étaient présents : MM. Bandeville, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquénelle, Louis-Lucas, F. Pinon, Aubriot, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gérardin, Deleutre, Pierret, Forneron, Brière-Valigny et Maumené, membres titulaires.

Et MM. Dessain, Leroux et de Bonnay, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Nanquette, aujourd'hui curé de Saint-Charles, à Sedan, adresse à l'Académie sa démission de membre titulaire.

M. Guillemin remercie la Compagnie du titre de membre honoraire qu'elle lui a décerné.

M. le président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, réclame, au nom de cette Société, plusieurs numéros des Séances et Travaux de l'Académie de Reims.

M. Hilaire de Néville, membre de la Commission des antiquités du département de la Seine-inférieure,

Digitized by Google

invite l'Académie à demander au Conseil municipal de Reims l'érection d'un marbre destiné à rappeler le lieu où est né le vénérable J.-B. de la Salle.

Une commision, composée de MM. Querry, Maquart et Louis-Lucas, est chargée de faire un rapport sur cet objet.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Journal des Savants, juin 1849.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, juillet 1849.

Réflexions sur l'utilité de la recherche et de la conservation des antiquités nationales, par M. Hilaire de Néville.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Dessain, membre correspondant, lit, comme souvenir de voyage, une élégie qu'il a intitulée : *Trois fois mourir.*

M. Midoc donne lecture de la seconde partie de son rapport sur le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux.*

M. Landouzy fait, pour prendre date, une communication sur la symptomalogie de la *néphrite albumineuse.* M. Maumené ajoute quelques mots pour confirmer les observations de M. Landouzy.

Un membre fait remarquer que la présence de la majorité des académiciens est nécessaire pour discuter la proposition faite dans la dernière séance de modifier les statuts en ce qui concerne l'élection des membres du bureau et celle des membres du conseil

Digitized by Google

d'administration ; en conséquence, la discussion et le vote concernant cette proposition sont renvoyés à une prochaine séance.

MM. Deleutre, Decès, H. Paris et Brière-Valigny, en raison de la difficulté pour plusieurs membres d'assister aux séances le premier et le troisième vendredi de chaque mois, proposent de modifier ainsi l'article premier du règlement d'organisation intérieure : « L'Académie se réunit le second et le quatrième vendredi de chaque mois. »

Cette proposition, renvoyée à l'examen de MM. Deleutre, Midoc et Henriot, sera discutée dans la séance de rentrée.

Plusieurs membres demandent que les jetons de présence ne soient remis qu'à la fin de chaque séance. Cette proposition n'est pas adoptée.

M. Pinon présente à la Compagnie un échantillon de poil de lapin blanc ; il annonce qu'il a été filé de ce poil une chaîne forte qui fait partie en ce moment de l'exposition des produits de l'industrie, et qui paraît devoir donner un tissu très fin. M. Henriot est chargé de faire un rapport sur ce produit.

Digitized by Google

Lecture de M. L.-H. Midoc.

—

RAPPORT

SUR LE RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

(Seconde partie).

—

Nous avons insisté, dans la première partie de ce travail, sur l'épître de M. Richard Baudin ; ce fut pour deux motifs : — M. Gainet et moi nous le proposions comme membre correspondant, et il fallait justifier la souplesse du talent du poète. — Il nous paraissait aussi que l'épître est un de ces genres mixtes dans lequel tout le monde croit réussir, bien que le succès soit très rare.

L'antiquité n'a guère transmis que les épîtres d'Horace ; il est vrai que le favori d'Auguste, le protégé de Mécènes, n'est point encore dépassé, ni même atteint de nos jours. La finesse des aperçus, la grâce du courtisan, le sarcasme du philosophe, une connaissance approfondie du cœur de l'homme, ont fait des épîtres d'Horace autant de chefs-d'œuvre. La littérature française compte peu de poètes qui aient réussi dans ce genre. Boileau ne fut guère que traducteur ; Voltaire et Casimir Delavigne seuls surent approcher du maître. Un auteur vivant, sur lequel

Digitized by Google

les caricaturistes n'ont point tari, faisant preuve ainsi de partialité et de rancune bien plus que de goût et de convenance, M. Viennet, a publié des épîtres dans lesquelles il ne manque qu'un peu de causticité pour qu'on puisse les ranger parmi les satires et parmi les meilleures satires.

M. Baudin n'était pas seul : trois autres poètes avaient envoyé des épîtres que l'Académie des Jeux floraux a publiées : un quatrième concurrent n'a point été aussi heureux.

La première épître, due à la plume de M. Paul Juillerat, est adressée au peuple de Paris et porte pour épigraphe les vers si connus de M. de Lamartine :

> Oui, tout pouvoir a des salaires
> A jeter aux flatteurs qui lèchent ses genoux,
> Et les courtisans populaires
> Sont les plus serviles de tous.

Les vers de M. Juillerat sont d'un homme honnête, consciencieux et érudit ; il n'y manque que le feu sacré et un peu d'élévation dans le style. Si, pour parler au peuple, il est peu à propos de se jeter dans la pompe du discours, dans l'exagération de la forme, reconnaissons aussi que ce n'est point en parlant le langage de la rue que l'on parvient à être écouté, et surtout estimé par lui. N'est-il pas malheureux d'écrire au courant de la plume des vers comme ceux-ci :

> Mais, pour peu qu'il te reste encore de bon sens,
> Tu pourras estimer ce qu'il vaut, leur encens.
> A ce bon sens permets qu'aujourd'hui j'en appelle ;
> Laisse jusqu'à demain la brouette et la pelle ;
> Aussi bien il fait nuit ; les moineaux sur les toits

Digitized by Google

Se sont tous dit bon soir en leur gentil patois ;
Le profil de la lune au couchant se découpe,
Et les femmes, songeant à préparer la soupe,
Jusqu'à ce que l'eau chante et danse au bord des pots,
Dans les poëles de fonte attisent les copeaux.
Or donc, en attendant que le potage trempe,
Etc., etc.

Surtout quand on peut écrire des tirades aussi vivement senties que celle qui suit :

Il en est temps, renonce à tes égarements :
Ah ! lorsque tu fais feu sur ces fiers régiments,
Puissants par la bravoure et par la discipline ;
Quand tu vas protester en haut de ta colline
Pour de légers griefs, prétendus attentats,
Quand tu mets les pavés de notre ville en tas ;
Que sous la pression d'odieuses maximes,
Sûrement, froidement, lâchement tu décimes,
Disciple abâtardi de Brute et de Tarquin,
Les généraux qu'avait respectés l'africain ;
Quand tu détruis les rails et les embarcadères ;
Crois-moi, non-seulement tu te déconsidères
Aux yeux de nos voisins par toi souvent frondés,
Non seulement tu perds comme un joueur aux dés,
Mais tu te creuses, peuple, un gouffre de misère ;
Mais tu ne veux pas voir, obstiné Bélisaire,
Que le ciel te condamne et que crimes jamais
Ne te nuisent autant que ceux que tu commets.

Le Progrès, épître adressée à MM. de l'Académie des Jeux floraux par un anonyme, est remarquable par une facilité et un enjouement qui prouvent que l'auteur, suivant le précepte d'Horace, se sert de la *Musa pedestris*, et qu'en route, il sait donner la main à la gaîté française. Par le temps qui court, dans une époque où l'on rougit de rire, et où les plus grandes extravagances des sublimes penseurs se débitent sérieusement, il est si doux de trouver à

Digitized by Google

rire, du bon gros rire de nos aïeux, et de dire avec le chantre populaire, Béranger :

« Cessez à de folles têtes
» D'inspirer vos désespoirs,
» Disait-elle aux grands poètes :
» Le génie a ses devoirs.
» Qu'il brille au vaisseau qui sombre
» Comme un phare bienfaisant,
» Je ne suis qu'un ver-luisant,
» Mais je rends la nuit moins sombre. »
Au logis ramenez-la,
Vous tous qu'elle consola.

Du luxe elle avait la haine
Philosophait même un peu ;
En petit cercle, et sans gêne
S'ébattait au coin du feu.
Que son rire avait de charmes !
J'en pleurais épanoui.
Le rire est évanoui,
Il n'est resté que les larmes.
Au logis ramenez-la,
Vous tous qu'elle consola.

Mais, hélas ! il n'est plus le temps où l'on pouvait s'écrier que le peuple français chantait à toutes les époques ; Béranger, ce type si parfait de la chanson patriotique, et qui, pour cela, n'en excellait pas moins dans les autres espèces du genre, serait difficilement écouté aujourd'hui. Qui parle maintenant d'Olivier Basselin et de ses chansons contre les anglais en armes sur le sol français ? A plus forte raison a-t-on oublié Panard, Collé, Piron, Monet, Favart, Dufrény, Desaugiers et tant d'autres.

Cependant, qu'il était doux d'entendre de joyeux chants et de passer tour-à-tour du cri guerrier au verset qui célèbre l'amour, ou au refrain de maître Adam ! Car la chanson a des rhythmes pour tous les

Digitized by Google

sentiments ; pour la passion comme pour la joie elle a des tons et des refrains.

L'épître anonyme commence ainsi :

Messieurs... non, citoyens !.. non, Messieurs, car j'enrage
Quand on veut m'affubler des habits d'un autre âge :
Sénèque était de Rome, — et je suis de Paris.

Rien n'est beau que le laid, ont dit les beaux esprits ;
Rien n'est vrai que le faux, dit la savante école
Qui cultive en récits le mythe et le symbole :
Bienheureux paradoxe ! on n'avait pas encor
A tes sublimités donné tout leur essor.
Voyons : concertons-nous pour remettre en lumière
Les champêtres vertus de ce bon Robespierre ;
Assez et trop longtemps le stupide troupeau
Des bouchers incompris a maudit le couteau ;
Rendons, rendons enfin justice à leur mémoire ;
O ciel ! entends-je là les arrêts de l'histoire ?
Si c'est pour notre bien qu'on nous fit tant de mal,
Préservez-nous, Seigneur, du progrès social !

L'auteur termine par la pensée suivante, aussi juste qu'élégamment et satiriquement exprimée :

Messieurs, j'eus autrefois l'honneur de vous écrire.
J'ai vieilli depuis lors ; mais mon cœur, encor vif,
A vos traditions garde un culte attentif.
Si je ne redoutais un trop fâcheux symbole,
Je me peindrais veillant sur votre Capitole ;
J'y compte aller mourir aux bras des troubadours,
Des tributs de Nérac nourri sur mes vieux jours.
Messieurs, ne laissez pas, ma voix vous en implore,
Du bonnet phrygien coiffer ma douce Isaure ;
C'est le songe aujourd'hui dont je suis tourmenté ;
Et pourtant, croyez-le, j'aime la liberté !
L'ambition pour moi n'a point de jouissance
Qui te puisse égaler, ô noble indépendance !
Je fuis du même vol, au plus épais des bois,
Et les flatteurs du peuple et les flatteurs des rois.
Sans consulter la loi, fidèle à l'évangile,

Digitized by Google

A mon voisin souffrant je brûle d'être utile ;
Je connais les douceurs de la paternité.
Mais il n'a point encore nommé l'égalité,
Dira-t-on. A ce mot, quel vain regret l'oppresse ?
Quel désir de son cœur chatouille la faiblesse ?
Je dois vous l'avouer, messieurs les Mainteneurs,
Vos arrêts ont partout des échos si flatteurs,
Vos jardins sont ornés de fleurs si séduisantes,
Tant de rimes vers vous volent impatientes,
Qu'à primer de mon mieux je pense en cet instant,
Et plus d'un radical, je gage, en fait autant.

Nous arrivons maintenant à l'épître de M. Nibelle, ancien avocat général, aujourd'hui avocat ; elle est adressée *à la femme des clubs*. Tout d'abord, on reconnaît dans l'auteur un ancien membre du parquet : la morale, le respect des institutions civiles et religieuses le préoccupent et passent dans ses vers sous une forme satirique qui rappelle ses fonctions austères. Ce n'est pas à titre de reproche que pareille observation se glisse dans ce travail : trop longtemps les gens de bien, les savants, les philosophes, les littérateurs, n'ont eu que de la faiblesse et de la complaisance pour des travers et des vices qu'il eût fallu réprimer.

M. Nibelle, littérateur estimable, a voulu flétrir la femme qui, abandonnant le foyer domestique, renonçant à l'amour conjugal, à l'affection de ses enfants, se livre aux agitations des clubs et aux tourmentes de la rue et de l'émeute. C'est qu'en effet bien des femmes, de nos jours, sont loin du temps où, sous la république romaine, le plus grand éloge que l'on pût faire d'elles se traduisait par les quatre mots : *domi mansit, lanam fecit*. Le Christ a relevé la femme de l'état de servage ; mais n'est-ce point par un affreux abus des doctrines si pures et si

Digitized by Google

consolantes du Dieu Martyr, par une profanation des mots les plus doux, des paroles les plus conciliatrices, qu'on est arrivé à faire de l'ange de la vie un monstre qui mord la cartouche, excite à la sédition et à l'abandon de toute pudeur. Heureusement, le monstre est resté à l'état d'exception, d'ombre au tableau, destiné à servir de repoussoir à la délicate charité du plus grand nombre des personnes de son sexe.

Le sujet de M. Nibelle était beau, et parfois il lui a inspiré une verve rude et mâle et des vers bien marqués au coin de la poésie ; en voici quelques-uns :

L'ardente vésuvienne, émule d'Alexandre,
Avec sa légion, mettrait le monde en cendre ;
Retenez, croyez-moi, l'empire le plus doux,
Et vos maîtres, charmés, tombent à vos genoux :
Pour vos cheveux flottants nous aurons des couronnes.
Voulez-vous imiter ces fières amazones
Qui traquaient les amants comme on traque les ours ?
Ces sauvages beautés ne l'étaient pas toujours ;
Et plus d'une amazone, illustre dans l'histoire,
Mourut de repentir et lasse de sa gloire.

Le désir de citer et de louanger M. Blanchemain dans sa touchante élégie, et de vous montrer M. Baudin dans l'épître, nous a fait intervertir l'ordre du livre, et maintenant il nous faut revenir à l'élégie pour parler des essais de M. Chéron et de M. Dauriac. Nous n'avons trouvé dans la *Vierge d'Engaddi* et dans l'*Ange d'Hegesyppe* aucune des qualités qui constituent l'élégie. La première, facilement versifiée, manque complètement d'originalité ; la seconde est privée de l'essor poétique, et semble un appel à la fatalité pour laquelle bien des poètes, à

Digitized by Google

défaut du sens religieux, ont des chants qu'il leur serait facile de reporter, plus harmonieux et plus justes, vers celui dont procède toute véritable poésie. Mais que de versificateurs, véritablement poètes, croiraient ne pas l'être, si leurs ouvrages n'étaient une perpétuelle invocation à l'ange du mal !

Aux élégies succèdent les idylles ; le recueil en contient deux : *Mon château*, par M. Berthault, et *Une matinée de printemps*, par M. Durand.

M. Hippolyte de Castillon a envoyé une ballade intitulée : *Anna*, et ornée de cette épigraphe de Victor Hugo :

> Ne me demandez pas d'où me vient cette histoire ;
> Nos pères l'ont contée et moi, je la redis.

Le jeune auteur est poète par la pensée plus que par l'expression, et le style laisse à désirer.

Comme si l'on pensait encore à faire des hymnes. — C'était bon du temps de la foi, quand l'âme brûlante s'élançait sous les larges arceaux gothiques jusqu'aux pieds du Créateur. — M. le rapporteur de l'Académie des Jeux floraux s'étonne que le secrétariat n'en ait reçu qu'un seul. Il est dû à la plume d'une femme, Madame de Saint-Georges, et l'on y trouve le sentiment profond de la croyance chrétienne. La donnée est originale, le style pur, et Madame de Saint-Georges peut continuer ce genre de composition avec l'espoir du succès.

Enfin, nous rencontrons un sonnet à la Vierge, intitulé : *La tristesse de Marie*. C'est encore M. Blanchemain qui en est l'auteur.

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

a dit Boileau ; pour nous, nous estimons que

Digitized by Google

M. Blanchemain fera bien de rester dans le petit poème de l'élégie, dans le champ plus large de l'ode, et de ne pas tenter la gloire, quelque peu équivoque, promise par celui que l'on est convenu d'appeler le régulateur du Parnasse.

Maintenant que les genres de composition divers ont été parcourus, voici venir les apologues. Ce petit poème qui a plus d'un rapport avec l'art scénique, qui permet d'adresser aux puissants comme aux faibles des leçons salutaires, et parfois des morales un peu brutales de vérité; ce petit poème a de nouveau tenté M. Richard Baudin auquel, pour la seconde fois, on a décerné la primevère. Le fabuliste qui, l'an dernier, avait flétri les promesses des candidats à la députation, dans son apologue *le Renard député*, a lancé son fouet satirique sur la peau des partisans de l'égalité absolue, qui, parvenus aux honneurs, changent d'opinion et d'habits, et savent fort bien se décerner des parchemins et des titres de noblesse. M. Baudin les a représentés par *le Chien griffon devenu grand visir*; il est bien entendu que l'espèce humaine ne contient aucun de ces vils renégats, et qu'il faut voir dans cette fable une pure fantaisie de l'auteur.

Nos mœurs sont, Dieu merçi, bien épurées; bien fou est donc celui qui fait des fables! Autrefois, nous avions des vices, tout au moins des travers; mais notre belle espèce a tellement progressé, que nous ne comprenons pas comment on peut encore se livrer à la composition d'une fable, et cependant M. Baudin n'a pas seul concouru.

Digitized by Google

M. Dombre a trouvé encore un sujet de fable : *l'Ane et le Cheval*, et il a osé la terminer par cette affabulation bien vieillie et bien peu vraie dans nos jours de désintéressement :

Chez nous souvent n'en est-il pas ainsi ?
A défaut de talent on a beaucoup d'audace ;
On brigue avec ardeur les emplois : on obtient.
Oh ! toujours la place convient ;
Convient-on toujours à la place ?

Et M. Pécontal qui, dans *le Cygne et le Corbeau*, ose ainsi présenter la morale que voici :

En vain, les envieux dont cette terre abonde
Dénigrent la vertu, le talent, le savoir :
Le Cygne est toujours blanc, le Corbeau toujours noir.

Maintenant, que nous avons ensemble parcouru la première partie du livre des Jeux floraux, il nous reste un coup-d'œil à jeter sur les compositions dues à MM. les mainteneurs. Ici, Messieurs, la tâche d'un rapporteur devient difficile : louer trop ou trop peu, entre ces deux écueils il faut naviguer. Les Académiciens sont susceptibles, nous en savons tous quelque chose.

M. de Raynaud a lu, à la séance publique, un éloge de M. de Limairac que l'Académie des Jeux floraux eut le malheur de perdre. Ce fut une noble vie que celle de M. de Limairac, officier de la légion d'honneur, ancien préfet, ancien député, mort dans les bras de la religion, après avoir trompé les années d'une longue vieillesse par les joies de la famille et le culte des muses. Dirons-nous que M. de Raynaud a su faire l'éloge de son ami ?

Digitized by Google

Cette pièce est suivie d'une semonce lue aussi en séance publique par M. de Mac-Carthy.

Avec une verve toujours de bon goût, avec une chaleur qui n'arrive jamais à l'emportement, avec la conviction profonde qui appelle la conviction de l'auditeur, M. de Mac-Carthy démontre que les révolutions étouffent les arts; que l'ambition, la politique sont de mauvaises conseillères; que la véritable gloire des nations repose sur leur littérature, et que les États-Unis n'ont besoin que d'une littérature pour devenir une nation égale en tous points à la France, à l'Angleterre; que les belles-lettres l'emportent de beaucoup en utilité sur les sciences naturelles et mathématiques; qu'elles seules savent former le cœur et l'esprit, et qu'elles seules enfin servent de refuge et de consolation dans le malheur de l'ambition déçue, des illusions trahies, de la jeunesse envolée, de la fortune perdue.

Nous n'irons pas aussi loin que M. de Mac-Carthy, et loin de nous la pensée de jeter l'anathème sur aucune branche des connaissances humaines.

M. Florentin Ducos a également lu, à la séance publique, un fragment du 22e chant de l'épopée Toulousaine, ou la guerre des Albigeois.

La Charité, par M. Firmin de la Jugie, date déjà de quatre années, mais elle n'a été mise au jour que le 25 février 1849; nous ne nous étendrons pas sur cette œuvre poétique, qui est suivie dans le recueil d'un morceau plus important et plus sérieux. Le Mainteneur des Jeux floraux a voulu, lui aussi, chanter Chateaubriand, et son œuvre, pour être plus correcte que les vers inspirés aux jeunes concurrents

Digitized by Google

du prix d'Isaure, n'en a pas moins d'élévation et de grâce, et M. de la Jugie n'avait pas besoin de demander aux cendres du dernier gentilhomme l'excuse de son audace.

Sous ce titre : *Souvenirs et regrets d'un aveugle de trente ans*, M. de Raynaud a démontré une fois de plus que pour appeler la muse et faire de beaux vers, il faut d'abord profondément sentir. Nous ne connaissons pas M. de Raynaud, mais en le lisant, nous osions affirmer que le cœur parle haut chez lui et que l'âme y est bien placée ; les vers qu'il consacre à sa mère sont empreints d'une délicate mélancolie, d'une foi et d'une résignation qui arrachent les larmes.

Conserve, Dieu puissant ! une mère aussi tendre,
C'est elle qui m'ouvrit les trésors de ta loi,
Qui m'apprit à t'aimer, m'apprit à te comprendre,
Elle dont les leçons m'élevèrent vers toi ;
Mais contre tes desseins, la plainte, le murmure,
Ne sauraient s'élever dans un cœur repentant ;
Au creuset du malheur l'humanité s'épure ;
Souffrir, c'est expier ; frappe, Dieu tout puissant,
J'accepte le malheur, j'accepte la souffrance
Pour fléchir ta justice et pour la désarmer.
Mais, du moins, laisse-moi le cœur, l'intelligence :
Que je puisse toujours te servir et t'aimer !

Le dernier feuillet du livre est tourné, notre tâche expire; si nous n'avons pas pu l'accomplir aussi bien que nous le désirions, du moins, Messieurs, il nous demeure la conviction d'avoir apporté dans nos appréciations la conscience et l'impartialité qui doivent ne jamais quitter un rapporteur.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

—

Communication de M. Robillard.

—

LE PLAISIR ET LE BONHEUR.

FABLE,

par M. A.-R. LOISON, Membre correspondant.

—

En nous voyant toujours si différents d'humeur,
De langage, d'habit, de traits, de savoir-faire,
Moi brillant, enjoué, — vous timide et rêveur;
Moi fêté, riche, — et vous souvent dans la misère;
On ne croirait jamais, mon frère,
Disait un jour le Plaisir au Bonheur,
Que nous sommes tous deux fils de la même mère,
Car je ne vous ressemble guère,
Et vous me faites peu d'honneur.
Quittez donc au plus tôt ce triste caractère,
Et surtout changez de tailleur....
Répandez-vous, voyez meilleure compagnie;
Vous vous cachez toujours, et pour quelle raison?
Ne savez-vous donc pas qu'en tout la modestie
Pour réussir est un chemin fort long?
Aussi qui vous connaît, entre nous, je vous prie?
Beaucoup de gens, je le parie,
Ignorent jusqu'à votre nom....
Tandis que moi, quel monde et quelle vie!
Je hante tour à tour la robe et le blason,
Partout on me cherche, on m'invite;

Digitized by Google

La noblesse aujourd'hui, la finance demain,
M'honore d'un sourire et me donne la main;
Et j'ai su faire accueillir mon mérite
Du boulevard de Gand au faubourg Saint-Germain.
Maints députés, maints pairs de France,
Au plus fort d'un grave débat,
Bien souvent, pour me voir, ont quitté la séance;
Et plus d'un grand homme d'Etat,
Plus d'un sévère magistrat,
En secret me donne audience.
Oui, c'est à qui m'aura chez soi;
J'ai le talent de plaire, et mes avis font loi:
Sans ma gaîté, point d'aimables folies,
Point de joyeux banquets, d'agréables parties;
Et quant aux femmes, sur ma foi,
Comme toutes par moi se trouvent rajeunies,
Je puis bien vous jurer que, laides ou jolies,
Toutes feraient cent sottises pour moi....
Chez un riche héritier, émancipé naguères,
J'habite en ce moment, et je régis ses biens;
Il a pris un hôtel, des chevaux et des chiens;
Pour l'amuser j'invente cent moyens,
Et nous tuons le temps de toutes les manières;
Nul embarras de rien, nul souci des affaires,
Je le promène au bois, aux clubs, aux Italiens;
A l'Opéra je vais et viens;
Je suis l'âme, en un mot, des plus riants mystères,
Et l'idole des Parisiens....
Fut-il jamais existence plus belle?
Je ne m'appartiens plus; c'est pour moi, chaque jour,
Au théâtre, à la ville, une fête nouvelle;
Je suis partout où la mode m'appelle,
Et quelque fois même à la cour!....

Moi, je n'y vais jamais, mon frère,
Répondit le Bonheur, et je ne m'en plains pas;
De ce que vous vantez je fais fort peu de cas;
Le jeu, les bals, le vin, la bonne chère,
Du monde qui vous plaît l'éblouissant fracas,
Tout cela ne me tente guère;
Je me porte très bien sans tous vos beaux repas....
Tandis que vous mettez un soin extrême

Digitized by Google

A vous fuir, à vous fatiguer,
Moi, je me plais à jouir de moi-même
Sans trop me faire remarquer.
On est jugé d'après ce que l'on aime,
Et c'est s'estimer peu que de se prodiguer....
Vous, vous cherchez la foule, et moi, la solitude;
Le moyen de pouvoir vivre jamais unis!
Nous ne serions en rien jamais du même avis;
Le travail vous fait peur, et je chéris l'étude;
Quant aux amis,
Vous les comptez, je les choisis....
Ce monde n'est pour vous qu'un vaste champ de roses;
Et moi, les fleurs d'un jour sont celles que je fuis;
Quand, papillon léger, vous effleurez les choses,
J'en exprime le miel et j'en cueille les fruits....
Pendant que vous vivez, effronté parasite,
Aux dépens de ce jeune fou
Que vous vous faites un mérite
De conduire.... je ne sais où,
Sous les traits de la Bienfaisance
Moi, j'aime à visiter quelque honnête indigent;
J'aime à porter un peu d'aisance
Dans des lieux qui jamais n'ont vu briller l'argent.
A la mère désespérée
C'est moi qui rends un fils qu'elle croyait perdu;
C'est moi qui rends à l'amante éplorée
L'inconstant qu'elle avait si longtemps attendu....
Que deux amis, pendant un long voyage
Séparés sans espoir, soudain soient réunis;
Des pleurs de joie inondent leur visage,
Ils se sont embrassés, tous leurs maux sont finis....
« O Bonheur! disent-ils, Bonheur, vois ton ouvrage;
» Vois nos larmes couler lorsque tu nous bénis... »
Et moi, je pleure aussi; mais que ces douces larmes
Pour moi, comme pour eux, ont de bien autres charmes
Que votre gaîté folle, et vos jeux et vos ris!...
Qu'on juge en deux mots qui nous sommes,
Qui, de vous ou de moi, plus vrai, plus généreux,
A plus de droit à l'estime des hommes;
Vous les aimez pour vous, je les aime pour eux....
Quelque soit l'hôte qui m'appelle,
Riche ou pauvre, j'accours si c'est la voix du cœur;
Vous, courtisan de la faveur,

Digitized by Google

Et de la fortune infidèle,
Dès qu'elle fuit, vous fuyez avec elle ;
Moi je suis un ami, vous n'êtes qu'un flatteur....

A ce sermon un peu sévère,
Le Plaisir, distrait et moqueur,
Fit une pirouette, et salua son frère. ...
Mais depuis, profitant d'une commune erreur,
Il vient souvent, l'air humble et bon apôtre,
S'offrir à nous sous les traits du Bonheur,
Et je gage que le lecteur
Plus d'une fois prit l'un pour l'autre.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N.° 1.

Séance du 2 Novembre 1849.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ DE SORBON.

Étaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Louis-Lucas, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gainet, Gérardin, Deleutre, Pierret, Forneron et E. Maumené, membres titulaires.

Et MM. Maillet et de Bonnay, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Hennezel, vicaire de Montmirail, fait connaître à l'Académie que son oncle, M. le curé de

Digitized by Google

Sézanne, a laissé une collection considérable de minéraux et de coquillages précieux ; il demande qu'une personne soit envoyée pour examiner cette collection, et voir si elle peut convenir à la ville de Reims. M. le Secrétaire général est chargé de prendre les renseignements nécessaires.

M. Bryais, clerc de notaire, à Roucy, fait hommage à la Compagnie de quelques numéros du journal : *le Paysan*, où il a fait insérer un article sur l'éducation.

M. le Secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques accuse réception de plusieurs numéros du bulletin des Séances et Travaux de l'Académie de Reims.

M. le Secrétaire du bureau central du Comice agricole invite les membres de l'Académie à la réunion tenue, le 16 septembre, à Epernay.

M. Guillory remercie la Compagnie du titre de membre correspondant qui lui a été décerné.

M. Arrivabène annonce l'envoi de quatre exemplaires d'une brochure publiée par lui.

M. le Président de la Société des antiquaires de Picardie invite l'Académie de Reims à l'inauguration de la statue de du Cange, à Amiens.

M. Naudet, administrateur de la bibliothèque nationale, fait connaître l'état défectueux de l'exemplaire du *Marlot* remis à cette bibliothèque ; il demande que l'Académie veuille bien compléter l'exemplaire déposé. — La Compagnie décide qu'un exemplaire complet sera offert à la bibliothèque nationale.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Brins de laine microscopiques, lithographie adressée par M. F. Tavernier.

Trois numéros de la *Concorde*, journal de Seine-et-Oise, où se trouvent plusieurs articles de M. O. Seure, intitulés : 1° *Revue artistique d'une année parlementaire;* 2° *du Catholicisme dans l'art;* 3° *le Retour du souverain Pontife*, poème.

La Sentinelle des campagnes, n° du 28 octobre 1849, où se trouve un compte-rendu des travaux de M. Jobard, de Bruxelles, sur la propriété intellectuelle.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, année 1847.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1849, n° 3.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1849.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, 7e vol. — Ces trois derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen de M. Deleutre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er trimestre 1849.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome VI, 3e cahier, 1848.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 11e année, 1849, 2e trimestre.

Annales agricoles, scientifiques et littéraires du département de l'Aisne, 2e série, tome VI.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1847-1848.

Digitized by Google

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, tome 29, n° 1.

Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute Saône, tome v, n° 6.

Brochures offertes par M. l'abbé Georges, de Troyes: 1° *les illustres Champenois*, quatre cahiers contenant les biographies de *Grosley*, *Pierre et François Pithou*, *Jean Passerat*; 2° *fêtes de la vierge Marie.*

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, juillet, août et octobre 1849.

Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble pendant l'année 1849, par M. le conseiller Paganon.

Catalogue de la librairie de Leleux.

Réflexions sur l'utilité de la recherche et de la conservation de nos antiquités nationales.

Trois exemplaires du *Tableau analytique des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse pour* 1850.

Lettre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, annonçant quelques modifications dans les statuts de la Société.

Programme des prix proposés par la même Société pour les années 1850, 1851, 1852, 1853, 1855 et 1856.

Notice sur Dufresne du Cange, avec le programme des fêtes qui ont eu lieu lors de l'inauguration de sa statue.

Eucologe en musique, prospectus envoyé par M. Félix Clément.

Digitized by Google

Navigation sous-marine.

Des causes qui ont assuré la tranquillité de la Belgique au milieu des évènements de 1848. Trois exemplaires.

Résultat du concours ouvert en 1849, par l'Académie du Gard, et *Programme des prix* proposés par la même Académie pour 1850.

Rapport sur l'état de la musique religieuse en France, adressé à M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. F. Clément.

Cours de trigonométrie, par M. Lecointe. — Rapporteur M. Sornin.

Programme des questions discutées à Bourges dans la session de l'institut des provinces en 1849.

De la nécessité de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture, par M. L. Simonnet.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquaires de la France, par M. Lenormant, dans la séance publique annuelle du 17 août 1849.

Congrès agricole de la Haute-Saône, session de 1848.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Bandeville fait un rapport sur la nécessité de modifier le premier article du règlement d'organisation intérieure, relatif aux jours de séance de l'Académie. Il propose, au nom de la Commission, de fixer les jours de séance au 2e et au 4e vendredi de chaque mois. En conséquence, l'article 1er serait ainsi conçu : « L'Académie se réunit le 2e et

Digitized by Google

le 4e vendredi de chaque mois, sauf le cas de convocation extraordinaire. Elle clôt ses séances le 2e vendredi du mois d'août, et fait sa rentrée le 2e vendredi de novembre. » — L'Académie adopte ces conclusions, qui seront communiquées aux journaux de la ville.

Plusieurs membres demandent que les jetons de présence soient distribués à l'avenir à la fin de chaque séance. Une commission, composée de MM. Deleutre, Midoc, Maquart, Saubinet et Sornin, est chargée de faire un rapport sur cette proposition.

M. le Président désigne, pour composer avec les membres du bureau la commission électorale, MM. Landouzy, Querry, L. Lucas, Genaudet et Decès.

Digitized by Google

Séance du 9 Novembre 1849.

—

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

—

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Saubinet, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, H. Laudouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquénelle, Louis-Lucas, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, Gosset, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gainet, Gérardin, Petitbon, Pierret, Forneron, Brière-Valigny et Maumené.

Après avoir entendu M. Bandeville, rapporteur de la commission des élections, l'Académie procède, conformément à son règlement, aux élections du second semestre, et à l'élection d'un membre du conseil d'administration.

Élection de membres titulaires.

Sont nommés au scrutin secret :

M. Alboise de Pujol, inspecteur de l'Académie de Reims.

M. Holleau, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Élection de membres correspondants.

Sont proclamés membres correspondants de l'Académie :

M. Jules Lundy, paléographe à Paris.

Digitized by Google

M. Richard Baudin, professeur de rhétorique au collége de Dôle.

M. Saunier, professeur d'histoire au lycée de Reims.

M. Jamin, professeur de physique au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Élection d'un membre honoraire.

M. l'abbé Nanquette, ancien membre titulaire, est élu membre honoraire.

Élection d'un membre du conseil d'administration.

M. Tourneur est nommé membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Henriot, membre sortant.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

—

Lecture de M. H. Landouzy.

—

DE L'AFFAIBLISSEMENT DE LA VUE

CONSIDÉRÉ COMME SYMPTÔME INITIAL DE LA NÉPHRITE ALBUMINEUSE.

Malgré les travaux si complets des cliniciens modernes, et en particulier de Bright, Rayer, Grégory, Martin-Solon, etc., sur la néphrite albumineuse, cette affection redoutable reste encore si souvent ignorée, surtout à son début, qu'on ne saurait accueillir sans intérêt les symptômes propres à l'annoncer dès son origine.

Parmi ces signes, il en est un, *l'affaiblissement de la vue*, qui n'a point encore été inscrit dans la science, et qui suit cependant de la manière la plus précise toutes les phases de l'albuminurie.

Sans contredit, l'œil et le rein sont bien éloignés, sous le rapport anatomique, et paraissent physiologiquement bien étrangers l'un à l'autre ;

Digitized by Google

mais si l'on rapproche cette amaurose (1) que je signale dans l'albuminurie, de l'amaurose signalée depuis longtemps dans le diabète, et si l'on considère la relation que les belles expériences de M. C. Bernard viennent d'établir entre la présence du sucre dans l'urine et la lésion du quatrième ventricule, ne peut-on logiquement penser qu'une relation analogue existe entre la présence de l'albumine dans l'urine et la lésion d'une partie déterminée du système nerveux? Ne peut-on espérer que des recherches poursuivies dans ce sens jetteront bientôt un nouveau jour sur la pathogénie du diabète et de l'albuminurie, et par conséquent sur leur traitement? Car c'est en vain qu'on tenterait la guérison de ces maladies en agissant sur les reins ou sur les urines, si l'altération des reins et de l'urine n'est elle-même qu'un effet d'une altération de l'encéphale.

Le premier cas dans lequel j'eus occasion de constater cette coïncidence, a trait à un ancien notaire, M. X....., que mon savant maître M. Louis visita avec moi au début de l'affection, et chez lequel l'amaurose suivit exactement la marche de la néphrite albumineuse.

Ce malade, âgé de 45 ans, d'une constitution très robuste, d'un tempérament sanguin, n'avait jamais éprouvé la moindre indisposition, lorsqu'à la fin de février 1846, il vint me consulter pour un trouble de la vision dont il s'était, pour la

(1) J'emploie ici le mot *amaurose* dans son acception étymologique (αμαυρος obscur), et uniquement comme synonyme d'affaiblissement de la vue. Une dénomination exacte ne pourra être donnée à ce symptôme que quand on aura déterminé la nature intime du trouble organique auquel il est dû.

Digitized by Google

première fois, aperçu à la chasse. Sa santé était bonne, du reste ; pas d'altération appréciable du globe de l'œil ou de ses annexes ; pas de bouffissure du visage.

Les moyens simples tels que pédiluves irritants, boissons rafraîchissantes, laxatifs salins, etc., ayant été insuffisants, je prescrivis une saignée du bras, deux purgatifs à l'aide du calomélas, des sangsues à l'anus, des vésicatoires à la nuque, etc.

Sous l'influence de cette médication, la vue parut s'améliorer ; M. X... reprit ses habitudes ordinaires, et, malgré mes recommandations, négligea tout traitement. Mais ce mieux ne fut pas de longue durée, et, huit jours après, j'étais consulté de nouveau. Le trouble de la vue s'était reproduit plus considérable qu'auparavant ; dans la dernière chasse, M. X.... avait vu constamment deux lièvres au lieu d'un, et il était revenu désespéré d'avoir manqué toutes ses pièces. Il éprouvait une grande difficulté à faire sa barbe ; distinguait avec peine l'heure à une pendule placée à, environ, deux mètres de son lit, et hésitait à sortir seul dans la rue.

L'appétit était presque nul ; les forces avaient beaucoup diminué ; la figure était manifestement bouffie ; il y avait un peu de fièvre, surtout le soir.

Cette bouffissure du visage, en l'absence des affections ordinaires qui peuvent la déterminer, est si souvent le premier signe de la maladie de Bright, que je soupçonnai à l'instant l'existence de cette affection.

L'examen des urines, répété en présence de mes savants confrères De Savigny et Hannequin, appelés

Digitized by Google

en consultation, confirma le diagnostic. Le coagulum obtenu, soit par la chaleur, soit par l'acide azotique, formait environ le tiers du liquide.

L'œdème des membres inférieurs survint bientôt, et avec lui tous les signes ordinaires de la néphrite granuleuse à type chronique.

Après un traitement antiphlogistique des plus énergiques, les accidents disparurent presque complètement; M. X..... voyait très distinctement l'heure à la pendule, et pouvait lire sans fatigue une partie du journal. Il y avait encore de l'albumine en quantité assez considérable dans les urines (environ 1/10), mais l'appétit était bon, les forces revenaient, et le malade, persuadé que l'air natal achèverait sa guérison, partit, le 7 mai, pour sa campagne, située à 25 lieues de Reims.

Le voyage avait été bien supporté, et M. X..., très satisfait d'être à la campagne, avait même repris sa gaîté, lorsque, le soir de la troisième journée, reparurent les mêmes symptômes qu'à la première rechute : malaise général, anorexie, fièvre légère, soif assez vive, amaurose, etc. En quelques jours un œdème considérable envahit les extrémités inférieures et l'abdomen, après avoir commencé par la face; et, lorsque j'arrivai près du malade, le 13 mai, je constatai une pleuropneumonie double.

Le dépôt albumineux formait environ le tiers du tube après un repos de quelques heures.

Sous l'influence de deux saignées générales, de larges vésicatoires, etc., ces symptômes s'amendèrent, et il survint même un mieux tellement manifeste, qu'un médecin du voisinage crut pouvoir annoncer à la famille un commencement de conva-

Digitized by Google

lescence. Mais cette amélioration ne fut pas de longue durée. La dyspnée reparut plus intense qu'au début, et la mort arriva le 24 mai 1846, dans des circonstances sur lesquelles je n'ai pu avoir de données bien précises, mais probablement par suite de la pleuropneumonie.

Bien que, dans ce premier cas, l'amaurose ait depuis le début jusqu'à la fin suivi la marche de la néphrite, cependant je ne songeais nullement, je l'avoue, à la rattacher, comme symptôme spécial, à cette affection, lorsque, peu de temps après, je fus consulté à Hermonville, avec mes confrères MM. Petit et Richard, pour un jeune vétérinaire chez qui la maladie avait eu une marche presque identique, quoique beaucoup plus longue.

Ce jeune homme atteint, une première fois, pendant son séjour à Fismes, d'une néphrite albumineuse qui avait duré près de dix mois, et pour laquelle j'avais déjà été consulté, paraissait sinon guéri, du moins en très bonne voie de convalescence, lorsque, tout-à-coup, la vue vint à diminuer, sans altération appréciable du globe de l'œil, ni des autres fonctions de l'économie. Cette diminution de la vue l'inquiétait, d'autant plus que sa première maladie avait débuté de la même manière.

Effectivement, la néphrite reparut bientôt, et avec plus d'intensité que la première fois; la face devint bouffie, les membres inférieurs s'infiltrèrent, puis survint très promptement une ascite considérable, et enfin une pneumonie mortelle.

Mais avant l'état fébrile, avant les symptômes aigus, et alors que le malade pouvait encore voyager et vaquer à presque tous les soins de sa profession,

Digitized by Google

l'amaurose avait fait de tels progrès qu'il ne pouvait plus pratiquer aucune opération chirurgicale, et qu'il était obligé de se faire conduire la main, même pour mettre le feu aux jambes d'un cheval.

Singulier hasard ! car la néphrite albumineuse n'est pas une maladie fréquente, le même jour, et dans le même village, un jeune homme de 26 ans, facteur rural, venait nous consulter pour une amaurose survenue depuis quatre mois, sans cause appréciable, et d'une manière insensible.

Ne voyant plus assez distinctement pour lire les adresses, et espérant guérir bientôt, car sa vue avait toujours été excellente jusqu'alors, il s'était fait remplacer provisoirement pour la distribution des lettres, et se bornait à signer, chaque jour, les feuilles destinées à l'administration; mais bientôt on fut obligé de lui mettre la main là où il devait signer, et, enfin, la vue s'obscurcit tellement qu'il lui devint impossible de tracer convenablement son nom, et qu'il dut renoncer à son emploi.

C'était une néphrite albumineuse, à type chronique, des mieux caractérisées (1).

Les paupières et la face étaient légèrement bouffies,

(1) Cette constatation de la co-existence de l'amaurose et de l'albuminurie sera mise à profit par les chirurgiens, et dans tous les cas d'amaurose dont la cause ne serait pas clairement établie, on devra procéder à l'examen des urines par la chaleur, l'acide azotique et la liqueur de Bareswil. Outre l'avantage d'arriver ainsi à un diagnostic rigoureux, par une analyse qui ne demande pas cinq minutes, on évitera de laisser, dans certains cas, une affection des plus graves se développer d'une manière latente, pendant que toutes les ressources thérapeutiques se portent en vain contre un accident purement symptomatique.

Digitized by Google

mais elles l'avaient été davantage deux mois auparavant; les extrémités inférieures, l'abdomen et surtout le scrotum, étaient fortement œdématiées.

Le dépôt albumineux, obtenu par la chaleur ou par l'acide azotique, était très considérable.

La cornée était très nette; les pupilles largement dilatées et peu contractiles; les humeurs de l'œil paraissaient ternes.

Les accidents augmentèrent graduellement; le malade fut obligé de garder le lit, la respiration devint difficile, et il succomba, après sept mois de maladie, dans une espèce d'asphyxie et avec tous les signes d'un œdème pulmonaire.

A quelques mois de là (15 octobre 1847) j'étais appelé en consultation à Béru, avec le docteur Louis, de Vitry, pour une meunière de 28 ans, affectée de néphrite albumineuse aiguë.

Le trouble de la vue était tel chez cette malade, qu'elle distinguait avec peine les objets placés sur une cheminée située à droite et à deux pas de son lit. La photophobie obligeait à tenir les rideaux constamment fermés.

Quoique la fièvre fût très vive, il n'existait pas de symptômes cérébraux.

Les yeux ne présentaient rien de particulier. Les paupières étaient, comme le reste du visage, notablement œdématiées.

D'après les renseignements donnés par les parents, le gonflement des paupières et la diminution de la vision avaient précédé le séjour au lit.

Le coagulum de l'urine occupait environ moitié du tube, au moment de l'expérience.

Digitized by Google

Cette grande quantité d'albumine, si rare dans la néphrite à type aigu, jointe à l'intensité des accidents généraux, à la faiblesse de la malade, à la cause probable de la maladie (fatigue, privations, mauvaise nourriture, humidité, etc.), m'avaient fait porter un pronostic grave; mais l'affection céda, en un mois, à des antiphlogistiques très énergiques, et le trouble de la vue disparut avec elle.

Depuis ces quatre exemples que le hasard me fournit presque en même temps, j'en ai observé beaucoup d'autres dans lesquels l'amaurose n'était pas moins manifeste, et, hier encore, je visitais, à Vailly, une jeune fille de 18 ans que j'avais vue en consultation, à Reims, trois mois auparavant, avec mes confrères De Savigny et Hannequin, et chez laquelle nous avions constaté un trouble notable de la vue coïncidant avec une maladie de Bright à forme chronique.

Dans ce dernier cas, comme dans les deux premiers que j'ai cités, l'amaurose suivit exactement les phases de l'affection rénale. Ainsi, avant d'être réellement malade, avant même de s'être plainte d'aucun malaise, cette jeune fille était forcée de s'appuyer contre les murs pour marcher avec sécurité, et de se maintenir contre les bancs et les tables pour suivre les exercices de sa pension.

Comme les yeux paraissaient nets, on attribua ces phénomènes à une congestion sanguine produite par la dysménorrhée; mais insensiblement le visage devint bouffi, les jambes s'infiltrèrent, l'hydropisie gagna l'abdomen, et, quand Mlle C... fut amenée à Reims, nous observâmes, outre ces symptômes, une douleur constante à la région lombaire et un

Digitized by Google

épanchement dans la plèvre droite. Le trouble de la vue existait encore, mais, au rapport de la malade, il était moins intense qu'au début.

Le coagulum albumineux était d'environ 1/4 de l'urine.

Cette jeune fille fut envoyée à la campagne et soumise par le docteur Bazot, de Vailly, à un traitement très énergique, (larges vésicatoires volants sur le thorax; larges cautères aux lombes; purgatifs drastiques; digitale; diurétiques; émission sanguine tous les mois à l'époque correspondante à la dernière période menstruelle, etc.)

Quand je revis Mlle C... une première fois, six semaines après ce traitement, l'épanchement de la plèvre et de l'abdomen avait presque disparu; la faiblesse générale était moindre; l'appétit meilleur; la fièvre presque nulle; la malade ne se plaignait que d'une chose, c'était d'avoir la vue constamment troublée par des *soleils* dont elle ne pouvait supporter l'éclat. Les urines, fréquemment examinées par M. Bazot, étaient toujours restées albumineuses. Elles me donnèrent, par l'acide azotique, et par la chaleur, un coagulum d'environ 1/8.

Le mieux continua sans interruption, et, lorsqu'un mois plus tard, je revis la malade avec MM. les docteurs Bazot et Hannequin, l'urine ne contenait plus que des traces d'albumine; les *soleils* avaient disparu, la vue était nette, les forces croissantes, la respiration presque normale; enfin, quoique les menstrues n'eussent pas encore reparu depuis cinq mois, on pouvait annoncer la convalescence. Cette amélioration sera-t-elle de longue durée? La marche ordinaire de cette affection ne permet guère de l'espérer.

Digitized by Google

La plupart des exemples recueillis, entre ce dernier cas et les premiers que j'ai cités, offriraient les mêmes preuves de cette connexion entre l'amaurose et l'albuminurie. Si j'en passe les détails sous silence, c'est que, d'une part, ce serait allonger inutilement ce travail, et que, d'une autre part, je les ai observés seul dans ma clientèle, ou à l'hôtel-Dieu avec les élèves, tandis que les autres ont eu pour témoins des médecins éclairés.

Parmi ces faits (qui sont au nombre de 15), il en est deux, à la vérité, dans lesquels il n'existait pas de trouble appréciable de la vision. Mais quel est le symptôme constant en médecine? et, quand on voit les pustules manquer entièrement dans la variole, ou les taches écarlates dans la scarlatine, pourrait-on ne pas inscrire comme fréquent dans une maladie un phénomène qui se montre treize fois sur quinze?

De ces deux faits dans lesquels je n'ai pas constaté l'amaurose, l'un appartenait au type chronique, l'autre au type aigu.

Le premier a été observé chez une femme de 61 ans, (salle Ste Marguerite, no 6,) affectée en même temps d'hypertrophie du cœur et d'emphysème pulmonaire, et que j'ai perdue de vue en quittant le service de l'hôtel-Dieu.

Le 2e a trait à un jeune homme de 25 ans, (Clouet, salle St Thomas, no 8,) atteint de néphrite granuleuse consécutive à une fièvre intermittente rebelle. Quelques jours après la cessation des derniers accès de fièvre, et sans cause appréciable, les membres inférieurs et l'abdomen s'infiltrèrent. Ne pouvant, en raison de l'hydropisie, avoir des données bien

Digitized by Google

positives sur l'état de la rate, ma première idée fut d'attribuer ces accidents à un splénocèle ; mais les urines, examinées immédiatement après la visite, contenaient une trop grande quantité d'albumine (2/3 environ de leur volume au moment de la coagulation) pour ne pas dénoter la maladie de Bright.

Effectivement, en trois jours, la face devint le siége d'une bouffissure considérable ; une douleur sourde se manifesta à la région lombaire et envahit bientôt l'hypocondre droit ; un épanchement pleurétique survint du côté droit, puis bientôt du côté gauche.

Une ponction abdominale, pratiquée le 25 octobre, donna issue à six litres de sérosité claire albumineuse. Les accidents de suffocation, arrêtés pendant quelques jours, revinrent avec une nouvelle intensité, et la mort arriva le 1er novembre, après six semaines de maladie.

A l'autopsie, on trouva une grande quantité de sérosité dans les deux plèvres, et de nombreux noyaux d'hépatisation rouge dans les deux poumons, surtout dans le droit et particulièrement vers les lobes inférieurs.

Les deux reins, doublés de volume, bosselés, étaient parsemés de nombreuses taches, les unes blanches, les autres rouges. La substance corticale pâle, hypertrophiée, ramollie, remplaçait presque entièrement la substance tubuleuse. Le foie était brunâtre, moins gros qu'à l'état normal, et présentait tous les caractères anatomiques de la cirrhose au deuxième degré. La rate avait son volume naturel, il n'existait pas de trace de péritonite.

Digitized by Google

Hors ces deux cas, tous les autres offraient les signes ordinaires de l'amaurose incomplète et de la maladie de Bright la mieux caractérisée (1).

Chez tous les malades le trouble de la vision a été identique, en ce sens qu'il est toujours venu d'une manière insensible, qu'il s'est développé graduellement, et que, dans aucun cas, il n'y a eu cécité complète, mais il a offert néanmoins toutes les variétés de l'amaurose ordinaire.

Ainsi, chez les uns, cette amaurose, que j'appellerai *néphrétique*, était accompagnée de strabisme ou de diplopie; chez d'autres, d'héméralopie ou de nyctalopie; les uns avaient comme un voile devant les yeux; d'autres une lumière dont l'éclat les éblouissait.

A l'exception d'une dilatation de la pupille d'autant plus grande que la vue était plus obscure, on ne remarquait aucun désordre évident dans l'appareil visuel ni dans ses annexes. Dans quatre cas, cependant, j'ai noté le reflet terne des humeurs de l'œil coïncidant avec une transparence parfaite de la cornée.

Je ne parle pas du gonflement des paupières, puisque plusieurs fois l'amaurose a précédé l'œdème, et que l'œdème ne pourrait suffire, d'ailleurs, à expliquer l'intensité des troubles de la vision.

Chez aucun malade il n'a existé de trouble appréciable de l'ouïe, de l'odorat, du goût, de la parole ou de l'intelligence.

(1) Une épidémie de scarlatine ayant régné chez les enfants de l'hôpital-général, pendant le mois de novembre 1848, j'ai eu l'occasion d'observer trois exemples d'albuminurie consécutive à cet exanthème; mais, en raison du jeune âge des malades, il m'a été impossible de constater d'une manière précise l'état de la vision.

Digitized by Google

Quant à la néphrite, le plus souvent, (11 fois sur 15), elle s'est montrée dès le début avec son type chronique, c'est-à-dire sans fièvre, sans douleur, sans autre symptôme primitif que le dépôt albumineux de l'urine et un œdème, quelquefois très faible, quelquefois très considérable de la face ou des extrémités.

Trois fois elle a commencé d'une manière aiguë, par des symptômes fébriles généraux; une fois par une douleur profonde à la région rénale.

Tantôt l'hydropisie s'est bornée à la face et aux extrémités; tantôt elle a gagné promptement l'abdomen et les plèvres.

Une fois l'état aigu a amené la mort ; une fois il a disparu pour ne plus revenir; une fois il a été remplacé par l'état chronique, avec guérison apparente et fréquentes récidives.

Dans onze de nos observations, nous avons assigné comme causes probables de la néphrite granuleuse :

Les excès alcooliques (4 cas);

Les excès vénériens prématurés (1 cas);

L'habitation ou le travail dans un lieu humide et froid (3 cas);

La mauvaise nourriture et les fatigues exagérées (3 cas).

Enfin, sur ces quinze malades, *neuf* ont succombé; *deux* ont guéri, et leur guérison paraît se maintenir; *un* a quitté l'hôpital dans un état de convalescence mal assurée; *deux* sont en traitement.

Les lésions anatomiques n'ont différé en rien de celles qui sont signalées par tous les observateurs; ainsi, dans quatre autopsies que j'ai pratiquées à

Digitized by Google

l'hôtel-Dieu dans l'espace de trois mois et demi, deux fois les reins étaient hypertrophiés et bosselés ; une fois ils étaient déformés et diminués de volume ; une fois ils avaient la grosseur et la conformation extérieure normales, quoique offrant un ramollissement extrême de la substance corticale, et une absence presque complète de substance tubuleuse.

Dans tous les cas, les granulations et les bosselures du tissu rénal, la rougeur et la raréfaction de la substance tubuleuse et mamelonnée contrastant avec la pâleur et le développement de la substance corticale, etc., ne pouvaient laisser le moindre doute sur la spécificité de ces lésions, d'ailleurs si bien connues aujourd'hui.

Trois fois le cerveau offrait la couleur et la consistance normales, et contenait environ 4 à 6 grammes de sérosité dans les ventricules latéraux. Une fois, il était mou, très pâle, surtout dans la substance grise qui était comme macérée. Les ventricules cérébraux et les fosses occipitales contenaient cependant très peu de sérosité.

Ni les yeux ni les nerfs optiques n'ont offert d'altération appréciable ; mais deux fois, néanmoins, les humeurs de l'œil qui nous avaient paru ternes pendant la vie nous parurent également, à l'autopsie, plus ternes qu'elles ne le sont ordinairement vingt-quatre heures après la mort. Cette diminution de transparence que j'avais déjà vue dans deux autres cas est-elle réelle ; ou tient-elle simplement à ces mille variétés de reflet si difficiles à caractériser dans les milieux de l'œil ? C'est ce qu'apprendront des observations plus nombreuses.

Une remarque importante c'est que, chez deux

Digitized by Google

de nos amaurotiques, l'albuminurie était compliquée de diabète; dans un de ces cas même (C. Dollé, salle S. Thomas, n° 14), le diabète constituait l'affection principale.

Or, l'amaurose n'ayant été notée dans le diabète que par un petit nombre d'observateurs, et à une époque où les questions si nombreuses et si complexes qui se rattachent à l'albuminurie étaient à peine connues, je me demande si, dans ces cas, le trouble de la vision ne tenait pas à la présence de l'albumine plutôt qu'à la présence du sucre.

Comme, sur soixante dix-neuf observations consignées dans l'ouvrage si complet de M. Rayer, on ne trouve que deux exemples de troubles visuels, et que l'un de ces exemples (obs. XXV) appartient précisément à un cas de néphrite granuleuse compliquée de diabète, on pourra retorquer l'argument et penser que c'est, au contraire, la complication de l'albumine par le sucre qui produit l'amaurose. Mais les faits sont trop catégoriques pour permettre cette hypothèse.

D'une part, en effet, j'ai essayé par le procédé de Bareswil toutes les urines, excepté celle des observations 2 et 3 dans lesquelles il n'existait, d'ailleurs, aucun signe fonctionnel de diabète, et, d'une autre part, je possède trois faits de diabète sans complication d'albuminurie, et sans le moindre affaiblissement de la vue.

Non que je prétende que l'amaurose manque dans les diabètes exempts d'albuminurie. Je pense seulement qu'elle est beaucoup moins fréquente et moins prononcée que dans la néphrite (1).

(1) Quelques jours après la lecture de mon mémoire à l'Aca-

Digitized by Google

La coexistence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse étant bien établie, à quelles circonstances doit-on la rapporter?

N'ayant pu faire l'autopsie des trois premiers malades soumis à mon observation et morts loin de Reims, je croyais trouver dans des explorations anatomiques ultérieures l'explication physiologique de ce phénomène, et je m'attendais, je l'avoue, à rencontrer ou une lésion circonscrite du cerveau, ou une infiltration, ou un commencement de dégénérescence des nerfs optiques, ou une dimunition notable dans la transparence des humeurs de l'œil.

On vient de voir plus haut que mes recherches avaient été vaines sur ce point, et j'aurais prévu, d'ailleurs, ce résultat si j'avais analysé plus tôt les observations nécroscopiques des auteurs, puisque sur

démie, je recevais deux communications qui doivent trouver place ici, car elles émanent d'hommes dont le nom fait, à juste titre, autorité dans la science.

D'une part, M. Sichel m'annonce, que dans un cas de diabète des plus prononcés qu'il a observé la veille, il n'y avait pas la moindre amaurose, pas le moindre trouble de la vue.

D'une autre part, M. Sestier m'envoie l'observation sommaire d'un diabétique âgé de 40 ans, qui a conservé la vue très longue, aussi longue qu'avant la maladie, mais qui voit souvent les objets *comme noirs ou comme enveloppés d'un nuage dont l'épaisseur varie non-seulement d'un jour à l'autre, mais quelquefois d'une heure à l'autre, et cela sans aucune périodicité.*

L'urine de ce malade, examinée le 19 septembre dernier, donnait 1044° au densimètre, et contenait 43 grammes de sucre par litre.

Le 10 octobre, elle donnait 1039° au densimètre, et 20 grammes de sucre.

Traitée par la chaleur, elle ne s'est pas troublée; traitée par l'acide azotique, elle a donné lieu à un très léger nuage blanchâtre qui a rapidement disparu par l'agitation.

Digitized by Google

quarante autopsies citées par M. Rayer, et où se trouve indiqué l'état du cerveau, cet organe a été noté plus de trente fois comme parfaitement normal sous tous les rapports et, en particulier, pour la couleur, la consistance du tissu cérébral, la sérosité des ventricules, etc.

Mais, de ce que l'examen nécroscopique ne décèle de lésion manifeste ni dans le globe de l'œil, ni dans les nerfs optiques, ni dans le cerveau, est-ce à dire qu'il n'en existe aucune ? Non, assurément. Nous ne sommes pas de ceux qui croient aux troubles vitaux sans trouble organique, c'est-à-dire aux effets sans cause, et, nul doute que nous ne sachions bientôt, soit par un scalpel plus délicat, soit par l'analyse microscopique, soit par l'analyse chimique, soit, surtout, par les expériences physiologiques, à quelles altérations du globe de l'œil ou du système nerveux doit être rapportée l'*amaurose néphrétique*.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que les explications manqueraient si l'on voulait s'abandonner aux hypothèses.

Ne pourrait-on, en effet, malgré l'énorme distance qui sépare les reins des yeux, démontrer entre eux une correspondance anatomique, et de là une relation pathologique, puisque l'un des filets du ganglion ophtalmique (filet sympathique) communique par l'intermédiaire du plexus caverneux, avec le ganglion cervical supérieur, et delà avec le grand sympathique? Mais alors, pourquoi pas une diminution de l'odorat, de l'ouïe, etc; car le ganglion olfactif et le ganglion otique communiquent également avec le système nerveux de la vie organique?

L'amaurose serait-elle dans la maladie de Bright

Digitized by Google

La néphrite albumineuse ne serait, comme l'amaurose néphrétique, qu'un symptôme d'une affection éloignée.

La nutrition et la sécrétion de l'œil sont modifiées, dans ce cas, comme le sont la nutrition et la sécrétion du rein, la sécrétion du rein comme celle de la plèvre, du péritoine, du tissu cellulaire, etc.; seulement, les reins recevant un nombre très considérable de nerfs ganglionaires, devaient nécessairement offrir des lésions plus manifestes.

Que si l'ouïe, le goût, l'odorat, ne se trouvent pas sensiblement affectés dans l'albuminurie, je répondrai que les milieux de l'œil ont plus d'influence sur la vision que les liquides tympaniques sur l'audition, que la salive sur le goût, que le mucus nasal sur l'olfaction, etc.

Sans contredit, la distance est immense entre le ganglion cervical supérieur et le plexus rénal; mais les sécrétions restent-elles donc normales dans l'intervalle de la chaîne? Et, si, dans la néphrite granuleuse, l'altération sécrétoire commence par les paupières, si elle continue à la face, souvent dans la plèvre, très souvent dans le péritoine, etc., serait-ce donc une témérité physiologique que de faire dériver, dans certains cas, de la même source, l'altération des fonctions de l'œil et l'altération des fonctions des reins?

On me pardonnera ces hypothèses que j'émettais devant les élèves de l'hôtel-Dieu, plutôt pour leur faire comprendre les difficultés de la pathogénie, que dans la pensée de résoudre une question si complexe. Elles ne seront pas inutiles, du reste, si

Digitized by Google

elles peuvent engager d'habiles expérimentateurs (1) à analyser les milieux transparents de l'œil dans la néphrite, le diabète, etc., et à essayer l'effet des lésions de l'encéphale ou des ganglions sympathiques sur l'altération des sécrétions urinaires, et sur les troubles sensoriels qui l'accompagnent.

En résumé, 1° l'affaiblissement de la vue est un symptôme presque constant de la néphrite albumineuse ;

2° Il annonce la maladie, comme signe initial, avant l'invasion des autres accidents ;

3° Il disparaît et revient en même temps que le dépôt albumineux des urines ;

4° Il doit porter à considérer la néphrite albumineuse comme le résultat d'une altération du système nerveux ganglionaire.

(1) Dès 1712, Pourfour du Petit fit des expériences qu'il répéta en 1725 devant Winslow et Sénac, et qui sont propres à démontrer l'influence réelle du grand sympathique sur la nutrition et les sécrétions du globe oculaire (*Longet*) ; mais ces expériences auraient besoin d'être répétées surtout sur les ganglions.

Digitized by Google

Lecture de M. Maumené.

M. Maumené communique à l'Académie un Mémoire qu'il a adressé à M. le Maire de la ville de Reims, SUR LES PROPRIÉTÉS HYGROMÉTRIQUES DE LA LAINE ET SUR LES MOYENS D'OBTENIR LA CONNAISSANCE EXACTE DE L'HUMIDITÉ QU'ELLE RENFERME.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait l'honneur, au mois de mars dernier, de m'inviter à me joindre à la Commission de séchage des laines. J'ai exécuté, depuis cette époque, plusieurs expériences dont les résultats sont intéressants au double point de vue de la pratique et de la science pure, et me paraissent surtout complètement suffisants pour éclairer l'administration sur ce qu'elle se propose de faire dans l'intérêt du commerce de Reims. Je m'empresse de vous rendre compte de ces expériences.

I. Permettez-moi de rappeler en peu de mots le but que l'administration s'efforce d'atteindre depuis plusieurs années. La laine, débarrassée du suint et après le travail du peigne, reste douée puissamment du pouvoir d'absorber l'humidité atmosphérique. Ce pouvoir varie avec la nature de la laine, la plus ou moins grande ténuité de ses brins, la méthode de lavage, la température et l'état hygrométrique de l'air, et on conçoit aisément combien

Digitized by Google

ces variations irrégulières rendent difficiles les transactions pour une matière dont le prix s'élève quelquefois à 15 fr. le kilog. — La Commission a été surtout chargée de trouver un procédé *rapide* et *exact* pour évaluer la quantité *réelle* d'humidité contenue dans un échantillon de laine quelconque, afin d'établir une *condition publique* où la laine, avant d'être l'objet d'un marché, serait d'abord soumise au procédé hygrométrique.

II. La ville de Lyon possède depuis longtemps un établissement de ce genre. Dès l'année 1805, un décret impérial en ordonnait la création : par une raison que vous apprécierez dans un instant, je citerai textuellement l'article 3. de ce décret.

« On établira dans les chambres destinées pour cette condition publique, par le moyen de poëles ou fourneaux, une chaleur constante de 16 à 17 degrés du thermomètre Réaumur, lorsque le baromètre sera entre 28 et 27 pouces ; à 18 degrés, lorsque le baromètre sera à 27 pouces, et à 19 ou 20, lorsque le baromètre sera entre 27 et 26 pouces, afin que l'excédant de chaleur soit capable d'absorber l'augmentation d'humidité de l'atmosphère désignée par la situation du baromètre : si on peut parvenir à construire un hygromètre d'une graduation sûre et comparative, on en fera usage de préférence au baromètre. »

La soie devait rester dans les salles vingt-quatre heures (montée ou pliée en organsin), ou même quarante-huit heures (en trame).

Sans m'arrêter au peu de précision des données physiques qui servaient de base à l'art. 3 de ce décret, je me bornerai à vous faire remarquer les

Digitized by Google

variations assez grandes que l'on eut à constater aussitôt que le mode de condition fut mis en pratique :

1° Par le vent du nord et un temps sec, la soie se dessèche beaucoup : les ballots devaient subir une seconde condition de vingt-quatre ou quarante-huit heures. *Le vendeur se plaignait* d'une dessiccation trop rigoureuse ; — par le vent du midi et un temps humide, la soie ne sèche pas, et c'est l'*acheteur qui se trouvait lésé.*

2° La *quantité des ballots* a une grande influence ; s'il y en a peu, la soie perd beaucoup ; — s'il y en a beaucoup, c'est le contraire qui a lieu.

3° *La position relative des ballots* elle-même est une cause d'inexactitude : — un ballot, placé près *d'une porte*, perd beaucoup plus que s'il était *dans un angle.* Deux ballots préparés dans des circonstances absolument identiques, peuvent donner par ce seul motif une différence de 3 p. 0/0 dans le conditionnement.

4° *Le changement de voisinage* influe encore : au moment où la dessiccation d'un ballot va se terminer, il arrive qu'on remplace un de ses voisins d'une dessiccation complète par un ballot nouveau et tout humide qui lui fournit une humidité nouvelle ; de sorte qu'un ballot, deux ou trois heures avant d'être retiré, peut être sensiblement plus sec que deux ou trois heures plus tard lorsque vient l'instant de le lever.

5° La *longueur du temps consacré à la condition* est une nouvelle cause d'incertitude : — un ballot, après avoir subi la première condition de vingt-quatre heures, ne présente pas de résultat précis ;

Digitized by Google

on le soumet à la deuxième condition de quarante-huit heures. Si, pendant ces deux jours, le temps passe du sec à l'humide, le ballot augmente de poids et, en définitive, il se trouve plus lourd qu'au bout des vingt-quatre premières heures.

6° Enfin, et cette dernière circonstance ne manquera pas de vous frapper, *si le ballot, après le conditionnement, n'est pas rendu immédiatement à son propriétaire*, il peut sécher dans le magasin d'entrepôt, et cette diminution de poids nouvelle crée un juste motif de mécontentement, qui peut aller jusqu'à donner de *l'inquiétude sur la conservation du ballot dans toute son intégrité*.

Ces inconvénients du procédé ne sont pas les seuls à remarquer : il y en a beaucoup d'autres, parmi lesquels un surtout me semble devoir fixer votre attention : *la température des salles est malsaine*, l'air est chargé d'émanations nuisibles, il l'est aussi d'une poussière fine continuellement agitée par le mouvement des ballots : aucune ventilation n'est possible ni même permise : les hommes de garde restent vingt-quatre heures enfermés dans ces salles vraiment dangereuses, où certaines personnes ne peuvent séjourner peu d'instants sans être fatiguées. Les *poussières* offrent des périls dont on reconnaît tous les jours l'étendue véritable.

III. Le 23 avril 1841, une ordonnance royale prescrivit, pour la condition publique de Lyon, un nouveau mode imaginé par M. Talabot et qui consiste essentiellement à obtenir la dessication *absolue* des soies.

Voici, en quelques mots, la marche adoptée :

La soie n'est soumise à l'opération *qu'en partie*. —

Digitized by Google

On prélève trente matteaux ou échantillons dans des endroits différents du ballot, ce qui compose un poids d'environ *550 grammes pour dix matteaux*.

Les trente échantillons réunis en faisceau A, (fig. I,) puis suspendus à l'extrémité B du fléau d'une balance de précision, sont disposés au milieu d'une grande cloche renversée, à double parois GG, dans laquelle on amène de la vapeur à la température de 121° (pression de 2 atmosphères); E est l'entrée, S la sortie.

Cette disposition permet d'obtenir aisément dans l'intérieur de la cloche 108 à 110 degrés (8 ou 10 degrés au-dessus de l'eau bouillante), ce qui est convenable pour obtenir la dessication absolue avec une promptitude suffisante. — L'humidité qui s'échappe se répand dans l'atmosphère par le trou T et par les interstices I,I du couvercle.

Au bout de quelques heures, la soie, dont le poids diminue sans cesse, reste immobile, et l'opération est terminée. Les poids P qui restent à ce moment sur la balance expriment *la quantité réelle de la matière sèche*. Les poids qu'il a fallu enlever du bassin P depuis le commencement de l'expérience, représentent *l'humidité* renfermée dans l'échantillon.

De nombreuses expériences ont montré toute l'excellence de ce procédé :

1° Pour chaque opération, on prend trois lots de 10 matteaux, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, il y a un instant. Deux de ces lots sont desséchés à l'absolu dans des appareils différents, et donnent le *même résultat* dans presque tous les cas. Si la différence entre les proportions d'humidité de ces deux lots atteint la valeur d'*un demi pour*

Digitized by Google

cent, ce qui est très rare et vraiment exceptionnel, on soumet à la dessication le troisième lot mis en réserve pour servir de contrôle.

2° La soie au sortir de l'appareil *ne contient plus la moindre trace d'humidité*, comme il est facile de s'en convaincre par l'immersion dans un bain de suif fondu et chauffé à 160°.

3° *La soie n'est pas altérée* : la grège la plus fine, la moins nerveuse, même avant d'avoir repris *la moitié* de son humidité naturelle (c'est-à dire 5 p. 0/0 de son poids), se divise mieux ; le brin, sensiblement gonflé, a acquis plus de force et n'a pas moins d'élasticité ; il supporte une tension égale, un allongement identique à ce qu'il pourrait supporter avant d'avoir été experimenté. — Des échantillons soumis à un grand nombre de dessications successives, reviennent toujours exactement au même poids, ce qui prouve encore clairement l'inaltération de la soie par ce procédé.

En résumé, le conditionnement se réduit aux opérations suivantes :

Prélever dans le ballot trois lots de dix matteaux chacun, et chacun aussi du poids d'environ 550 grammes ; dessécher deux de ces lots dans des appareils différents, *jusqu'à ce que leur poids reste constant pendant une heure ;* calculer la perte au cent : si le résultat ne diffère pas d'un demi pour cent, on prend la moyenne, et la soie est conditionnée ; — si la différence est de un demi, en plus, on dessèche le troisième lot et on prend la moyenne entre son poids et celui de l'un des premiers lots qui s'en rapproche le plus.

IV. On a jugé convenable, à Lyon, de ne pas

Digitized by Google

exprimer le résultat immédiat du conditionnement, ou, en d'autres termes, *le poids de la matière sèche.* Pour se rapprocher de la vérité, c'est-à-dire, pour indiquer ce que serait la soie dans l'état ordinaire, on a trouvé bon d'*ajouter un poids constant* au poids absolu déterminé par l'appareil. Des essais multipliés ont montré que la soie la mieux conditionnée par le procédé du paragraphe II, laissait dégager en moyenne 11 p. 0/0 d'eau quand on la soumettait aux températures de 108 à 110. — Ce poids moyen est celui qu'on ajoute pour fixer le *poids commercial.*

Ainsi, quand l'appareil fait connaître le poids absolu d'un ballot, si ce poids est égal à 85 p. 0/0 du poids brut, on ajoute 11 p. 0/0 sur 85, c'est-à-dire, 9,35, et on cote à 94,35.

V. Le procédé de M. Talabot et les appareils employés à Lyon pour les mettre en pratique, ne laissent rien à dèsirer. Dès la première séance de la Commission à laquelle j'assistai, sans même connaître les détails du procédé Talabot, mais uniquement à l'annonce de *l'emploi d'une température de plus de 100°* qui en fait la base, je n'hésitai pas, M. le Maire, à émettre l'opinion qu'on devait *s'en tenir à cette méthode* et *établir à Reims une condition semblable à celle de Lyon.*

Tout physicien, tant soit peu exercé, n'eut pas hésité d'avantage : les propriétés hygrométriques de la soie ou de la laine sont bien connues : leur extrême avidité pour l'eau ne permet pas d'espérer un instant d'en trouver la mesure par le procédé du paragraphe II, et déjà même, en 1805, la science permettait d'indiquer *à priori* tous les inconvénients

Digitized by Google

que l'expérience a démontrés, et dont j'ai résumé le tableau dans ce paragraphe.

VI. Cependant la Commission du séchage des laines, mal renseignée sans doute à cet égard, avait cru devoir faire des essais sur la laine par une méthode absolument identique.

Je crois inutile d'insister sur les resultats obtenus : ils ont été absolument les mêmes que pour la soie, et je pourrais vous répéter sur ce sujet mot à mot le paragraphe II ; les mêmes inconvénients devaient se présenter pour la laine, et ils se sont présentés en effet.

Les choses en étaient à ce point, quand vous me fîtes l'honneur de me consulter. Permettez-moi, M. le Maire, de vous répéter que *j'exprimai de la manière la plus formelle mon opinion favorable à l'adoption du procédé Talabot*, dès le premier jour.

La commission, dans l'espoir de diminuer les dépenses considérables du premier établissement, m'invita à faire les expériences que je croirais convenables pour atteindre le but avec le plus d'économie possible. — Tel fut le point de départ des recherches dont je vais maintenant vous exposer le résumé succinct.

VII. La dessication d'une substance quelconque ne peut être obtenue que de deux manières :

1° *Par la chaleur*. C'est à dire en élevant la température au point de réduire l'eau en vapeur et de la forcer à se dissiper toute entière.

2° *Par les absorbants*. C'est à dire en exposant la substance à l'action des corps très avides de l'humidité.

Digitized by Google

VIII. 1° Action de la chaleur.

Les substances humides placées dans l'atmosphère doivent, pour perdre leur eau, vaincre deux genres d'obstacles : la *pression* que l'air exerce par son poids sur toutes leurs surfaces et qui s'oppose énergiquement au développement de la vapeur, — et *l'influence de l'humidité* déjà répandue dans l'atmosphère. Il est facile de concevoir que l'air, ne pouvant contenir qu'un maximum d'eau en vapeur, prendra d'autant moins aisément l'humidité de la substance qu'il en contiendra lui-même davantage.

IX. Si la pression de l'air et son dégré d'humidité restaient invariables, on *pourrait peut-être espérer* d'obtenir à une température constante un *degré de dessiccation* toujours uniforme pour la laine et la soie ; mais la pression varie sans cesse et plusieurs fois en sens inverse dans un seul jour, et il en est de même du degré d'humidité. — Si au moins il était possible d'obtenir une mesure *pratique et exacte* de ces variations, le problème ne serait *peut-être* pas insoluble ; mais nous ne pouvons en réalité pas connaitre les changements de proportion de l'*humidité*. Le baromètre indique avec une grande précision les changements de *pression*, mais malgré tous les efforts des savants, il est aujourd'hui impossible de construire un *hygromètre* exact. Vous voyez, M. le Maire, s'il y a quelque exagération à dire qu'il est *impossible* d'obtenir une dessication comparative et précise de la laine dans un séchoir où la température reste ordinaire (25 degrés au plus). Les expériences de Lyon (parag. II) et celles de Reims (VI), devaient, par cette raison, donner de mauvais résultats. Il faut ajouter d'ailleurs que la qualité de la laine, et même la

Digitized by Google

méthode de lavage peuvent influer sur les facultés absorbantes, et il ne reste aucun doute sur l'*impossibilité absolue* de résoudre la question de séchage régulier *à une basse température*.

X. Si l'on élève, au contraire, la chaleur au point de communiquer à la soie ou à la laine une température de plus de 100 degrés, 108 ou 110, par exemple, *l'eau se transforme en vapeur avec une force suffisante* pour triompher des obstacles dont je viens de parler.

A cet égard, les expériences de M. Talabot et l'usage déjà bien long de sa méthode, ne laissent plus l'ombre d'un doute ; et je dois vous faire remarquer que la soie n'est pas seule à se conditionner exactement : la laine elle-même se dessèche promptement et sans difficulté. — La Commission de séchage, dans l'année 1847, demanda au directeur de la condition de Lyon, M. Gamot, de vouloir bien essayer les effets de l'appareil Talabot sur dix échantillons de laine, et les résultats ont été les mêmes que pour la soie.

Je n'aurais donc pas eu à m'occuper de cette méthode, si nous n'avions trouvé l'occasion toute naturelle de constater avec un appareil destiné à d'autres essais (XVI) *que la température ne doit pas être élevée à moins de 110°*.

XI. Voici, en quelques mots, les expériences que nous avons exécutées pour nous édifier sur ce point.

Dans un appareil tout semblable à celui de M. Talabot, nous avons introduit de la vapeur sous la pression unique de l'atmosphère, c'est à dire à la température de 100 degrés seulement. La température dans l'intérieur de la cloche où la laine se tient suspendue n'a jamais pu dépasser ainsi le terme de 93° ; presque toujours

Digitized by Google

même cette température se maintenait très près de 90° seulement. La laine se dessèche avec lenteur, et le tableau suivant montre avec évidence que dans la pratique on ne pourrait aucunement se contenter d'employer un degré de chaleur qui, maintenu très longtemps, ne conduirait pas encore à la *sèche absolue*.

Un échantillon (5-13) qui s'était réduit, à Lyon, au poids de 869 grammes, 78, mais qui avait repris 126 grammes 02 d'humidité depuis cette époque, et pesait en conséquence 995 grammes, 80, fut introduit dans l'appareil le 8 octobre 1849, et donna les résultats suivants :

LE 8 OCTOBRE.			LE 9 OCTOBRE.		
HEURES.	température de l'intérieur	PERTE.	HEURES.	température de l'intérieur	PERTE.
12 3/4			8 1/2	88°	72 gram.
1 1/4	89°	31 gram.	10 »	90	85
2 1/4	86	46 5	11 1/2	90	90
3 1/2	89	58 »	1 1/4	90	94
4 1/4	90	63 5	2 1/4	91	95
5 »	90	67 »	3 »	85	97
6 »	91	71 »	4 1/2	90	98
7 1/4	90	75 »	5 »	86	100
8 1/2	90	77 5	6 3/4	91	103
9 1/4	90	80 »	8 »	90	104
10 1/4	90	83 »	8 3/4	90	105
10 3/4	90	85 »	9 1/2	90	106
			10 1/2	90	107

Ainsi l'échantillon est resté dans l'appareil : le premier jour pendant 10 heures, et le second pendant 14 ; en tout, 24 heures. Une chaleur de 90 degrés, pendant un temps aussi long, n'a pourtant pas, et à beaucoup près, amené la perte de l'humidité totale : sur 126 gr. 02 l'échantillon n'a dégagé que 107 grammes, et avec tant de peine dans

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. III.

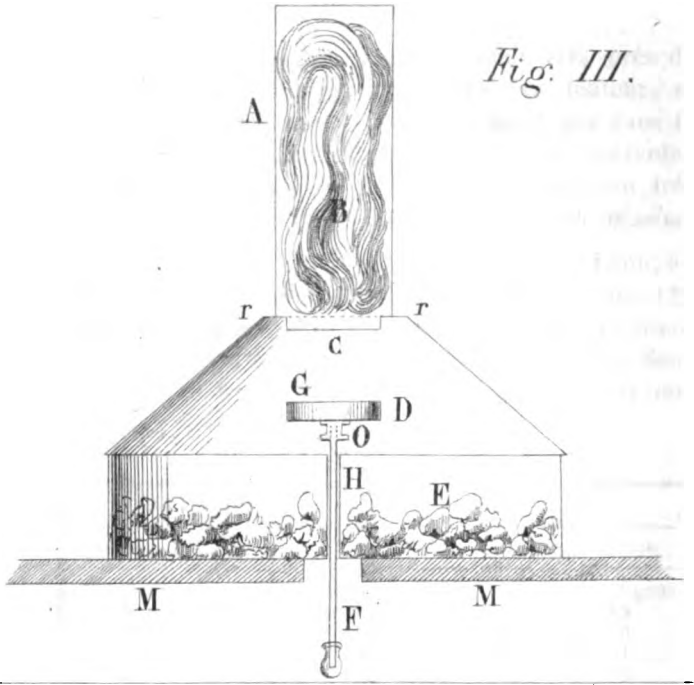

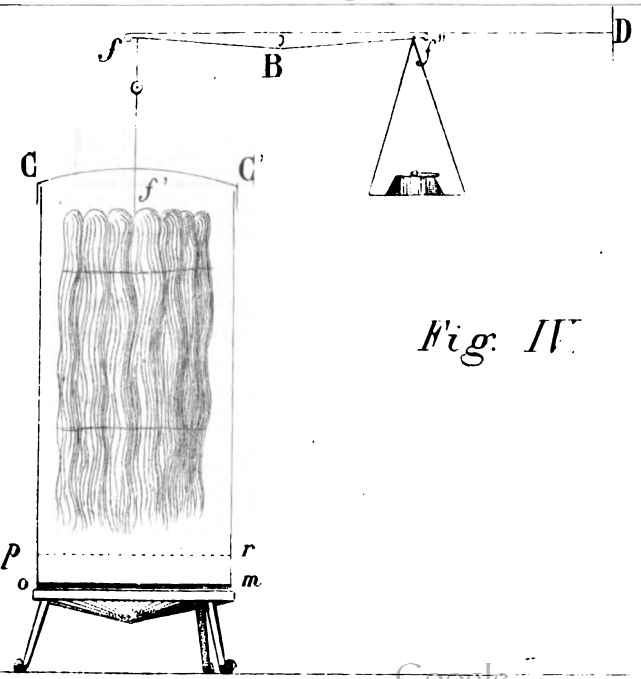

Fig. IV.

Digitized by Google

Fig. I.

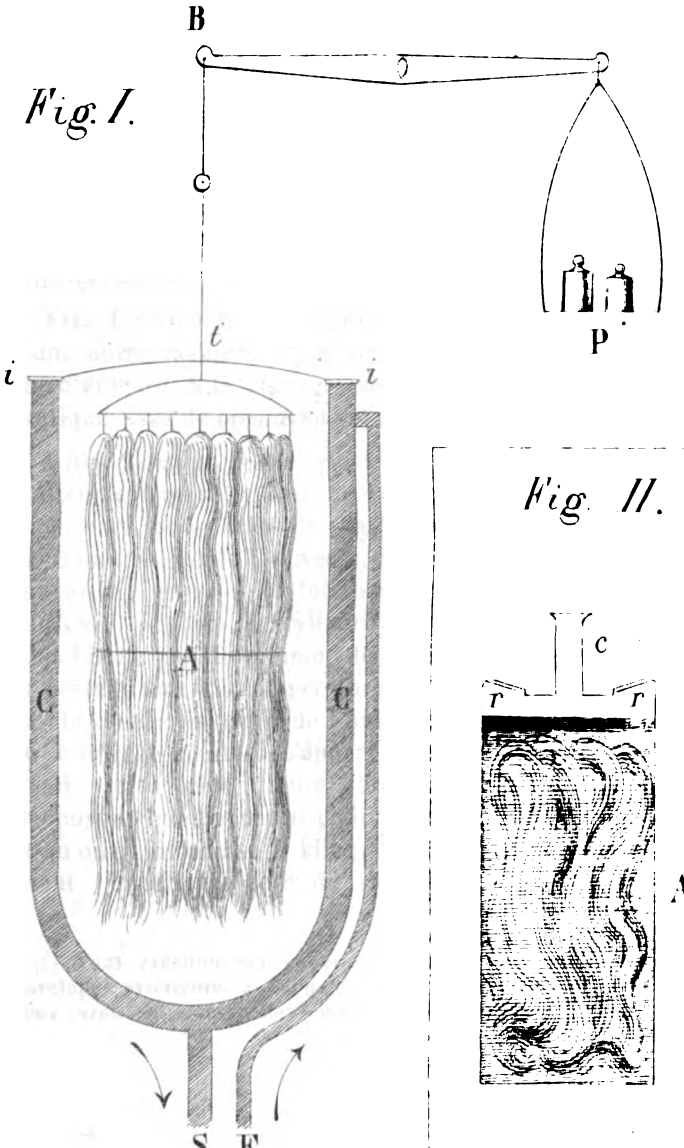

Fig. II.

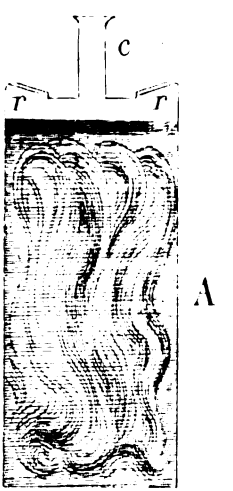

Digitized by Google

Digitized by Google

les dernières heures, qu'il aurait exigé sans doute encore deux jours pour abandonner les 19 gr. 02 qui lui restaient ; cela même n'eut pas suffi. — La consommation de vapeur est très grande : 91 litres d'eau le premier jour, 144 le deuxième, en tout 235 litres ; (A) ce qui revient à peu près à 40 kilog. de houille brûlée (1).

Deux autres opérations nous ont donné les mêmes résultats, et il demeure évident qu'il est nécessaire de *fournir* à l'appareil une température de 108 ou 110° intérieurement.

XII. L'action de la chaleur pourrait être appliquée d'une autre manière, et le procédé dont je vais vous entretenir est à la rigueur susceptible d'être mis en pratique sans de bien grandes difficultés.

A (fig. 2) est un grand cylindre de 0 mèt. 50 cent. de hauteur et 0 mèt. 25 cent. de largeur, à son ouverture supérieure est un rebord *r r* incliné en dedans et large de 0 mèt. 05 cent. L'ouverture se ferme au moyen du couvercle C muni d'une tubulure de 0 mèt. 15 cent. de hauteur. — Dans le cylindre on met de l'huile, et dans l'huile un kilogramme de la laine à essayer, puis on porte le tout à la température de 110°; l'eau chauffée par le *contact immédiat* de l'huile, se réduit en vapeur et se dégage bientôt. L'appareil ne contient plus que l'huile et la laine ; toute l'humidité s'est dissipée. Supposons que l'appareil plein d'huile pèse 10 kilog. et qu'on y introduise 1 kilog. de laine ; le poids total avant l'expérience sera de 11 kilog. — Si, après

(1) Pour exécuter ces expériences, on avait ajouté une enveloppe extérieure à l'appareil (XVI) de manière à former deux parois entre lesquelles pouvait circuler la vapeur

Digitized by Google

l'expérience, nous trouvons ce poids réduit à 10 kilog. 880, nous pourrons en conclure que la différence ou 0 kilog. 120 donne le poids de l'humidité renfermée dans notre échantillon. — L'huile est en effet si peu volatile à la température de 110°, que l'eau se dégagerait seule et sans entraîner une portion notable de la matière grasse.

Ce procédé présente quelques inconvénients : 1° Il exige un poids considérable d'huile, et par conséquent une balance précise assez coûteuse. 2° La laine, après l'essai, ne se trouve pas disponible pour le propriétaire ; il faut la soumettre à un lessivage.

Mais, d'un autre côté, nous trouverons le grand avantage de n'avoir à faire aucune dépense première un peu considérable, — et les difficultés de la pesée ou du lessivage n'ont rien d'exorbitant : quant à la balance, il en faut toujours une ; et quant au lessivage, c'est une opération, comme chacun sait, très facile et peu dispendieuse.

Je ne puis, M. le Maire, vous présenter dès à présent un tableau d'expériences faites avec cet appareil ; je n'ai pas eu l'occasion de le proposer à la commission.

XIII. 2° Action des absorbants.

On sait qu'un grand nombre de corps sont tellement avides d'humidité que, placés dans l'air, ils en attirent promptement la vapeur aqueuse et augmentent considérablement de poids. Parmi ces corps, il est nécessaire de choisir ceux dont le prix est faible, et je citerai au premier rang la *chaux*, l'*acide sulfurique* et le *chlorure de calcium*.

Mis en présence d'une substance humide, il est bien évident que ces trois produits chercheront à lui

Digitized by Google

enlever son eau ; et si l'on songe aux moyens de déterminer cette action, on voit qu'elle peut être établie de deux manières distinctes ; *au contact* ou *à distance*.

XIV. Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir un procédé vraiment pratique en faisant agir les absorbants *au contact*. — *Il est essentiel que la laine ne soit point altérée :* ce qui aurait certainement lieu par le contact des trois corps cités. — Pour mon compte, je n'en vois aucun autre qui puisse être employé d'une manière avantageuse ou seulement pratique.

XV. Il reste l'action *à distance :*

Les absorbants placés dans un vase entièrement clos *près d'un corps humide, mais sans le toucher*, peuvent agir sur ce corps par l'intermédiaire de l'air qui se charge sans cesse des vapeurs d'eau pour les leur transmettre. — Je me suis naturellement fixé sur la chaux ; elle offre une puissance absorbante extrême, un peu moindre que celle de l'acide sulfurique (d'après M. Regnault), mais son emploi ne présente aucun des inconvénients graves de l'acide, et lui mérite de beaucoup la préférence.

Quant à la durée de son action nécessaire pour obtenir une dessication complète, la science ne fournit point des renseignements tout-à-fait positifs ; les expériences de Saussure, relatives à la construction des hygromètres, ont montré qu'il faut un temps assez long pour amener un cheveu à la fixité de longueur correspondante au degré de sécheresse extrême (1) : mais on peut distinguer, ce me semble,

(1) Le cheveu présente avec la soie les plus grandes analogies.

Digitized by Google

entre le *moment de la dessication absolue* et le *moment où la dimension du cheveu reste constante.* Il n'est pas impossible que le premier précède de beaucoup le second : en d'autres termes, que le cheveu soit bien sec longtemps avant que ses dimensions cessent de se modifier. — Je pouvais donc espérer d'*obtenir une dessication assez prompte de la laine par l'action de la chaux à la température ordinaire*, et j'ai fait construire l'appareil suivant :

A (fig. 3) est un grand flacon renversé, en cuivre jaune très mince (hauteur 0^m 80, largeur 0^m 27, dimensions nécessaires pour contenir 1 kilog. de laine) ; l'échantillon B est soutenu dans le flacon par un grillage en fil de laiton supporté par des tenons dans le col du flacon C ; le tout repose sur une boîte conique D en cuivre, où l'on place 20 ou 30 kilog. de chaux *vive* et de bonne qualité : entre les vases A et D, je place une ou deux rondelles de drap RR pour ne laisser aucune issue à l'air extérieur. (Le flacon A pèse environ 4 kilog., ou 5 kilog. avec la laine : pendant l'expérience, on le charge d'un poids de 10 kilog., et la fermeture se trouve ainsi très exacte). Il est facile d'enlever le flacon sans remettre la laine au contact de l'air, au moyen du couvercle G ; la tige F qui le porte glisse à frottement dans un tube H ; on pousse la tige par-dessous la table MM jusqu'à ce que le couvercle s'adapte au col C, puis on la dévisse de l'armature O, et le flacon peut être enlevé fermé. — Lorsqu'on rapporte l'appareil, une manœuvre du même genre permet d'ouvrir sans le contact de l'air extérieur, ainsi qu'il est facile de le voir.

Digitized by Google

La laine placée dans cet appareil perd son eau, dont la chaux s'empare, et vous pouvez juger, M. le Maire, combien la pratique de ce procédé serait simple et économique si la dessication marchait avec rapidité ; mais, contre toute prévision, il faut un temps énorme pour dépouiller la laine de son humidité. Voici les résultats fournis par l'expérience :

MOIS.	DATE.	POIDS. de l'appareil.	PERTE absolue	PERTE pour °/₀	DURÉE de l'action.	OBSERVATIONS.
Mai 1849.	15	4 k 935	gr.			
	16	920	15	1 50	1 jour.	
	17	915	20	2 00	2 »	
	19	905	30	3 00	4 »	
	22	893	42	4 20	7 »	
	23	889	46	4 60	8 »	
	26	880	55	5 50	11 »	
	28	874	61	6 10	13 »	
Juin.	1	860	75	7 50	17 »	
	14	826	109	10 90	30 »	
	16	824	111	11 10	32 »	pluie continuelle.
	18	824	111	11 10	34 »	
	19	822	113	11 30	35 »	
	20	821	114	11 40	36 »	
	22	818	117	11 70	38 »	
	25	815	120	12 00	41 »	
	28	811	124	12 40	44 »	
Juillet.	2	808	127	12 70	48 »	
	7	805	130	13 00	53 »	
	12	802	133	13 30	58 »	
	16	799	136	13 60	62 »	
	20	796	139	13 90	66 »	
	26	794	141	14 10	72 »	
	30	793	142	14 20	76 »	
Août.	7	788	147	14 20	84 »	
	22	788	147	14 70	99 »	
Septembre.	13	785	150	15 00	121 »	
Octobre.	4	784	151	15 10	142 »	
	30	783	152	15 20	168 »	

Ainsi, la laine retient l'eau *hygrométrique* avec une puissance extraordinaire ; en 168 jours, elle a perdu 15 p. 0/0 de son poids, ce qui approche beau-

Digitized by Google

coup de la sécheresse extrême ; mais le peu d'humidité dont elle reste imprégnée s'échappe avec tant de peine, *qu'il faut 26 jours pour l'exhalation d'un gramme.* — Il est donc impossible de songer à cette méthode pour l'objet que nous avions en vue.

De tout ce qui précède, il résulte que, parmi tous les procédés de dessication, un seul peut satisfaire aux exigences du conditionnement public : c'est celui de M. Talabot, fondé sur l'emploi de la vapeur à 121°, et mis depuis longtemps en pratique dans la condition publique des soies de la ville de Lyon.

XVI. Cependant j'ai cru devoir essayer de résoudre le problème en suivant une marche inverse de la précédente; *au lieu d'opérer la dessiccation* absolue de la laine pour connaître la proportion de l'humidité qui s'y trouve, j'ai songé à atteindre le but en déterminant la quantité d'eau nécessaire pour *élever l'humidité au maximum à une température constante.*

Supposons, en effet, qu'à la température fixe de 25°, par exemple, une laine quelconque placée dans un air saturé d'humidité puisse absorber un maximum de 50 p. 0/0 (relativement à l'état de sécheresse absolue), il est bien clair que si une laine à essayer, placée dans les mêmes circonstances, absorbe seulement 25 0/0, c'est qu'elle renferme déjà 25 centièmes de son poids d'eau, ce qui est précisément à déterminer.

Pour soumettre cette idée au contrôle de l'expérience, j'ai fait construire un nouvel appareil dont voici la description.

Le cylindre de zinc A, (fig. 4.) de 1 mèt. 20 cent de hauteur et 0 mèt. 55 cent. de largeur, reçoit 10 à 12 litres d'eau qui s'élèvent à 0 mèt. 03 cent. au-dessus du cercle OM. Je suspends un kilog. de laine en cordons

Digitized by Google

à un chassis métallique F, lié par le fil FF' à l'extrémité F du fléau de la balance, l'autre extrémité F' porte un bassin et des poids. — Un couvercle CC' s'ajuste sur le cylindre et donne une clôture suffisante.

La laine est ainsi suspendue dans une atmosphère saturée de vapeur d'eau, et son état de division est assez grand pour rendre l'absorption de cette vapeur aussi facile que possible.

La balance est commune: mais je rends la sensibilité très grande au moyen de la longue aiguille BD qui oscille devant la carte D, traversée par une ligne de repère horizontale.

Un grillage PR, placé à 0 mèt. 10 cent. du liquide, empêche tout contact entre la laine et l'eau.

Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, M. le Maire, que ces dispositions réduiraient le conditionnement des laines à une méthode de la plus extrême simplicité, tout en n'exigeant, pour ainsi dire, aucune dépense, excepté celle du premier établissement, encore serait-elle aussi restreinte que possible. Le cylindre et la balance une fois établis serviraient en quelque sorte indéfiniment, et il suffirait de mettre un peu d'eau de temps en temps dans le cylindre pour le conserver prêt aux expériences.

Malheureusement, la laine exige encore un temps considérable pour atteindre au degré d'humidité maximum: sa constitution organique la rend à la fois peu propre à abandonner l'eau qu'elle renferme, et à se charger de toute celle qu'elle peut contenir. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ce qui suit :

Digitized by Google

DATES.		POIDS de la laine.	GAIN		DURÉE de l'action.	OBSERVATIONS.
MOIS.	JOUR.		absolu.	pour °/₀		
Août 1849.	22	0 k 954	gr.			
	23	0 993	39	4 08	1 jour	
	24	1 020	66	6 91	2	
	25	1 042	88	9 22	3	
	26	1 058	104	10 90	4	
	27	1 065	111	11 63	5	
	28	1 077	123	12 89	6	
	29	1 088	134	14 04	7	
	30	1 091	137	14 36	8	
	31	1 099	145	15·19	9	
Septembre.	1	1 116	162	16 98	10	
	3	1 122	168	17 61	12	
	4	1 132	178	18 65	13	
	5	1 137	183	19 18	14	
	6	1 141	187	19 60	15	
	7	1 144	190	19 91	16	
	8	1 152	198	20 75	17	
	10	1 160	206	21 59	19	
	11	1 162	208	21 80	20	
	12	1 166	212	22 22	21	
	13	1 170	216	22 64	22	
	14	1 173	219	22 95	23	
	15	1 175	221	23 16	24	
	16	1 177	223	23 37	25	
	17	1 179	225	23 58	26	
	18	1 181	227	23 79	27	
	19	1 184	230	24 10	28	
	21	1 187	233	24 42	30	
	22	1 188	234	24 52	31	
	25	1 192	238	24 94	34	
	26	1 194	240	25 15	35	
	30	1 198	244	25 57	39	
Octobre.	2	1 201	247	25 89	41	

L'expérience n'a pas été poussée plus loin : ses résultats montrent clairement que la *méthode d'humectation* ne fournit pas de procédé pratique ; la laine, en principe, doit atteindre un maximum, et il n'y a pas de doute, après l'expérience même, qu'elle y parviendrait : mais il faudrait un temps

Digitized by Google

énorme, et nous ne saurions abréger ce temps jusqu'aux limites nécessaires pour le conditionnement public.

XVII. Mais si l'expérience qui précède ne convient pas à une méthode de conditionnement utile, elle nous apprend au moins un fait qui me paraît de la plus haute importance, c'est qu'une laine placée dans les circonstances favorables, peut absorber une quantité d'eau justement égale à LA MOITIÉ DE SON POIDS (pris dans l'état de sécheresse absolue).

En effet la laine employée dans cette expérience, (0 kilog. 954) était une laine marchande en tout semblable à celle du paragraphe XV: elle aurait donc perdu *au moins* 15,2 p. 0/0 de son poids d'humidité ou 145 grammes, et se serait réduite à 0 k. 809; et puisque dans l'appareil (XVI) elle absorbe 247 grammes d'eau, il se trouve en définitive que *809 grammes de laine sèche peuvent se charger de 145+ 247 ou 392 grammes d'eau*; ce qui fait exactement 48,4 p. 0/0 du poids de la laine. — D'ailleurs, on n'a ainsi qu'un minimum : car d'un côté la dessiccation, et de l'autre l'humectation, n'ont pas été complètes; donc il est permis, sans exagération, de dire :

Une laine sèche, placée à la température ordinaire dans un air saturé d'humidité, peut absorber la moitié de son poids d'eau.

XVIII. Il est presque superflu d'insister sur ce résultat pour en montrer les conséquences; j'appellerai seulement votre attention sur les suivantes :

1° La laine, en absorbant des proportions d'eau de plus en plus grandes, acquiert une *moiteur* de plus en plus sensible, quoique l'humidité ne soit

Digitized by Google

jamais distincte. — Et, puisque les limites ont une si grande étendue, il est de la dernière évidence que la personne la plus habituée au maniement des laines ne peut se flatter d'apprécier, avec une exactitude suffisante, le véritable degré de sèche d'un échantillon commercial. — En faut-il davantage pour expliquer les difficultés continuelles entre le vendeur et l'acheteur, et les plaintes souvent très justes de ce dernier? Assurément, non; elles se comprennent parfaitement.

2° On ne saurait trop faire remarquer le parti que la fraude peut tirer des facultés hygrométriques de la laine. — Considérons un ballot de laine de 1,000 kilog., par exemple, dans un bon état marchand, c'est-à-dire, contenant déjà 16 p. 0/0 d'eau environ. Son propriétaire, au lieu de le vendre en cet état, le descend à la cave, et pour 24 heures. Le ballot, *divisé convenablement*, se trouve en réalité dans les circonstances du paragraphe XVI, et, *en un seul jour*, il absorbera 41 kilogrammes d'humidité. Supposons de la laine à 15 fr., et voilà une augmentation de prix de 615 fr. bien aisément trouvée. — Les 1,000 kilog. restent-ils à la cave pendant cinq jours, ils pourront prendre 116 kilog. d'eau, ce qui équivaudra actuellement à la somme de *1,740 fr.* Je n'hésite pas à croire que parmi les acheteurs un grand nombre ne distingueront jamais, *à coup sûr*, des modifications si graves, et la portée d'un tel fait n'a pas besoin de longs commentaires.

XIX. Ici se terminent les recherches que j'ai exécutées pour la commission du séchage des laines. Je crois, M. le Maire, que vous en jugerez exactement l'ensemble dans le résumé suivant :

Digitized by Google

On peut admettre, en principe, deux méthodes générales pour déterminer le degré d'humidité de la laine : 1° la méthode de *dessiccation absolue*, 2° et la méthode d'*humectation au maximum* à une température constante.

1° Méthode de *dessiccation*.

Elle peut s'exécuter de deux manières : A, en se servant de la chaleur seule ; — B, en faisant usage des absorbants.

A, action de la chaleur.

1. *La dessiccation à la température ordinaire ou à une température peu élevée, ne peut absolument donner aucun résultat exact :* elle est soumise à l'influence de la pression et de l'état hygrométrique de l'air dont on ne peut se rendre maître, et dont on ne possède même pas une mesure exacte (au moins pour l'humidité) ; elle peut même être modifiée par la nature de la laine ou la méthode de lavage, qui sont encore on ne peut plus variables.

2. *La dessiccation à une température élevée ne peut pas être obtenue assez promptement au moyen de la vapeur produite sous la pression de l'atmosphère.* Cette vapeur, dont la température est de 100°, ne peut élever la laine qu'à 90° environ, et même, au bout de trois jours, la dessiccation ne serait pas absolue.

3. *La dessiccation absolue peut être obtenue en quelques heures par l'emploi de la vapeur à une pression double de celle de l'atmosphère.* Cette vapeur, dont la température est de 121°, peut porter la chaleur de la laine à 108 ou 110°, ce qui est nécessaire et suffisant, ainsi qu'un long usage des appareils Talabot l'a bien démontré.

Digitized by Google

4. *La dessiccation absolue pourrait sans doute être obtenue d'une manière pratique par l'emploi d'un bain d'huile.* Ce qui reste à étudier.

B. Action des absorbants.

5. La dessiccation peut être avancée à un haut degré par l'influence de la chaux ; mais il faut un temps énorme, et il ne reste aucun espoir de pratiquer ce procédé de manière à atteindre l'absolu.

2° Méthode d'*humectation.*

6. La laine, placée dans un air saturé d'humidité à une température constante (par exemple, à la température ordinaire) se charge d'une grande quantité d'eau : *1 kilogramme de laine sèche absorbe ainsi la moitié de son poids de vapeur ;* mais le temps nécessaire à cette absorption est si considérable, qu'il est encore impossible d'obtenir un procédé de conditionnement en s'appuyant sur une telle base.

XX. Il découle de ces résultats une conséquence évidente et nécessaire :

Le procédé Talabot est le seul qui puisse convenir à un véritable conditionnement.

En effet, et si je ne me trompe, j'ai passé en revue dans ce mémoire, *théoriquement et pratiquement, tous les procédés vraiment possibles* dans la pratique pour obtenir la dessiccation absolue des laines, et le procédé Talabot est le seul qui donne des résultats satisfaisants. La méthode du bain d'huile pourrait servir, à la rigueur ; mais elle n'aurait certainement pas la grande précision du procédé Talabot, qui me semble, par conséquent, le seul à adopter pour la condition publique des laines de Reims.

Digitized by Google

Avant de terminer, je vous demanderai, M. le Maire, la permission de vous faire connaître le zèle et les soins tout particuliers que M. E. Delafraye a bien voulu mettre à l'exécution des expériences contenues dans ce mémoire. Il m'eût été impossible de trouver un collaborateur plus habile et plus consciencieux ; mes occupations ne me laissaient pas assez de temps pour exécuter moi-même ces essais dans tous leurs détails, et je me fais un devoir en même temps qu'un plaisir d'offrir à M. Delafraye mes remercîments les plus sincères.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : E. MAUMENÉ.

Reims, 10 novembre 1849.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS,

ANNÉE 1849-1850.

N.° 5.

Séance du 23 Novembre 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : MM. Robillard, Bandeville, L. Fanart, Th. Contant, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquénelle, Louis-Lucas, V. Tourneur, Ern. Arnould, L. Henriot-Delamotte, H. Paris, Lechat, J. Sornin, Velly, Pierret, Forneron, Pierre Leroy, Brière-Valigny, E. Maumené, membres titulaires.

Et MM. Maillet, Duchesne, de Bonnay et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Valcker, maréchal-ferrant à Reims, adresse à la Compagnie le plan d'un nouveau système de

Digitized by Google

forage pour les puits artésiens. — Cette communication est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Gosset, Holleaux et Goulet-Collet.

M. l'abbé Polonceau, ancien vicaire-général de Lisieux, membre correspondant, adresse des remercîments à l'Académie.

M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers, fait hommage à la Compagnie de la collection des travaux de cette Société, depuis la VIIIe jusqu'à la XIXe année.

M. Pierre Leroy offre à l'Académie un exemplaire de son rapport au conseil d'arrondissement de Reims.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-inférieure, 113e cahier.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.

Notice sur le marquis de Turbigny, agronome angevin du XVIIIe siècle, par M. Guillory aîné.

Travaux de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Rapport de M. Pierre Leroy, sous-préfet de Reims, au conseil d'arrondissement.

Circulaire adressée par le même aux maires de l'arrondissement de Reims.

Lettre d'un voyageur en Normandie, par M. O. Seure, membre correspondant.

Journal des Savants, n^os^ de juillet, août, septembre et octobre 1849.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Maumené présente à l'Académie des observations sur l'empoisonnement par l'acide arsénieux

Digitized by Google

de plusieurs compagnies de perdreaux trouvés morts sur le territoire de la commune de Lavannes.

A propos du passage qui termine la lecture de M. Maumené, MM. Lechat et Sornin font observer, en se fondant sur l'opinion émise par M. Dumas dans ses cours, que *l'acide arsénique* paraît moins vénéneux que *l'acide arsénieux*, quoique plus soluble. Ce fait expliquerait pourquoi *l'arséniate de potasse* peut être administré sans danger, à doses assez fortes, contre les fièvres intermittantes. M. Maumené déclare ne pas avoir connaissance de cette opinion de M. Dumas.

M. Henriot rend compte de la mission qui lui avait été donnée de visiter chez M. Dupont-Bouilly une variété de lapins dont le poil est d'une blancheur et d'une finesse remarquables.

M. Tourneur lit une préface archéologique destinée à servir d'introduction à ses récents travaux sur les vitraux de l'église de St-Remi.

M. Louis-Lucas donne lecture de la première partie d'une étude sur les œuvres de M. Ozanneaux.

M. Velly présente à l'Académie des observations sur l'emploi du sulfate d'ammoniaque en agriculture.

M. Loriquet lit la première partie d'une notice archéologique sur l'éclairage.

Une commission, composée de MM. Landouzy, Lechat et Maumené, est chargée de rendre compte du procédé d'éclairage par le gaz hydrogène extrait de l'eau, inventé par M. Gillard.

Digitized by Google

Lecture de M. Maumené.

—

EMPOISONNEMENT PAR L'ARSENIC DE COMPAGNIES DE PERDREAUX TROUVÉS MORTS SUR LE TERRITOIRE DE LAVANNES, PRÈS REIMS.

—

J'ai eu l'occasion, depuis notre dernière séance, d'observer un fait vraiment digne de l'attention de l'Académie.

Des perdreaux furent trouvés morts sur le territoire de Lavannes; une première fois vingt-cinq: une seconde fois douze, c'est-à-dire des compagnies entières. Sur les douze derniers, deux me furent remis pour les examiner: ils étaient empoisonnés par l'arsenic. — J'ai constaté ce résultat en faisant usage de la méthode indiquée par l'académie des sciences et dont la sûreté est bien connue.

L'empoisonnement pouvait être attribué à deux causes; la première à l'influence des blés chaulés à l'acide arsénieux; la seconde à l'action des pâtes arsenicales dont l'usage est très répandu en ce moment pour la destruction des souris. — Bien qu'il y eut peu d'importance au point de vue de la sécurité publique à rechercher laquelle des deux causes

Digitized by Google

avait ici produit ses effets, j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt cependant de déterminer exactement la véritable mesure de l'action de chacune d'elles.

Il me paraît certain que le chaulage tel qu'on le pratique, en ce moment, dans une grande partie de la France dépose sur les grains une assez forte proportion de matière arsenicale pour expliquer l'accident consigné dans la présente note et je crois utile de présenter sur ce point quelques réflexions dont on pourra juger la valeur dans un instant.

Voici d'abord pour compléter l'exposé des faits: les méthodes de chaulage varient presque à l'infini; ou pour mieux dire chacun a sa méthode; une fois l'arsenic entre les mains du cultivateur, il n'y a plus de règle, en général, et l'opération du chaulage ou du mélange avec le grain se trouve, le plus souvent, faite sans mesure précise. — J'ai consulté un des plus habiles agriculteurs de notre ville: voici les proportions qu'il emploie: 100 à 150 gr. d'arsenic par hectolitre de blé. — D'après ces nombres il est facile de calculer ce qu'un grain de blé chaulé renferme d'arsenic. En effet, il faut à peu près 13 hectolitres de blé pour faire un poids de 1.000 kilog.; un hectolitre de blé pèse donc à très peu près 77 kilog.; 150 gr. d'arsenic par hectolitre donnent ainsi 1 gr. 95 centièmes ou environ 2 gr. d'arsenic par kilog. de blé. — D'un autre côté 1 kilog. de blé représente de 18 à 19,000 grains: car le poids de 2 séries de 100 grains a été 5,4335 et 5,4735 gr.; d'après la première pesée 1 kilog. de blé contiendrait 18,404 grains, et d'après la seconde 18,270. — Dans le premier cas un grain de blé chaulé renferme 0 milligramme 106 et dans le second 0,107,

Digitized by Google

ou en d'autres termes, 10 grains de blé contiennent 1 milligramme et un dixième d'arsenic.

Dans de telles circonstances, le blé chaulé peut-il occasionner la mort d'un perdreau? — J'ai trouvé dans le gésier de l'un des deux oiseaux 40 grains *encore distincts*, presque entiers, et dans celui du second 44. — Or 40 grains contiennent 4 milligrammes 4 dixièmes ou 4 milligrammes 1/2 d'arsenic. — Je crois cette dose plus que suffisante pour leur donner la mort.

Si le grain avait fait partie d'une pâte destinée aux souris, il eut renfermé beaucoup plus encore de substance arsenicale. Le même agriculteur que j'ai cité se sert d'une pâte composée de la manière suivante : 3 kilog. de farine mêlés à *une bonne cuillerée* d'arsenic (environ 100 gr.), forment avec un peu d'eau la pâte nécessaire pour recouvrir 4 litres de grain ou à très peu près 3 kilog (3,08). — Il est facile de calculer d'après cette formule et les nombres qui précèdent que 40 grains de blé pris dans cette pâte contiennent 36 milligrammes d'arsenic. Or, cette dose est à très peu près la moitié de celle qui donne la mort à un homme.

Que les perdreaux de Lavannes soient morts par l'effet du blé chaulé ou des pâtes destinées aux souris, il en résulte toujours cette conséquence que les perdreaux de nos marchés peuvent aujourd'hui faire courir aux consommateurs un véritable danger. — La vente de l'arsenic n'a du reste aucun motif d'excuse, car le chaulage s'exécute tout aussi simplement et avec autant d'efficacité par un mélange de sulfate de soude et de chaux fraîchement éteinte. — C'est ce que l'expérience a depuis longtemps

Digitized by Google

démontré, comme aucun agriculteur tant soit peu instruit ne l'ignore.

Maintenant je soumettrai à l'Académie quelques observations très courtes sur la puissance vénéneuse des composés arsenicaux. Aucun auteur ne se prononce exactement à cet égard. J'ai entendu souvent professer l'opinion que l'acide arsénieux à la dose d'un grain à un grain et demi (de 52 à 79 milligrammes), peut donner la mort à un homme. Mais il faut entendre que le principe n'est pas absolu. — S'il s'agit d'un homme en bonne santé le principe est certain et il serait superflu de rappeler des exemples : malheureusement ils sont en foule. — S'il s'agit au contraire d'un malade, les effets changent et d'une façon bien singulière. Ainsi la thérapeutique fait depuis longtemps usage, et avec un succès remarquable, de l'arséniate de potasse contre les fièvres intermittentes. Ce sel est beaucoup plus soluble que l'acide arsénieux et regardé par cette raison comme beaucoup plus redoutable. Cependant on l'emploie à des doses très fortes. Voici par exemple une ordonnance que je transcris textuellement :

500 gr. d'eau.

30 centig. arséniate de potasse.

dont on prendra 12 cuillerées par jour.

12 cuillerées représentent environ et au moins 240 gr., c'est-à-dire à très peu près la moitié du liquide ou 15 centigrammes d'arséniate de potasse. — Or, en tenant compte de la composition de ce sel il est facile de reconnaître qu'il contient 55 pour 100 de son poids d'acide arsénieux et que 15 centigrammes d'arséniate de potasse équivalent ainsi à un peu plus de 8 centigrammes d'acide arsénieux, ou justement

Digitized by Google

à la dose considérée comme assez puissante pour causer la mort d'un homme sain.

Par ce raisonnement, je n'entends pas dire que l'arséniate de potasse doit agir rigoureusement en raison de l'acide arsénieux qui est *censé* en faire partie : seulement, puisque c'est bien évidemment la matière *arsenicale* qui donne les qualités vénéneuses, il faut d'abord en prendre une égale quantité pour comparer entre eux les composés de l'arsenium (1).

Je pourrais citer un très grand nombre d'exemples de formules où la quantité d'arséniate était aussi forte (l'emploi de l'arséniate date au moins de 1819). Et je puis assurer l'Académie que jamais il n'est résulté de l'emploi du sel aucun accident, que jamais il n'a même été observé de symptômes d'empoisonnement. Ainsi l'action des matières arsenicales présente de grandes différences suivant l'état pathologique de l'individu qui les absorbe. — Si nous joignons à cela cette influence du temps consacré à l'absorption qui rend l'action du poison d'autant plus faible que ce temps a été plus long et qui permet ainsi d'en avaler des quantités de plus en plus considérables, nous en pourrons conclure, ce me semble, que l'action des poisons mériterait de nouvelles études dirigées surtout dans le sens indiqué par les observations qui précèdent.

(1) Les chimistes appellent arsenic le corps simple qui fait la base des composés arsenicaux : dans le commerce on donne le même nom d'arsenic à l'acide arsénieux. Pour faire cesser cette confusion, je propose d'appeler le corps simple *arsenium*, ainsi que je le fais dans mes cours depuis plusieurs années.

Digitized by Google

Lecture de M. Henriot aîné.

RAPPORT SUR UNE VARIÉTÉ DE LAPINS BLANCS.

Dans l'une de nos dernières séances, un de nos collègues soumit à l'Académie un échantillon de poil de lapins d'une blancheur et d'une finesse remarquables, provenant de lapins élevés par M. Dupont-Bouilly de St-Brice. Vous m'avez chargé d'aller au nom de l'Académie rendre visite à ces gentils animaux, et de vous en entretenir à la reprise de vos travaux.

La famille de lapins dont il est question, n'est pas encore bien nombreuse, elle ne se compose que de neuf à dix individus, bien logés, bien nourris, bien choyés, surtout par Mme Dupont qui les élève en véritables enfants gâtés, auxquels elle ne refuse ni friandises, ni sucreries.

Le pelage de ces lapins ne ressemble nullement à celui des lapins dits angoras, leur poil est plutôt un véritable duvet auquel se trouve mêlé un poil

Digitized by Google

jarreux qui est également très soyeux. C'est d'un peignage pratiqué tous les deux ou trois jours sur ces animaux, que provient l'échantillon qui vous a été présenté.

Cette variété de lapins paraît être un jeu de la nature; car la mère de toute cette famille faisait partie d'une portée de 5 à 6 lapins gris, enfants de lapins ordinaires, chez un habitant de Champigny Mme Dupont, dont l'amour pour les lapins est connu de toute la contrée, fut bientôt informée de l'existence de cette jolie petite bête ; et elle s'empressa de l'acquérir. Le hazard voulut que le phénomène qui s'était produit à Champigny, se présentât de nouveau à Bétheny. Mme Dupont, instruite de cette circonstance, ne laissa pas échapper l'occasion de donner à sa bête chérie uu compagnon digne d'elle, ou à peu près, car il était un peu tacheté de noir.

C'est de ce couple que proviennent tous les lapins que possède maintenant M. Dupont. La première portée lui donna 3 individus blancs, tachetés comme le père et un 4me d'une parfaite blancheur comme la mère.

C'est celui-ci dont M. Dupont s'est servi pour la reproduction de l'espèce et qu'il va continuer à employer avec un fils unique de ce nouveau couple.

Quant aux autres individus blancs tachetés, il ne les conserve que parce que leur poil possède les mêmes qualités de finesse et de souplesse que celui des autres et parce qu'il veut expérimenter s'il pourra, par suite de soins, parvenir à en obtenir des enfants d'un blanc irréprochable.

Comme je vous l'ai dit, ces lapins sont peignés très soigneusement tous les deux ou trois jours.

Digitized by Google

Cette opération pareille à celle qui se pratique sur les chèvres cachemire, laisse sur le peigne un duvet souple, soyeux, et d'une finesse remarquable, ainsi que vous avez pu en juger par l'échantillon qui vous a passé sous les yeux.

M. Dupont en a déjà recueilli une assez grande quantité pour le petit nombre de lapins qu'il a élevés. Il a envoyé à l'exposition des produits de l'industrie une petite caisse de ce poil et quelques bobines qu'il a fait filer à la main, par une bonne fileuse du pays.

Cette exposition a été remarquée et a procuré à M. Dupont la proposition d'achat de sa récolte de poil et même celle de l'acquisition des ses lapins. Il a cru devoir jusqu'à présent refuser les offres séduisantes qui lui ont été faites.

Il tient à continuer ses expériences et à avoir une petite colonie de lapins parfaitement blancs et parfaitement homogènes pour la qualité de leur fourrure.

Il désire aussi connaître d'une manière certaine, quelle est la quantité de duvet que doit produire par an le peignage d'un lapin.

Parmi les essais qu'il projette, il veut faire tondre au printemps prochain un ou plusieurs individus, pour savoir si le poil se reproduira comme sur les moutons et savoir aussi si la nature du poil restera la même.

Il est à observer que ces lapins, dont la peau donnerait une fourrure charmante, et tout-à-fait différente de celle des lapins blancs ordinaires, n'ont pas comme ces derniers l'œil rouge des albinos. Ici au contraire, l'œil est d'un noir vif et agréable à voir.

Digitized by Google

Tels sont les renseignements que je puis donner à l'Académie sur cette intéressante famille de lapins. Je me tiendrai au courant des expériences de M. Dupont, des résultats qu'il obtiendra, et je vous en rendrai compte immédiatement.

Il est à désirer que les efforts de M. Dupont soient couronnés de succès, il doterait l'industrie agricole d'un produit nouveau qui viendrait prendre place dans l'industrie manufacturière. Un jour viendra peut-être où nos élégantes orneront leurs jolis bras de soyeuses mitaines et leurs blanches épaules de schalls et d'écharpes fabriqués avec ce duvet si remarquable, qui remplaçerait toutefois plus facilement le cachemire que la laine.

Mais quelque soit le développement que pourrait prendre ce nouveau produit, nos cultivateurs peuvent sans crainte continuer à bien soigner l'exploitation de leurs bergeries. Les charmants lapins dont je vous entretiens, ne feront pas disparaître de la Champagne les moutons que l'on y élève en si grand nombre.

Digitized by Google

Lecture de M. V. Tourneur.

—

DE L'ARCHÉOLOGIE A L'ACADÉMIE DE REIMS.

—

Messieurs,

L'indulgence avec laquelle l'Académie a bien voulu accueillir, il y a déjà un certain temps, *Quelques études sur les vitraux de la Cathédrale de Reims*, m'a déterminé à pousser plus loin mes recherches, et à examiner encore avec tout le soin dont je suis capable, les autres peintures sur verre que renferment les églises de notre ville. Et, je le dirai sans plus de préambule, je crois avoir été dédommagé de mes peines par les choses vraiment curieuses, utiles, importantes, uniques peut-être dans toute la France, que j'ai découvertes en particulier dans notre admirable basilique de St-Remi.

Toutefois, Messieurs, je ne puis encore en ce moment vous faire part de mes découvertes : *un scru-*

Digitized by Google

pule m'arrête, et avant tout, j'ai fort à cœur qu'il soit levé. — Ce que j'ai à vous communiquer, pourrait bien s'appeler de l'*archéologie*; or j'entends encore retentir à mes oreilles au sein des pompes et des solennités d'une de vos séances publiques, en présence de nos magistrats assis au milieu de nous sur des siéges d'honneur, à la vue d'un public choisi, nombreux, bienveillant et attentif, ces paroles qui ne se sont point envolées sur les ailes des vents, comme les oracles révérés de la sybille. *Non turbata volant rapidis ludribria ventis*; (1) mais qui vivent toujours pour le public et pour nous à la page 519 du tome VI de vos *Séances et Travaux*; les voici : « La faveur qui, depuis quelques années, s'est attachée » à l'étude de l'archéologie, et qui peut-être a été » due en partie à la facilité que cette étude offrait » à quelques esprits superficiels, cette faveur ne » pouvait être exclusive dans une ville aussi positive » que la nôtre: aussi, sans être déchue du rang » honorable qu'elle a toujours occupé, ne peut-on » plus dire que l'archéologie éclipse nos autres » travaux. »

Il est bien tard, sans doute, pour vous présenter quelques réclamations au sujet de ces paroles prononcées le 27 mai 1847, il y a déjà plus de deux ans; j'aurais voulu même pouvoir les oublier tout-à-fait. Cependant, comme je veux essayer aujourd'hui pour la première fois depuis 1847, de parler d'archéologie au sein de l'Académie; comme ces paroles, quoique formulées il y a longtemps, vivent dans vos annales; comme elles émanent surtout d'une bouche

(1) Virg., *Enéide*, Livre 6me v. 75.

Digitized by Google

officielle, celle du secrétaire-général (1), présentant avec le consentement exprès d'une commission, le compte-rendu annuel de vos travaux, et par conséquent en quelque sorte l'avis de l'Académie elle-même; vous comprendrez, Messieurs, que je vienne aujourd'hui, quoique bien tard, réclamer au nom de l'archéologie, contre les interprétations défavorables et la censure formelle que l'on pourrait rencontrer ici.

L'estimable auteur de cette phrase a cherché sans doute, à déguiser sa pensée, à atténuer autant que possible l'amertume de sa critique; son intention est manifeste, et l'embarras de sa rédaction le trahit. Je ne lui en ferai point un reproche, au contraire, je l'en remercie hautement. Mais cependant les accusations, les ambiguités subsistent toujours; je dois répondre aux unes et éclaircir les autres, avant d'oser vous parler encore d'archéologie. Car on reproche ici à cette science: « d'avoir pendant un temps éclipsé vos autres travaux; » et on semble l'inculper et la blâmer, parce qu'il lui arrive de jouir d'une certaine faveur « qui peut-être a été due en partie (je cite textuellement le compte-rendu) à la facilité que cette étude offre à quelques esprits superficiels. » En effet, si ces deux griefs étaient fondés, il faudrait craindre, en faisant monter l'archéologie à cette tribune, de passer pour *présomptueux* et *indiscret* en s'exposant à éclipser les travaux de l'Académie; ou peut-être pour *superficiel*, car on pourrait bien être du nombre de ces *quelques esprits* qui trouvent dans cette *étude de la facilité*. Et je l'avoue sans beaucoup d'humilité

(1) M Tarbé de St-Hardouin.

Digitized by Google

peut-être, mais du moins avec beaucoup de sincérité, aucune de ces qualifications n'a le don de me sourire, et je ne voudrais pour rien au monde les mériter.

Mais ces inductions et ces reproches sont-ils fondés ?

1° L'archéologie a-t-elle pendant un temps *éclipsé les autres travaux de l'Académie?* Et d'abord qu'est-ce à dire, *éclipsé*? Est-ce par le nombre des communications qu'elle vous a faites? — Je m'en consolerais facilement. — L'Académie a été fondée pour réunir les parcelles éparses de l'histoire et des traditions locales (1), pour recueillir, classer, expliquer tous les débris de notre glorieuse antiquité rémoise; pour étudier, conserver, protéger au milieu de nous les reliques des vieux âges, les chefs-d'œuvre que nous ont laissés nos pères. C'est pour cela qu'elle a commencé la série de ses publications par les très archéologiques manuscrits de dom Marlot; c'est pour cela qu'elle a voulu les enrichir de la vue et du plan de nos anciennes églises, de notre tombeau de Jovin, de notre vieux Reims; c'est pour cela que nous y voyons avec bonheur l'image fidèle, tracée par un habile crayon, des antiques sceaux de nos vieilles chartes, et les empreintes des monnaies de nos archevêques du moyen-âge; c'est pour cela enfin, que dans ses concours annuels elle a plus d'une fois

(1) Je lis dans les *statuts de l'Académie de Reims*, l'article 1er, ainsi conçu : « L'Académie de Reims est constituée, conformément à l'arrêté ministériel du 6 décembre 1841, dans le but de travailler au développement des sciences, des arts et belles-lettres, et *surtout* de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays. » (Annales de l'Académie, tome 1. page 11.

Digitized by Google

proposé des récompenses pour la solution de questions archéologiques.

Oui, Messieurs, encore une fois, l'archéologie prendrait une large place dans vos travaux; nous entendrions souvent lire ici des *monographies* comme celle de *St-Nicaise* (1), des discussions savantes, profondes, animées et courtoises pourtant, comme celles que provoqua le *déplacement des tapisseries de la Cathédrale de Reims (2)*, où une seconde histoire des *Bénédictins de la Champagne (3)*, je m'en consolerais! Je dirais, et vous diriez avec moi, que nous remplissons les vues de nos honorables fondateurs, que l'Académie vit, et qu'elle marche d'un pas ferme vers le but assigné à ses travaux.

Mais est-il vrai que jamais vous ayez eu, je ne dirai pas à vous plaindre, mais à vous réjouir de cette surabondance de travaux archéologiques? L'archéologie a-t-elle donc jamais envahi à tel point nos séances qu'il ne restât plus de place pour les autres communications? Votre ordre du jour n'a-t-il pas toujours été libre et ouvert à tous les travaux qui ont voulu se produire? N'est-il pas vrai que jamais; (et je ne crains pas d'être contredit) jamais, mémoire scientifique ou autre n'a été forcé de reculer devant l'archéologie? D'ailleurs, interrogez vos annales, les comptes-rendus de vos secrétaires, et des chiffres éloquents viendront vous répondre. Votre premier volume renferme 49 travaux différents dus à la plume de divers académi-

(1) Monographie De st-nicaise, *par M. l'abbé Nanquette* (Annales de l'Académie, tome II, page 239).

(2) Par MM. L. Paris, L. Fanart, et Herbé (ibid. tome I, page 269.

(3) Congrès scientifique de France, XIIIe session, par M. Bandeville.

Digitized by Google

ciens ; il y a 5 sujets archéologiques ; le 2e en a 22 dont 4 archéologiques ; dans les années suivantes, jusqu'à et y compris l'année 1847, la proportion est à peu près la même.

Me serai-je trompé sur le sens du mot *éclipsé*, dans la phrase de votre ancien secrétaire? Serait-ce par leur éclat, leur lustre, leur science, que les travaux archéologiques auraient éclipsé les autres? Ce n'est point à moi d'en juger. Franchement, je pense que cela n'est pas; mais si cela était, qui aurait le droit de s'en plaindre? Il est donc regrettable qu'un secrétaire de l'Académie soit venu dire dans un compte-rendu officiel que l'archéologie a, pendant un temps, éclipsé vos autres travaux.

2° Peut-on lui faire un reproche *d'être en faveur auprès de quelques esprits superficiels?*

Pas d'avantage, ce me semble ; car, c'est un privilége que l'archéologie partage avec toutes les autres sciences sans exception, et qui, par conséquent, ne peut autoriser à rien conclure de défavorable contre elle. Examinez, Messieurs, ce qui se passe, (j'emprunte cette réflexion à un profond philosophe de notre siècle) (1) et vous verrez que deux espèces d'hommes très différentes l'une de l'autre s'occupent ou semblent s'occuper dans le champ de la science : les *savants sérieux* et les *amateurs*.

Les premiers recherchent l'instruction dans l'étude, ils étudient pour savoir ; les seconds étudient pour passer le temps, (grave affaire, énorme embarras, pour la plupart d'entre eux)! Les hommes studieux creusent, fouillent profondément le sol; heureux quand

(1) Gioberti. *Introduction à l'étude de la philosophie* (tome 1er page 4).

Digitized by Google

ils ont pu défricher par un labeur opiniâtre quelque terre encore inculte. Les amateurs se promènent en respirant à l'aise dans des allées, bien sablées, bien battues; et c'est pour eux un grand effort que de se baisser seulement pour cueillir quelque fleur. — Lire, pour s'amuser ou s'endormir; connaître la surface d'un sujet pour en causer bien ou mal; juger avec l'imperturbable aplomb de l'homme qui n'entrevoie même pas les difficultés, les questions les plus obscures, les plus hardies! se tromper grossièrement, prendre cent fois le Pyrée pour un homme, et compter les magnifiques arches du Pont-Euxin, voilà le rôle des *amateurs*. — Rôle facile, agréable, sans conséquence, et dont on peut concéder facilement l'exercice à ceux qui ne veulent point en abuser pour imposer aux autres leurs opinions, et pour s'attribuer une importance imméritée. — L'archéologie a ses *amateurs, nombreux, actifs, opiniâtres,* qui en doute? — Gens qui se croient bien savants, parce qu'ils sont parvenus à distinguer sans trop de peine, un plein cintre d'une ogive; une colonne d'un pilier, le style *à lancette* du style *flamboyant*, et qui sous ce beau prétexte s'en vont s'extasier naïvement à l'aspect des arceaux d'une voûte prétendue *romaine* ou *romane* (comme ils disent en se rengorgeant), en présence du maçon qui les bâtis. — Mais la *politique*, cette science du gouvernement des peuples, qui faisait le désespoir des Richelieu et des Colbert, n'a-t-elle pas ses amateurs, refaisant avec aplomb la carte de l'Europe sans se douter même des complications infinies, d'antagonisme et de sympathie, de rivalité et d'intérets, qui doivent à jamais unir ou séparer les peuples et les nations?

Digitized by Google

La *stratégie*, cette science d'Alexandre, de César, et de Napoléon, n'a-t-elle pas ses amateurs qui, sur le sable de nos promenades, font exécuter chaque jour durant de longues heures, des manœuvres impossibles, à une cavalerie et à une infanterie imaginaires. La *science auguste des Cujas et des Domat* a ses amateurs, l'*histoire*, la *théologie*, la *philosophie*, la *médecine* même a les siens, sans que vous puissiez en rien conclure de défavorable contre elles. Et pourquoi donc reprocher à l'archéologie un fait qui ne tient pas à elle, dont elle n'est pas la cause, ni la seule affligée? Oui, je le comprends, on pourrait blâmer l'archéologie si elle était nécessairement, inévitablement frivole et superficielle, si elle n'avait ni *but* certain, ni *méthode* sûre, ni *résultats* utiles, mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi!

Son but, c'est d'étudier et d'expliquer l'antiquité par les monuments, de compléter l'histoire en nous montrant sous tous les aspects, les hommes que nous ne voyons sans elle que sur l'agora, le forum, ou le champ de bataille. Elle nous apprend ces mille riens qui ont sur les évènements les plus graves conséquences. Elle nous initie aux secrets des mœurs, des usages, des coutumes de tous les siècles, en rebâtissant pour nous, les temples, les palais, les maisons détruites. En nous montrant le romain, le français du moyen-âge avec ses habits, ses meubles, son langage, ses habitudes les plus familières, et par là l'histoire est pour nous moins obscure.

Elle nous aide à lire sur les murs de nos vieux édifices, notre histoire, nos dogmes, nos mystères, et sans elle ces innombrables sculptures n'auraient pour nous ni sens ni beauté. Elle explique les inscriptions,

Digitized by Google

traduit avec Champollion les hiéroglyphes, et les vieux siècles revivent pour nous. Elle compare les œuvres de l'art dans tous les temps et chez tous les peuples; l'architecture, la sculpture, la peintnre, la musique; et nous apprenons à comprendre et à reproduire le beau et l'utile.

J'irai plus loin, Messieurs, et je vous dirai ce qui nous attire, nous prêtres, vers l'archéologie; c'est que d'avance, toutes nos sympathies sont acquises à tout ce qui est bien, à tout ce qui est beau; c'est que chargés d'entretenir, de garder et d'orner nos églises, nous voulons pouvoir le faire avec intelligence et avec goût: c'est que passant pour ainsi dire notre vie dans ces mêmes églises, nous voulons pouvoir lire, comprendre, interpréter, sans que la science nous désavoue les objets qui s'y rencontrent, tableaux, statues, tapisseries, inscriptions, manuscrits, bas-reliefs. Enfin, et surtout, c'est parce que sur les frontons, et dans les voussures de nos basiliques, elle nous fait lire clairement des dogmes que les siècles postérieurs ont niés. C'est qu'elle nous montre dans les catacombes, dans les cryptes du moyen-âge, la preuve et la confirmation de notre foi, l'explication et l'origine d'un grand nombre de nos cérémonies, de nos usages, des lois de notre liturgie, d'autant plus chères et plus vénérables pour nous que la source en est plus lointaine, plus sacrée, puisque je la vois découler de cette pierre vénérable sur laquelle est bâtie l'église, et que les apôtres et le Sauveur sont assis auprès d'elle. En dépit des *amateurs*, l'archéologie est donc *utile, grave, sérieuse,* et peut être sérieusement traitée.

Nommerai-je pour le prouver les fondateurs et les

Digitized by Google

maîtres de la science archéologique ? *Grœvius* et *Gronovius*, avec leurs volumineuses collections ; — *Mabillon*, la gloire de notre pays de Reims, jeune novice de notre monastère de St-Remi; — *Montfaucon*, *Thierry Ruinart* et toute cette forte et savante école des Bénédictins dont le nom est devenu synonyme d'archéologue et de savant, *Caylus*, *Barthélemy*, l'auteur d'Anacharsis, *Maffei*, ingénieur habile quoique archéologue ; et ce *Champollion* jeune, OEdipe merveilleux qui a su découvrir l'antique Egypte, en en déchiffrant les hiéroglyphes, et que l'Europe entière nous envie.

Ah ! je le sais très bien, tous les archéologues ne sont pas des *Mabillon*, des *Champollion* ; pas plus que tous les chimistes ne sont des *Gay-Lussac*, tous les jurisconsultes des *Papinien* et des *Ulpien*, tous les médecins des *Hippocrate*, tous les architectes des *Vitruve* et des *Libergier*, tous les ingénieurs des *Archimède*, tous les prédicateurs, des *Bossuet* ou des *Bourdaloue*, ni tous les professeurs des *Luce de Lancival* ou des *Rollin*; car il y a bien des degrés à franchir pour arriver à la perfection, et il n'est pas donné à tous les siècles de contempler ces génies sublimes qui n'apparaissent de loin en loin au-dessus des générations que pour leur servir de guides, comme ces phares protecteurs qui s'élèvent si haut sur les côtes de l'Océan, pour guider plus sûrement et de plus loin les navigateurs vers le terme où ils aspirent !

Mais cela n'est point nécessaire pour faire bien ! Que l'archéologue soit patient, consciencieux, exact; qu'il sache dans ses appréciations et ses jugements ne point s'élever au-dessus de ses forces, et il pourra rendre encore de grands et d'utiles services.

Digitized by Google

D'ailleurs, comme les sciences non positives, comme la physique, comme la médecine, comme l'astronomie, comme l'histoire, l'archéologie se base sur les faits ; c'est de l'étude, des rapprochements, de la comparaison des faits qu'elle tire ses conclusions, ses inductions, ses règles, ses principes, ses axiômes.

C'est toujours une conquête pour la science que l'observation médicale, exacte et précise d'un phénomène nouveau; que l'étude d'un nouvel astre, d'une plante nouvelle. C'est un jalon laissé sur une route inconnue et qui mènera plus tard à d'autres découvertes, ou qui fera passer à l'état de fait acquis, de certitude, ou de principe ce qui n'était auparavant qu'un doute, une conjecture, ou une simple probabilité. Que l'archéologue modeste mais non superficiel recueille et précise ces faits certains; qu'il étudie longtemps, avec fatigue, avec patience; et il entreverra à la longue ce qu'un grand maître aurait reconnu d'un seul coup-d'œil. La peine qu'il aura prise sera récompensée amplement par la satisfaction si douce d'avoir fait une découverte intéressante. Un autre, un Mabillon, un Champollion, un de Caumont tirera parti de sa découverte, et ainsi il aura été utile. Simple manœuvre dans la construction du temple sublime, il n'aura pas donné le plan, surveillé l'exécution, porté dans les airs comme Michel-Ange le Panthéon qu'Agriopa avait posé sur la terre, mais il aura fourni sa pierre, et selon sa capacité, sa force, son talent, il aura sa part obscure, mais réelle, dans l'œuvre accomplie.

Que conclurai-je Messieurs? Que non-seulement

Digitized by Google

l'archéologie n'a point éclipsé vos travaux ; mais encore qu'il ne faut ni la blâmer, ni la dédaigner, ni la plaindre, si quelques esprits superficiels lui accordent leur faveur : et que, ces doutes expliqués, ces scrupules levés, nous oserons user encore, (abuser peut-être) de votre indulgence, pour vous rendre compte de nos recherches sur les vitraux de Reims, et en particulier sur ceux de Saint-Remi.

Digitized by Google

Lecture de M. Velly.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DU SULFATE D'AMMONIAQUE EN AGRICULTURE.

Depuis plusieurs années, la science s'est préoccupée de l'emploi du sulfate d'ammoniaque en agriculture; bien des essais ont été tentés par des savants, par des agriculteurs, pour s'assurer des services que serait appelé à rendre ce nouvel agent reproducteur; plusieurs mémoires présentés, il y a déjà quelques années, à l'Académie des sciences relativement à cet objet, ont annoncé, les uns qu'il était appelé à rendre les plus grands services à l'agriculture; les autres, qu'il était un poison pour les plantes, et qu'il n'était possible de l'employer que dans des proportions tellement minimes, que son action était presque nulle, ou du moins incontestable : telles étaient les conclusions d'un mémoire présenté, le 6 février 1843, par M. Bouchardat, pharmacien en chef de l'hôtel-Dieu de Paris.

Je commence par poser en fait qu'il est impossible de s'arrêter, d'une manière absolue, à l'assertion de M. Bouchardat, dont les expériences, je le reconnais, ont été faites avec beaucoup de précision, que les sels ammoniacaux en général sont

Digitized by Google

un poison pour les plantes ; en effet, si on les prenait à la lettre, il s'ensuivrait la condamnation absolue de leur emploi en agriculture, et je me demande, en considérant la valeur de cette déclaration, si de pareils essais faits sur des plantes d'une toute autre nature que les céréales, sont sans réplique ; je ne le pense pas. En effet, il ne faut pas considérer les mêmes faits comme devant se produire, en présence de tous les végétaux que l'on voudrait soumettre à l'expérimentation des sels ammoniacaux. Je suis loin de croire que toutes les céréales en général soient aussi sensibles à l'influence des sels ammoniacaux, que les diverses menthes qui ont servi aux expériences de M. Bouchardat. Il est incontestable que chaque espèce de végétaux peut vivre dans des conditions différentes et avec des éléments tous différents, et cela est si vrai, que la culture sait très bien profiter de ces faits pour varier ses assolements et ne pas présenter au même terrain deux ou trois fois de suite la même plante. J'en conclurais donc que M. Bouchardat peut avoir raison quant aux faits qu'il annonce, d'après les essais auxquels il s'est livré ; mais je dis qu'il se trompe, quand il généralise l'influence pernicieuse des sels ammoniacaux en agriculture.

Depuis M. Chatenneman, membre du conseil général du Haut-Rhin et directeur des mines de Bouxvillers, après avoir expérimenté la puissance fertilisante du sulfate d'ammoniaque, annonçait en 1845, sur diverses publications, que le nouvel engrais, contradictoirement à l'opinion émise par M. Bouchardat, était appelé à rendre les plus grands services en agriculture, par rapport à sa prompte assimilation avec les végétaux.

Digitized by Google

L'agriculture, en présence de ces deux assertions contradictoires, s'est livrée à quelques expériences pour éclairer la question et voir s'il y aurait utilité et profit pour elle dans l'emploi du sulfate d'ammoniaque. Diverses localités de la France en ont essayé, bien des hésitations ont eu lieu au début, et les essais n'ont pas toujours répondu aux sacrifices faits. Les expériences n'en ont pas moins été continuées, et si la question est encore pendante, cela tient à des considérations particulières que je ne veux pas rechercher, quant à présent, mon but étant principalement de publier les résultats que j'ai obtenus moi-même dans les divers emplois que j'en ai fait en agriculture.

La question n'en est pas moins toujours pendante, car l'emploi de cet agent comme engrais ne s'est pas généralisé, à l'exception de quelques localités de l'Alsace et de la Lorraine, où de nombreuses expériences ont été tentées. Je puis encore citer les environs de Provins, où il a été utilisé sur une assez grande échelle, et où il a été obtenu quelques résultats avantageux de son usage. Il faut aussi reconnaître que les cultivateurs ont été si souvent victimes de leurs essais, qu'ils ne se décident à les continuer que d'après des résultats appuyés sur des faits certains.

Je ne sache pas que dans notre département on ait fait l'emploi du sulfate sur une échelle importante : aussi, depuis quelques années, j'ai voulu expérimenter moi-même ce nouvel agent. Bien que j'aie varié les quantités employées, je n'en ai pas moins toujours pu constater son influence sur la végétation pour les blés. J'ai choisi, à cet effet, un

Digitized by Google

terrain de la contenance de cent mètres carrés, que j'ai ensemencé en blé sans y mettre de fumier. J'ai fait labourer ce terrain, puis on y a semé le blé; une fois le blé enfoui, on a répandu sur le terrain ensemencé la quantité de 5 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque; cette quantité devait suffire au développement de la plante pendant l'hiver: le blé a levé sans présenter d'abord une végétation aussi vigoureuse que dans le fumier; au printemps (en mars), j'ai fait semer de nouveau 5 kilogrammes de sulfate, ce qui portait la quantité employée à raison de 100 k° par hectare, semée en deux fois. Les pluies de cette saison ont bientôt dissous l'engrais et fait pénétrer dans le terrain, aussi le blé s'est-il bientôt après développé en suivant toutes les phases ordinaires de la végétation propre à cette sorte de céréale. Puis la moisson est arrivée; la portion de terrain ensemencée fut moissonnée et contenait, pour les 100 mètres carrés, 8 douzaines de gerbes, que j'ai fait battre séparément. Ces 8 douzaines m'ont rendu en grain criblé 12 doubles décalitres, on 240 litres, pesant 115 k°.

Tels sont les résultats obtenus la première année, et comme je tenais à constater que l'efficacité du sulfate d'ammoniaque était réelle, j'ai pensé qu'il fallait expérimenter plusieurs années de suite, aussi ai-je résolu de renouveler mes expériences. Le même terrain qui venait de produire huit douzaines de gerbes de blé, fut labouré et ensemencé de nouveau en blé. Cette fois, au lieu de semer le sulfate d'ammoniaque sur le terrain, j'ai fait dissoudre les 5 k° de sulfate dans l'eau nécessaire pour chauler le grain, et j'ai laissé le mélange reposer

Digitized by Google

pendant 10 à 12 heures, pour permettre à l'eau de pénétrer le grain. Puis le terrain reçut le blé imprégné de sulfate d'ammoniaque, bien que la terre fût dans de mauvaises conditions de rapport pour du blé, puisqu'elle venait d'en produire, et que ce mode d'assolement est toujours évité avec soin. J'étais donc, par ce motif, dans une condition défavorable pour faire un nouvel essai, je devais nécessairement augurer favorablement du sulfate, s'il parvenait à me fournir une seconde récolte; le blé, cette fois, se leva bien et l'hiver se passa sans que l'on pût remarquer rien dans la végétation qui ne fût ordinaire.

Au printemps, je fis semer les 5 kilogrammes de sulfate pour compléter la fumure, à raison de 100 k° par hectare; le blé se développa d'abord comme l'année précédente. A l'aspect du terrain garni de ses tiges, il était facile de remarquer que la végétation au printemps n'était pas aussi vigoureuse que la première année, la paille poussa moins élevée quoique assez bien fournie, la moisson fut faite; et j'ai pu constater le même rapport que l'année précédente, c'est-à dire 8 douzaines de gerbes de blé; le blé battu était de qualité ordinaire, et présentait à peu près le même poids que l'année précédente.

L'expérience faite, dans ces conditions, avec des résultats identiques obtenus pendant deux années consécutives, ne pouvait pas permettre de douter un instant que le sulfate d'ammoniaque ne fût un agent précieux pour l'agriculture, et qu'il ne peut être appelé quelque jour à jouer un rôle important comme engrais.

Ces deux récoltes successives prouvent suffisam-

Digitized by Google

ment qu'il y a eu action de la part de l'agent employé, puisque le blé a pu pousser et suivre les conditions d'une végétation ordinaire, tout en donnant des résultats avantageux.

Cent k° de sulfate représentent une dépense de 55 à 60 fr., suivant le cours de cette marchandise; ce serait donc une dépense fort minime pour un hectare de terrain fumé de cette manière, puisqu'il arrive qu'elle peut s'élever quelquefois jusqu'à 900 fr. par hectare, en fumier ordinaire : il est facile de voir quelle énorme différence entre l'un et l'autre engrais.

On comprend facilement que si l'on devait toujours agir de cette manière et dans de telles conditions, il y aurait toujours profit à le faire. Je devais néanmoins, pour me fixer d'une manière certaine, varier l'emploi de cet engrais. Je l'avais utilisé à raison de 100 k° par hectare; il me restait donc à diminuer ou à augmenter la proportion à employer. Je possédais un terrain de luzerne; cette pièce de terre, de la contenance d'un demi-hectare, avait besoin d'être retournée, car elle avait produit quatre années de suite; c'est ordinairement la période utile; je la fis labourer, et me décidai à y semer du blé. Je n'avais pas la certitude d'opérer sûrement, cependant je pensais avoir plus de chances, par rapport aux débris végétaux que laissent toujours aux terrains les pièces de luzerne retournées. Aussi ai-je résolu tout d'abord de n'employer le sulfate qu'à raison de 50 k° par hectare.

Je fis dissoudre dans l'eau 12 k° 500 grammes de sulfate pour chauler mon blé, qui fut semé tout imprégné du liquide. Le terrain labouré reçut la

Digitized by Google

semence, et le grain fut enfoui à la herse. Il leva bien ; l'hiver se passa, puis au printemps je fis semer les 12 k° 500 grammes pour compléter la quantité de 50 k° par hectare ; la végétation fut belle, le blé était poussé régulier et assez fourni ; il s'est bien soutenu jusqu'à sa maturité, quoique la plupart des blés cette année fussent versés. La pièce présentait une récolte superbe, et un aspect tout-à-fait identique aux beaux blés obtenus sur fumier. La dépense, pour cette contenance d'un demi-hectare, ne s'élevait donc qu'à 25 ou 30 fr., ce qui est fort modique.

En général, on fait peu de blé, dans notre localité, sur des luzernes retournées, tandis que cela se pratique assez fréquemment sur des trèfles ; cela tient que, dans le premier cas, il n'y a pas souvent avantage à le faire, tandis que, dans le second cas, il y a presque toujours certitude de réussir, en ajoutant un peu de fumier, un quart de fumure ordinaire.

Je devais ne pas oublier de diriger mes expériences encore dans ces conditions, l'occasion s'en présenta à l'aide d'une personne qui avait une pièce de terre à semer en blé, et provenant d'un trèfle bon à retourner ; je conseillai l'emploi du sulfate d'ammoniaque, à raison, cette fois encore, de 50 k° par hectare ; je remis à la personne du sulfate dans la proportion de 25 k° par hectare pour chauler le grain ; l'autre moitié devant être employée au printemps. Cette fois encore j'eus une preuve de plus de l'efficacité de l'engrais, bien qu'il fût, en proportion, très réduit. Le blé leva bien, et l'hiver se passa sans encombre ; au printemps, la

Digitized by Google

végétation devint tellement vigoureuse, que l'on dût renoncer à semer sur la pièce le reste du sulfate. A la moisson, le blé fut beau et d'un rendement supérieur à tous les essais dont j'ai déjà donné le détail.

Ainsi donc, dans toutes les conditions ou j'ai suivi les expérimentations, j'ai pu constater une action réelle du sulfate d'ammoniaque sur la végétation des blés. Bien que je n'aie pas expérimenté sur d'autres céréales, je ne doute pas un instant que les mêmes résultats ne puissent être obtenus en agissant dans les mêmes rapports; je considère donc le sulfate comme un agent de reproduction, qui deviendra quelque jour d'une grande utilité en agriculture, quand on aura bien étudié ses effets comme engrais; je serais assez porté à croire que nos terrains calcaires des environs de Reims, lui viendront en aide d'une manière fort avantageuse.

En présence de la craie (ou carbonate de chaux), qui forme la presque totalité de la composition des terres des environs de Reims, la décomposition du sulfate d'ammoniaque en carbonate de la même base, est permanente et ne cesse de se reproduire, pour former du sulfate de chaux; le carbonate d'ammoniaque est d'une alimentation facile pour les végétaux, en ce qu'il leur fournit l'ammoniaque, l'acide carbonique, l'hydrogène et l'azote: tous ces différents gazs sont des éléments essentiels à leur nourriture.

Je ne saurais trop insister, en outre, sur l'emploi que l'on pourrait faire du sulfate d'ammoniaque pour le chaulage des grains, à raison de 20 à 25 k° par hectare de terre; ce chaulage ne présente aucun

Digitized by Google

danger ; il suffit de dissoudre le sel dans l'eau tiède et d'humecter le grain par la solution. L'odeur désagréable que présente le sel dissous et la saveur amère qu'il possède, suffisent pour préserver le grain de l'atteinte des insectes ; et, sous ce rapport, il me paraît préférable à l'emploi du sulfate de soude, en ce que ce dernier est sans action manifeste sur les plantes. Je n'ai jamais remarqué, dans les blés obtenus par cet engrais, plus de blé brouzé que par les chaulages à la chaux. Par le sulfate, en même temps qu'on obtiendrait les mêmes effets, il y aurait pour les plantes un engrais véritable qui aiderait à leur développement.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N.° 6.

Séance du 14 Décembre 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Robillard, Bandeville, L. Fanart, Querry, E. Dérodé, Max. Sutaine, Duquénelle, Louis-Lucas, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gainet, Forneron, Brière-Valigny, et E. Maumené, membres titulaires.

Et MM. Maillet, Duchesne, Rattier, Goulet-Collet, Sévestre et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

MM. Etienne George, Jamin et Saunier adressent leurs remercîments à l'Académie pour le titre de membres correspondants qui leur a été décerné.

Digitized by Google

M. Naudet remercie la Compagnie du don qui a été fait à la bibliothèque nationale de l'*Histoire de Reims* de dom Marlot, et il accuse réception de cet ouvrage.

M. d'Hennezel, vicaire de Montmirail, donne quelques renseignements sur la valeur et l'importance de la collection de minéralogie rassemblée par son oncle, ancien curé de Sézanne.

M. de Vismes, maire de Sézanne, engage l'Académie à faire l'acquisition de cette précieuse collection.

L'Académie décide que le secrétaire-général donnera officiellement connaissance à M. le maire de Reims des propositions faites à la Compagnie, touchant cette collection, et des renseignements qui lui ont été fournis.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Suite des *Lettres d'un Voyageur en Normandie*, (*Concorde de Seine-et-Oise*), par M. O. Seure.

Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne, par M. B. Gonod.

Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, CXIV^e^ cahier.

Recherches historiques sur l'administration de la marine française, de 1629 *à* 1825, par M. Ed. M. ..t.

Rapport sur le Concours de bestiaux de l'arrondissement de Caen, du 20 mai 1849, par M. Cailleux.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 3e série, tome V.

Circulaire de M. Leroy, préfet de Saône et Loire,

Digitized by Google

à MM. les maires, commandants de la garde nationale, etc., de l'arrondissement de Reims.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tome 22, nos de mai, juin, juillet et août 1849.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, n° 11, 25 novembre 1849.

L'Union poétique, prospectus.

L'Aiglon, poésie, par M. Chéry Pauffin.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Forneron lit un travail sur cette question : *De nos jours, qu'est-ce qu'un bachelier?*

M. Maumené communique une partie de ses *Recherches sur les eaux de la ville de Reims et de l'arrondissement;* ses conclusions sont que les eaux de la Vesle sont les meilleures que l'on connaisse.

Revenant ensuite sur les observations qu'il a présentées dans la dernière séance, M. Maumené répond aux objections de MM. Lechat et Sornin en rapportant quelques faits nouveaux relatifs à l'action des composés arsénicaux. Il ajoute que l'objection qui lui a été faite ne peut point expliquer l'innocuité de l'arséniate de potasse dans le cas des fièvres intermittentes, il explique de quelle manière on doit envisager l'opinion dubitative de M. Dumas. — MM. Lechat et Sornin insistent en disant que l'assertion qu'ils ont émise a été puisée dans le cours de M. Dumas pendant deux années différentes, et postérieurement aux faits invoqués par M. Maumené. — M. Decès pense que la question est plutôt du domaine de la médecine que de celui de la chimie; il

Digitized by Google

cite des faits qui établissent que l'innocuité des composés arsénicaux provient des dispositions physiques de certaines personnes et non des substances elles-mêmes.

M. Robillard donne lecture d'un travail dans lequel il s'attache à faire ressortir le *prix des lettres*.

M. Max. Sutaine lit une pièce de poésie de M. Violette, intitulée : *Conte breton*.

M. Pinon lit un extrait d'un travail de M. Simonnet, intitulé : *Nécessité de faire entrer dans l'instruction primaire l'enseignement de l'agriculture*. Cette lecture soulève une discussion à laquelle prennent part M. Forneron pour répondre à quelques assertions de l'auteur, et MM. Midoc, Dérodé et Louis Lucas, pour demander le maintien de l'usage qui ne permet de lire en séance aucun travail imprimé.

Addition à la Séance du 9 Novembre 1849.

M. Etienne George, de Troyes, auteur de notes biographiques sur les *Illustres Champenois*, est nommé membre correspondant de l'Académie.

Digitized by Google

Lecture de M. Forneron.

—

DE NOS JOURS, QU'EST-CE QU'UN BACHELIER?

Cette question est susceptible de réponses très différentes, selon la manière dont on veut l'envisager : ainsi, plusieurs y trouveraient volontiers le texte d'une physiologie de plus, de spirituelles épigrammes et de piquantes anecdotes sur les collèges, les maîtres et les élèves; tandis que d'autres y verraient plutôt matière à une véhémente critique, à de sinistres prédictions sur les destinées futures de la société. Considéré à travers les larmes d'Héraclite ou le sourire de Démocrite, le bachelier devient un sujet comique ou lugubre, il prête à la charge dans les deux sens.

Nous nous posons la question, nous, avec l'intention unique de savoir ce qu'elle renferme de vrai, nous plaçant par conséquent à égale distance des deux points de vue extrêmes.

Pour lui ôter tout caractère amphibologique, nous la traduisons immédiatement en celles-ci : l'Université, depuis un demi-siècle bientôt, nous prend nos enfants et les garde pendant une dizaine d'années; qu'en fait-elle? Que leur apprend-elle? A quoi les rend-elle propres? Que signifie en un mot la feuille de parchemin qu'elle leur délivre

Digitized by Google

en nous les rendant? — Avec ces formules, nous ne nous trouvons pas encore à l'abri contre les mauvais plaisants, contre les esprits chagrins et difficiles; mais en précisant les idées, nous réduisons la critique à de justes bornes, nous engageons une discussion, d'après les faits et non un combat sur le terrain des opinions opposées.

Quiconque a suivi les études du collége, peut avoir oublié les bienfaits qu'il y a reçus; le collége est souvent comme la nourrice mercenaire dont on a sucé la mamelle et dont plus tard, devenu grand, on perd de vue l'existence et même le nom. Ajoutez à cela que l'on enseigne aujourd'hui au collége beaucoup de choses qui ne figuraient pas sur les programmes, il y a 30, 20 ou même 10 ans; ajoutez aussi les intentions hostiles et les mécomptes, le besoin très naturel de se donner satisfaction à soi-même, en prêtant à penser que ce qu'on sait, on l'a appris seul et sans aucun secours étranger : — Dès-lors vous ne manquerez pas de motifs pour expliquer cette réponse qui se fait volontiers de par le monde, à la demande, qu'apprend-on au collége? — Un peu de latin, fort peu de grec et point de français; ou cette autre réponse plus décisive encore : Rien, rien, rien! On n'apprend rien au collége, néanmoins tout père de famille, que ses moyens le lui permettent ou le lui permettent à peine, envoie scrupuleusement ses enfants dans les classes; le nombre des établissements secondaires augmente chaque jour, loin de diminuer : voilà une grave inconséquence, une contradiction flagrante entre la conduite et l'opinion, la pratique et la théorie.

Autrefois on soutenait déjà qu'on n'apprenait

Digitized by Google

rien au collége ; mais à ce jugement on joignait une clause qui sauvait du moins l'honneur des maîtres et les dispensait du sourire des augures de Rome, en se rencontrant. On y apprend à apprendre, disait-on ; mot plein de bon sens ! Car conférer l'aptitude, en d'autres termes, développer graduellement l'intelligence et en diriger l'emploi, au moyen de procédés ingénieux et presque toujours efficaces : c'est bien là le but de l'instruction au collége et la mission qu'on doit s'y proposer. Les auteurs les plus accrédités ne se sont pas fait d'autre idée d'une école.

Voyez, en effet, comment procède la nature dans l'ordre physique, et comment nous procédons avec elle. Le corps suit une marche graduée et progressive dans ses développements ; ses facultés se règlent avec lenteur, à la longue, suivant une échelle à peu près commune, dont l'expérience a déterminé les degrés. De notre côté, nous n'ensemençons pas un terrain avant de l'avoir préparé par la culture ; nous taillons les arbres et la vigne, nous leur dispensons avec art leur sève propre, nous modérons en eux l'effort de la végétation, pour obtenir plus sûrement des fruits.

Il en est de même dans l'ordre moral. En entrant au collége, l'enfant apporte de la mémoire, il faut d'abord la cultiver ; il a l'esprit ouvert, il a du bon sens, il faut le dresser à comparer, à raisonner, à réfléchir ; il faut l'accoutumer par de minutieuses opérations à se rendre compte de ses actes ; il faut démêler en quelque sorte, sous ses yeux et avec son contrôle, l'écheveau des fils de sa pensée. Telles sont les premières épreuves que

Digitized by Google

subit le bachelier futur; elles comprennent l'étude des grammaires, les thèmes, les versions etc,. Plus tard l'enfant devient adulte, il y a lieu de fortifier sa raison de jour en jour, d'épurer son goût, d'éveiller en lui l'imagination et le talent, quand on l'en croit pourvu : alors son travail est plus sérieux, il a pour objet l'explication raisonnée des auteurs, les compositions en vers, en prose, selon la classe à laquelle il appartient. Tout cela est long, fort long, et pourrait incontestablement s'abréger; mais tout cela est délicat, difficile et réclame des efforts de la part de l'élève, de la patience de la part du maître.

Personne ne contesterait qu'il ne soit avantageux dans la vie d'avoir l'esprit juste et le goût exercé; de juger avec connaissance de cause et de raisonner pertinemment en toute matière qui relève du simple bon sens; de posséder les éléments de l'instruction qui convient à l'homme libéralement élevé; de manier une langue par la parole et par la plume avec assez de facilité pour exprimer ses impressions en toute circonstance, pour appuyer ce qui paraît bon, pour défendre ce qui paraît vrai. Certes il y a là de précieux avantages, personne ne le contesterait.

Eh bien, ce sont ceux qui forment la valeur des études de collége en premier lieu; ceux que le collége confère d'abord aux bacheliers, d'après le degré de leurs moyens naturels, leur zèle pour le travail, et autant que le collége peut le faire, avant tout usage de la vie publique et toute expérience dans l'écolier.

Nous examinerons tout-à-l'heure si le bachelier ne sort pas du collége avec d'autres ressources encore, vidons auparavant le débat sur ce point.

Digitized by Google

Travaillez au développement des facultés autant qu'il vous plaira, objecte-t-on, mais employez du moins d'autres instruments dans votre œuvre, laissez dormir en paix les langues mortes et cessez d'invoquer leur spectre après tant de siècles, pour effrayer la jeunesse; il y a assez d'autres branches de connaissances dont vous userez avec plus de profit, pour le présent et pour l'avenir.

On a fini par forcer la main à l'autorité en répétant à tout venant que le grec et le latin n'étaient plus de saison; elle s'est mise à ajouter chaque année de nouveaux suppléments au programme si simple d'autrefois et en a fait comme le prospectus d'une encyclopédie contemporaine. Ce que l'on a ainsi gagné en superficie, on l'a perdu en profondeur assurément; car le cerveau des enfants ne s'est pas étendu dans la même proportion que la sphère des études, et le soleil ne reste pas plus longtemps au-dessus de l'horizon qu'il y a 30 ou 40 ans. Toujours est-il que le grec et le latin sont loin d'occuper exclusivement l'esprit au collége. On fait encore à ces deux langues une très large part, cela est vrai; et pourquoi?

Parce que les langues et les littératures grecque et latine ont présidé à la formation de notre langue, de notre littérature; parce qu'elles sont l'expression d'une civilisation qui fut le modèle de la nôtre; parce qu'elles ont été la formule la plus brillante sous laquelle se soit révélé le génie de l'homme dans son essor le plus élevé; parce que enfin les peuples ne se soutiennent pas seulement sur la base de leurs institutions du jour, mais aussi à l'aide des usages et de la tradition.

Digitized by Google

S'il y avait quelque part, non loin de nos côtes, deux îles, où il fut donné d'entendre, dans les idiômes les plus riches qu'on ait parlés jamais, et de la bouche même des hommes que le monde a le plus admirés, les maximes de la sagesse, les accents de la haute éloquence, les grands récits de l'histoire, les chants inspirés de la poésie: il ne semblerait pas étrange de disposer la jeunesse à visiter cet heureux pays et à y passer de longs jours. Ces deux îles existent, l'une grecque, l'autre latine. La feuille de parchemin délivrée aux bacheliers contient les lettres de naturalisation qui leur permettent d'y établir leur domicile quand ils le veulent, d'y étudier le caractère des habitants, leurs institutions et leurs mœurs.

Mais laissons-là le grec et le latin, on ne se prend plus d'affection pour l'un ou pour l'autre; il est malséant d'en faire l'éloge.

L'enseignement du collége comprend d'autres matières en vérité, il en comprendrait même trop depuis quelque temps, eu égard à la santé et à la portée intellectuelle dans le jeune âge. Le contingent des sciences mathématiques-physiques et naturelles s'est considérablement accru; les études philosophiques se sont étendues; l'histoire et la géographie se sont rattachées au système, avec les langues et les littératures étrangères, pour le compléter. Le fardeau est devenu lourd, très lourd; mais le public se plaignait du vide des études, le prétendu vide s'est trouvé comblé. Gardons-nous d'exprimer ici de trop vifs regrets, car ces connaissances élémentaires dans les diverses parties de l'enseignement deviennent plus usuelles, plus indispensables de jour en jour,

Digitized by Google

et si on ne les acquiert pas au collége, on court risque en général de ne les avoir jamais. Il est certain [en effet qu'engagé, au sortir des bancs, dans les études professionnelles et plus tard dans les carrières laborieuses, telles que la magistrature, le barreau, le commerce, les arts, on peut mûrir, si on les possède, les notions scientifiques et littéraires dont nous parlons; mais on n'a plus de loisir à y consacrer, si on ne les possède pas. Ces notions pourtant et ces éléments généraux sont avec la raison droite et saine, avec le jugement exercé et l'élévation des idées, c'est-à-dire, avec les avantages dont il a été question déjà, l'indice de l'instruction libérale conférée dès l'enfance; c'est le fonds commun de nos premiers ans, le trésor de notre jeunesse, où se puisent les idées que les gens instruits échangent dans leurs relations de chaque jour et qui attachent à ces relations un caractère particulier de distinction et d'intérêt. Grande et bien grande doit être leur importance, car quand ils manquent, on s'en aperçoit aisément; la plus simple conversation suffit pour trahir leur absence.

Le bachelier a donc emprunté aux sciences, à l'histoire, aux langues et aux littératures, selon la mesure de ses moyens; deux motifs stimulaient son ardeur: l'utilité pratique de l'emprunt d'abord et les exigences du programme. Aussi, dans le diplôme qui lui est délivré, il trouve déjà écrit sur parchemin son droit d'initiation dans toute société lettrée, son droit de cité, partout où des hommes éclairés se rencontrent.

Voici une objection impatiente de se produire: il ne trouve pas écrit sur ce diplôme, s'écrie-t-on,

Digitized by Google

la certitude de gagner au moins sa vie et de mettre un terme aux sacrifices que supporte depuis longtemps sa famille !

Ici nous répondons en toute humilité, non, le bachelier, en vertu de son titre, n'est pas apte à remplir un emploi, à exercer des fonctions; il n'est pas apte à plaider, à juger, à guérir, à professer, à administrer. Et pourtant ses parents en l'envoyant au collége l'ont destiné à quelqu'un de ces offices. L'y destinaient-ils immédiatement, sans autre préparation, et aussitôt ses 18 ans accomplis? — Evidemment non. Pourquoi chercher ici, par un renversement des principes les plus simples, l'homme fait dans l'adolescent? Pourquoi presser le temps dans sa marche, contre toute raison et troubler la nature si attentive, mais si lente à achever son œuvre? Laissez-les grandir encore ces jeunes gens, laissez-les étudier après le collége et suivre leur vocation; ils sauront bien arriver aux postes de leur choix, et, une fois installés, mériter la considération publique par leurs services. A entendre certains critiques, on croirait vraiment que le bachelier est une production d'hier, pour laquelle on ne s'est encore assuré ni débouchés, ni débit. Mais depuis 40 ans, le bachelier occupe les premières positions sociales, il y parvient avec les années; le bachelier plaide et il prêche, le bachelier juge, guérit, professe, administre; quelle que soit la tâche dont il se charge, on ne remarque pas qu'il s'en acquitte avec moins de succès qu'on ne l'a fait à aucune autre époque.

Ce grief, savoir, qu'après de longues études, le bachelier se trouve incapable d'exercer une profession,

Digitized by Google

est souvent reproduit et présenté comme sérieux. Certains esprits que préoccupe avant tout l'intérêt matériel et que toute déperdition de force ou de temps mécontente, voudraient voir les colléges transformés en écoles professionnelles.

Ah! si le pays se transformait lui-même en un immense atelier, selon le rêve de quelques-uns ; si la République française devait ressembler à une république de castors, comme on l'a dit; oui, on ne saurait de trop bonne heure disposer l'âme et les sens à ces nouvelles destinées ; la spécialité dans le travail et la direction exclusive vers un but unique, marqué d'avance, ne sauraient s'établir trop tôt dans toutes les écoles. Mais que la France répudie son passé, qu'elle réprime ses nobles instincts et renonce au premier rang où toutes les nations civilisées la placent, dans les sciences, les lettres et dans les arts, il n'y a pas jusqu'ici d'apparence.

Prétendre fonder des études professionnelles dans les colléges, sans changer la nature et le but de ces études, sans leur enlever le privilége d'acheminer la jeunesse sur la voie des emplois sociaux les plus élevés, qui ont bien aussi leurs nécessités : c'est se créer une illusion et caresser une chimère.

Dans l'état actuel des choses, le collége adopte un enseignement dont le niveau ne s'élève au-dessus d'aucune intelligence moyenne et même vulgaire ; avec cet enseignement qu'il serait facile de réduire sous le rapport de la durée, il développe les facultés intellectuelles. Comment ne pas revenir toujours à ce point de départ? il fournit de plus les éléments sur lesquels s'édifie toute instruction ultérieure et s'appuie

Digitized by Google

toute profession distinguée : voilà tout ce qu'on est en droit de demander.

Cet enseignement primordial est un et indivisible; il n'admet pas de catégories d'élèves, d'ordres et de corporations en herbe, s'il est permis de s'exprimer ainsi : essayez un instant par la pensée de le soumettre à la loi professionnelle, vous serez arrêté dès le début par une insurmontable difficulté. En effet, on entre au collége, de 9 à 12 ans : pour inscrire sur une liste quelconque l'enfant qu'on amène et pour choisir sa filière spéciale entre toutes, encore faudra-t-il savoir ce qu'on se propose de faire de lui. A cet âge, il ne le dira pas lui-même, et ses parents ne le diront pas davantage. Il est bien rare que dans la vie de chaque jour, dans les conversations de famille, autour du foyer ou de la table domestique, un père trouve l'occasion de saisir les tendances de son fils et d'arrêter sur lui ses idées d'avenir ; ce cas est bien rare, de 9 à 12 ans ; on peut ajouter sans crainte de se tromper, de 12 à 18.

Excitée par des appels réitérés, l'autorité, dans ces dernières années, a fondé à côté de l'enseignement des humanités qu'elle a laissé intact, un enseignement spécial qu'on prend l'habitude d'appeler professionnel : il prépare à toutes les professions, moins celles où l'on ne s'engage pas sans le diplôme de bachelier; c'est, comme on voit, abuser des mots que de lui prêter cette qualité, l'enseignement purement classique est professionnel au même titre.

Non, il n'y a d'enseignement professionnel que dans les écoles d'arts et métiers, de manufacture et de commerce; dans les écoles de médecine, de

Digitized by Google

droit ; dans celles de St-Cyr et de la marine; dans tout établissement enfin au sortir duquel la volonté ayant fixé de longue date sa direction, l'étudiant n'a plus qu'à suivre la voie qu'il s'est frayée ou à choisir entre deux ou trois voies parallèles qui conduisent à un but analogue.

Nous ne discutons pas sans digression la capacité du bachelier, c'est-à-dire, la valeur des études qui le préparent au diplôme; voici encore un argument que nous relevons en passant.

Au milieu des derniers embarras politiques et dans la crise que le pays a eue à traverser, croirait-on que l'enseignement des colléges a été mis en cause et cité devant l'opinion comme stérile? pourquoi? pour n'avoir pas su produire, depuis 40 ans, quelques hommes de génie destinés à pourvoir sur-le-champ au salut public; pour n'avoir pas mis au jour un *Moïse* au moins qui se mît à la tête de la nation et traversât le désert avec elle! Mon Dieu, cet argument figurait encore dans les journaux de la localité, il y a quelques jours.

Jamais corps enseignant, répondrons-nous, ne s'est proposé, que l'on sache, de former des hommes de génie; la mission des maîtres consisterait bien plutôt, ainsi que nous l'avons déjà dit, à venir en aide aux intelligences vulgaires, tout en secondant, autant que faire se peut, les intelligences d'élite dans leurs premiers essais. Le trésor du génie est sous la main de Dieu qui l'ouvre au profit de qui bon lui semble. Il n'y a donc pas lieu de prendre ce reproche pour soi, mais bien de faire observer à ceux qui le mettent en avant qu'il s'adresse à la Providence.

Digitized by Google

Résumons en deux mots nos idées sur la capacité du bachelier et sur sa destinée au milieu de ses concitoyens.

Notre jeune homme, pourvu de son diplôme, rentre dans sa famille où il porte la joie de son premier succès ; il n'est ni un homme de génie, ni un savant ; mais à 18 ans, il a le goût de la science et des choses élevées, une instruction déjà étendue, et, pour l'augmenter, l'intelligence des méthodes, l'habitude de la réflexion, du raisonnement, du travail, l'aptitude enfin, aussi complète que possible et préparée de longue main dans une foule d'épreuves. Alors il peut communiquer à ses parents ses idées sur le choix d'un état et les discuter avec eux; il comprend son avenir, les dispositions heureuses cultivées en lui sont le gage de la confiance à lui accorder. Qu'il fréquente les grandes écoles, les cours vraiment professionnels d'où l'on emporte le diplôme d'emploi : s'il résiste à l'attrait du plaisir, au charme de l'oisiveté, à l'entraînement des passions de son âge, le succès lui est assuré. Bientôt signalant sa capacité dans l'accomplissement des devoirs de son état ; signalant, comme citoyen, sa prudence et l'élévation de son caractère, il saura garder son rang partout et mériter partout l'estime publique.

Nous nous sommes attaché, jusqu'ici, au développement intellectuel seulement, il nous resterait à nous occuper du développement moral et à considérer les études classiques sous un autre rapport non moins important, et, nous le disons d'avance, non moins favorable : c'est une tâche que nous pourrons remplir un autre jour, avec l'agrément de l'Académie.

Digitized by Google

Communication de M. Violette.

—

CONTE BRETON.

Dans un canton de la vieille Armorique,
Entre Quimper et la Pointe-du-Raiz,
Il est une bourgade où, sous ses cheveux plats,
Le Breton porte encor la veste en peau de bique,
La braie aux plis flottans, suivant la coupe antique
D'un patron mis sous verre au temps de saint Gildas.
Là, hors la danse et certain chant bachique,
On ne sait rien des choses d'ici-bas.
Or un dimanche, au sortir de la messe,
Pendant qu'en rond chantait et dansait la jeunesse,
Le châtelain d'alors, vieux singe à mine d'ours,
A ses gars chevelus débita ce discours :
« Mes amis, comme vous en des temps d'abondance,
» J'aime à voir cette foule affluer à la danse ;
» Mais, par le temps qui court, il faut changer de ton :
» Vous savez qu'en blé noir la disette est certaine,
» Que le bourg tout entier, jusqu'à l'autre moisson,
» N'en a point récolté pour un jour par semaine.
» Cependant, il faut bien s'occuper d'y pourvoir,
» Car d'un repas sans crêpe on s'approche avec peine,
» Chacun, jusqu'aux enfants, y montre un esprit noir,
» Et sans la crêpe chaude aux jours des longues veilles,
» Vos fileuses ne font que bayer aux corneilles.
» Pour moi, le ciel m'a mis au rang de ses élus,
» J'abonde en tout ; partant, vous serez secourus.
» Voici comment je compte opérer des merveilles :
» J'ai fait moudre après l'août trente sacs de blé noir ;
» Eh bien, de ma farine avec une poignée,
» Dans un seau d'eau bien délayée,
» Ma ménagère a fait cent crêpes l'autre soir !
» C'est beaucoup, j'en conviens, pour si peu de farine ;

Digitized by Google

» Mais mon meunier jamais n'en a fait de plus fine.
» Par ménage, aujourd'hui, j'en propose un boisseau ;
» Qu'après vêpres on vienne apporter au château
» La sebille ou le sac, j'emplirai la mesure.
Et tous de crier en chœur :
Vive notre bon Seigneur !
» Mais attendez, dit-il, la fin de mon antienne,
» Voici ce que j'entends, que chacun le retienne :
» D'abord il ne viendra que des gens mariés,
» Encor que ces maris qui, rois dans leur ménage,
» Par leur femme jamais ne sont contrariés.
» J'exclus donc, en tout point, les autres du partage. »
On écoutait encor ; mais notre harangueur
Avait, tout ébahi, laissé chaque auditeur.
Bientôt, comme la mer qui houle,
Un sourd et long murmure éclate dans la foule ;
Les maris timorés s'éloignent le nez bas ;
Ils savent que sur eux leurs femmes ont le pas.
Et parmi ces bretons à la franchise extrême
Nul ne voudrait se mentir à lui-même.
Après vêpres, enfin, râclant quelques boissoaux,
Chez-lui, le châtelain attendait ses vassaux ;
Peut-être viendraient-ils ; mais il ne vit, en somme,
Sa besace à la main arriver qu'un seul homme.
« C'est bien, Ivon, dit-il, je suis content de toi :
» De nos mères ta femme a su garder la foi,
» Et toi-même suivant les maximes celtiques,
» Tu commandes au sein de tes dieux domestiques,
» De nos ayeux, Ivon, j'aime à me souvenir,
» Car il est beau, vois-tu, de se faire obéir.
» Allons, ouvre ton sac, voici bonne mesure. »
Comme tous deux, en vain, par l'étroite ouverture,
Versaient la fleur si chère à tout gourmet breton,
Le maître impatient fixant le brave Ivon :
— De la misère en toi ton sac montre un apôtre ;
— C'est vrai, monsieur, j'en voulais prendre un autre,
Mais ma femme m'a dit : Non pas, prends celui-là !
— Ah ! le choix entre vous s'est fait comme cela !....
Eh bien, puisque chez toi madame tient la place,
Voici par où l'on sort ; remporte ta besace.
Et le rusé vieillard, par ce trait de Scapin,
Garda la fine fleur de son blé sarrazin.

Digitized by Google

REVUE RÈTROSPECTIVE.

—

Lecture de M. Louis-Lucas.

—

ÉTUDE SUR LES OEUVRES DE M. G. OZANEAUX.

—

Première partie,
ŒUVRES EN VERS.

—

Oui, les lignes par *lui* sur le papier tracées
N'ont jamais exprimé que de nobles pensées,
Que de purs sentiments.

G. O.

La mission de Jeanne d'Arc.

—

Erreurs poétiques de Georges Ozaneaux. Tel est, Messieurs, le titre de trois volumes que l'auteur lui-même, M. Georges Ozaneaux, conseiller ordinaire de l'Université, inspecteur-général des études, vous offrit dans votre séance du 1er juin dernier.

Il s'excusait, si vous vous le rappelez, de vous donner des vers. *Velut ægri somnia*, semblait-il vouloir ajouter, pour vous faire agréer son offre.

Que ne devrais-je pas vous dire aujourd'hui, pour m'excuser de vous apporter de la prose à propos de ces vers qu'il appelle des erreurs, et combien ne dois-je pas faire à votre indulgence un appel sincère et en dehors de tout lieu commun, moi qui, froidement occupé tout le jour d'affaires ou d'erreurs fort peu poétiques, m'en viens vous raconter mes im-

Digitized by Google

pressions, vous faire part de mes sensations à la lecture des œuvres de notre aimable et aimé collègue !

Les erreurs poétiques de M. Georges Ozaneaux, celles du moins de ses œuvres en vers qu'il nous a offertes, car je lui soupçonne un écrin garni d'autres joyaux, auxquels il ne manque que d'être enchâssés; les erreurs poétiques de M. Ozaneaux se divisent en deux parties bien distinctes.

Le premier volume contient tout un poème épique en douze chants, sur l'une, sur la plus pure des gloires de la France; sur ce que notre belle patrie, hélas ! toujours tant agitée, tant déchirée, peut à bon droit s'énorgueillir d'avoir produit de plus illustre, de plus chevaleresque, sur l'héroïne de Vaucouleurs.

Les deux autres volumes renferment tout le théâtre de notre auteur, les seules de ses pièces qu'il ait fait représenter. Elles sont au nombre de quatre.

Pour suivre l'ordre chronologique de ces productions, il me faut aujourd'hui, Messieurs, laisser de côté son œuvre capitale, l'œuvre à laquelle il a travaillé vingt ans de sa vie, qu'il a caressée de ses soins, de son amour; qu'il a faite avec le *sentiment puissant qui l'a toujours dominé, l'amour de son pays, l'œuvre dans l'objet de laquelle le génie diabolique de Voltaire n'avait trouvé que le sujet d'une infâme plaisanterie, et où, lui, dans sa foi en Dieu et en son pays, il trouvait une grande épopée religieuse et nationale.* C'est lui qui s'exprime ainsi. (1).

La Jeanne d'Arc de M. Ozaneaux formera pour moi le sujet d'une seconde étude; et si j'intervertis aujourd'hui l'ordre de publication qu'il a adopté, c'est, je le répète, pour le suivre dans ses erreurs, et les étudier à mesure qu'il les commet.

(1) Préface de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

Une troisième fois, Messieurs, j'aborderai cette tribune pour vous parler des travaux en prose de M. Ozaneaux, travaux d'un mérite reconnu, travaux que l'Académie française a couronnés, je veux dire qu'elle a bien fait de couronner.

Des quatre épisodes qu'a mis en scène notre collègue, trois sont purement historiques, deux actuellement historiques, un prématurément philosophique, tous quatre saisissants, immenses.

Ils suffisent bien, croyez-le, à remplir le cadre de cette première lecture, à épuiser les quelques moments que je réclame de vous, d'attention pour moi, d'hommages pour lui.

Disons tout d'abord, que dans presque tous ses drames, l'actualité du sujet double l'attention du lecteur, la pureté du style, l'harmonie de la langue, la facture du vers le captive, et je ne sais en vérité, ceci va vous paraître paradoxal, je ne sais, dis-je, si ces drames ne sont pas plus faits pour être lus que pour être joués et entendus, et s'ils ne peuvent et ne doivent se passer du prestige dont leur auteur les entourait, du prestige d'une brillante mise en scène.

Ce serait à mon sens leur plus grand mérite.

C'est du moins, Messieurs, l'impression que j'en ai ressentie, et c'est parce que je l'ai ressentie que je vous en parle. Avant tout, dans l'éloge comme dans le blâme, il faut être vrai, il faut être sobre de l'éloge, il faut l'être surtout quand on est honoré de l'amitié de l'auteur que l'on étudie. C'est la position que m'ont faite avec M. Ozaneaux, de *vieilles*, comme il le dit, *de vieilles relations de famille.*

S'il est dans la littérature dramatique, un travail ardu, difficile, ingrat, ce doit être celui de mettre

Digitized by Google

en scène des personnages que tout le monde a entendus, que tout le monde a vus, que tout le monde voit encore à l'œuvre.

Quand on s'attaque à l'antiquité, quand on s'en prend au moyen-âge, quand on aborde des faits même récents, mais de ces faits qui, fort dramatiques en eux, n'ont cependant pas captivé, entraîné les regards du monde, n'ont pas éveillé les passions populaires de toute une nation, la tâche est déjà belle et noble, elle peut conduire à de brillants succès. Heureux alors, heureux le poète qui sait se rendre maître de son sujet! Il aura les allures libres, rien ne lui mettra d'entraves, rien, pas même cette hydre aux têtes sans cesse renaissantes qu'on appelle la censure; cette hydre qui n'a pas trouvé son Hercule encore, et dont les morsures ont si souvent arrêté votre collègue dans sa course, et ont fini par lui faire quitter une lice dans laquelle il avait su, dès le début, ceindre de beaux lauriers.

A quelque degré de l'art qu'il soit placé, puisque dans la république des lettres, comme dans bien d'autres, *il y a des degrés*, un magistrat l'a dit, (1) heureux, trois fois heureux le poète maître de son sujet! A la seule condition par lui de ne blesser point la vraisemblance, de rendre à César ce qui appartient à César, de ne pas commettre de ces lourds anachronismes qui provoquent le rire; de ne pas mettre par exemple dans la bouche d'Epicure les quelques paroles que la mémoire des siècles nous a transmises de Socrate mourant; eh! qu'importe après tout ce que diront les personnages du drame, pourvu qu'ils le disent bien; que m'importe la langue qu'ils

(1) Procès de Rouen. Le président à M. Dumas.

Digitized by Google

aient parlé, pourvu qu'ils parlent la mienne, je veux dire celle de ma nation; jamais, à moins d'être relégué à l'un des degrés qui ne se comptent plus, jamais le poète ne courra le risque de blesser la vérité historique.

Il lui faut, pour être vrai, approprier son langage et ses mœurs à la langue et aux mœurs de la nation devant laquelle il pose; et cette nation, c'est la sienne; c'est lui, pour ainsi parler. Pourvu, si je puis ainsi dire, qu'il ait mis dans la bouche de ses personnages, dans leur pose, dans leurs actions, le langage, l'attitude, le mobile, la passion du peuple qui les voit et les écoute, la vérité est sauve, le reste lui appartient. Dois-je m'inquiéter de ce qu'ont dit Thésée, Phèdre et Hippolyte, pourvu que le tendre Racine ait mis dans leur bouche ce qu'ils ont dû dire, un langage approprié à la passion, à la vengeance, à la vertu? Qu'importe ce qu'Auguste a dit à Cinna, pourvu que le grave Corneille ait mis sur ses lèvres le langage de la clémence uni à celui de la force!

Maître de lui-même, l'auteur qui puise son drame dans la vie des peuples et des nations qui ne sont plus, est maître aussi de l'expression de sa pensée, et, pourvu qu'il ait de l'entente scénique une ébauche, dans l'imagination quelque verve, dans le cœur quelques sentiments élevés, dans l'âme quelques nobles vers, son œuvre vivra, car, il s'adresse plus encore au littérateur, à l'amant passionné de la belle poésie, qu'au parterre avide d'émotions et de tableaux; s'il n'est pas joué, il sera lu, et s'il n'a pas sur la scène un succès bruyant, du moins il saura, dans le silence du cabinet, recueillir de glorieux suffrages.

Digitized by Google

Sa tâche pour être difficile, mais difficile surtout à cause des grands maîtres qui l'ont précédé, et qu'il n'atteindra jamais, difficile à cause des monuments impérissables de notre littérature nationale, sa tâche n'est qu'au second rang. Il en est une plus difficile encore.

Loin de nous, Messieurs, la pensée d'attacher un plus grand mérite aux œuvres passionnées qui ne connaissent point de succès d'estime, mais dont l'effet destructeur est immense ; de ces œuvres qui prenant le contre-pied des règles que je viens d'esquisser, dédaignent le mérite difficile et durable d'une saine littérature, pour s'attacher seulement à éblouir les yeux et à perdre les cœurs.

Combien n'est-il pas de ces pièces dont le succès éphémère a égaré leur auteur, et l'a pour jamais lancé dans une voie qui n'a pas de lendemain.

Il ne peut s'agir ici de ces pionniers littéraires qui sapent tout à la hache, et dont la grande utilité consiste à frapper les masses par des tableaux souvent hideux, et qui, d'autant plus dangereux qu'ils sont plus habilement tracés, déshonorent la langue en la faisant servir au développement de passions mauvaises.

Voués au veau d'or, qu'ils cherchent dans les sentines impures de la nation, ou dans ses douleurs honteuses le sujet de leurs drames, soit ; mais qu'ils n'aspirent point alors au titre sacré de poètes, ils ne seront jamais que des dramaturges passionnés et dangereux.

Que si, au contraire, il cherche dans l'actualité même, mais dans une actualité d'élan d'honneur et de gloire, le sujet de son œuvre, oh ! alors l'auteur dramatique entreprend de parcourir une route bien

Digitized by Google

belle, mais bordée d'écueils, semée de précipices bien dangereux. Il lui faut tout-à-la-fois le succès littéraire et celui de la scène. Et pourtant pour lui plus de fictions. Il ne faut à son œuvre que la vérité.

La vérité dans la langue, toute la vérité dans la situation, rien que la vérité dans les faits.

Un succès d'enthousiasme sur la scène n'est plus un mérite, mais une nécessité commandée par la situation. Il ne faut pas que l'action ait été plus vive que le récit et l'amoindrisse ; de plus il faut qu'on se rappelle de nobles aspirations, noblement exprimées, plus noblement pensées.

Et en effet, si un mérite littéraire, incontestable, ne soutient pas le poème dans toutes ses parties, si cet amant passionné des lettres, dont je vous parlais, n'éprouve pas le besoin d'ouvrir le livre, pour y étudier de beaux vers, et les retenir, c'en est fait; le fruit de tant de veilles n'est plus qu'une œuvre de circonstance. Cette œuvre ne vivra en France, où les faits se pressent tant que l'histoire a peine à les écrire, sinon que ce que vivent les roses, au moins que ce que vit le souvenir des faits.

Ainsi, pour nous résumer, trois routes sont ouvertes ; la première, parcourue par ce que la France a produit de plus illustre parmi ses plus vigoureux athlètes de la littérature dramatique, a pour but la grandeur des idées, la noblesse des passions, la majesté du style.

Cette route garantit un long avenir encore à l'auteur, qui moins épris d'un succès de scène, que du succès plus durable de l'étude et de la langue, suivra, même de loin, les grands maîtres qui dans d'autres temps ont trouvé leurs inspirations sur les

Digitized by Google

pages toujours inépuisables de l'histoire antique.

M. Ponsard par sa Lucrèce, M. Dumas même par son Caligula, ne sont-ils pas de brillants exemples de la vérité de notre assertion ?

Ne reçoit-elle pas en ce moment même et sous tous rapports une consécration nouvelle par le magnifique début de M. Jules Lacroix, *le testament de César*, ce drame en cinq actes et en vers dans lequel l'auteur, après vingt siècles entassés sur la tombe de son héros, a bien pu se permettre quelques hardiesses historiques, ce drame d'un style net et ferme, d'une versification nerveuse et correcte, mais dans lequel, pour nous servir de l'expression d'un critique estimé, *la partie romanesque serpente autour de l'histoire comme un pampre léger autour d'une sévère colonne antique* (1).

La seconde de ces trois routes, par trop courue hélas ! et beaucoup trop brillante, conduit ses adeptes à fronder et à détruire.

Elle mène à un succès de vogue bien facile et peu enviable. L'éclat même de ce succès le fait tomber. Il ne peut durer d'ailleurs qu'à la condition de se surpasser sans cesse; il n'en reste rien. — Je me trompe. Il en reste le mal produit, et plût à Dieu qu'il pût en rester le regret aussi.

La troisième route enfin, la plus difficile à notre avis, tend à heurter de front toute entrave à la liberté, mais en même temps à combattre cette entrave avec convenance; elle tend encore à chercher dans les pages les plus chevaleresques de l'histoire, même contemporaine, de hauts et puissants enseignements, des tableaux dignes de fixer les

(1) *Théophile Gauthier, Presse du 19 Novembre 1849.*

Digitized by Google

regards d'une grande nation, d'élever ses pensées, de guider ses sentiments.

Puisant ses inspirations à la source pure d'une liberté entière, mais jamais licencieuse, le poète qui parcourt cette voie, s'il ne peut toujours repousser comme indignes d'occuper les loisirs d'un homme sage les vices des grands et les erreurs des masses, doit au moins être sobre des moyens dramatiques que lui offriraient l'étude de ces vices et leur mise en scène ; et cependant privé de ces ressources si puissantes, il ne peut encore arriver à la gloire par cette troisième route, qu'à deux conditions.

Il lui faut d'abord émouvoir profondément. Il ne faut pas, nous le répétons, qu'il soit par l'expression du fait, au-dessous de ce fait lui-même, encore vivant au cœur de tous.

Il lui faut encore, nous le répéterons aussi, inspirer le besoin d'être lu, en gravant dans l'âme de son auditeur le souvenir de la facture du vers et de la pureté du style.

Tel fut, Messieurs, pour citer encore un nom en dehors du sujet qui nous occupe, tel fut le secret de Casimir Delavigne, dans ses *Vêpres Siciliennes*, dans son *Paria*, dans ses *Enfants d'Edouard*, dans sa *famille de Luther*, dans tous ces ouvrages merveilleux de style qui se lisent autant, et plus peut-être, qu'ils ne se jouent.

Tel eut dû être surtout son secret, dans ces hymnes immortels qu'il appela ses *Messeniennes*, s'il les eût revêtus de la forme dramatique, à laquelle ils appartiennent si bien par le rhythme et par l'action, dictées qu'elles sont par l'amour sacré de la liberté et de la patrie.

Toutes ces réflexions, Messieurs, m'ont été sug-

Digitized by Google

gérées par la lecture des œuvres dramatiques de M. Ozaneaux.

Engagé de la manière la plus exclusive par trois de ses drames du moins dans la voie la plus ardue, notre collègue l'a-t-il toujours parcourue avec le double succès que nous avons dit être indispensable ? A-t-il même toujours pu jouir des priviléges attachés à l'actualité? N'en a-t-il eu au contraire que les dangers?

C'est, Messieurs, ce qu'une analyse rapide et un historique succinct de son théâtre, c'est ce que les quelques citations que cette première étude contiendra vous mettront à même, je l'espère, de décider.

En 1826, professeur de philosophie au collége Louis-le-Grand, M. Ozaneaux préparait déjà son poème de Jeanne d'Arc.

Intimement lié avec M. Casimir Delavigne, qu'il appelle son excellent ami, il reçut de lui le conseil, j'allais dire l'ordre, s'il voulait assurer des lecteurs à son livre chéri, de préparer son public par une œuvre de théâtre.

« *J'eus la faiblesse de le croire*, dit-il, *et je cherchai un sujet dramatique qui pût faire impression sur la foule.* »

A cette même époque, après deux siéges *dont l'histoire est certainement plus belle que celle des Thermopyles* (1), après avoir vu périr pour la sauver le plus valeureux de ses enfants, Marcos Botzaris: le plus chevaleresque des poètes Lord Byron, Missolonghi, envahie par terre et par mer, en proie aux horreurs de la famine, cueillait pour échapper au pouvoir des turcs et à la honte de l'esclavage les palmes d'un glorieux martyr.

L'histoire gravait sur le bronze le plus pur, le triomphe de la croix sur le croissant, le courageux

(1) G. O.

Digitized by Google

dévouement des femmes de Souli, et l'héroïsme des enfants de cette antique province de Grèce, à laquelle un des fils de Diane et d'Endymon, Etolus avait donné son nom.

L'explosion qui ensevelissait les Missolonghiotes sous les ruines de leurs fortifications immortalisait les noms des deux Botzaris, de Capsali et de l'évêque Joseph, ce vertueux prélat qui, jusqu'au moment suprême, étendit ses deux bras sur la ville pour la sauver, et se pencha pour bénir ses frères.

L'Europe attentive était terrifiée (1).

Au milieu d'une si vive émotion, *enthousiaste parce qu'il était jeune, au milieu d'une société jeune parce qu'elle était enthousiaste*, ce fut ce grand drame palpitant à tous les cœurs ardents et généreux, que le hardi professeur de philosophie osa porter au théâtre, un an après l'événement, pendant l'existence même de ses héros.

Mais, ô néant des gloires humaines ! reçu d'acclamation par un directeur éclairé, (2).

« Pendant dix mois loin de la scène
» La censure l'exila. »

Vous dire combien ce retard était préjudiciable à l'effet dramatique de l'œuvre, vous dire à combien de mutilations elle fut soumise, m'obligerait, Messieurs, à reproduire littéralement le récit plein de verve, plein de gaîté et de spirituelle ironie par lequel M. Ozaneaux a stigmatisé, dans sa préface, des censeurs *qu'il croit devoir épargner* en ne les nommant pas.

Ce serait, d'ailleurs, sortir inutilement de mon

(1) Imitation de Lamartine. *Hommage à l'Académie de Marseille à son départ pour l'Orient.* — (2) M. Sauvage.

Digitized by Google

sujet. On a tout dit sur la censure, on a tout fait contre elle, tout, hors l'anéantir.

Elle n'est pas des plus belles choses de ce monde, elle n'est pas de celles qui en ont le pire destin. Soyons francs toutefois, et disons qu'on a peu fait jusqu'ici et qu'on fait moins encore pour la rendre inutile.

Tout dans ce drame épouvanta les malheureux censeurs. Un évêque sur la scène, un colonel anglais dont le rôle pouvait blesser la susceptibilité de la généreuse Albion, un juif faisant commerce d'esclaves, la liberté appelée par son nom, dans le décors, une cathédrale en ruines, dans l'hymne de la délivrance, l'invocation d'une sainte ; tout leur parut dangereux ; tout jusqu'au mot *Achéron* auquel son origine mythologique valut la proscription ; ils ignoraient, ces pauvres censeurs, que ce nom est encore aujourd'hui celui d'une rivière de l'Epire qui baigne de ses eaux le canton de Souli.

Enfin après bien des luttes *absurdes*, l'auteur céda, et sa pièce fut jouée le 10 avril 1828 ; un an trop tard, et mutilée :..... et cependant le succès fut immense, le triomphe complet ; et 12 jours après, à l'heure où sonnait le second anniversaire de la ruine de Missolonghi, entraînées par l'élan universel, la cour et la ville se donnaient rendez-vous à l'Odéon.

Et cependant aussi l'auteur n'avait pas compté avec les journaux ; il avait laissé son libre essor à la critique si facile et quelquefois si légère du feuilleton. Elle ne lui avait pas fait défaut.

Mais enhardi par le succès du premier jour, il voulut se venger ; il le fit sans haine et sans passion, il le fit avec cette supériorité que donne la

Digitized by Google

victoire, que le succès légitime et qu'il commande souvent.

Il faut voir avec quel esprit il rit de leurs attaques et les copie dans un prologue qu'il joignit à sa pièce pour cette représentation anniversaire.

Les uns ne voyaient dans le dernier jour de Missolonghi, qu'une œuvre purement dramatique, partant incomplète, les autres n'y voyaient qu'un style par trop poétique, et puis dans ce drame

« Point d'action, surtout, point d'intrigue d'amour,
» Point de ces coups de scène, où l'on crie où l'on pleure,
» De ces faits de dix ans rassemblés en un jour
» Et représentés en une heure. »

N'était-ce pas décerner à l'auteur, sans le savoir et surtout sans le vouloir, la double couronne qu'il avait dû ambitionner; il venait d'obtenir un succès de scène, c'était un drame : il obtenait de plus un succès littéraire; le style en était par trop poétique. Point d'action, point d'intrigue. Le fait avait pour interprète la vérité.

C'est, vous vous le rappelez, Messieurs, ce que je disais au commencement de cette étude. Il faut aux pièces du genre de celles de M. Ozaneaux un double succès, celui du drame et celui de la langue, et cependant point de fiction.

Laissez-moi vous citer les beaux vers qu'il écrit dans ce prologue au souvenir que ravive en lui l'anniversaire de l'héroïsme des Missolonghiotes :

« Mais les Grecs combattent encore,

s'écrie-t-il :

» Leur cause est de tous les instants,
. . . . . .
» Leur gloire est au-dessus des temps.

Digitized by Google

Missolonghi, bah ! c'est vieux comme Hérode, crie-t-on autour de lui.

Attends, reprend-il,

» Attends vingt-deux Avril, grand Dieu ! vingt-deux Avril,
» Tu viens de prononcer un horrible blasphème ;
» Réponds, réponds quelle heure est-il ?
» Bientôt neuf heures.
» Tiens, c'est à ce moment même,
» C'est en ce même jour, deux ans plus tôt, deux ans !
» Que de Missolonghi, les généreux enfants,
» Au milieu des débris de leur ville conquise,
» Pressant de leurs genoux les marbres de l'église,
» Imploraient Capsali, qui, la flamme à la main,
» De l'immortalité leur ouvrait le chemin.
» Entends-tu résonner ces sublimes prières,
» De ces adieux plaintifs les paroles dernières ;
» Vois-tu de ces blessés les visages sanglants,
» Accourant aux clartés de ces bazars brûlants ;
» Ces mères, ces enfants, dans de longues étreintes,
» Confondant à jamais leur espoir et leurs craintes ;
» Ces prêtres, ces vieillards au front calme et pieux,
» Couchés sur le salpêtre, et regardant les cieux.
» Voilà les Turcs ! Voici le fatal cimeterre !
» Ecoute : un bruit affreux a fait trembler la terre,
» Une flamme sanglante a sillonné les airs,
» Sa lueur vengeresse a couru sur les mers,
» Et puis tout est rentré dans un morne silence.
» Missolonghi n'est plus. — La liberté commence. »

Qu'on me cite un récit plus simple et plus sublime, et qu'on me dise si l'auteur qui prélude par d'aussi beaux vers à l'audition de son drame, n'est pas sûr de lui.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N.° 1.

Séance du 28 Décembre 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : MM. Bandeville, L. Fanart, Contant, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquênelle, Louis-Lucas, Aubriot, Gosset, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Velly, Forneron, E. Maumené et Holleaux, membres titulaires.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

La *Société d'agriculture, etc.*, du département de l'Aube, envoie un bon pour retirer les Mémoires de la Société pour l'année 1849.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Réquisitoires prononcés par M. l'avocat-général de Royer devant la haute cour de justice séant à Versailles.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, décembre 1849.

Histoire universelle, par César Cantu (Prospectus).

Statuts de l'Athénée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris.

Lettre d'un Voyageur en Normandie, par M. O. Seure. (Suite).

Catalogue des collections d'autographes, de manuscrits, de pieces imprimées sur l'histoire de France, et de livres composant le cabinet de feu M. de Villeneuve, dont la vente aura lieu, rue de Vaugirard, 98, le mardi 22 janvier 1850.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Sornin lit un rapport sur le *Cours de trigonométrie* de M. Lecointe.

M. Decès donne lecture de la première partie d'une *Notice* sur M. Duquénelle, ancien chirurgien à Reims.

Digitized by Google

Lecture de M. Sornin.

RAPPORT SUR UN TRAITÉ DE TRIGONOMÉTRIE, PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE.

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte d'un cours de trigonométrie dont l'auteur, M. Léon Lecointe, professeur à l'Athénée royal d'Arlon, a fait dernièrement hommage à l'Académie.

Je ne me dissimule pas, Messieurs, la difficulté de la tâche que j'entreprends en venant vous parler de mathématiques et de mathémathiques pures, c'est-à-dire, de la science en elle-même, privée de tout l'interêt qu'elle offre par ses applications.

Sans être agriculteur, on comprend l'agriculture; sans être archéologue, on conçoit l'intérêt qu'offre l'étude des anciens monuments; sans être poète, on aime la littérature: mais le champ des mathématiques n'est accessible qu'aux initiés. C'est un monde tout nouveau dont il faut apprendre la langue avant d'y pénétrer.

Digitized by Google

J'hésitais donc, Messieurs, à vous faire un rapport sur l'ouvrage de M. Lecointe, sûr que j'étais d'intéresser fort peu la grande majorité de mes auditeurs, lorsque j'ai lu à la première page de ce livre que l'auteur l'adressait à l'*Académie des sciences de Reims*. Il existe donc une Académie des sciences à Reims, et ce mot me rappellant que vous avez, en effet, ouvert un généreux asile à tous les travaux de la pensée, je me suis décidé à venir abuser de votre attention, pour mieux entrer dans les vues des fondateurs de l'Académie.

La trigonométrie est une des branches les plus importantes de l'analyse géométrique, car c'est le fondement de cette science. C'est par elle que l'on a pu établir des relations entre des quantités aussi hétérogènes que les angles et les lignes d'une figure. Mais puisque c'est sur la trigonométrie que repose tout l'édifice, il faut dans un ouvrage didactique rendre cette base bien sûre, et l'établir sur des principes bien arrêtés, bien incontestables.

Tel n'a pas été toujours, cependant, l'usage des géomètres. Fort peu soucieux d'établir leurs règles primitives avec toute la rigueur d'un raisonnement inattaquable, les maîtres de la science ont dit comme d'Alembert : *Allez en avant, et la foi vous viendra*. C'est qu'en effet, à chaque instant, les faits viennent corroborer les principes, et que les conséquences que l'on en tire offrent à l'esprit un aliment d'un intérêt bien plus puissant que la démonstration des principes eux-mêmes. Aussi les mystères dont on a laissé entourer le berceau de l'analyse n'ont-ils pas nui à ses progrès.

C'est ainsi que le calcul infinitésimal avait fait

Digitized by Google

connaître ses plus belles solutions avant que l'on fût fixé sur le sens d'une quantité infiniment petite. C'est ainsi encore, et pour ne parler que de ce qui se rapporte plus spécialement au livre que nous avons à examiner, que pendant longtemps on a regardé comme une induction non susceptible d'être démontrée, la règle d'après laquelle on donne des signes algébriques différents à des quantités opposées par leur mode d'existence, sans faire attention au vague que l'on laissait subsister dans l'énoncé même de la règle.

Notre siècle, si éminemment doué de l'esprit philosophique, a sondé ces difficultés et les a résolues. De nos jours, ces quantités négatives et imaginaires, ces quantités infiniment petites que l'on employait auparavant par un excès de confiance dans les méthodes analytiques et sans en avoir bien approfondi la notion, sont ramenées à leur véritable sens.

Telles sont les idées que j'aurais voulu trouver dans les premiers chapitres de la trigonométrie de M. Lecointe. J'aurais désiré lui voir expliquer l'emploi des signes algébriques dans la représentation des lignes trigonométriques, autrement que par sa confiance dans la règle de Descartes.

Il faut faire remonter à une autre source les signes que l'on donne aux lignes et aux arcs trigonométriques; cette source, c'est la nécessité de ramener à une seule et même formule des équations qui seraient très différentes sans cette convention. C'est le précepte que donne Carnot dans ses *Réflexions sur la métaphysique des mathématiques*, c'est l'opinion de nos professeurs les plus distingués.

Digitized by Google

Ainsi la formule qui donne *Cos* $(a - b)$, pour être établie généralement, quelle que soit la grandeur des arcs a et b, nécessite les différents signes que l'on donne aux sinus et aux cosinus dans les quatre quadrants ; et c'est alors que l'on voit que l'opposition de signe correspond à l'opposition de sens. Or toutes les formules trigonométriques peuvent se déduire de celle-ci. Les signes établis pour la généralisation de cette formule sont donc bien ceux qui conviendront aux sinus et aux cosinus dans toutes les autres. Quant aux signes des autres lignes trigonométriques, les tangentes, sécantes, cotangentes et cosécantes, ils résultent de la généralité que l'on veut donner aux relations qui les lient aux sinus et cosinus.

Qu'à ces oppositions de signe, corresponde une certaine opposition de sens, nul doute qu'il n'en soit ainsi, mais c'est précisément en négliger la démonstration que vouloir procéder d'une façon inverse. Ceci est tellement vrai, que d'après la règle de Descartes, on serait bien plus porté à attribuer le signe + et le signe — aux sécantes d'un côté ou de l'autre du diamètre horizontal, qu'aux deux sens pour lesquels on fait cette distinction.

Pour ce qui regarde les signes donnés aux arcs, il est encore bien facile d'établir que des arcs qui sont portés dans des sens opposés, à partir de la même origine, doivent avoir des signes contraires, si l'on remarque que les lignes trigonométriques d'un arc inverse sont les mêmes que celles d'un arc direct dont la mesure est égale à une circonférence moins la mesure de l'arc inverse. Toutes

Digitized by Google

les formules démontrées pour les arcs directs seront donc vraies pour ces arcs évalués en arcs inverses. Mais après la combinaison des différents arcs qui entrent dans la formule, on peut ôter du résultat ou lui ajouter autant de circonférences que l'on veut ; or, cette simplification aurait pu être faite primitivement sur chacun des arcs, ce qui revient à introduire les arcs inverses avec le signe des quantités négatives de l'algèbre, et à les traiter d'après les règles propres à ces quantités.

Pour terminer l'examen de ce qui, dans le livre de M. Lecointe, m'a paru prêter à la critique, je lui proposerai une définition des lignes trigonométriques qui me paraît préférable à celle qu'il a adoptée.

Pour ne parler que du sinus, d'après M. Lecointe, le sinus est la perpendiculaire abaissée de l'extrémité de l'arc sur le diamètre qui passe par l'origine. Il faut entendre, sans aucun doute, qu'il s'agit de la mesure de cette perpendiculaire, car l'analyse ne compare que des nombres ; mais, même avec cette acception, il s'ensuit que le sinus varie avec le rayon du cercle. Aussi les formules dépendent-elles de ce rayon, bien qu'il soit évident que la mesure des angles en est indépendante.

On arriverait à simplifier les formules et à négliger la grandeur du rayon, si on appelait sinus la mesure de la même perpendiculaire avec le rayon pris pour unité ; ou, si l'on veut, le rapport de la perpendiculaire au rayon.

On n'aurait plus besoin ainsi de faire le rayon égal à un, quand on veut combiner les formules ; puis de le rétablir, à l'aide des principes d'homo-

Digitized by Google

généité, quand on veut appliquer les résultats. Il suffira de remarquer que les tables ne donnent pas les vrais logarithmes des lignes trigonométriques, mais ces logarithmes augmentés de 10. C'est d'après cette remarque que l'on préparera d'avance les formules pour l'emploi des logarithmes des tables.

En critiquant, Messieurs, les premiers chapitres de l'ouvrage de M. Lecointe, je me suis acquitté de la partie la plus difficile de mon rapport; il ne me reste plus qu'à donner des éloges bien mérités au soin que l'auteur a pris de placer, à la suite des principes, de nombreux exercices à l'usage des élèves qui se destinent aux écoles spéciales. M. Lecointe nous annonce d'ailleurs, dans sa préface, qu'il a fait cet ouvrage pour les jeunes gens qui se préparent aux concours des écoles. Sous ce point de vue, nous regardons le livre comme très utile et très propre à rompre au calcul nos jeunes aspirants.

L'habitude du calcul est une chose si importante, que je comprends très bien qu'on fasse un livre dans le but seul de rendre les formules et leurs combinaisons familières aux élèves. Mais faisons un peu aussi des livres pour le progrès de la science, et les élèves comme les professeurs y trouveront leur profit.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Lecture de M. Ch. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

A L'ACADÉMIE DE REIMS.

Messieurs,

En payant pour la première fois ma dette littéraire à l'Académie, et au moment où je viens vous offrir les prémices de mes études, j'ai peut-être à me défendre d'un reproche grave, celui de pédanterie. Je sens du moins qu'il me serait immédiatement appliqué, si je parlais devant une assemblée moins sérieuse, devant une de ces sociétés savantes que l'érudition fait bâiller et qui n'ont d'oreilles que pour la littérature de feuilleton.

Au milieu de vous, Messieurs, cette crainte est légère. Tous, vous savez comme moi qu'il y a, dans le domaine de la science, et de la science historique principalement, des recherches qui ne peuvent prendre un corps qu'au moyen de citations, et de citations multipliées. Comme moi vous savez aussi qu'on ne peut enlever aux travaux de cette espèce l'appareil scientifique, sans leur ôter en même temps ce qui les soutient, ce qui leur

Digitized by Google

donne la force et la vie, sans les réduire à l'état de dépouille informe ou de vaine et superficielle peinture.

Amené par l'étude de l'*éclairage ecclésiastique* à celle de l'*éclairage chez les Romains*, comme préliminaire indispensable, c'est de ce dernier que je me propose de vous entretenir d'abord.

Diverses compilations m'offraient sur ce sujet des renseignements vagues, des faits douteux, et de ces citations presque perpétuellement fausses, dans leur objet comme dans leur indication, que les lexicographes se transmettent libéralement de génération en génération. Je ne pouvais faire usage de ces ressources suspectes, qu'à la condition de remonter à leur origine première, pour en rectifier l'emploi; je devais surtout les corroborer et les compléter par des faits nouveaux, puisés aux sources mêmes, c'est-à-dire dans les écrits des auteurs latins. Car c'est uniquement en les compulsant, c'est en les parcourant attentivement qu'il est possible de réunir tous les éléments de la vie romaine.

Ce tableau général des mœurs et des habitudes des Romains, un savant de ce temps, M. Ch. Dezobry, l'a tracé dans son ensemble. Mais sa *Rome au temps d'Auguste*, produit d'une érudition variée et de patientes recherches, est en même temps l'œuvre d'un homme de goût. Là, comme dans les *Lettres de Lérovir* (Mazois) *sur le Palais de Scaurus*, la forme du récit, en parant la science, met à l'aise l'écrivain et lui épargne les inconvénients du genre didactique, la sécheresse et la monotonie.

Moins hardi, nous vous offrons sans art et tels qu'ils se sont présentés, les faits que nous avons recueillis. Nous nous sommes bornés à les coordonner et à les enchaîner; à peu près comme le collectionneur, qui dispose et numérote ses échantillons, de manière à former des suites plus ou moins étendues. La mise en œuvre est nulle dans un pareil travail; il n'a de valeur que

Digitized by Google

par l'importance des témoignages qui viennent successivement s'ajouter à d'autres témoignages.

Vous le voyez, Messieurs, « nous nous investissons » des facultés d'autruy, comme disait Montaigne (Essais, » l. III, 12), et nous laissons chosmer les nostres. » Au rebours du désir qu'il exprimait, nous ne voulons pas seulement « que ces parements empruntez nous » accompagnent, mais qu'ils nous couvrent et qu'ils » nous cachent. »

Nous diviserons ce travail en deux parties. Les données de la langue et les monuments écrits nous présenteront d'abord l'éclairage à Rome dans ses éléments et leurs transformations, dans ses usages ordinaires et dans les meubles divers qui ont eu pour objet d'en rendre l'emploi plus commode et plus général.

Toujours conduits par nos guides naturels, les auteurs anciens, nous nous transporterons ensuite au milieu des habitudes publiques et privées des Romains, et nous tâcherons d'y saisir toutes les particularités qui pourraient, à notre point de vue, présenter quelque intérêt. Considérant donc l'éclairage dans ses applications diverses, nous passerons successivement en revue les repas, les cérémonies religieuses, les fêtes privées et publiques, les illuminations, l'entrée des princes et les honneurs rendus aux magistrats, les signaux, et enfin les sépultures.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

De l'éclairage en général chez les Romains, de ses éléments et de leurs transformations.

INTRODUCTION.

Le jour où le hasard fit jaillir le feu des veines d'un caillou, et mit en flammes deux morceaux de bois sec frottés l'un contre l'autre, l'éclairage était né. Soit qu'il répandît la lumière dans les habitations obscures, soit qu'il suppléât la nuit à la lueur des astres éteints, il prolongeait les heures du jour, réjouissait l'intérieur des familles, et devenait, pour la société humaine, un élément puissant de civilisation.

Je prie le lecteur de ne pas s'effrayer d'avance; car je n'ai en aucune façon l'envie de suivre les imaginations savantes de Poinsinet de Sivry (1), et de fouiller avec lui la cendre des premiers feux, pour y retrouver avec ses Uriens l'origine des peuples et la trace d'une foule d'institutions. Autant vaudrait voyager avec Lucien (2) à travers le pays fantastique des lumières et prendre nos billets de logement pour Lychnopolis. — J'aime mieux me borner à constater que, depuis son invention, l'art de l'éclairage a dû subir bien des transformations, avant d'arriver à ce qu'il fut chez les Romains de l'empire. Je veux surtout faire remarquer qu'avant la *lampe*, on a dû connaître la

(1) *Origine des premières sociétés. Paris*, 1769, in-8°.
(2) *Histoires véritables*, II.

Digitized by Google

torche et les différentes sortes de *flambeaux*. Quand même nous ne saurions pas que, dans les temps héroïques, on ne connaissait pas d'autre moyen de s'éclairer que de brûler des branches de bois; et que longtemps ce fut un grand luxe que d'avoir de hauts trépieds de métal, sur lesquels brûlaient des brasiers; quand même Martial ne nous apprendrait pas que la chandelle est antique, et que « ses pères économes ne » brûlaient pas encore l'huile onctueuse des lampes (1): »

« Non norat parcos uncta lucerna patres; »

il ressort de la nature même des choses que l'huile, même dans les contrées les plus riches en végétaux oléagineux, n'a pas reçu immédiatement son application à l'éclairage, et qu'on n'est arrivé à cette dernière invention qu'après des intermédiaires et des tâtonnements plus ou moins heureux.

Il n'est pas indifférent de déterminer l'ordre chronologique dans lequel ces tâtonnements ou plutôt ces progrès se sont suivis.

Si nous ouvrons l'Odyssée (2), nous lisons que les poursuivants de Pénélope « placèrent dans une salle » trois brasiers pour l'éclairer, et les remplirent de » bois secs, refendus; qu'ils allumèrent des torches » d'espace en espace, et que des femmes éclairaient » tour à tour la salle et le palais d'Ulysse. » Ces brasiers, suivant les monuments recueillis par Winckelmann (3), étaient arrangés en cône pour brûler avec flamme. On les plaçait sur des candélabres élevés. — Nous aurons occasion de revenir sur cet usage des premiers temps. — Quant à ces femmes qui promènent la lumière dans tout le palais, ce qu'elles portent, évidemment ce sont encore des torches; et le poète

(1) Martial, liv. XIV, épigr. 43.

(2) , 307, et T. 25.

(3) *Monumenti antichi inediti.*

Digitized by Google

lui-même le dit plus bas (1). — Jusqu'ici point d'embarras.

Il n'en est pas ainsi, lorsque nous voyons Minerve elle-même éclairer Ulysse et son fils, un flambeau d'or à la main (2). J'ai dit un *flambeau*, et pourtant le texte semble bien signifier une *lampe*. Mais s'il est impossible de préciser l'époque où l'on a commencé à faire usage de la lampe (3), il est certain du moins qu'elle n'a pas précédé celle où se placent les récits d'Homère. Il serait incroyable d'ailleurs qu'on usât de ce meuble incommode pour éclairer la marche, alors qu'on n'avait pas d'autre luminaire à demeure dans les appartements que les brasiers.

Au surplus, nous trouverons les progrès de l'éclairage parfaitement tracés dans les termes mêmes de la langue. Car rien n'est plus précis ni mieux défini.

« *Tœdis, lucernis, cereis, sebaceis et cæteris nocturni luminis instrumentis clarescunt tenebræ*, dit Apulée (4); et l'énumération sera complète, si nous ajoutons *fax* et *funale*. Le romancier africain n'avait pas, à coup sûr, la pensée de nous donner ici une exposition technique : il ne nous en voudra pas, si nous prenons la liberté de renverser l'ordre de ses

(1) T. 48.

(2) T. 34.

(3) Eusèbe *Præparat. Evangel.*, (X.) en attribue l'invention aux Egyptiens, sans préciser l'époque ; je suppose qu'il la fait remonter à une date antérieure à celle du candélabre mosaïque dont il est question dans l'Exode. Quant à l'huile, son invention date des premiers temps, puisque Jacob (Genes. XXVIII, 18) en arrosa la pierre sur laquelle sa tête avait reposé pendant le songe de l'Echelle mystérieuse. En présence de ce fait, que devient la fable grecque sur l'origine athénienne de l'Olivier ?

(4) *Métamorph.* IV.

Digitized by Google

mots ; et le lecteur voudra bien de son côté nous pardonner les détails peu récréatifs dans lesquels nous entraînera forcément le sujet.

I. — *Différentes espèces de flambeau.*

Qu'est-ce que *tœda*? C'est une souche d'arbre (δάδιον, δὰς en grec), un morceau de bois enflammé, un tison ; un rameau, souvent de charme, de coudrier ou d'autres essences encore, préalablement séché au feu ; plus souvent, c'est une branche de pin ou d'autre bois résineux :

« Manu
» Pineam quate tœdam, »

dit Catulle (1) : et parmi les bois auxquels Pline donne ce nom, nous citerons le térébinthe, le larix mâle et les racines du pied femelle, le sappium, etc. ; mais en n'oubliant pas, toutefois, que le véritable *tœda* est le *picea cultivé* et non sauvage (2).

Telle est la *torche* à l'origine.

L'espèce de flambeau appelé *fax* est celle qui se rapproche le plus de la précédente, bien que ce mot ait une acception déjà éloignée du point de départ, et que nous ne trouvions plus dans sa racine l'élément primitif de l'éclairage. Le flambeau ainsi nommé est aussi bien de métal que de bois ou de toute autre matière.

(1) *Epithal. Manlii et Juliæ.*

(2) Picea feritatis paulum mitigatæ satu.
Hist. natur. lib. XVI, 23.

Digitized by Google

S'il est en métal, comme l'était probablement celui qui figure à la fenêtre d'un poste militaire, parmi les sculptures de la colonne Trajane, on le remplit de quelque matière grasse propre à s'enflammer, le *medulla* du *picea*, par exemple (1), non pas la moëlle, comme on pourrait le croire, mais le cœur (2) : et ici, nous sommes bien près de la lampe. — S'il est en bois, alors ce n'est plus une simple branche, comme *tæda*, à moins qu'elle ne soit refendue à l'une de ses extrémités; c'est, plus ordinairement, un assemblage de bois minces : *multifidæ faces*, comme dit Valerius-Flaccus (3), tandis que tout à l'heure *tæda* était qualifié du nom de l'essence même du bois.

Souvent enfin, au lieu de bois, c'est un simple faisceau de jonc. L'Inde et la Syrie produisaient des roseaux et des plantes aromatiques qu'un luxe plus raffiné consacra à cet usage, mais dont l'emploi était fort coûteux. Des ligatures assuraient l'assemblage de distance en distance. La forme en était généralement celle d'un cône allongé. La résine, l'encens et la poix servaient à lier les diverses parties du faisceau et lui donnaient à la fois la consistance et la matière éclairante qui pouvaient lui manquer.

Fax avait ses diminutifs *facula* et *facella*. Mais les dimensions de cette espèce de flambeau, comme celles de la torche appelée *tæda*, étaient souvent fort grandes. On en voit, sur les monuments, dont la taille dépasse celle d'un homme : sans compter celle que porte un génie du Panthéon d'Agrippa, la colonne Trajane et les découvertes d'Herculanum en offrent plusieurs exemples.

(1) « Quum (humor) manare desiit..... tota arbor succiditur, et medulla ejus uritur. » PLIN. *loco citato*.

(2) THÉOPHRASTE, *hist. ch.* IX, 2.

(3) *Argonaut.* lib. I.

« Mopse novas incide faces....» VIRGIL. *Eglog.* VIII, 29.

« .... Ferroque faces inspicat acuto. » *Id. Georg.* I,292.

Digitized by Google

L'emploi des torches ou flambeaux compris sous la dénomination de *faces*, est des plus fréquents, comme l'est aussi celui de l'espèce primitive appelée *tæda*. On s'en servait dans les cérémonies religieuses, dans les mariages et les funérailles; et, soit qu'elles aient été préférées à tout autre moyen d'éclairage dans les usages les plus communs, soit que, dans l'origine, elles y aient exclusivement servi, les écrivains latins sont remplis d'expressions comme celles-ci : *prima face* (1), *cum prima fax noctis* et densiores esse tenebræ cœpissent (2)..., pour dire : « à la chûte du jour, dès le commencement de la nuit. » On n'en est pas surpris, quand Eustathe (3) assure, à propos du texte d'Homère que nous avons cité, que l'usage de ces flambeaux, de ceux même de la première espèce, se perpétua longtemps chez les gens de la campagne; quand Virgile d'ailleurs éclaire le palais de Circé avec la flamme du cèdre odorant (4) :

« Tectisque superbis
» Urit odoratam nocturna in lumina cedrum »

Le troisième terme était *funale*, de *funis*, corde de chanvre ou d'écorce, ce qui en explique suffisamment la nature. La cire, le suif, la poix, les résines de toutes sortes servaient d'enduit aux flambeaux de ce genre et en rendaient la combustion plus riche en lumière.

Disons tout de suite que la chandelle, *candela*, n'est autre chose qu'un diminutif de *funale*. C'est toujours la même espèce de flambeau, mais plus petit et avec un enduit plus épais et plus soigné. Aussi les deux

(1) Apulée, *Métamorph.* II.
(2) Aulu-Gelli *Noct. attic.* lib. I.
(3) *Ad Homer.* Σ.
(4) *Æn.* VII, 13.

Digitized by Google

termes sont-ils à peu près synonimes ; il est évident, par exemple, que dans ces mots de Juvénal (1):

« Candelam apponere valvis, »

il s'agit d'un flambeau quelconque, et non pas précisément d'une chandelle.

Il est vrai que la racine de *candela* (*candeo*) donne à ce mot un sens fort étendu. On l'a même appliqué, dit Sextus, à tout ce qui brille. On a donné le nom de *cicindela* aux insectes phosphorescents qui éclairent la nuit, notamment à une certaine mouche (2). Néanmoins, comme si *candela* et *funale* se confondaient dans une origine commune, on a étendu pareillement l'un et l'autre mot à la matière même qui d'ordinaire était employée aux flambeaux. « Funda » media duo funalia imparia habebat, » dit Tite-Live, en parlant des cordes d'une fronde (3). Et Pline a pu dire de la pierre qui renfermait les livres de Numa (4) : « Lapidem fuisse..... vinctum candelis quoquo versus ; » phrase dans laquelle, sous le mot *candelis*, il ne peut être question que de *cordes cirées*, comme explique parfaitement la définition du commentateur Hermolaus Barbaro : « Candelæ sunt, dit-il, quæcumque constant materia, scirpis, tæda, sevo, cera. »

Bon nombre de matières combustibles servaient de mèches à cette espèce de luminaire. Pline (5) parle de joncs dont la moëlle, après qu'on en a enlevé l'écorce,

(1) *Sat.* IX, 98.

(2) Plin *Hist. nat.* lib. II, 28. — « Estque signum illius maturitatis et horum sationis commune, lucentes vespere per arva *cicindelæ* : ita appellant rustici *stellantes volatas*, græci vero *lampyridas*, incredibili benignitate naturæ. » *Idem*, lib. XVIII, 26.

(3) *Lib.* XLII, 65.

(4) *Hist. nat.* lib. XIII, 27.

(5) *Ibid.* lib. XVI, 70.

Digitized by Google

fournit des mèches aux chandelles. Il cite ailleurs le ricin (1), avec les grappes duquel on fait, dit-il, des mèches qui donnent beaucoup de lumière. Nous avons déjà désigné la corde de chanvre et l'écorce de papyrus, comme servant au même objet.

Pour peu maintenant que vous teniez à savoir à laquelle de ces deux dernières sortes de mèches appartient la priorité, les grammairiens Festus et Servius (2) vous diront que les torches de corde, *funalia*, précédèrent l'usage du papyrus; ce qui n'empêche pas toutefois qu'on ne se servît encore de cordes au temps de Martial et même dans le 4e siècle (3).

Chandelle ou bougie, nous le voyions tout à l'heure, c'est une même chose dans la langue latine, sans distinction de matière. Pourtant nous trouvons dans Martial le terme particulier de *cereus*, l'opposé de *sebacca* (4) : « La lumière de cette bougie t'éclairera, » dit-il, à défaut de la lampe qu'on a prise à ton es» clave.

« Hic tibi nocturnos præstabit cereus ignes,
» Subducta est puero namque lucerna tuo. »

A propos des bougies que, suivant St Jérôme (5) et Martial (6), les Romains s'envoyaient à l'occasion des saturnales, et de ce que Varron parle de ces présents comme ayant lieu de clients à patrons (7), le com-

(1) Ellychnia ex uva fiunt claritatis præcipuæ. » *Op. cit.* lib. XXIII, 61.

(2) *Ad Virgili Æneid.* V, 731.

(3) *Vitæ SS. Bolland.* 13 *Januar.* p. 795.

(4) *Lib.* XIV, Epigr. 42.

(5) « In saturnalibus cerei erogabantur. » S. Hieron. *In Vigilant.*

(6) « Quod tibi Decembri mense, quo volant mappæ
« Gaciesque ligulæ, cereique..... » Martial, *Epigr.* lib. V, 64.

(7) « Saturnalibus cerei superioribus mittuntur. » L. L. V, 64.

Digitized by Google

mentateur Nic. Perotto conclut que la cire était l'objet d'une préférence marquée sur le suif, et à ce titre réservée pour l'usage des gens riches (1). J'avoue, pour mon compte, en l'absence de textes formels, que ce sentiment ne me paraît pas suffisamment appuyé. Je lis bien qu'au temps de Martial, la chandelle était l'éclairage des pauvres gens, et que, malgré son utilité incontestable et sa commodité, on la regardait comme la servante méprisée de la lampe (2) :

« Ancillam tibi sors dedit lucernæ. »

Mais ceci est dit de toute chandelle en général. S'il avait voulu parler du suif seulement, Martial aurait précisé davantage, lui dont le quatorzième livre est plein de détails de ce genre, lui qui répète par deux fois que la lampe a été longtemps un objet de luxe.

Quand d'ailleurs Apulée, après nous avoir fait comprendre, d'accord avec Martial, que les gens du peuple n'avaient pas toujours le moyen d'entretenir une lampe pour éclairer leur chétive habitation (3), nous montre des gens aisés se servant de bougie pour s'éclairer la nuit, au lieu d'huile (4), l'exemple est-il tout à-fait concluant?

Cependant il est un fait digne de remarque, c'est que, s'il est question de chandelle comme luminaire dans une circonstance qui suppose quelque luxe, c'est toujours de la cire qu'on parle, jamais d'autre chose. On me pardonnera d'apporter ici le témoignage d'un écrivain chrétien parlant des pompes chrétiennes. Saint Paulin écrivait au commencement du cinquième siècle;

(1) *Ad Martial. loco cit.*

(2) *Epigr.* lib. XIV, 50.

(3) Ego misera lanificio nervos meos contorqueo, ut intra cellulam nostram saltem lucerna luceat.... *(Metam.* IX.)

(4) Intus cerei præclara micantes luce, nocturnos nobis tenebras inalbabant. *Metam.* X.

Digitized by Google

ce qu'il dit des magnificences ecclésiastiques est souvent applicable à la civilisation payenne. Or, il parle uniquement de bougies, et de bougies faites avec un soin tout particulier. D'abord elles étaient peintes :

« Ast alii pictis accendunt lumina ceris (1). »

De plus, non seulement le papyrus ou une matière papyracée en formait la mèche :

« Lumina ut inclusis reddantur odora papyris (2); »

mais on leur appliquait même comme enveloppe quelque mince écorce, ou bien un réseau de filaments papyracés, détail que nous retrouvons dans une épigramme rapportée par Suidas et attribuée par lui à Antipater de Sidon, l'un des plus anciens auteurs de l'anthologie. « Un flambeau à tunique de cire, y est-» il dit, une chandelle où le jonc brille en brûlant, » et qu'enveloppe un léger papyrus. »

On trouve peu de chose dans les anciens sur le *suif* et sur sa préparation. *Candelam sebare*, tremper la chandelle : Voilà tout ce qu'en dit Columelle (3); et c'est une des occupations qui, selon lui, sont permises aux laboureurs, pendant les jours de fête, comme aussi de préparer le bois des flambeaux, *faces incidere*. Notons en passant que déjà à cette époque le suif, *sebum* ou *sevum*, se distinguait parfaitement de toutes les autres « graisses. « Les animaux à corne, dit Pline (4), qui » ont des dents à une seule mâchoire et des osselets » aux pieds, ont du suif. » Hors de là, c'est de la graisse proprement dite, *adeps* en latin.

(1) *Natal.* VI.
(2) *Natal.* XI.
(3) COLUMELLA. lib. II.
(4) *Hist. nat.* lib. II, 85.

Digitized by Google

Quant à la *cire*, Pline (1) expose assez au long les procédés employés de son temps pour sa préparation. Il dit que la plus blanche et la meilleure pour lors était la cire Punique. Elle servait beaucoup à l'encaustique, mais rarement à l'éclairage. Celle de Pont, qu'il place au deuxième rang, était plus jaune et avait une odeur de miel. En troisième lieu venait la cire de Crète ; puis celle de Corse, à laquelle on attribuait une vertu médicinale.

Enfin, nous devons citer, comme matière éclairante, le soufre lui-même. L'Italie, qui en est si abondamment pourvue, y trouvait la ressource d'une foule d'industries. Il était même employé à des usages qui ont disparu, celui notamment de soufrer les mèches, non pas vraiment pour les blanchir, comme on le faisait pour les tissus, car à quoi cela eût-il servi? mais à en faire comme l'enduit et à leur donner plus de lucidité. C'est ce que nous trouvons dans Pline (2), sans trop pouvoir « l'expliquer : « Quarto (generi est usus) ad ellychnia » *conficienda.* » Encore pourrait-on croire qu'il s'agit ici de soufre coulé dans une enveloppe de papyrus ou de jonc, à peu près comme la cire des chandelles, dans l'épigramme d'Antipater que nous avons citée.

II. — *De la Lampe.*

Nous avons vu, en parlant des torches, qu'on en était venu à porter des flambeaux creux dans lesquels brûlaient des matières grasses, et nous avons fait remarquer les

(1) *Hist. nat.* lib. XXI, 49.

(2) *Ibid.* lib XXXV, 50.

Digitized by Google

rapports de cette espèce de luminaire avec la lampe, dont elle fut peut-être contemporaine. S'il nous est permis d'émettre nos propres conjectures, nous croyons qu'une fois l'huile trouvée, on n'aura pas été longtemps à remarquer la propriété éclairante qu'elle possède à un si haut degré. Après en avoir arrosé les brasiers qui servaient à l'éclairage, on en aura empli les vases dans lesquels on faisait brûler ces bois. De là à la lampe il n'y avait qu'un pas.

Quant au pays dans lequel ce progrès prit naissance, tout ce que nous pouvons dire, c'est que le mot λαμπα est d'origine hébraïque : la lampe serait donc un produit de l'Orient ; et ceci confirme l'opinion de Clément d'Alexandrie qui en attribue l'invention aux Egyptiens (1).

Toutes les huiles à peu près servaient à l'éclairage. Outre les huiles d'olives, qui, dès l'an 505 de Rome, valaient un as les douze livres (2), et dont la meilleure, celle du Vénafre, appelée Licinienne, se mariait le mieux par son odeur à celle des parfums, on utilisait de la même manière plusieurs huiles que Pline nomme artificielles, et qui étaient encore inconnues au temps de Caton. Nous citerons notamment l'huile de Sésame (3), dans laquelle on brûlait des mèches de papyrus, quand on voulait obtenir d'excellent noir de fumée ; l'huile de laurier sauvage à baies noires ; l'huile de myrte noir ; celle de cyprès ; et même celle de ricin qui, trop épaisse en Espagne et en Italie, brûlait mal et ne donnait qu'une lumière sombre (4), tandis que celle qu'on tirait de l'Egypte était excellente pour l'éclairage (5).

(1) *Exhortat. aux Gentils.*
(2) Plin. *Hist. nat.* XV, 1, 3. 7.
(3) *Ibid.* lib XXVIII, 47.
(4) Plin. *Hist. natur.* lib. XXIII, 40.
(5) *Opere citato.* lib. XV, 7.

Outre les huiles Liciniennes et celles de myrte, nous voyons dans Columelle (*lib.* V, *cap.* 8), des huiles appelées *pausiæ*,

Digitized by Google

C'étaient là les huiles les plus recherchées. Celle que produisait l'Afrique et qu'importaient les vaisseaux Libyens, était de moindre valeur et laissée probablement par les riches aux ménages moins aisés. A part l'exagération permise à la plume de Juvénal, son odeur était assez forte pour faire déserter les bains publics, lorsque certaines gens s'en frottaient le corps (1).

Du vivant d'Horace, il y en avait d'assez peu délicats pour employer l'huile de leur lampe à ces frictions; et le digne épicurien croit devoir nous assurer que jamais pareille huile, bonne pour le vilain Natta, n'a souillé sa peau (2). Le Trimalchion de Pétrone, au temps où il était esclave, se frottait les lèvres et le menton avec l'huile d'une lampe, pour faire pousser plus promptement sa barbe (3); mais quand il fut devenu sévir et riche propriétaire, les parfums ruisselaient sur son front (4). — Est-ce à dire que, dans la consommation oléagineuse des Romains, les huiles et les essences de prix étaient entièrement réservées aux frictions et à la parfumerie? Non certainement. Sidoine-Apollinaire, que nous aurons à citer plus bas, démontre

sergiæ, orchites, regiæ, radii, alyianæ, nœviæ, culminiæ, circites. Ces dénominations s'appliquent à la provenance, à la qualité des huiles, ou bien au procédé employé pour les obtenir.

(1) « Pallidus affertur misero tibi caulis, olebit
Laternam : illud enim vestris datur alveolis, quod
Canna Micipsarum prora subvexit acuta,
Propter quod Romæ cum Bocchare nemo lavatur. »
Sat. V, 87.

(2) « ..... ungor olivo
Non quo fraudatis immundus Natta lucernis. » *Sat.* I, VI, 123.

(3) *Satyricon* LXXV.

(4) *Op. cit.* XLVII.

Digitized by Google

pleinement le contraire (1): et si nous voulons une autorité d'une époque plus reculée, Pétrone nous apprend qu'après avoir arrosé de parfums les pieds des convives, les esclaves en versaient le surplus dans les lampes (2). Nous ne devons pas oublier d'ailleurs que, dès les premiers temps, des brasiers destinés à répandre la lumière dans les appartements, y répandaient aussi des odeurs; et que, parmi les candélabres recueillis par les modernes, un grand nombre, surtout de la moindre taille, paraissent particulièrement destinés à brûler des parfums.

Dans le nombre infini de ceux dont parle Pline (3), et dont on faisait des usages divers, l'huile de balan, le baume, le styrax, le nard et l'essence de rose paraissent avoir été le plus souvent mélangés avec l'huile pour en rehausser le prix : « Nominatur in olei laude, » dit Pline, après Homère, en parlant de la dernière espèce, la plus commune de toutes (4). Martial (5), en fait de parfums employés pour l'éclairage, vante les produits d'un marchand qu'il nomme Nicéros :

« Et lucerna vidit
» Nimbis ebria Nicerotianis! »

Labérius fait de ce Nicéros ou Nicérotes un syrien (6) : c'est assez indiquer la provenance de ces parfums.

(1) *Epist.* 13, lib. IX. — Voir notre II partie, II, *des Repas.*

(2) « .... Pedes que recumbentium unxerunt. Hinc ex eodem » unguento in vinarium atque lucernam liquatum est infusum. » *Satyricon,* LXX.

(3) *Hist. nat.* lib. XIII, *passim.*

(4) Pline, *hist. nat.* lib. XIII, 1.

Homer. *Iliad.* ↓, 186.

(5) *Epigr.* lib. X, 38.

(6) « Et quicumque Syrus Nicerotes solet.....» *Fragment.*

Digitized by Google

On croira sans peine que la spéculation s'était bientôt emparée de la préparation de ces matières, et qu'il en résultait d'indignes falsifications. Les épiciers du temps trompaient bien sur l'huile, comme le dit Nicostrate (1); à plus forte raison le faisait-on sur les parfums, d'autant qu'il y avait plus à gagner.

La lampe proprement dite est simple ou composée.

Simple, c'est une boîte de forme variable, avec un bec percé d'un trou, pour donner passage à une mèche qui, par son autre extrémité, plonge dans l'huile.

Le bec garni de sa mèche, c'est en latin comme en grec *lychnus*, et la mèche elle-même s'appelle *ellichnium*. Rarement se sert-on du premier mot pour désigner l'appareil entier, quoique Virgile ait dit (2):

« Dependent *lychni* laquaribus aureis; »

c'est plutôt *lychnuchus*. Mais le plus souvent, pour dire une lampe en général, les bons auteurs emploient *lucerna*, non pas de *luceo*, comme on pourrait le croire et comme le veut Festus, mais de λυχνος lui-même, car la première syllabe est brève.

Par suite de la même erreur, relativement à l'étymologie de *lucerna*, nous sommes généralement portés à traduire ce mot par le français *lumière*; tandis que celui de *lampas*, d'où nous avons tiré *lampe*, n'a pas ce dernier sens, et signifie au contraire une *lumière* en général. A défaut de la connaissance approfondie de la langue, l'emploi de ce mot dans Pline, pour désigner certains phénomènes atmosphériques, est

(1) *In conterraneis.*

(2) *Æneid.* I, 730. — Virgile donne aux Troyens et aux Carthaginois de Didon les usages de Rome. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fait paraître la lampe avant l'époque où présumablement elle fut inventée.

Digitized by Google

péremptoire (1) : « lampades vocant plane faces ; » et dans Virgile, nous le trouvons avec le sens de torche (2) :

« Princeps ardentem conjecit *lampada* Turnus. »

De *lychnus* on a fait *lychnobius*, l'épithète de bien des gens. C'est d'abord celle des avares, parce qu'ils semblent vivre de l'huile de leur lampe, tant ils sont économes (3) ; et celle des buveurs qui passent les nuits à boire (4). C'est aussi celle des hommes laborieux, parce que, comme dit quelque part Démosthène, ils usent plus d'huile que de vin : d'où vient que la lampe, comme les hommes de lettres, était sous la protection de Pallas : « Minerva lucernarum moderatrix, dit Arnobe (5). »

Si quelqu'un se livrait à des recherches savantes, on disait de lui qu'il se servait de la lampe d'Aristophane et de Cléanthe : « Non solum ad Aristophanis lucernam, sed etiam ad Cleanthis lucubrari, dit Varron (6) ; » et l'Aristophane en question est un grammairien. Cette façon de parler rappelle l'expression que nous citions tout à l'heure. Juvénal a dit semblablement du génie satyrique d'Horace :

« Hæc ego non credam Venusina digna lucerna (7). »

Les lampes étrusques jouissaient dans l'Italie et même dans la Grèce d'une certaine réputation. On

(1) *Hist. nat.* lib. II, 26.
(2) *Æneid.* IX, 535.
(3) Senec. *Epist.* CXXII.
(4) Propert. IV, sat. VII.
(5) *Disputation. adv. gentes*, lib. II.
(6) *De origin.* — *Erasmi adagior.* I, centur. VII, 72.
(7) *Sat.* I, 51.

Digitized by Google

n'en peut douter, quand on voit Phérécrate donner le nom de Tyrrhénien à cette sorte d'ouvrage (1). Il y a donc lieu de s'étonner de ce que, parmi les lampes que les recherches successives ont fait découvrir, on n'en connaisse absolument aucune d'origine étrusque, si ce n'est comme monument funéraire.

Quant à celles d'une fabrique plus récente, dont le christianisme a fourni les motifs d'ornementation, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Mais en nous renfermant entre ces deux limites extrêmes, nous pouvons dire que les objets d'étude sont encore assez multipliés. Rien n'est plus curieux, sous le rapport de l'art, que la variété de forme donnée à la lampe par les Romains. Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les combinaisons que son usage leur fit imaginer : depuis le triangle jusqu'au sphéroïde, depuis la conque d'une nacelle jusqu'à la coquille d'un limaçon, depuis la tête d'un taureau jusqu'au masque du tragédien ; le tout subordonné, bien entendu, au nombre des becs.

Les lampes à plusieurs becs sont communes. Elles portent latéralement deux, trois ou un plus grand nombre d'appendices destinés à autant de mèches. De là, les dénominations plus grecques que latines de *dimyxe* ou *bilychnis*, *trimyxe*, etc.

Montfaucon (2) donne une lampe à *sept* becs placés circulairement autour d'un même réservoir. Une simple bélière est au centre pour la suspendre. Cet objet est en terre cuite, matière la plus ordinaire des lampes, quand elles sont un peu volumineuses.

Néanmoins, la richesse de la matière vint parfois rehausser le prix des lampes les plus considérables, comme le prouve l'offrande dont parle une épigramme

(1) *In crapatallis.* Athenée, *Deipnosophistes*, XV.
(2) *Antiquité expliquée.*

Digitized by Google

grecque : il y est question d'une lampe fort riche qui n'avait pas moins de *vingt* becs (1).

Sans que les lampes fussent à plusieurs becs, il y en avait de toutes les tailles, en raison de l'usage qu'on « voulait en faire. « Il me faut une grande lampe, » dit dans Apulée (2) un homme qui doit veiller un mort, « et suffisamment d'huile pour l'entretenir jusqu'au » jour. » « Lucerna prægrandis, et oleum ad lucem » luci sufficiens. »

Les détails sur la valeur habituelle des lampes sont rares. On conçoit que la richesse de la matière et celle de la forme devaient la rendre très variable. Parmi celle du plus haut prix, en raison de la provenance du métal, et de la valeur que les amateurs y attachaient, il est juste de placer celles d'airain de Corinthe. Pline, qui accorde cette dénomination à un très petit nombre d'objets, reconnait qu'il y a des lampes de ce métal et qu'elles sont d'un prix inestimable (3) : nous pouvons le croire sur parole. De plus, l'antiquité avait, comme notre époque, des sots capables de donner à certains objets une valeur imaginaire fort éloignée de leur prix réel. C'est ainsi qu'un homme, dit Lucien (4), acheta trois cents deniers la lampe de terre qui avait servi à Epictète, dans l'espérance qu'à la lueur de cette lampe il aurait bientôt toute la sagesse du philosophe.

(1) » Ἐμὲ Καυόπη Κριτίου παῖς εἴκοσι μυξίον λυχνίον
» ἔθηκε θεῷ πλούσιον. »

(2) *Metamorph.* II.

(3) *Hist. nat.* lib. XXXIV, 8.

(4) *Hist. véritables*, II.

(La suite à un prochain numéro).

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N°s 8 & 9.

Séance du 11 Janvier 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : Mgr l'archevêque, MM. Bandeville, L. Fanart, Th. Contant, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquénelle, Louis-Lucas, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, A. Henrot, J. Sornin, Pierret, Brière-Valigny, E. Maumené et Holleaux, membres titulaires.

Et MM. Duchêne, Goulet-Collet, Charlier, Sevestre et de Bonnay, membres correspondants.

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Reims assiste à la séance.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le ministre de l'instruction publique fait connaître à l'Académie qu'il a adressé les *bulletins des séances et travaux* de la Compagnie aux Sociétés savantes.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Journal des Savants, novembre 1849.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, année 1849.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XIII, 1847-1848.

Mémoires de l'Académie nationale de Metz, XXXe année, 1848-1849.

Travaux de l'Institut polytechnique, analysé par M. O. Seure ; 1er semestre, 1849-1850.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Midoc lit une appréciation des œuvres poétiques de M. Alfred de Tanouarn.

M. Landouzy fait part à l'Académie d'un fait qu'il croit avoir sinon, observé, au moins étudié le premier, au point de vue pathologique ; c'est à-dire, l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie de la face, produite par la paralysie de la septième paire de nerfs.

Digitized by Google

Séance du 25 Janvier 1850.

—

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

—

Étaient présents : MM. Saubinet, Bandeville, L. Fanart, Querry, H. Landouzy, E. Dérodé, Max. Sutaine, Duquénelle, Louis-Lucas, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, H. Paris, L.-H. Midoc, Genaudet, J. Sornin, Deleutre, Forneron, Brière-Valigny, E. Maumené, Alboise-du-Pujol et E. Holleaux, membres titulaires.

Et MM. Edm. Arnould, Leuschenring et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Notice sur les fossiles tertiaires du Limbourg, par M. Ed. Hébert.

Notice sur les dépôts situés dans le bassin de Paris, entre la craie blanche et le calcaire grossier, par le même.

Éloge funèbre de M. le docteur J. Petit, de Sainte-Ménéhould, par M. Guillaume de Sauville.

Almanach agricole, publié par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble pour 1850, 6e année, bulletin n° 15.

Lettre des secrétaires-généraux du Congrès central d'agriculture, indiquant au 18 mars prochain la fixation de l'ouverture de la VIe session du Congrès.

—

L'Académie entend un rapport relatif à une question d'administration intérieure, et délibère sur les conclusions de ce rapport.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Lecture de M. Ch. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

(Suite.)

III. — *Du Candélabre, et des divers accessoires de l'Éclairage.*

La plupart des lampes pouvaient être tenues à la main, au moyen d'une anse ou poignée située à la partie postérieure du vase (1). Celles dont les becs étaient nombreux et qui avaient la forme circulaire, portaient au centre une ou plusieurs anses superposées (2).

Voulait-on élever tant soit peu la lampe, sur une table, par exemple, on la plaçait sur de petits *trépieds* de métal ou de bois (3); et s'il s'agissait de donner à sa lumière une plus grande portée, afin d'éclairer les régions élevées des appartements, parfois on la suspendait au moyen d'une ou de plusieurs chaînes fixées par

(1) *Le Antich. di Ercolano*, V. I, p. 97; V. VIII, p. 283 : lampes à 5 becs et à 9.

(2) *Op. cit.* V. VIII, p. 93; V. I, p. 83 : lampes à 12 becs.

(3) *Op. cit.* V. I, p. 275, 279; V. VIII, p. 283.

Digitized by Google

des bélières, souvent aussi on la plaçait sur un *candélabre*.

Ces candélabres, à la tige d'ordinaire si mince et si élancée, que Vitruve lui compare les colonnes d'une minceur et d'une longueur hors de proportions, faisaient par la grâce de leur taille et l'agrément de leurs ornements l'un des objets les plus remarquables de l'ameublement des anciens. Leur forme rappelle généralement leur origine. Les roseaux et les bâtons fixés sur un pied fourchu qui, dans la simplicité des mœurs primitives, avaient servi et servaient encore chez les pauvres gens à élever la lumière, se retrouvent dans les candélabres anciens, dont quelques-uns représentent un bâton noueux, une tige grossièrement dégarnie de ses épines ou de ses rameaux, et fixée sur trois pieds. Le haut s'épanouit en une large corolle, dont le plateau paraît uniquement destiné à soutenir des lampes, à porter des foyers, et peut-être des bobèches portatives ou petits chandeliers avec leur chandelle. Telle est du moins l'opinion qu'on doit s'en faire, semble-t-il, quand on voit que, de tous ceux qu'on a trouvés à Herculanum et ailleurs, aucun ne présente de trou pour recevoir des flambeaux, ou de pointe pour les fixer. Il est permis de croire néanmoins qu'il en fut autrement dans l'origine, et que le candélabre répondit mieux à sa destination primitive comme à son nom, suivant ce qu'en dit Martial (1) :

« Nomina candelæ nobis antiqua dederunt. »

Le grammairien Servius (2), au cinquième siècle, pense qu'en effet les candélabres avaient été disposés autrefois pour recevoir des chandelles ; et la définition de Varron

(1) *Epigr.* lib. XIV, 43.

(2) « Candelabra dicta tradunt, quæ in capitibus uncinos haberent, quibus affigi solebant, vel candelaber, vel funes pice delibuti, etc... » *Ad Virgil. Æneid.* I, 731 : funalia.

Digitized by Google

semble confirmer ce sentiment : « *Candelabrum appellatur locus in quo figebant candelam.* »

Le bronze était le métal le plus employé pour ces sortes d'ouvrages. Néanmoins, il y en avait aussi de fer; et, comme nous l'avons dit, les pauvres gens se contentaient d'en avoir de bois :

« Memini ibi candelabrum ligneum ardentem, »

lit-on dans les fragments de Cécilius (1); et du temps de Martial, on en voyait encore de même matière (2) :

« Esse vides lignum : serves nisi lumina, flet
« De candelabro magna lucerna tibi. »

« Tu vois qu'il est de bois : si tu ne fais attention à la » flamme, ton chandelier ne sera plus qu'une vaste chan- » delle. »

N'avons-nous pas encore ici deux preuves de l'emploi de la chandelle sur le chandelier même et sans intermédiaire ?

Cicéron (3) nous apprend qu'on fabriquait beaucoup de candélabres à Syracuse; et le luxe qui régnait dans la Sicile explique parfaitement le débit considérable de ces ouvrages.

Mais rien n'était plus en vogue, au temps de Pline, que les candélabres dits *de Corinthe*, bien qu'on n'en eût jamais fait dans cette ville, comme il l'assure (4). Les candélabres ainsi nommés sortaient des ateliers d'Egine et de Tarente. « A Egine, dit notre auteur, on travaillait spécialement la partie supérieure des candélabres, proprement dite le plateau ou la coupe

(1) *In Meretrice.* Remarquez le genre masculin, plus habituel cependant pour désigner une chandelle, comme dans la note précédente.

(2) *Epigr.* lib. XIV, 44.

(3) *In Verrem* IV.

(4) *Hist. natur.* lib. XXXIV, 6.

Digitized by Google

terminale ; les tiges étaient confectionnées à Tarente. L'ensemble si vanté était le produit de deux fabriques différentes (1). »

En présence d'un texte aussi formel, il semble qu'il n'y a pas lieu de contester. Mais les archéologues ne sont pas toujours d'accord avec les historiens mêmes des temps sur lesquels s'exerce leur sagacité. Au lieu d'être prises à la lettre, les paroles de Pline signifieraient, suivant les uns, que les candélabres les plus estimés pour leur forme venaient de Tarente, et que d'Egine sortaient les plus estimés pour leurs ornements (2). — D'autres ont été plus loin. — Il y a des candélabres, ont-ils dit, dont le fût pose immédiatement sur les trois pieds qui leur servent d'appui ; il en est aussi dans lesquels ces pieds sont recouverts par un disque. Ces derniers sont en général plus ornés et en même temps d'un goût plus pur ; ils semblent se rapprocher davantage de l'art grec. Ne pourrait-on pas les regarder comme étant plus particulièrement l'œuvre des Eginètes, tandis que les autres seraient sortis de mains italiennes et viendraient des fabriques de Tarente (3)? — Ces explications peuvent être ingénieuses. Mais, pour admettre l'une ou l'autre, il faudrait donner au texte qui les a fait naître une élasticité qu'il n'a pas, à notre sens. Si d'ailleurs il y a quelque vérité dans cette distinction de candélabres grecs et de candélabres italiotes, parmi ceux que les ruines d'Herculanum ont engloutis, comment Pline ne l'a-t-il pas connue et n'en dit-il rien, lui contemporain des derniers jours de cette opulente cité et qui trouva la mort dans son désastre même?

(1) « Privatim Ægina candelabrorum superficiem dumtaxat elaboravit, sicut Tarentum scapos. In his ergo juncta commendatio officinarum est. » *Loco cit.*

(2) *Magas. pittoresq.* T. V. p. 157.

(3) *Herculanum et Pompei ;* Paris, Firmin Didot, 1840. 3e série, p. 17.

Digitized by Google

Après nous avoir appris où se fabriquaient ces meubles si recherchés, sous le nom de candélabres de Corinthe, Pline nous en fait connaître la valeur. On ne payait pas plus cher les services annuels d'un tribun militaire (1); encore était-ce le prix commun : on en vendit un jusqu'à 50,000 sesterces, et l'acquéreur n'obtenait, par dessus le marché, qu'un esclave dont la bosse et la tournure grotesque devaient être l'amusement de sa maison (2).

Parmi les candélabres connus, plusieurs mériteraient d'être cités, non seulement pour l'élégance de leur forme, mais aussi pour les perfectionnements que le besoin d'une plus grande commodité avait inventés. C'est ainsi qu'il y en avait à coulisse, disposition qui permettait d'élever et d'abaisser la lumière à volonté. On nous pardonnera facilement de ne pas nous arrêter à décrire toutes les variétés du genre. Cela a été fait tant de fois, que nous n'aurions rien de neuf à dire sur ce point.

Le candélabre ne pouvait dispenser d'employer d'autres *chandeliers*. Car il fallait quelque chose que l'on pût transporter sans embarras, avantage qui manquait à la lampe.

Rien de plus simple que le chandelier sur lequel on plaçait des chandelles. Tantôt c'est une bobèche à pied, comme celui qu'on voit sur l'un des vases d'Hamilton (3). D'autres fois, c'est plus simplement encore, un double cône renversé; la partie rentrante qui se trouve au milieu permet à la main de saisir l'appareil avec assu-

(1) *Loco citato*. — Environ 1,460 deniers, suivant Hardouin, c'est-à-dire 584 livres de notre ancienne monnaie.

(2) Plin. *Loco citato*. — Environ 5,000 livres.

(3) *Grav. au trait d'après les ornem. de vases étrusques, grecs et romains recueillis par F. Sir Hamilton*. Londres, 1806. in-4°. — V. aussi Mazois, *Ruines de Pompéi*, 1re partie, 26; IIe, 25.

Digitized by Google

rance et en facilite le transport. Tel est celui que nous aurons occasion de remarquer sur un coffret d'argent découvert en 1793 sur le mont Esquilin. La chandelle paraît être fixée dans le chandelier même ; nous observerons qu'elle est conique, comme le sont les torches de grande taille (1).

Nous voyons encore dans Aristote (2) et dans Théopompe le comique (3) *l'obeliscolychnus*, lampe ou flambeau quelconque placé au sommet d'une pyramide, pour éclairer au loin. Le terme est grec ; néanmoins l'objet qu'il désigne a pu passer dans l'usage des romains : mais nous n'avons rien rencontré qui le constatât.

Il n'en est pas de même du *xylolychnuchus*, chandelier de bois que nous retrouvons dans le *lychnuchus ligneolus* dont Cicéron aimait à se servir pour travailler (4). Les grammairiens sont d'accord pour faire dériver l'un et l'autre de *l'obeliscolychnus* (5): singulier rapprochement que celui d'un flambeau désigné par un diminutif, avec cet autre que pare la dénomination la plus pyramidale ! Mais l'obélisque peut descendre à la taille d'une aiguille ou d'une simple pointe; et l'on conçoit que, réduit à de modestes proportions, le chandelier de Cicéron ait pu lui paraître commode. Autrement, il ne remercierait pas aussi vivement son frère de le lui avoir envoyé tout exprès de Samos.

Parfois nous trouvons dans le flambeau lui-même

(1) Ser. d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monum.* T. IV, pl. 9.

(2) *De partib. anim.* lib. IV, 6. — *Id. Politic.* lib. IV, 15.

(3) Ap. Athenæ. *Deipnosoph.* lib. XV, p. 700, E. D.

(4) « Hanc scripsi ante lucem, ad lychnuchum ligneolum, qui mihi erat perjucundus, quod eum te aiebant, quum esses Sami, curasse faciendum. »

Epist. CLV, seu *ad Quint* lib. III, 7.

(5) Budæ. et Casaub. *Ad. Athen.* loc. citat

Digitized by Google

une disposition qui dispense celui qui le porte d'avoir un chandelier. C'est ainsi que, dans une peinture d'Herculanum (1), un génie tient un petit flambeau qui est coupé par un disque vers la moitié de sa longueur. Ainsi encore bon nombre de flambeaux de haute taille (2) se terminent par plusieurs calices superposés : ceux de dessous font l'office de bobèche.

Arrivons maintenant aux accessoires dont s'enrichit l'art de l'éclairage. Il en est qui sont encore en usage chez nous et que les Romains connaissaient.

Puisque les Juifs avaient les *mouchettes* et qu'il en est question dans les livres de Moyse, on ne sera pas surpris d'en trouver l'équivalent chez les Romains. Μύξα, le nom grec de la *mèche*, est proprement la mucosité dont on se débarrasse en se mouchant. Aussi le même mot latin *emungere* signifie-t-il aussi bien *moucher le nez* et *moucher la chandelle*. Il signifie encore duper. Plaute est bien capable d'avoir joué sur les deux premiers sens, quand il dit (3) :

« Lychnum emunge parumper,
» Ut videat anus ubi pedes ponat. »

Des esclaves étaient ordinairement préposés à l'entretien des lampes et des chandelles. Ils avaient pour cela de petits crochets et des pincettes propres à tirer les mèches, à les étendre et à les moucher (4). Ces pincettes, *forcipes*, étaient plates : celles dont se servent nos épinceteuses, pour nettoyer les étoffes écrues, peuvent en donner

(1) *Le antich. di Ercolano*, V. II, p. 127.

(2) *Herculanum et Pompéi*, T. V, pl. 37. — *Il museo Borbon.* V. IX, p. 35, 38.

(3) *Ex Viridul.* ap. Priscian. — H. Stephan. *Thes. gr. ling.* λυχνος.

(4) Pignorius, *de servis et eorum ap. Veteres officiis*, LV.

Digitized by Google

une idée (1). Quant aux crochets, *emunctoria*, ils ont deux pointes, l'une droite et l'autre recourbée (2). De ce qu'on rencontre souvent ce petit instrument fixé par une chaîne à la lampe, Montfaucon (3) s'est mépris sur son objet et a cru qu'il servait à la suspendre. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que le point d'attache des crochets correspondît au centre de gravité des lampes, ce qui n'existe pas toujours. Il n'est pas rare de les trouver fixés à l'obturateur ou couvercle mobile qui ferme l'ouverture par laquelle on verse l'huile dans la lampe (4).

Puisque nous en sommes sur ce couvercle, nous dirons que, là où il n'existe pas, principalement dans les lampes en terre cuite, l'ouverture, ou *infundibulum*, est entourée d'une cavité, afin de prévenir le déversement de l'huile.

Enfin, nous parlerions des vases propres à verser de l'huile dans les lampes, si ceux de la collection d'Herculanum qu'on a cru devoir rapporter à cet usage (5), présentaient des caractères capables de lever tous les doutes relativement à leur destination.

Les Romains connaissaient encore l'*allumette*, *ramentum*, *sulfuratum*. « Tu ressembles à ces malheureux » qui parcourent les quartiers transtéverins, échan» geant des allumettes contre des verres cassés, dit » Martial (6) : »

» Hoc quod transtiberinus ambulator
» Qui pallentia sulfurata fractis
» Permutat vitreis. »

(1) *Le Antich. di Ercol.* V. III, p. 243.

(2) *Op. cit.* V. III, p. 238, 311. — Liceti, VI, 72. — Bellori, tav. 150, p. 207.

(3) *Antiq. expliq.* T. V., part. II, p. 208.

(4) *Herculan. et Pompei*, T. VII, série III, pl. 44.

(5) *Le Antich. di Ercol.* V. I, p. 83, 247, 251. — *Herculan. et Pompei*, T. V., série III, pl. 30 et 70; append. pa. 220.

(6) *Epigr.* lib. I, 42.

Digitized by Google

Vous voyez que rien n'est changé dans les habitudes et le genre de commerce du menu peuple. Toute la différence, c'est qu'à l'époque dont nous parlons, on n'avait pas encore inventé les allumettes phosphoriques, chimiques, etc. On s'en tenait à de petites baguettes de bois dont les deux bouts étaient trempés dans le soufre. Martial nous apprend, dans un autre endroit (1), que rien n'était plus bruyant dans les rues que le chassieux débitant d'allumettes; et ailleurs (2), avec Juvénal (3), il nous présente l'allumette comme étant, dans le langage du peuple, le terme comparatif des objets de la plus mince valeur.

Vous vous attendez maintenant à ce que je vous parle du briquet; car vous avez encore présents les récits de Virgile, et vous savez comment le fidèle Achate (4), au moyen de feuilles, puis de branches desséchées, sut d'une étincelle faire un foyer pétillant. Pline, du reste, est là pour compléter nos idées à cet égard. Il nous apprend que de son temps la pierre meulière a reçu le nom de *pyrite* (5), parce qu'elle produit du feu; et au

(1) « Nec (cessat) sulfuratæ lippus institor mercis. » *Epigr.* lib. XII, 57.

(2) « Quæ sulfurato nolit empta ramento
Vatiniorum proxeneta fragmentorum. » *Epigr.* lib. X, 3.

(3) « Siccabis calicem .....
Quassatum, et rupto poscentem sulphura vitro. »
Sat. V, 47

(4) « Ac primum silici scintillam excudit Achates,
Suscepitque ignem foliis, atque arida circum
Nutrimenta dedit, rapuitque in fomite flammam. »
Æneid. I, 178.

(5) « Pyritarum non genus unum faciunt, plurimum habens ignis, quos vivos appellamus.... hi exploratoribus castrorum maxime necessarii, qui clavo, vel altero lapide percussi, scintillas edunt : quæ exceptæ sulfure aut fungis aridis, vel foliis, dicto celerius ignem tradunt. » *Hist. nat.*, lib. XXXVI, 30.
V. aussi Origène, lib. IV; Scaliger, *Exercit.* XVI, 77.

Digitized by Google

sujet d'une autre sorte de *pyrite*, qu'il appelle *pyrite vive*, il est plus explicite encore : « Elle est très riche en feu, dit-il, et principalement utile aux patrouilles militaires. Frappée avec un clou ou une autre pierre, elle donne une étincelle qui, reçue sur du soufre, de l'amadou ou des feuilles sèches, fournit du feu en un instant. »

Enfin, les éclaireurs militaires, dit Pline (1), n'ont pas toujours à leur disposition des pierres pour en faire jaillir du feu. Ils frottent alors bois contre bois, et le frottement y développe la flamme. » Il cite ensuite le laurier, le lierre, la vigne sauvage et grimpante, comme s'enflammant sans peine par le frottement. Nous ne discuterons pas avec Pline l'origine de ces différents procédés ; car nous devons mettre des bornes à ce chapitre déjà fort long, et nous avons encore à parler de la lanterne.

IV. — *De la Lanterne.*

Tous ceux qui lisent l'Amphitryon de Molière, ne sont pas obligés de savoir qu'ils ont devant les yeux une comédie grecque ou latine. Il en est qui, peu familiers avec les usages de Rome antique, comme avec les œuvres de Plaute, se demandent si la lanterne de Sosie n'est pas un grossier anachronisme. Mais Mercure, dans

(1) « Exploratorum hoc usus in castris pastorumque reperit, quoniam ad excudendum ignem non semper lapidis occasio est. Teritur ergo lignum ligno, ignemque concipit adtritu, excipiente materia, etc ... » *Hist. natur.*, lib. XVI, 77.

Digitized by Google

la langue de Plaute, leur montre le même Sosie qui s'avance une lanterne à la main (1) :

« A portu huc nunc cum laterna advenit. »

Il faut donc qu'ils se décident à croire que la lanterne n'est pas d'hier, comme le gaz dont ils ont vu poser les tuyaux conducteurs. Et puis, bien que Diogène-Laerce ne dise rien de la lanterne avec laquelle le cynique son homonyme allait à la recherche des hommes, on en parle tant, qu'il faut bien croire que, de son temps, il y avait des lanternes. Hippocrate (2) et Aristophane (3), au besoin, le prouveraient; et le fallot (φανὸς) dont il est question dans l'Agamemnon d'Eschyle (4), serait chose bien plus vieille encore, si ce même Agamemnon et ceux qui l'entourent n'étaient tout aussi bien des athéniens du temps de Périclès que des contemporains de la malheureuse ville de Troie. — Mais nous oublions que c'est de Rome qu'il s'agit. — Or, nulle part la lanterne n'était plus utile, car rien n'était moins sûr que ses rues pendant la nuit. L'Umbritius de Juvénal (5) en sait quelque chose, quand il nous dit de considérer à combien de dangers on y est exposé, et quelle est l'imprévoyance de celui qui va souper dehors sans avoir fait son testament. Les voleurs, les ivrognes, les tuiles tombant du toit et les vases jetés des fenêtres, en voilà plus qu'il n'en faut pour ne pas rentrer chez soi absolument comme on en est sorti. Et pourtant ce n'est pas tout. En vertu d'une loi qui fut

(1) Prolog. 149.

Laterna de *lateo*. — On trouve aussi *lanterna*, venant directement de λαμπάς : Gruter. et Faern. *ad Cic. in Pison.*, 9 ; *pro Mil.* IV, 18.

(2) *De intern. affect.*

(3) Fragm. ap. Polluc. *Onomast.*, IX, 26, Seg. 116.

(4) V. 284.

(5) *Sat.* III, 256.

Digitized by Google

strictement observée dans les derniers temps de la république, la circulation était interdite pendant le jour, sauf un petit nombre d'exceptions, à toute espèce de chariots et de voitures pesamment chargées. La nuit donc, les piétons attardés risquaient leur vie précisément en raison des précautions prescrites pendant le jour en leur faveur (1). Si d'ailleurs, comme Encolpe et ses compagnons (2), on était peu familier avec les chemins, on pouvait se meurtrir longtemps les pieds à travers les gravois et les caillous des rues mal pavées, avant d'arriver au but. La lune ne luisait pas toujours, et tout le monde n'était pas avisé comme le petit Giton de Pétrone (3), qui, chemin faisant, marquait pendant le jour les piliers et les colonnes avec de la craie, afin de reconnaître sa route au milieu des ténèbres.

Le mieux donc était de se munir d'une lumière, quand on voulait sortir la nuit. Les uns se servaient d'une lanterne, d'autres prenaient un flambeau. Rarement on allait souper en ville, sans s'y faire accompagner par un esclave porteur d'une torche pour le retour (4). Les verts-galants de Rome n'oubliaient pas non plus cette précaution dans leurs expéditions nocturnes : témoin l'esclave de M. Antoine, qui fut mis à la question pour avoir porté la lanterne dans une entreprise incestueuse de son maître (5). Souvent même l'amoureux qui avait veillé jusqu'au jour devant la porte de sa maîtresse, laissait, en se retirant, les derniers restes de son flambeau, dans l'espoir de l'attendrir. C'est ce que nous

(1) Mazzochi. *tab. heracl. lat.* 56, 61, 62, 65.

(2) Petron. *Satyric.* LXXIX.

(3) *Loco citato.*

(4) Plutarq. *Symposiaques*. VII, 7.

(5) Valer. Maxim., lib. VI, 8.

Digitized by Google

apprennent, dans Properce (1), les plaintes d'une malheureuse porte qui déplore le scandale dont elle est devenue l'objet. « Chaque jour, dit-elle, me retrouve chargée de couronnes qui me déshonorent, entourée de flambeaux qu'abandonne l'amant éconduit d'une femme trop célèbre. »

A l'époque où vivait Cicéron, l'usage avait limité le nombre des flambeaux dont on pouvait se servir pour s'éclairer dans les rues. « Dans mon enfance, dit-il (2), j'ai vu souvent C. Duillius revenir de souper, précédé de musiciens et de flambeaux en grand nombre. C'était une délicatesse sans exemple dans un particulier; la gloire et le grand âge de Duillius pouvaient seuls excuser une pareille licence. »

Mais, nous pouvons le dire tout de suite, la modestie des particuliers sur ce point ne fut pas toujours la même. Juvénal, à une époque où le luxe n'avait aucun frein, nous montre le riche accompagné le soir de lampes de bronze et de vingt flambeaux; quand le pauvre, en l'absence de la lune, éclaire sa marche à la lueur douteuse d'une maigre chandelle (3).

« Cavet hunc, quem coccina læna
» Vitari jubet, et comitum longissimus ordo,
» Multum præterea flammarum et ænea lampas;
» Me, quem luna solet deducere, vel breve lumen
» Candelæ, cujus dispenso et tempero filum,
» Contemnit. »

(1) « Et mihi non desunt turpes pendere coronæ
Semper, et exclusi signa jacere faces. »
PROP., lib. I. Eleg. XVI, 7.

« ..... An rem patriam rumore sinistro
Limen ad obscœnum frangam, dum Chrysidis udas
Ebrius ante fores exstincta cum face canto. »
PERS., *Sat.* V, 164.

(2) « Delectabatur crebro funali et tibicine, quæ sibi nullo exemplo privatus sumpserat. » *De senect.* XIII.

(3) *Sat.* III, 283.

Digitized by Google

Cette chétive lumière que le pauvre économise, que probablement il gare du vent, de peur qu'elle ne s'use trop vite, ou qu'elle ne vienne à s'éteindre, et qu'avec elle ne disparaisse son unique ressource au milieu des ténèbres, c'est celle qui brille en sûreté dans l'enceinte diaphane de la lanterne, comme elle le dit elle-même dans Martial (1) :

« Dux laterna viæ clausis feror aurea flammis,
« Et tuta est gremio parva lucerna meo. »

L'usage du verre comme matière translucide et pouvant s'employer en lames minces, était inconnu ; du moins, tandis qu'on s'en servait pour faire des vases à boire et d'autres meubles, on remplissait encore les jours des fenêtres avec de la pierre spéculaire. Ce qu'on avait donc de mieux à employer pour abriter la lumière, c'était la corne, comme dans ces paroles que Mercure adresse au pauvre Sosie (2) :

« Quo ambulas tu, qui Volcanum in cornu conclusum geris ? »

« Où vas-tu, toi qui portes Vulcain dans cette prison de corne ? »

La corne d'Urus ou bœuf sauvage était principalement employée pour cet objet. Mais cette matière elle-même assez chère, n'était pas à la portée de toutes les bourses (3). Le pauvre, au lieu de corne, se servait de bois minces, de membranes transparentes, de peau de vessie principalement ; « or, pour n'être pas de corne, dit elle-même la lanterne du pauvre, dans Martial (4), en suis-je plus obscure ? et les passants soupçonnent-ils que je ne suis qu'une vessie ? »

« Cornea si non sum, numquid sum fuscior ? aut me
« Vesicam, contra qui venit, esse putat ? »

(1) *Epigr.* lib. XIV, 61.
(2) *Amphitryon*, I, sc. 1, 185.
(3) PLIN. *hist. nat.* lib. XI, 37.
(4) *Epig.* lib. XIV, 62.

Digitized by Google

Souvent même on se contentait de linge huilé, comme le prouve le mot de Lydus dans les Bacchis de Plaute (1) :

« It magister quasi lucerna uncto expretus linteo. »

C'est peut-être en ce sens que Cicéron a dit « *linea laterna* ; » à moins qu'il n'ait voulu désigner par là la nature de la mèche (2). Dans le dernier cas, cette expression ne nous apprendrait rien au sujet du genre de luminaire qu'on plaçait préférablement dans les lanternes. Juvénal nous a fait voir qu'on y employait la chandelle (3); et, dans la grande lanterne de bronze recueillie à Herculanum en 1760, nous trouvons une lampe cylindrique à bec central (4).

La forme de l'appareil variait beaucoup. Ainsi, nous avons un petit modèle de lanterne carrée, à toit pyramidal, sur une pierre gravée de la galerie de Florence ; c'est un amour qui la porte. Nous voyons au contraire, parmi les sculptures de la colonne Trajane, une lanterne assez grande, cylindrique et à couvercle plat. Celle-ci est suspendue aux ornements d'un navire, et ses appendices supérieurs paraissent particulièrement disposés pour cette destination. Celle d'Herculanum, dont nous parlions tout à l'heure, présente les mêmes caractères, sauf le couvercle qui est hémisphérique. — Tandis que la petite lanterne de Florence porte un anneau au sommet de son petit toit, une autre est munie d'une anse trapézoïdale.

Enfin, nous ne devons pas oublier qu'à la guerre

(1) « Le précepteur s'en va, la tête enveloppée d'un linge huilé, comme une lanterne. » *Bacchid.*, act. III, sc. III, 42.

(2) *Epist.* LXXXIX, ad Atticum.

(3) *Loc. cit.*

(4) *Il Mus. Borb.* V. II, p. 189. — *Le Ant. di Ercol.* V. I, p. 157.

Digitized by Google

on se servait de lanternes sourdes faites au moyen de peaux dont un côté était blanc (1).

La fabrication des lanternes était, paraît-il, assez considérable pour occuper exclusivement certains ouvriers. Nous lisons en effet la dénomination de *lanternarius* dans les inscriptions de deux pierres sépulcrales, et sur l'une d'elles, publiée par Maffei (2), figure une lanterne qui prouve que l'épitaphe n'est pas menteuse. Mais celles qui se confectionnaient à Carthage, ou qui du moins portaient le nom de *lanternes africaines* ou *puniques*, étaient en possession de la vogue. Sûrement cette préférence des Romains était due à la lucidité des matières dont ces lanternes étaient faites. Du moins, est-ce la seule chose qui ressorte du texte de Plaute, quand, au sujet d'un agneau d'une excessive maigreur, le poète fait dire à l'avare Euclion (3) que son corps est transparent comme une lanterne de Carthage, et qu'on peut examiner ses entrailles au soleil, sans l'égorger :

« . . . Exta inspicere in sole etiam vivo licet,
» Ita is perlucet, quasi lucerna punica. »

Asserius, historien des anglo-saxons, au IXe siècle, attribue l'invention des lanternes de corne au roi Alfred, à la cour duquel il vivait (4). On voit qu'Alfred a pu

(1) « Esto laterna quadrilatera, pellibus ab omni parte oppansis munita. Laterum trium pelles sunto nigræ : unius albæ, per quam pone sequentibus lucerna lucebit. » Jul. African. *ap. Cest. Mathematici veteres :* Cap. LXX, περὶ νυκτοπολέμου. — Philo, *de telorum construct.* V.

(2) *Raccolta di statue antiche e mod.*, coll. sposizione, etc. Roma, 1704, in-f°.

— « M. Hordionivs. Philargvrvs
Labeo. Lanternarivs
Flaviai. Cl. Philvminai. vxori
et svis

Pratili, *Via Appia*, p. 351.

(3) *Aululur.* III, Sc. V, 91.

(4) *De Ill. reb. gest.*, p. 20.

Digitized by Google

tout au plus introduire ces lanternes en Angleterre, et faire cet utile emprunt aux peuples d'une civilisation plus avancée et qui avaient plus de rapports avec les Romains.

Nous ne finirons pas cet article, sans rapporter une remarque de Plutarque au sujet des lanternes. Il paraît qu'à Rome les augures devaient toujours avoir leurs lanternes ouvertes et sans couvercle. Plutarque en cherche les raisons, et n'en trouve que de bien peu concluantes, à notre sens (1). — En effet, si la lumière que renferme la lanterne était, aux yeux des Romains comme à ceux de Plutarque, un symbole de l'âme, et en même temps du corps que l'âme habite, pourquoi livrer la lumière au trouble et à l'agitation des vents? Pourquoi l'exposer à s'éteindre? Et si, comme Plutarque le veut encore, la lanterne devait être considérée par ces prêtres comme un avertissement de choisir un temps serein pour les observations augurales, ne valait-il pas mieux leur interdire toute sortie nocturne, quand l'atmosphère était troublée, que de rendre ce meuble inutile dans leurs mains?

Au surplus, ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à discuter l'opinion de Plutarque sur des questions de ce genre, et nous verrons que la logique ne le prémunissait pas toujours contre les explications vulgaires.

(1) *Quest. Rom.* LXXII.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 10.

Séance du 8 Février 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : Mgr l'archevêque, MM. Saubinet, Bandeville, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquénelle, F.-L. Clicquot, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, A. Henrot, J. Sornin, Gainet, Velly, Deleutre, Pierret, Forneron, et Brière-Valigny, membres titulaires.

Et MM. Maillet et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Bulletin des travaux du Comice agricole du département de la Marne, année 1849, n° 6.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Rochefort, n°s 7 et 8, année 1848-49; n° 1, année 1849-50.

Éloge historique de R. P. Herson, premier pharmacien en chef de la marine au port de Rochefort, par M. A. Lefevre, deuxième médecin en chef de la marine.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, n° 1, janvier 1850.

Prospectus de la Société centrale d'horticulture de France.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1849.

Notice biographique sur F.-A. Philippar, secrétaire-général de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise, par M. C. Bailly-de-Merlieux, secrétaire-général de la Société centrale d'horticulture de France.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Loriquet donne lecture de la seconde partie de son Essai sur l'éclairage chez les Romains.

M. Forneron lit un travail sur l'abus des figures et des mots nouveaux dans la littérature actuelle.

M. Sutaine, continuant ses études biographiques sur les artistes rémois, fait connaître la vie et les ouvrages de Cellier, dessinateur au XVIe siècle.

Digitized by Google

Lecture de M. Ch. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

—

SECONDE PARTIE.

DE L'ÉCLAIRAGE CONSIDÉRÉ DANS SES EMPLOIS DIVERS.

—

I. — *Lampe cubiculaire, veilleuse; lampe des lupanars, des écoles, etc.*

Nous avons rapporté plusieurs dénominations que les romains donnèrent à la lampe; toutes avaient rapport au nombre des becs dont elle était garnie. Elle en reçut d'autres encore, suivant la destination particulière à laquelle elle était consacrée.

Souvent l'appareil éclairant porte en lui-même des signes indubitables de cette destination. Nous nous sommes abstenus jusqu'ici de les indiquer, afin de ne pas anticiper sur l'histoire des usages que nous devons passer en revue dans cette seconde partie. Nous avons notamment présenté le candélabre dans sa plus grande simplicité, indépendamment des modifications qui y furent apportées. De même encore, nous avons négligé

Digitized by Google

les détails relatifs aux lampes suspendues; nous n'avons pas déterminé non plus les caractères particuliers qu'offrent les lampes de différents genres; caractères tirés de leur forme, des figures, des inscriptions qu'elles portent, et d'après lesquels les antiquaires ont cru pouvoir classer les objets de leurs études.

Ces distinctions viendront successivement se dessiner d'elles-mêmes. Ce serait être infidèle au plan que nous nous sommes tracé, que d'établir à l'avance une classification.

Sans parler des diverses inventions qui n'ont eu de valeur que sous le rapport scientifique et qui n'entrèrent jamais dans le domaine d'un usage commun, ni de la lampe *sépulcrale*, qui trouvera naturellement sa place à l'article des funérailles, pénétrons dans l'intérieur des maisons et portons nos investigations jusque dans la pièce la plus reculée des appartements, la chambre à coucher. Nous y trouverons la lampe *cubiculaire*,

« Dulcis conscia lecluli lucerna', »

comme dit si gracieusement l'honnête Martial (1), qui se félicite d'avoir auprès de son chevet un confident aussi discret de ses plaisirs nocturnes. Ce moyen de donner aux yeux leur part de jouissance, cette complicité de la lumière, « connivente lumine, » suivant l'expression de l'auteur inconnu de l'Ανεχομενος (2), Martial sans doute n'en était pas l'inventeur, bien qu'il fût digne de l'être. S'il en faut croire Apulée, ce fut un amant qui le premier imagina la lampe de nuit, « afin que plus longtemps, et la nuit même, ses yeux pussent voir ce que son cœur adorait (3). » — Quoiqu'il en soit, tirons

(1) « Quidquid vis facias licet, tacebo. » *Epigr.* lib. XIV, 39.
— « O quæ prælia, quas utrinque pugnas
» Felix lectulus et lucerna vidit! » *Epigr.* lib. X, 38, 6.

(2) Peut-être Apulée. V. 18, endroit contesté.

(3) « Quum te scilicet amator aliquis, ut diutius cupitis etiam nocte potiretur, primus invenerit. » *Metamorph.* lib. V.

Digitized by Google

discrètement le rideau, et laissons Lucius, avant sa cruelle métamorphose, « s'embarquer une fois encore sur la mer de Paphos, avec ses provisions ordinaires, de l'huile dans la lampe et du vin dans les coupes (1). »

La lumière nocturne, dont nous venons de voir l'emploi, se posait ordinairement près du lit sur un guéridon (2); un petit trépied de métal lui servait de support immédiat et l'exhaussait. Souvent aussi on la plaçait sur un candélabre (3).

Festus (4) parle d'une lampe suspendue qui se conservait également allumée pendant la nuit. Il l'appelle *cicindela*, comme les insectes phosphorescents, probablement à cause de sa petitesse.

Enfin Papias, contemporain de Festus, nomme *lucubrum* (5) une sorte de lampion, composé d'étouppes et de cire. C'est proprement dit la *veilleuse;* et de ce mot *lucubrum* on a fait *lucubrare*, veiller, et *lucubratio*, qui signifie toute veille laborieuse, toute recherche exigeant continuité (6) : « A cœna lucubratoriam se in lecticam recipiebat, » dit Suétone(7), en parlant d'Auguste et de son habitude de travailler la nuit aux affaires sur un

(1) « Hac enim sitarchia navigium Veneris indiget sola, ut in nocte pervigili, et oleo lucerna, et vino calix abundet. » Apul. *Metamorph.* lib. II.

(2) Apul. *loco cit.*

(3) *Herculanum et Pompei*, T. VIII, M. S. pl. 18, 19.

(4) *De verbor. signific.*

(5) *Vocabular. lat.*

(6) « Quum omnis lucerna combusta est in lucubrando, olivitasque consumpta. » Varro, *de ling. lat.*

« Inter lucubrantes ancillas in medio ædium sedentem inveniunt. » T. Liv. *Historiar.* lib. I.

« Accipies igitur hoc parvum opusculum lucubratum his jam contractioribus noctibus. » Cicer. *in Paradox.*

(7) *Octav. August.* LXXVIII.

Digitized by Google

lit de repos. Columelle (1), dans l'énumération qu'il fait des travaux nocturnes de la campagne, se sert de termes semblables ; il distingue en même temps la veillée du soir, *lucubratio vespertina*, et celle qui devance et précède immédiatement le jour, *lucubratio antelucana*.

En fait de *veilleuses*, les *Antiquités d'Herculanum* (2) nous présentent un exemple digne de remarque. C'est un petit vase de bronze qui renferme une lampe cylindrique à foyer central, du genre de celles dont nous avons parlé à l'article de la lanterne. Sur le vase s'adapte un couvercle bombé et percé de trous, de manière à cacher entièrement la lumière, sans l'étouffer. Le vase lui-même est placé au milieu d'un large plateau.

Nous devons citer encore un appareil singulier dont nous trouvons deux variétés dans la même collection, cette mine si riche à laquelle nous ferons de nombreux emprunts. C'est une triple lampe, ou plutôt trois lampes distinctes en une seule pièce ; deux sont plus petites et placées de chaque côté d'une autre qui leur sert de base (3). Cette disposition avait-elle pour but de donner trois lumières successives ; ou bien de procurer une lumière triple pendant la première veille de la nuit, puis un éclat plus modéré dans la seconde, en raison de la différence des capacités et par suite de l'extinction des deux petites lampes ? Nous ne saurions le dire. Et pourtant il faut convenir qu'un semblable appareil était très propre à mesurer le temps de la nuit et à en indiquer les périodes écoulées. — « Cléophantide tarde encore, lisons-nous dans une épigramme grecque (4) ; et déjà la troi-

(1) « Ad lucubrationem vespertinam palos decem, vel ridicas quinque conficere, totidemque per antelucanam lucubrationem. » Lib. II, cap. 2.

(2) *Le Antich. di Ercol.* V. VIII, p. 253.

(3) *Le Antich. di Ercol.* V. I, p. 153 ; V. VIII, 162. Les petites lampes du dernier exemple sont bilychnes.

(4) Paul. Silentiar.

Digitized by Google

sième lumière s'affaiblissant peu à peu, menace de s'éteindre. » C'est le meilleur texte que nous puissions mettre à côté de notre description.

Nous trouvons du reste la lampe dans les mines, et là, sa lumière sert de mesure à des travaux que ne peut diviser la succession du jour et de la nuit : « Cavantur montes ad lucernarum lumina, dit Pline ; eadem mensura vigiliarum est : multisque mensibus non cernitur dies (1). »

On trouve sur beaucoup de lampes anciennes des figures d'animaux. Ce sont tantôt des signes du zodiaque ou des attributs d'un art ; d'autres fois, on y reconnaît ce que volontiers j'appellerais les armes parlantes d'une famille, comme la *grenouille* pour les *Batrachus*, le *lézard* pour les *Scaurus*, l'*éléphant* pour *César*, etc. On croit y voir d'autres emblèmes encore, l'*oie* et la *grue*, par exemple, qui symbolisent la *vigilance* (2). Mais l'ornement le mieux choisi peut-être pour un instrument destiné à éclairer les veilles, c'est la *chauve-souris*, cet oiseau du soir dont le nom *vespertilio* désigne si bien les habitudes. Aussi la voyons-nous s'étaler d'une façon grotesque sur la poignée d'une lampe d'imyxe (3). On regardait l'image de cet animal comme un talisman puissant contre le *fascinus* et les apparitions (4) : ainsi notre lampe put rendre un double service à quelque poltron.

On croyait encore se garantir de l'influence mauvaise par un autre genre d'amulette que je ne nommerai pas et dont je me dispenserais volontiers de parler, si l'histoire pouvait étendre complétement le voile sur des turpitudes aussi généralement répandues. Il importe peu de savoir si les lampes qui portent les insignes du *dieu de*

(1) *Hist. natur.* lib. XXXIII, 21.

« Aquitani stantes diebus noctibusque egerunt aquas lucernarum mensura. » *Lib. cit.* 31.

(2) Aristot. *Hist. anim.* IX, 0.

(3) *Le Antich. di Ercol* V. I, p. 153.

(4) Plin. *Hist natur.* lib. XXIX, 4.

Digitized by Google

Lampsaque (1) ont éclairé l'intérieur fumeux des *lupanars* (2) ou les orgies de quelque débauché (3). Mais quand Properce donne à l'asile des prostituées, à la *subura*, le nom de *vigilante* (4) :

« Vigilacis furta suburræ, »

nous devons reconnaître qu'elle avait plus d'un titre à cette dénomination. Sans parler des veillées de Priape et de Vénus, que célébraient plus volontiers peut-être les habitantes de ce tortueux quartier (5), on peut dire qu'une *veille* perpétuelle régnait dans les repaires dont il était rempli. Tous les noms qu'on leur donnait, *latebræ* ou *tenebræ* (6), *fornices* (7), sont les preuves d'une obscurité profonde et justifient l'emploi continuel des lumières (8) ; impures apparitions de la nuit, les *meretrices* ne devaient se produire que le soir, à la IXe heure, d'où leur vint le nom de *nonariæ* (9) ; et, pendant le jour, suivant Tertullien (10), une lampe accrochée à leur porte servait d'enseigne à de nouvelles prostitutions.

Revenons un instant à la chambre à coucher, et jetons un coup d'œil sur la toilette.

Tout le monde connaît le coffre d'argent du mont

(1) *Le Antich. di Ercol.* V. II, p. 395.
(2) Licet *de lucern.* p. 580.
(3) Petron. *Satyric.* LXXIII.
(4) Proper. lib. IV, *Eleg.* VII, 15.
(5) Petron. *op. cit.* XXI.
(6) Plaut. *Bacch.* III, 3, 26.
(7) Juven. *Sat.* III, 156. — Sueton. *Cæs.* XLIX. — Petron. *op. cit.* VII., VIII. — Senec. *Controv.* I, 2,
(8) « Redoles adhuc fulginem fornicis. » Senec. *loco cit.*
« Obscurisque genis turpis, fumoque lucernæ
» Fœda. » Juven. *Sat.* VI, 131.
« .... Sub clara nuda lucerna » Horat. *Satyr.* lib. II, VII, 48. Endroit contesté, il est vrai, et où d'autres lisent *lacerna*.
(9) Pers. *Sat.* I, 133, et Vet. Schol.
(10) « Procedat de janua laureata et lucernata, ut de nove » consistorio libidinum publicarum. » *Ad uxor.* II. « Quis enim » philosophum ... lucernas meridie vanas prostituere com- » pellit ? » *Apologet.* XLVI.

Digitized by Google

Esquilin, dont Visconti a donné la description (1) et d'Agincourt le dessin (2). Le corps entier de la boîte est revêtu de bas-reliefs représentant la toilette d'une grande dame. Autour d'elle s'empressent plusieurs femmes qui portent différents objets, et parmi ces femmes on en distingue une, dont l'unique office consiste à tenir un flambeau allumé. Sûrement ce n'est pas sans dessein que l'artiste lui a donné place sur ce coffret; il faut bien croire qu'elle était indispensable pour éclairer l'opération. — Nous avons déjà remarqué la forme du flambeau. — Suivant d'Agincourt, le précieux meuble dont nous parlons appartiendrait au IVe siècle ou au Ve.

Suivons maintenant Juvénal dans l'école, pour déplorer avec lui le sort des pauvres maîtres et les tribulations dont ils sont l'objet.

« Vous exigez, dit-il aux parents (3), que le maître sache tout, même des inutilités; qu'il façonne le cœur flexible des enfants comme un sculpteur habile sait façonner la cire; qu'il veille sur eux en père, de peur qu'un souffle délétère ne vienne à flétrir ces jeunes plantes; et pour tout cela, vous lui donnez le vil salaire que reçoit un athlète! Trop heureux, quand il n'est pas indignement rançonné et soumis aux rabais qu'on exige des marchands d'habits grossiers, quand il n'a pas vainement précédé le lever du forgeron et du cardeur de laine, quand il n'a pas en vain respiré l'odeur d'autant de lampes qu'il comptait d'élèves dans sa classe (4)! » Le métier, que je sache, n'a pas changé. Les maîtres d'aujourd'hui valent peut-être beaucoup mieux que ceux d'alors;

(1) *Lettera di Enn. Quir. Visconti* su di una antica argenteria, etc. Rom. 1793, in-4°.

(2) *Hist. de l'art par les monum.* T. IV, pl. 9.

(3) *Sat.* VII.

(4) « Dummodo non pereat totidem olfecisse lucernas, quot » stabant pueri. » *Loco cit.* V. 225.

Digitized by Google

mais, sauf les privilégiés, ils n'en sont pas moins pauvres diables. La comparaison même sur ce point pourrait être en faveur des anciens. Nous savons du moins qu'ils n'avaient pas à leur charge l'éclairage de la classe : chaque élève apportait sa lampe ; l'odorat du maître pouvait en pâtir, mais non sa bourse.

Passons au *triclinium*.

II. — *Des Repas.*

Le souper, *cœna*, se prenait lorsque le soleil était à son déclin, *supremo sole*, comme le dit Horace (1) ; et par là, l'on entendait la Xe heure (2) ou la IXe (3). Ceux qui devançaient ce moment passaient pour des gens de mœurs peu régulières (4).

Mais, bien que le souper commençât réellement de jour, il se prolongeait habituellement pendant la nuit ; et le moment où l'on apportait les lampes, était celui d'une causerie plus légère et plus active, qu'animait souvent encore le vin : « Illatis luminibus, epularis sermo percrebuit, dit Apulée (5). » Virgile, en sa qualité de poète qui a besoin de décrire, est plus ex-

(1) « Supremo te sole domi, Torquate, manebo. » *Epist.* lib. I, V, 3.

(2) Cicer. *Ad Herenn.* IV, 51.

(3) « Post nonam venies.... » Horat. *Epist.* lib. I, VII, 71.

« Imperat excelsos frangere nona toros. » Mart. *Epigr.* IV, 8.

(4) « Exul ab octava Marius bibit..... » Juven. *Sat.* I, 49.

(5) *Metamorph.* II.

— « Cum inferentes vespertina lumina pueros exclamasse audisset ex usu.... » Ammian. XVI, 8.

Digitized by Google

plicite encore (1). C'est au moment où les mets sont enlevés, et où de larges coupes leur succèdent sur la table, au milieu des explosions bruyantes de la gaieté des convives, qu'il promène dans la salle du festin des *flambeaux* allumés et qu'il suspend des *lustres* à l'or des plafonds. Car, n'en déplaise à la plupart des traducteurs, il y a dans ces vers deux choses que l'on ne doit pas confondre, pour peu qu'on ait de notions exactes sur l'éclairage des Romains :

« . . . . Dependent *lychni* laquearibus aureis
» Incensi, et noctem flammis *funalia* vincunt. »

La présence des *flambeaux* dans les salles à manger était une tradition trop respectable, pour qu'elle fût complètement abandonnée au temps où écrivait notre poète. Dans l'origine, les festins n'avaient pas d'autre luminaire ; et, il est bon de le remarquer, ce sont ces flambeaux, c'est le mode employé pour les soutenir, qui ont donné lieu à l'invention des candélabres.

Reportons-nous, en effet, à ce passage de l'Odyssée (2) que nous avons précédemment cité, à ces femmes qui, des torches à la main, éclairent l'intérieur du palais d'Ulysse ; puis à cet autre endroit (3), où le poète décrit le palais d'Alcinoüs et nous fait assister au repas des Phéaciens. Sur d'élégants autels s'élèvent des statues d'or : ce sont de jeunes hommes, qui tiennent dans leurs mains des flambeaux et répandent la lumière autour des convives.

Lucrèce semble refléter dans ses vers les magnificences homériques, quand il nous montre les métaux transfor-

(1) « Postquam prima quies epulis, mensæque remotæ,
» Crateras magnos statuunt et vina coronant.
» Fit strepitus tectis, vocemque per ampla volutant
» Atria : dependent, etc..... » *Æneid.* I, 722.

(2) T, 24, 48.

(3) H, 100.

Digitized by Google

més par l'art en statues, pour soutenir les flambeaux des festins nocturnes (1) :

« Si non aurea sunt juvenum simulacra per ædes
» Lampadas igniferas manibus retinentia dextris,
» Lumina nocturnis epulis ut suppeditentur..... »

Telles sont les figures lampadophores qui se trouvent en grand nombre dans la collection d'Herculanum (2). Telle est encore, dans Montfaucon, cette statue assise de satyre, dont la main droite soutient un vase élégant destiné à servir de lampe (3).

Enfin nous retrouvons dans Athénée les mêmes statues destinées à éclairer les appartements. Il donne également le nom de *trapézophores* aux cariatides qui supportent les tables et à celles qui font l'office d'éclaireuses (4).

Ainsi, des *esclaves* d'abord, puis des *statues* remplissant le même objet, et, comme eux, portant des *flambeaux* : voilà ce que nous trouvons au début. — Les *candélabres*, soit à pied, soit en forme de bras, prirent ensuite la place de ces meubles dispendieux ; et enfin, pour plus de commodité, on y ajouta les *lampes suspendues* aux voûtes, et même les *lustres*, comme nous les a montrés Virgile (5), et comme nous les verrions encore dans Lucrèce (6), dans Stace (7) et ailleurs : sans oublier, sur les tables elles-mêmes, des lampes de plus petites dimensions.

(1) *De natur. Rer.* lib. II, 24.
(2) *Herc. et Pomp.* T. VII et VIII.
(3) *Antiq. Expl.* T. V, part. II, pl. 177, d'après Bonanni.
(4) *Deipnosoph.* lib. III.
(5) *Loco cit. Æn.* I, 722.
(6) « .... Nocturna tibi, terrestria quæ sunt
» Lumina, pendentes lychni, claræque coruscis
» Fulguribus, pingues multa caligine tædæ.... »
De Nat. Rer. V, 295.
(7) « Ast alii tenebras et opacam vincere noctem
» Aggressi, tendunt auratis vincula lychnis. » *Theb.* I, 520.

Digitized by Google

J'ai parlé de candélabres *à pied*, et j'ai nommé aussi des candélabres en forme de *bras*. L'une et l'autre de ces dispositions me paraissent également résulter, comme simplification, des statues précédemment employées, soit qu'on voulût fixer à la muraille l'instrument propre à soutenir la lumière, soit qu'on préférât le changer de place à volonté. — Le candélabre à pied a été décrit dans la première partie, mais je n'ai pas encore parlé de la seconde espèce; j'en donnerai ici un exemple que j'emprunterai à l'ouvrage de d'Agincourt. — Conjointement avec le coffret dont j'ai dit un mot, il cite et place sous la même date (1) deux *bras* de femme en argent, qui paraissent avoir été destinés à être fixés à un mur, et dont la main fermée tient un chandelier (2). Ce type a été souvent reproduit depuis ; l'art essentiellement plagiaire de l'époque que nous appelons encore la *Renaissance*, en a fait son profit, et nous le retrouvons jusque dans les appartements de nos rois Louis XIII et Louis XIV. Après des modifications plutôt capricieuses que successives, il en est venu à se transfigurer dans ces candélabres plus ou moins heureusement ornés que nous nommons des *appliques*.

Le *lustre*, dans sa plus simple expression, c'est la lampe dimyxe que Pétrone suspend au-dessus de la porte de la salle à manger, chez Trimalchion, pour en éclairer l'entrée : « Sub eodem titulo, etiam lucerna bilychnis de camera pendebat (3); » ce sont celles à trois, à deux et même à un seul bec, dont le musée de Naples et la collection d'Herculanum présentent de nombreux exemples. Dans ces lampes, chaque bec semble former un corps distinct, bien que tous dépendent d'un même réservoir dont l'*infundibulum* est au centre (4).

(1) IVe ou Ve siècle.

(2) Ser. D'Agincourt, *Op. cit.* T. IV, pl. 9.

(3) *Satyric.* XXX.

(4) *Il Mus^o^. Borb^o^.* V VIII, p. 31.— *Le Antich. di Ercol.* V III, p. 243.

Digitized by Google

La *polymyxe*, dans les modèles de terre cuite que nous connaissons, n'a pas cette disposition. Elle est circulaire, et ses becs sont rangés à l'entour, sans faire de saillie considérable (1). « C'est bien une seule lampe, malgré le nombre de ses becs, comme le lui fait dire Martial (2), et quoique ses feux éclairent également toutes les tables du festin. »

« Illustrem quum tota meis convivia flammis,
» Totque geram myxos, una lucerna vocor. »

Mais les lampes de ce genre n'étaient probablement pas toutes aussi simples. A défaut d'exemples parmi les objets que les fouilles ont remis en lumière, nous avons des textes assez formels pour le croire.

Quant Pétrone (3) emmène les convives de Trimalchion dans une autre salle, pour y prendre la collation ou le repas de la nuit, plusieurs lustres de bronze sont suspendus au plafond. Ils se font remarquer autant par leur forme que par leur éclat : des figures érotiques en font l'ornement, si elles n'en constituent pas les bras eux-mêmes.

Pour avoir une idée du luxe de ces objets chez les romains, il faut lire le passage où Plutarque décrit le premier souper que Cléopâtre offrit à Antoine, en arrivant en Cilicie (4). « Il trouva, dit-il, l'appareil du festin si grand et si exquis qu'il n'est possible de le bien exprimer : mais entre autres choses, ce de quoy plus il s'esmerveilla, fut la multitude de lumières et de flambeaux suspendus en l'air et esclairans de tous costez, si ingénieusement ordonnez et disposez à devises, les uns

(1) *Le Antich. di Ercol.* V. 1, p. 97; lampe à 9 becs, ayant 3 bélières.

(2) *Epig.* lib. XIV, 41.

(3) « .... Ita ut supra lucernas æneolosque Priapisticos notaverim. » *Satyric.* LXXIII.

(4) *Antoine*, XXXII. Trad. d'*Amyot*.

Digitized by Google

en rond, les autres en quarré, que c'estoit l'une des plus belles et plus singulières choses à veoir que l'œil n'eut sçu choisir, dont il soit fait mention par les livres. »

Enfin, voici comment, au ve siècle, Sidoine-Apollinaire (1) décrit à son tour le luminaire d'un festin. Nous y retrouverons la magnificence de Cléopâtre et de Didon :

« Veniente nocte, nec non
» Laquearibus coruscis
» . . . . . .
» Numero sus erigatur
» Cameræ in superna lychnus ;
» Adipesque glutinosos
» Opobalsamumque lucernæ
» Anaglyptico metallo
» Humeris ferant onustis. »

Ces lustres, riches par la matière, riches encore par le travail, communiquent aux voûtes un éclat merveilleux. Leurs bras étendus sont chargés de lampes, disposition que nous n'avons pas encore rencontrée dans nos recherches, mais que nous retrouverons. Remarquons aussi une seconde fois ce qu'on brûle dans ces lampes : outre des huiles, car *adipes* ne peut avoir ici d'autre sens, c'est du baume et d'autres parfums.

Tel est donc l'éclairage des festins du soir et ce que les romains appellent *lucerna convivalis* ou *tricliniaris*.

De tous points, surtout sous le rapport de la magnificence, il diffère de ce que nous avons vu jusqu'ici.

Dans les premiers temps, suivant Athénée (2), les mêmes esclaves portaient des flambeaux devant les convives et leur présentaient le vin. Ce mélange d'attributions se retrouve plus tard dans l'office du maître

(1) *Epist.* lib. IX, 13.
(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

d'hôtel. Ses soins devaient s'étendre à tout ce qui concernait le repas. C'était à lui, par conséquent, de veiller sur les lampes, d'empêcher qu'elles ne s'éteignissent, et même d'y verser l'huile, pour ranimer leur lumière expirante (1). L'emploi n'était pas des plus faciles; surtout quand, au milieu de la nuit, des convives exercés se remettaient à table pour ce repas de débauche qu'on appelait *comessatio*, bien décidés à boire jusqu'au jour (2), jusqu'au moment où la tête en feu, et les yeux troublés par l'ivresse, suivant un proverbe déjà bien vieux, puisque Horace (3), Juvénal (4) et Pétrone (5) le connaissaient, ils voyaient se multiplier à l'infini le nombre des lumières, et les objets d'alentour s'agiter et changer d'aspect. Encore la retraite n'était-elle pas toujours paisible et sans encombre. Ce qui arriva chez Trimalchion devait se reproduire assez fréquemment : alors, au milieu des querelles et du tumulte, on voyait tomber sur la table lustres et candélabres, et bienheureux étaient les assistants qui parvenaient à s'esquiver tout couverts de débris et d'huile bouillante (6).

(1) « Tricliniarches experrectus lucernis occidentibus oleum infuderat. » PETRON. *Satyric.* XXII.

(2) « Sume, Mæcenas, cyathos amici
» Sospitis centum, et vigiles lucernas
» Profer in lucem » HORAT. *O.* lib. III, 8, 13.
— « Vivæque producent lucernæ
Dum redíens fugat astra Phœbus. » *O.* lib. III, 21, 23.

(3) « ..... Saltat Milonius, ut semel icto
« Accessit fervor capiti numerus lucernis. » Lib. II, *Sat.* I, 25.

(4) « ..... Quum jam vertigine tectum
» Ambulat, et geminis exsurgit mensa lucernis. » *Sat.* VI, 304.

(5) Et sane jam lucernæ mihi plures videbantur ardere, totumque triclinium esse mutatum. » *Satyric.* LXIV.

(6) « Sed candelabrum etiam supra mensam eversum, et vasa omnia crystallina comminuit, et oleo ferventi convivas respersit. » PETRON. *loco cit.*

Digitized by Google

Lecture de M. Forneron.

—

DE L'ABUS DES FIGURES ET DES MOTS NOUVEAUX.

—

Le style est redevable aux figures de précieuses qualités: il leur emprunte le mouvement, l'intérêt, la variété, la grandeur; il leur doit de saisir l'imagination, de l'élever au-dessus du lieu commun et de l'ennui, de représenter en relief les objets qu'il embrasse, de se couvrir d'ornements comme le métal sous le burin du ciseleur. Parmi les figures de mots, une surtout, la métaphore, enrichit et ennoblit le langage; elle est l'interprète de nos sentiments les plus délicats et de nos idées les plus élevées, elle est le prisme aux vives couleurs, le pinceau dans la main du peintre habile.

On a dit qu'il se faisait plus de tropes ou de figures sur la place publique, un jour de marché, qu'à l'Académie en plusieurs séances; aussi les bons écrivains usent-ils des figures avec beaucoup d'art et de ménagement; ce sont les auteurs médiocres qui les emploient sans réserve et sans mesure.

Digitized by Google

Il n'est guère permis d'employer des expressions trop hardies, quand on attaque ce travers dans les autres; disons toutefois que lorsqu'on vendange à loisir dans cette vigne toujours ouverte des figures et des images, lorsqu'on boit à longs traits à cette coupe toujours pleine, l'ivresse qui n'est ni l'inspiration, ni l'enthousiasme, passe dans les écrits: alors viennent les idées outrées, les périodes retentissantes ou les vers à fracas; alors le mauvais goût déborde.

Il y a toujours eu des esprits enclins à se faire entendre du haut des nuages pour produire plus d'effet, installant l'imagination au ciel pour parler à la terre. Déjà le Psalmiste disait d'eux : *Ponunt os in cœlum, quorum lingua ambulat in terrâ.*

Chez les grecs, les épithètes que la critique infligeait à quiconque abusait des tropes (μετεωρολόγοι μεγαλοφρήμονες) montrent le peu de cas qu'elle en faisait. On sait aussi le mépris d'Horace pour le style boursouflé, bouffi, pour le clinquant et les mots d'un pied et demi. (*Ampullæ*, *nugæ canoræ*, *sesquipedalia verba.*)

De notre côté, en France, nous avons dédaigné longtemps sous le nom de Pathos et de Phœbus, les compositions entachées du même vice. Le grand siècle n'a pas été à l'abri du blâme sous ce rapport; tout le monde connaît le renom de l'hôtel de Rambouillet et la pièce que l'esprit d'affectation et de recherche a inspirée à notre grand poète comique. Plus tard l'emphase philosophique parut donner des droits au titre de *Penseur*; beaucoup d'ouvrages furent infectés de ce défaut. Mais avec l'étude des sciences

Digitized by Google

positives et avec l'exemple de quelques grands écrivains, les saines traditions, le bon goût, le naturel et le vrai prévalurent.

Deux hommes, au commencement de ce siècle, Napoléon et Châteaubriand, ont surtout contribué aux modifications que notre langue a subies. Le premier, par le prestige ordinaire de sa parole, par le ton inspiré de ses harangues, de ses bulletins militaires, et par l'effet de ses victoires sur l'imagination; le second, en pénétrant profondément son style de son caractère aventureux, chevaleresque, mélancolique et rêveur; en associant les idées selon son gré; en supprimant de son autorité privée les limites de la prose et de la poésie; en portant dans l'emploi des images une hardiesse que le succès pouvait seul justifier.

Bientôt se forma l'Ecole Romantique, dans laquelle la langue et le goût furent en proie. *Plaire* était devenu la loi souveraine, devant laquelle devait tomber toute règle et toute tradition. Le mal était déjà grand, sans doute; il a dû augmenter encore lorsque deux révolutions sont venues coup-sur-coup, d'une part affranchir les esprits de toute discipline, et d'autre part, jeter dans la circulation des idées de toute sorte, consignées jusque là dans des livres peu accrédités, peu connus.

On dit que le style et le goût doivent se ressentir des changements que subissent les institutions et les mœurs; que des besoins nouveaux réclament de nouvelles formes de langage.... Et nous ne contestons pas ce point: mais d'ordinaire l'esprit public a gardé une mesure et a

Digitized by Google

reconnu des bornes; en reconnaît-il, aujourd'hui? n'est-il pas certain, au contraire, qu'il s'est attribué une liberté illimitée dans tous les genres et sur tous les sujets?

Pour juger des atteintes portées de nos jours à la langue, nous nous sommes avisé de reproduire, de bonne foi, sans prétention ni apprêt, quelques-unes des locutions et des images qui font fortune et courent le monde de plus en plus. Ce sont des pièces de conviction qu'il était facile de multiplier; mais nous nous sommes renfermé dans les limites de trois ou quatre pages, car il n'y a pas lieu de se dissimuler l'ennui qui résulterait pour tout le monde d'un semblable travail, s'il était soutenu. Nous ne soulignons pas tous ces échantillons du néologisme contemporain, nous nous contentons de noter nos emprunts par des guillemets.

Dans l'ordre des idées relatives à la morale générale, à l'économie politique et au gouvernement des peuples, les citations n'auraient pas de fin; c'est par là toutefois que nous commençons.

« Il y a des gens qui prêtant bien l'oreille, » entendent craquer le vieux monde; d'autres le » voient se dresser et faire des préparatifs pour » livrer sa dernière bataille. Au jugement des » uns et des autres, les circonstances sont graves; » la situation est exceptionnelle; cette situation est » même si fortement tendue, qu'elle peut se briser » au moindre choc. Voilà que dans toute l'Europe » l'absolutisme paraît à bout de mitraille, que le » constitutionalisme regarde la foule pénétrant » dans ses coulisses et crachant sur ses ficelles.

Digitized by Google

» Le présent est donc gros de faits excessivement
» remarquables. La société, trop longtemps dans
» l'admiration d'elle-même, cesse de se mirer
» dans un marais bourbeux et malsain; elle se
» résigne à voir troubler la quiétude de son op-
» timisme: mais en désintéressant l'homme, en
» combattant ses instincts, passionnés pour le
» bien-être physique et les satisfactions matérielles,
» on le façonne à la tyrannie du besoin qui le
» livre bientôt à la tyrannie du pouvoir, et on
» décapite en lui la pensée, on mutile le senti-
» ment de son indépendance. Aussi, quand sera-
» t-il donné de contempler la sainte communion
» des peuples? Il faut pour cela que les travailleurs
» de la pensée adoucissent les points abruptes
» des destinées humanitaires. En attendant, com-
» bien de transformations successives dans le
» système des gouvernants, combien de phases
» dans l'élément politique! Peut-être faudra-t-il
» mettre l'Europe en feu et la civilisation en
» cendres: on est saisi d'horripilation en y pensant.
» Cependant quel spectacle plus saisissant et plus
» palpitant d'intérêt que celui d'une nation s'ar-
» rachant à la pression de ses antécédents pour
» porter les aspirations et les élans de son âme
» vers une ère dont les premières lueurs brillent
» au ciel de son existence! Quoiqu'il advienne
» des machinations des pouvoirs déchus, si elle
» n'obtient pas de modifications radicales dans
» son sort, si elle n'assiste pas à la réalisation
» immédiate de ses espérances, elle a du moins
» enrichi ses annales d'une glorieuse page; elle
» s'est un moment transfigurée à la face des
» autres nations. Pour déterminer les nouvelles

Digitized by Google

» fins de l'homme, choisissez des cœurs neufs et des
» imaginations vierges. Ne vous confiez pas trop au
» jeune âge pour cette œuvre d'avenir, car il escom-
» pte ses années au sein des plaisirs et ne s'aperçoit
» pas qu'il règle ainsi un paiement à courte échéance
» avec la mort. Ecartez surtout les hommes pratiques
» qui vivent au jour le jour, cheminant cahin-caha
» sur tous les trottoirs de la politique, en s'ap-
» puyant aux murs, demandant leur route à
» chaque détour de principes et à tous les carre-
» fours d'événements. Combien de questions ardues
» ont été soulevées dans ces derniers temps!
» Combien de problèmes sociaux dont la solution
» s'élabore sourdement au plus profond des esprits,
» combien de vérités puissantes et fécondes à ac-
» clamer au grand jour de l'émancipation absolue!»

Pense-t-on que lorsqu'il s'agit non plus « de l'humanité tout entière adulte et progressive, » mais d'un peuple, de notre pays, par exemple, le style présente moins d'étrangeté ou moins d'emphase? il n'en est rien, les phrases que voici le prouvent. « Enchaîner la tribune et bâillonner la
» presse, déserter les principes scellés du sang
» de nos pères: il y a là une forte responsabilité
» à assumer sur sa tête. Au contraire, bien pru-
» dent sera celui qui voudra sauvegarder les
» intérêts populaires, venir en aide au prolétariat
» qui souffre, rendre redoutable, même dans le
» fourreau, l'épée de la France et faire porter haut
» et ferme le drapeau du pays, au milieu des com-
» plications européennes et à l'encontre de toute
» éventualité! Les partis se concordent assez dans
» l'examen, mais ils ne s'entendent pas dans l'ac-
» tion. Ils auront beau masser leurs forces pour

Digitized by Google

» jouer leur va-tout dans une solennelle rencontre,
» par un suprême et immense effort : le peuple se
» lasse de descendre dans la rue et de traduire
» à coups de fusils les doctrines formulées par
» des impatients. Favorisez pour plus de sûreté
» l'immixtion du peuple dans ses affaires, faites
» fonctionner les institutions en simplifiant leurs
» rouages, n'annihilez pas le droit par la multiplica-
» tion des formalités : ne vous ingéniez pas et ne
» vous alambiquez pas l'esprit, dans des prévisions
» sinistres, à trouver des moyens de coercition
» et de compression pour réfréner le génie d'un
» peuple en travail du fait si important de la
» palingénésie sociale. Ne troublez pas la France
» en marche vers ses glorieuses destinées, faites-
» en un ardent foyer où vienne flamber l'intel-
» ligence humaine ; n'éteignez pas cette lumière
» qui fait du peuple français le peuple lumineux
» par excellence, cette lumière qui se reflète sur
» la figure des autres peuples.

S'agit-il des sciences et des lettres? on n'en parle pas en termes moins ambitieux et moins bizarres.

» Honneur à la science dont les applications
» prestigieuses et les miracles changent de jour
» en jour la face du monde ! De la science dé-
» pendent les destinées matérielles de l'homme
» et les conditions du bien-être physique. A la
» science l'avenir, à la science le pouvoir absolu
» sur toute la nature !

» Quand on a là (au front) quelque chose, le
» feu sacré, et quand on se sent appelé à étudier
» la science, on néglige les errements pratiqués

Digitized by Google

» jusque là; on aborde la matière sans aucune
» idée systématique préconçue; on étudie les
» phénomènes, au moyen de procédés logiques,
» rationnels, et à l'aide d'une analyse victorieuse;
» on scrute, on explore, on fouille, on poursuit
» ses investigations jusqu'à l'élément moléculaire
» le plus ténu; on recueille ses données, on les
» concentre; on étiquette les faits, on les groupe,
» et par un travail incessant on arrive à ces
» énoncés généraux, à ces profonds théorèmes
» qui font loi, à ces hautes découvertes qui bientôt
» en rayonnant déterminent dans les diverses bran-
» ches de nos connaissances des effets analogues
» aux commotions politiques, lesquelles ébranlent
» les esprits et font jaillir une lumière nouvelle
» du fond de la pensée humaine.

« Mais le temps n'est pas à la littérature :
» elle est comme revenue à son état rudimentaire,
» depuis que les tendances de l'époque, les exi-
» gences du moment, les excentricités et les ano-
» malies de certaines productions ont fourvoyé
» le goût public ; depuis que des événements
» émouvants et grandioses tiennent les peuples
» dans une agitation fébrile; depuis qu'aux im-
» pressions morales a été substituée, comme but,
» l'exploitation des sens. On travaille encore pour
» le théâtre, mais la plupart des pièces ont pour
» objet de prendre sur les nerfs, plutôt que d'élever
» le niveau des sentiments. Rien que d'illogique
» dans la composition, d'irrationnel dans les ca-
» ractères, de heurté et d'échevelé dans le jeu
» des passions, d'anormal et d'excessif dans la
» fin qu'on se propose. La poésie est découron-

Digitized by Google

» née de son auréole, elle a cédé la parole à » la politique et à l'industrialisme, elle a vu con- » vertir en lingots sa harpe d'or. Sous l'empire » des nécessités présentes, sous le coup des ré- » volutions et dans la préoccupation actuelle des » esprits qui visent de plus en plus au positif » des choses, au profit réalisable en espèces, elle » se tait, elle est muette. La fusillade a troublé » pour longtemps la paix des cités; la fumée des » hauts fourneaux, en se projetant dans l'espace, » souille les fleurs des champs: arrière donc les » poètes! plus de poètes!

La chaire chrétienne est généralement exempte de ces abus du langage : là, les idées sont arrêtées, les principes fixes et les doctrines invariables; le sujet préserve la diction des vicissitudes du goût. On a cependant entendu un prédicateur célèbre se plaindre « de secouer en vain ses sueurs et » sa parole sur son auditoire, de ne faire ger- » mer aucune moisson dans les cœurs. » Selon lui, » le péché venant à déteindre sur la conscience, » elle ne peut recouvrer sa primitive blancheur. » Il souhaitait qu'un jour « l'équateur fût trans- » formé en table de communion et que des deux » pôles opposés les peuples vinssent en même » temps, dans la plus solennelle des fêtes, pren- » dre place au banquet sacré. » Mais ces traits, auxquels il serait facile d'en joindre beaucoup d'autres du même orateur, le caractérisent entre tous et lui sont propres; c'est le produit d'une improvisation chaleureuse qui a d'ailleurs ses beaux côtés, dans l'occasion.

Nous ne reproduisons pas certaines figures placées

Digitized by Google

sous la tutelle de grands noms, comme « les » quarante siècles contemplant une armée en ba- » taille, les quatre planches avec une pièce d'étoffe » pour faire un trône, le linge sale lavé en fa- » mille, le canapé des doctrinaires, la démocra- » tie coulant à pleins bords, le chemin des abîmes, » la lettre de faire part pour enterrer un projet » de loi; en dernier lieu, la conspiration du pa- » ratonnerre avec les nuages »..... et tant d'autres qu'on peut attribuer à un tour d'esprit individuel, et regarder comme des licences permises dans les positions élevées et dans les grands moments. Nos extraits suffisent pour prouver que l'emphase et le besoin d'innover gagnent de jour en jour; que le penchant à dire plus qu'on ne sent et plus qu'on ne pense, et à le dire autrement qu'on ne l'a fait jusque là, s'étend et s'impose de proche en proche. Oui, tel serait le style de toutes les productions qui s'expédient à la hâte pour satisfaire le besoin si général d'émotions et de nouvelles; comme ces productions exercent une influence décisive sur l'usage de la parole dans les relations quotidiennes de la vie, il ne faut pas s'étonner que les conversations soient pleines de locutions à grands mots semblables à celles que nous avons citées.

Les ouvrages composés avec réflexion et en vue de l'avenir, ne sont pas défigurés encore par le néologisme, sans en être exempts. Si la contagion passait de la littérature courante et facile aux compositions plus graves, et ce malheur ne laisse pas que d'être à redouter, il faudrait désespérer de notre langue qui fut grave et digne, pure et lumineuse au XVIIe siècle, animée, savante et riche

Digitized by Google

au XVIIIe; de notre langue dont l'universalité semblait le partage, dont les conquêtes étaient déjà si brillantes.

Qu'on rétablisse par la pensée les antichambres de Versailles, où pourtant on se piquait de bel esprit; qu'on réforme ces soirées fameuses dans lesquelles on savait déjà si mauvais gré à Buffon de dire » qu'il était facile de jeter des idées sur le papier, » mais que quand il s'agissait de clarifier le style, » c'était une autre paire de manches »; qu'on y fasse tomber un de nos journaux pris au hasard et qu'on imagine les clameurs auxquelles ce document d'un autre âge donnerait lieu, si toutefois il était compris et n'avait pas besoin d'interprète ! Peut-être serait-on déjà en droit aujourd'hui d'assurer que de notre style habituel et de notre langage improvisé en général aux grandes compositions de notre littérature, il y a plus loin que du style et du langage de nos chroniqueurs et de nos anciens poètes. Si la littérature est l'expression de l'état social, comme on l'a dit, la langue doit donner à elle seule une idée assez exacte de cet état. Les emprunts faits sans discernement et sans mesure aux branches les plus diverses de nos connaissances, en vertu des rapports les plus fugitifs saisis par notre imagination et des aperçus les plus capricieux de notre esprit; la confusion perpétuelle entre le propre et le figuré, entre le monde sensible et le monde des idées; le pêle-mêle de tous les tons et de tous les genres, depuis le sublime jusqu'au burlesque; le privilége dont le génie usait avec réserve, devenu le droit commun, et la faculté accordée à chacun de se faire une langue, ou, selon l'expression con-

Digitized by Google

sacrée, un dictionnaire à sa guise; tant d'audace, d'appareil, d'éclat, et si peu d'effet cependant, ne prouvent-ils rien contre les dispositions de l'esprit public ?

La malveillance nous reproche de manquer de principes ou de les confondre tous en toute matière; de vouloir et de ne pouvoir, ou de ne savoir jamais aboutir; de disserter indéfiniment sur toute question et de n'en décider aucune; de nous prendre à tout et de ne nous attacher à rien ; d'aspirer dans une suffisance extrême à une indépendance absolue et de mettre en oubli toutes les lois, de nous jouer de toutes les règles..... La langue que nous formons prêterait bien, il faut en convenir, quelque fondement à ces imputations, du reste fort exagérées.

Les remèdes à opposer au mal ne dépendent guère des préceptes des rhéteurs, soit anciens, soit modernes. Qui arrêterait l'entraînement des esprits? qui les rappelerait à la voie tracée par la raison de tous les temps, une fois qu'ils l'ont fatalement abandonnée? Cependant l'enseignement à tous les degrés, l'enseignement classique en particulier, offre de grandes ressources. Par lui la jeunesse doit conserver les saines traditions, l'intelligence des modèles, l'amour du beau et le culte du vrai. A l'étude de la forme il ne faudrait pas trop se presser, hélas, de substituer l'étude du fond, pour le jeune âge, selon la thèse que nous avions l'honneur de soutenir devant vous, il n'y a pas longtemps !

D'un autre côté, les grands talents de l'époque pourraient ralentir les progrès de la décadence,

Digitized by Google

en défendant les principes du goût que professaient leurs devanciers et en les mettant en pratique. C'est la mission que leur assignait naguère, à cette tribune, une voix qui vous est chère et qui mérite si bien d'être écoutée. Malheureusement, le besoin de popularité égare les grands talents sur les pas de la foule.

Enfin, Messieurs, les Académies comme la vôtre, établies dans les grands centres de population, ont aussi leur tâche à remplir; elles doivent contribuer, autant qu'il est en elles, à défendre les principes d'une sage littérature et par conséquent à maintenir les grandes règles qui concernent la langue. Si le mouvement d'idées qui bouleverse toutes les théories en matière de goût devait réagir par voie d'indifférence et d'oubli contre les monuments littéraires de la France, les Académies auraient à y ramener sans cesse les esprits et à les mettre de plus en plus en lumière, car le génie pour les produire a mis à profit le travail des siècles, car le monde civilisé les admire, et c'est la portion la plus pure de notre gloire nationale.

Digitized by Google

Lecture de M. Max. Sutaine.

—

JACQUES CELLIER, DESSINATEUR, XVIe SIÈCLE.

—

Dans la seconde moitié du XVIe siècle florissait un artiste rémois dont le nom, presque ignoré maintenant dans sa propre patrie, devait jouir alors d'une certaine célébrité, à en juger d'après les témoignages qui sont parvenus jusqu'à nous. Si la tradition orale et les souvenirs de quelques collectionneurs ne nous apprenaient que Jacques Cellier a fait, il y a quelques trois cents ans, un plan de Reims, bien peu sauraient aujourd'hui qu'il a existé ; car les archives de la ville, elles-mêmes, n'ont gardé de lui aucune trace. Notre belle bibliothèque municipale, si riche en monuments littéraires de tous les âges, l'est beaucoup moins malheureusement en ce qui concerne les œuvres artistiques rémoises, et parmi les lacunes qui s'y font remarquer, l'absence du plan de J. Cellier est certainement l'une des plus regrettables. Tout le monde comprendra, en effet, de quelle importance doit être pour l'histoire de notre ville cette pièce qui date des règnes de Charles IX ou de Henri III, et qui, si on en croit les documents qui s'y rattachent, serait le premier et le plus

Digitized by Google

ancien portrait, comme on disait alors, de notre antique cité.

Enfin, grâce aux collections de Paris, nous avons pu voir cette pièce devenue, comme on le sait, extrêmement rare. Elle est grande et de même dimension que le plan de Colin, daté de 1665. Quelques personnes pensent même que celui-ci n'a fait que se servir des planches de Cellier, sur lesquelles il se serait contenté d'indiquer les changements survenus dans l'aspect de la cité pendant le siècle qui venait de s'écouler. Voici donc, comme on le voit, l'œuvre de Jacques Cellier parvenue déjà presque à l'état de légende. S'il en était ainsi au surplus, et pour notre compte nous partageons cette opinion, les planches du plan de Colin, déposées au cartulaire de la ville, ne seraient autres que celles qui ont servi à reproduire le dessin de Cellier, et acquerraient ainsi un nouveau prix (1).

Quoiqu'il en soit, le plan de Cellier est fort beau, d'une exécution consciencieuse et parfaitement soignée dans tous ses détails. Il est intitulé : *Portraict de la ville, cité et université de Reims*, et porte en haut, à gauche, les armes de France, et à droite, celles de la ville avec la devise : *Dieu en soit garde.* Une roue et un gibet dressés

(1) Au reste, les épreuves primitives du plan de Colin sont elles-mêmes devenues fort rares, et ce portrait de notre ville de 1665 aurait bien pu finir, comme le plan de Cellier, par disparaître entièrement, si un libraire intelligent de notre ville, M. Quentin-Dailly, n'avait eu l'heureuse pensée de le reproduire à l'aide des planches du cartulaire.

Voir l'article Jean Colin.

Digitized by Google

l'une sur le marché aux chevaux, l'autre sur le marché au blé, témoignent de la promptitude et de la sévérité de la justice d'alors. Des canons garnissent les remparts, défendent les portes et mettent à l'abri d'un coup de main la vieille cité dont les habitants ont prouvé plus d'une fois, pendant les guerres désastreuses qui ont désolé le nord de la France, qu'on pouvait compter sur leur énergie. En dessinateur consciencieux, et pour compléter son œuvre, notre artiste a représenté dans la partie inférieure, à droite, quatre personnages, hommes et femmes, en costume de l'époque. La planche est signée : *Jacques Cellier invent.*, *Hugue Picart sculp.*, *Nicolas Constant imprim.*

Nous disions tout à l'heure que ce plan est le plus ancien que l'on connaisse de notre ville ; c'est qu'en effet nous lisons à droite de la planche l'avis suivant *aux lecteurs*, qui ne laisse aucun doute à cet égard.

« Vous voyez icy le plant de la ville que Jules » César appelle *Durocotorum Remorum* et qu'il » dict avoir eu de son temps la principauté de » la Gaule, à qui Strabon donne la qualité de » métropolitaine, de très digne et de très peuplée, » et sainct Hiérome de très puissante ; qui des » premières a reçu la foy et icelle donnée à » la nation françoise : qui garde depuis 1,000 » ans la saincte ampoulle envoyée du ciel pour » le baptesme de Clovis et pour le sacre des rois » suivants. C'est un premier coup d'essay pour » contenter plusieurs, tant françois qu'estrangers, » de longtemps désireux de voir et d'avoir la » figure de la dicte ville. Vous jouirez donc

Digitized by Google

» de ce premier plant en attendant que l'on » vous en désignera un plus exact et mieux » élaboure. »

On voit donc que nous n'avons pas exagéré l'importance de ce travail, le seul qui puisse nous fixer sur certains détails topographiques de notre ville au XVIe siècle et sur l'emplacement de divers monuments, que le temps, ou la main des hommes, plus impitoyable encore que le temps, ont fait disparaître depuis. Il serait vivement à désirer que nos archives pussent s'enrichir de cette pièce qui leur manque et dont, nous le répétons, l'absence est très regrettable.

Mais, outre cette œuvre d'une valeur incontestable, Jacques Cellier a laissé encore d'autres travaux dont l'importance recommande son nom à la postérité. Ces travaux, d'un haut intérêt cependant, comme on le verra tout à l'heure, sont presque complétement ignorés et connus seulement de quelques explorateurs de bibliothèque. Ils exigent une mention particulière, et nous demanderons la permission d'entrer à leur sujet dans certains détails.

En même temps que Cellier, vivait un homme qui, au milieu des sanglantes disputes civiles et religieuses qui ensanglantaient la France à cette époque, avait conservé le calme et la tranquillité d'esprit du philosophe. L'agitation de la rue, le fracas des armes n'avaient pu éteindre en lui l'amour de l'étude et le culte de la science. Cet homme, cependant, qui trouvait ainsi loin des passions de la foule un refuge au milieu de

Digitized by Google

ses livres et de ses manuscrits, avait approché les grands et presque vécu dans leur intimité. Il s'appelait François Merlin, et avait été contrôleur général de la maison de madame Marie-Elisabeth, fille unique de Charles IX; pauvre enfant, auquel Dieu fit la grâce de ne pas être témoin des discordes et des malheurs de son pays (1).

François Merlin eut un jour la pensée de réunir les matériaux précieux qu'il avait amassés avec l'amour et la patience du collectionneur érudit. Aux documents nombreux qu'il possédait lui-même, il voulut encore, faisant appel au talent et à l'imagination de l'artiste, joindre ceux qui pouvaient donner un plus grand lustre, une plus grande valeur à son recueil. Puis cette mosaïque, qui devait former ainsi un monument scientifique et littéraire d'un puissant intérêt pour ses contemporains et pour la postérité, il songea à la dédier au roi Henri III.

Il s'agissait dès-lors de trouver un artiste dont le talent fut à la hauteur de l'œuvre qu'il méditait. Quoiqu'il n'habitât pas la capitale, la réputation de Cellier, comme calligraphe et dessinateur, s'était déjà répandue au loin : ce fut lui que François Merlin chargea de l'exécution de cet important travail, qui ne contient pas moins de 220 dessins à la plume, et que le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque nationale, M. Paulin Paris, considère avec raison comme un précieux joyau parmi les trésors confiés à sa garde.

(1) On sait que madame Marie-Elisaboth mourut à l'âge de cinq ans.

Digitized by Google

Le titre nous apprend d'abord que notre compatriote a traité son œuvre en homme consciencieux, et qu'il a consacré plus de quatre années à son accomplissement. Voici ce titre : « Recher-» ches de plusieurs singularités par François Merlin, » controlleur général de la maison de feue ma-» dame Marie-Elisabeth, fille unique du feu roy » Charles dernier, que Dieu absolve, portraictes » et escrites par Jacques Cellier, demourant à » Rheims. Commencé le 3me jour de mars 1583 » et achevé le 10me de septembre mille vc quatre-» vintz et sept. »

Voici maintenant la dédicace de François Merlin.

« Au Roy.

» Sire, comme ainsy soit que la naissance m'ait fait » naturel subject et l'ellection volontaire serviteur de » vre masté, voïant qu'en vous reluisait non seulle-» mẽt l'ymage de la générosité de vos illustres » progeniteurs, ainsy que de coustume les lyõs » généreux n'engendrent rien moindre qu'eulx mes-» me, mais une gentillesse d'esprit qui est en » voz : je me suis esscié à rechercher et faire faire » ce petit œuvre pour aucunement délecter vostre » esprit, où vous pourrez voir, Sire, coñe dans » la glace du miroir que la gloire de Dieu se fait » voir asparẽte (apparente) partout l'univers et » ce par beaux caractères pour apprẽdre ceste tant » célébrée oraison dominicale en toutes sortes de » langues avec plusieurs craïons tant de ce tẽple » (temple) superbe où fut heureusement oincte » vre roïalle magté que de plusieurs trophées des » mathématiques, instrumẽts musicaux que autres » traïs de plume curieusemẽt fais qu'il vous plaira

Digitized by Google

» accepter, et je prieray Dieu, Sire, vous donner » en toute prospérité, heureuse et longue vie.

» Vostre très hũble, très obéissant sujet et » serviteur, François Merlin. »

La première partie du recueil est en effet consacrée à la reproduction de l'oraison dominicale en vingt-neuf langues différentes (1).

Chacune de ces traductions est richement encadrée dans des vignettes et des arabesques tous de formes et de style différents et presque toujours d'une exécution irréprochable. On est frappé tout d'abord de l'air de connaissance que présentent ces enroulements et ces culs-de-lampe, où le genre renaissance domine. C'est que de nos jours nos artistes n'ont rien trouvé de mieux que de remonter aux modèles du 16e siècle, et d'emprunter aux dessinateurs de cette époque leurs plus élégantes inspirations. Il est probable que l'œuvre de Cellier a été plus d'une fois compulsée et copiée, et que certains compositeurs d'ornements, parmi les plus habiles, lui doivent leurs meilleurs succès.

Toutes ces traductions de l'oraison dominicale sont écrites en caractères français, mais le savant

(1) Voici ces 29 langues : français, italien, latin, allemand, bohémien, polonais, espagnol, breton, hébreux, chaldéen, arabe, éthiopien, anglais ; autre en langue *caldaïque*, arménien grec, langue sardique, suédois, anglais antique, langue islandique, gothique ; autre en langue suédique (suédois), esclavon, hongrois, en langue rhétique *(a)*, finlandique, tartaresque et leflandique.

(a) La Rhétie, contrée dans les Alpes italiennes, comprenait à peu près le Tyrol actuel.

Digitized by Google

François Merlin pensa que, pour compléter l'intérêt que devait offrir la comparaison de ces diverses langues, il était nécessaire d'enrichir son recueil de spécimens calligraphiques de chacune d'elles; nous trouvons en effet, à la suite des 29 feuillets consacrés à cette prière, une série de 25 alphabets aussi richement illustrés. Une érudition profonde présida certainement à la recherche et à la collection de ces divers caractères. Ainsi nous signalerons entre autres : l'alphabeth illyrien occidental inventé par saint Jérome, et celui de l'illyrien occidental dont saint Cyrille fut l'auteur; puis un commencement de l'évangile de saint Mathieu en arménien; les alphabeths grec, babylonien, sarrazin et abyssin, dont il serait peut-être assez difficile de retrouver d'autres spécimens aujourd'hui (1).

Viennent ensuite 13 dessins représentant diverses parties de la cathédrale de Reims et dont plusieurs n'ont, nous le croyons du moins, jamais été reproduits. Cette partie du recueil, si intéressante pour nous, forme presque la monogra-

(1) Cette partie du recueil est intitulée comme suit :

« Plus en suivent les caractères selon la diversité des » langues cy devant escrites, semblablement non moins » utiles que plaisantes à regarder, de la main de Jacques » Cellier, demourant à Reims. »

Voici la liste des 29 alphabets : égyptien, syriaque, sarrazin, romain, hébraïque, arabe, chaldéen antique, abyssin, jacobite, indien, illyrien occidental, illyrien oriental, grec, autre grec, autre arabe, hébreu devant Hesdras, tuscan, autre idem, chaldaïque. Commencement ou partie de l'évangile de saint Mathieu en arménien, gothique, grec, babylonien, georgien, hellenic grec.

Digitized by Google

phie complète de notre admirable basilique. Nous allons donner, en leur conservant les titres explicatifs de Cellier, la liste de ces dessins.

1° Le plant ou parterre de l'église métropolitaine de Reims.

2° Le grand portal de l'église de Notre-Dame de Reims.

3° Le derrière du grand portal par dedans la dicte église.

4° Côté latéral intérieur du grand portal aux orgues.

5° Les deux petits portaux qui sont aux deux costés du grand portal par dedans sont faits en ceste sorte différant du grand de moitié.

6° Portal du cloître sur lequel sont les orgues.

7° Les orgues grosses et petites; aux grosses y a 1832 tuyaux, le grand tuiau des quelles orgues a 27 pieds de roy et, rotondité, une aulne de Paris. Les petites ont 568 tuiaux.

8° Portal du costé des fons.

9° Dedalus (ou labyrinthe).

10° Le pelpitre (jubé) de la dicte église, la porte duquel est fermée d'une porte de fer.

12° Portrait de l'hostel de Ste Croix, au derrière du quel et soubz le téâtre est inhumé deffunct le cardinal de Lorraine.

13° Portraict du dehors à main dextre de la dite église (côté de l'archevêché).

Mentionnons encore, comme souvenirs de Reims, quatre feuilles réprésentant « Le lieu où est la ste ampoule et la châsse de St Remy.

Digitized by Google

La nomenclature qui précède suffit pour constater tout l'intérêt que présente pour l'histoire de notre ville l'œuvre de Cellier. Sans lui, bien certainement, plusieurs parties principales ou accessoires de la cathédrale qu'il a décrites et qui ont disparu depuis, seraient complètement inconnues aujourd'hui. N'oublions pas que c'est la plus ancienne monographie qui existe de l'église de Notre-Dame de Reims, et que c'est notre compatriote qui, le premier, a songé à associer l'art à ses souvenirs et à laisser à la postérité ce témoignage de son admiration.

Rappelons-nous encore que tous ces dessins, qui exigent de si minutieux détails et dont plusieurs sont charmants, ont été tous exécutés à la plume, et on comprendra tout ce que l'accomplissement de cette pieuse tâche dut coûter à notre artiste de patience et de temps.

De beaux dessins représentant le portail de Notre-Dame de Paris, la Ste Chapelle du palais de justice et les orgues, font suite à la monographie de la cathédrale de Reims. Plusieurs feuilles sont consacrées à des souvenirs de Vincennes, de l'hôtel de ville, du vieux Louvre, à de charmants dessins de fleurs, et à des modèles de *pendans à aureille*, curieux échantillons de la bijouterie au XVIe siècle.

Puis, nous arrivons à la partie du livre où Cellier nous a conservé des modèles curieux d'instruments de mathématiques de l'époque. L'ensemble et les détails de l'holomètre (1), de

(1) L'holomètre servait à prendre toutes sortes de hauteurs tant sur la terre qu'au ciel ; il était composé de trois règles

Digitized by Google

l'astralabe (1), du cosmolabe (2), en usage alors, sont tracés avec la plus soigneuse précision.

Puis l'artiste nous entraîne dans le champ mystérieux de l'*astronomie*, de l'*astrologie*, de la *géomancie* (3) et autres *singularités*, comme les appelle notre compatriote dans le titre de son recueil.

Entre autres révélations curieuses auxquelles nous initie l'auteur, nous citerons l'indication de la place assignée sur le corps humain aux douze signes du zodiaque. Voici, d'après les nécromanciens et les savants de ce siècle, où l'astrologie jouait un si grand rôle, comment s'orientaient ces signes : le *bélier* sur la tête, le *taureau* sur le cou, les *jumeaux* sur les deux bras, le *cancer* sur la gorge, le *lion* sur la poitrine, la *vierge* sur l'abdomen, le *scorpion* un peu au-dessous, la *balance* sur les reins, le *sagittaire* aux deux jambes, le *capricorne* aux genoux, le *verseau* plus bas entre les jambes, et les *poissons* sous la plante des pieds.

A la suite des figures cabalistiques dont nous venons de parler, nous trouvons, ainsi que l'annonçait François Merlin dans sa dédicace au roi

mobiles dont les ouvertures et les positions donnaient les trois angles à la fois.

(1) (2) L'astralabe (ou astrolabe) et le cosmolabe. Ces instruments servaient surtout en mer pour prendre la hauteur du soleil, du pôle, d'une étoile, etc., etc.

(3) *Géomancie.* Espèce de divination par la terre. Elle consistait tantôt à tracer par terre des lignes ou des cercles par la rencontre desquels on s'imaginait deviner ce qu'on désirait d'apprendre ; tantôt en faisant au hasard par terre plusieurs points sans garder aucun ordre.

(Encyclopédie de 1778.)

Digitized by Google

Henri III, une collection complète d'*instruments musicaux avec leur tabulature et reigles au dessoubz.* Cette partie du recueil forme un traité plein d'intérêt où les artistes et les hommes spéciaux pourraient puiser de curieux renseignements. En effet, Cellier ne s'est pas borné à transmettre la description, la figure exacte des divers instruments en usage de son temps, il a pris soin encore, comme il le dit lui-même, de donner la clef, et de noter l'accord et les *reigles* de chacun d'eux. Il est certain que ce travail renferme de nombreux matériaux précieux pour l'archéologie musicale et pour l'histoire de la science de l'harmonie. Au surplus, la liste seule de ces dessins suffira pour en faire comprendre toute l'importance ; elle se compose de : la mandore, le luth, la viole, la harpe et la flûte *avec leur accord*, différents modèles de *tabourins* et de trompettes, le hautbois, le psaltérion, la vielle, la flûte d'allemand, le violon, la cornemuse, le cornet à bouquin, le carillon de cloches par quatre qui, pour être *bon*, *doit dire fa*, *la*, *sol*, *fa* ; le tambora, *espèce de cistre*, les sonnettes, propres seulement avec le tabourin, l'accordéon, les régales (espèce d'orgues), la cymbale, qui ressemble au triangle actuel, le cistre, la lyre, le clavier *pour carillonner les cloches*, la guiterne et la flûte de Pan.

A cette collection, et pour la rendre plus complète encore, notre artiste y a joint : *une fantaisie sur orgues ou épinette* faicte par M. Cotelay, de la chapelle du roy, et un *canon* à six parties, intitulé : *Roue de fortune*, dont voici les paroles.

Nous sommes trois chantans
Sur la roue de fortune,

Digitized by Google

Trois autres déchantans
Sans fascherie aucune,
Tenans fort de la lune,
Bien dispos de nos corps,
Mal garnis de pécune
Néanmoins tous d'accord.

Suivent la partie des trois *chantans* et celle des trois *déchantans*.

Le livre se termine par quelques uns de ces tours de force de calligraphie qui étaient assez à la mode à cette époque; œuvres minutieuses qui n'ont d'autre mérite que celui de la patience, et ne nous offrent plus qu'un intérêt très secondaire. Ces fantaisies se composent de divers paysages, sujets et ornements tracés au moyen de lignes d'écriture qui remplacent le trait; singularités bizarres qui pouvaient être fort appréciées au 16e siècle, mais qui de nos jours seraient bien loin sans doute d'obtenir le même succès.

Telle est l'analyse du livre de Cellier, dont la description détaillée fournirait la matière de plusieurs volumes. Toute succinte et tout abrégée quelle est, elle suffit cependant pour faire comprendre l'importance de ce recueil dont chaque page offre au savant et à l'artiste, à l'astrologue, à l'amateur de *singularités* un attrait puissant et soutenu. En le parcourant, on n'est plus surpris que ce manuscrit de l'un de nos plus anciens artistes rémois soit classé parmi les plus précieux de la bibliothèque nationale.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 11.

Séance du 22 Février 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : Mgr l'archevêque, MM. Saubinet, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, J.-J. Maquart, Duquénelle, F. Pinon, Aubriot, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, Dubois, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gainet, Pierret, Forneron, E. Maumené et Holleaux, membres titulaires ;

Et MM. Duchêne, Jourdain Sainte-Foy, de Bonnay et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Recherches sur la distillation sèche du camphorate de chaux, par MM. Gerhardt et Lies-Bodart.

Digitized by Google

Journal des Savants, n° de décembre 1849.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Gainet donne lecture d'une étude critique sur les ouvrages de M. Guizot, intitulés : *Histoire de la civilisation en Europe*, *Histoire de la civilisation en France*.

M. Jourdain Sainte-Foy lit des observations philosophiques sur le langage.

M. Henriot-Delamotte, à propos d'un article de M. Collignon, ingénieur, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, et relatif aux travaux publics exécutés en France depuis la révolution de février, fait connaître la réponse qu'il a adressée à l'auteur de cet article.

M. Maumené exécute devant l'Académie des expériences relatives à la théorie des couleurs complémentaires.

Digitized by Google

Lecture de M. Jourdain Sainte-Foy.

—

De toutes les branches de la philosophie, une des plus intéressantes dans son objet, une des plus importantes dans ses résultats, est celle qui s'applique à l'étude du langage. En effet, le langage est comme le grand réservoir de la sagesse des nations, je dirais presque de leur philosophie, si par ce mot l'on n'entendait ordinairement la combinaison réfléchie et logique de plusieurs idées qui s'enchaînent et forment par leur liaison un système tout entier. Ce n'est point ainsi, vous le savez, Messieurs, que le peuple procède dans ses opérations. Sa sagesse, quand il est sage, est une sagesse instinctive, prime-sautière, comme disait Montaigne; qui a le sentiment et le goût des choses, plutôt qu'une connaissance profonde et réfléchie, qui les perçoit par une intuition immédiate, et dont bien souvent elle n'a pas la conscience. C'est bien là, d'ailleurs, ce qu'exprime le mot sagesse lui-même, considéré dans son étymologie : *sapere*, avoir goût, d'où est venu notre mot *savoir*. Mais cette vue immédiate des choses qui est le caractère propre de l'intuition, pour n'être pas réfléchie, n'est ni moins claire ni moins certaine. Et la sagesse contenue dans les mots du langage humain est quelquefois si haute et si large, elle excède tellement les limites de la sphère intellectuelle des peuples qui l'ont parlé; elle est tellement en dehors

Digitized by Google

du cercle de leurs idées et de leurs sentiments habituels, qu'elle fournit un argument presque invincible à ceux qui croient que le langage a été révélé primitivement à l'homme. Il serait difficile, en effet, d'expliquer sans cela le sens prophétique et divin d'un grand nombre de mots, comme il s'en trouve dans toutes les langues, même en celles qui sont le moins cultivées. D'autant plus que si le développement et la perfection d'une langue suivent dans leur marche le cours de la civilisation du peuple qui l'a parlée, la formation des mots dont elle se compose a une date beaucoup plus ancienne, et coïncide quelquefois avec les commencements de l'histoire de ce peuple. On peut donc considérer certains mots du langage humain comme des prismes où la lumière du ciel se joue, se décompose et se rend accessible à nos faibles regards.

Croyez-vous, par exemple, Messieurs, que les Romains avaient bien la conscience de ce qu'ils faisaient, quand ils allaient chercher dans le verbe *venire*, venir, la racine du mot qui devait exprimer l'idée de grâce et de pardon, *Venia*; ce mot n'est-il pas comme une traduction du mot *Messiah*, Messie, sous lequel les juifs désignaient celui qui devait venir apporter aux hommes la grâce et le pardon de Dieu? Qu'est-ce que le Messie chez les Hébreux? Celui qui doit venir. Qu'est-ce que le pardon chez les Romains? Ce qui vient, ce qui doit arriver dans le temps voulu. Les Hébreux et les Romains se sont-ils entendus à une si grande distance de temps et d'espace pour exprimer par la même image une idée identique? Pourquoi l'idée de grâce et de pardon réveillait-elle chez les derniers la pensée

Digitized by Google

d'une chose qu'on attend, et fixait-elle leurs regards vers l'avenir? Pourquoi exprimaient-ils par le même mot l'idée du mal, et celle du fruit à l'occasion duquel le mal est entré dans le monde? *Malum* ne désigne-t-il pas à la fois et la pomme et le mal physique ou moral? Est-ce au hasard qu'il faut attribuer ces coïncidences? Ce serait donc aussi par hasard que les Indiens auraient désigné du même nom le serpent et le péché?

Ces mêmes Indiens avaient-ils réfléchi bien longtemps avant de composer leur mot *poultra* qui répond à celui de *fils*, *filius* dans notre langue, et dont l'étymologie indienne signifie: qui délivre de l'enfer? Pourquoi le fils délivre-t-il de l'enfer, plutôt que le père, plutôt que le frère, plutôt que l'ami? Cette étymologie est d'autant plus frappante que nous la retrouvons, à peu de chose près, dans la langue allemande. En effet, les Germains, pour exprimer l'idée de réconciliation, se servent du mot *versöhnen* qui, traduit littéralement dans notre langue, signifierait *parfilier*. En d'autres termes, l'idée de réconciliation ou de pardon rappelait à l'esprit des Germains l'idée d'une action qui passe par le fils, et qui nous est communiquée par lui. Y a-t-il eu accord entre les Indiens et les Germains? La langue de ces derniers porte, je le sais, des caractères sombreux de ressemblance avec celle des premiers: et les savants ont cru devoir en conclure une identité d'origine. Mais cette identité suffirait-elle pour expliquer des analogies aussi frappantes que celle dont je viens de vous entretenir?

Si, de l'ordre purement religieux et théologique, nous passons dans l'ordre métaphysique et moral,

Digitized by Google

nous trouvons dans le langage des rapports qui ne sont ni moins curieux, ni moins instructifs. Vous savez, Messieurs, que le verbe chez les hébreux n'avait point de présent. Lorsqu'ils voulaient exprimer celui-ci, ils étaient obligés de se servir, ou du passé, ou du futur, en ajoutant à cette forme un signe qui lui donnait en quelque sorte celle du présent. Vous reconnaissez bien là ce peuple privilégié, dépositaire des plus antiques souvenirs et des plus lointaines espérances de l'humanité : ce peuple, rappelé sans cesse au passé par les livres de Moïse son législateur, et poussé en même temps avec une force égale vers l'avenir par les oracles de ses prophètes. Mais cette absence du temps présent dans le verbe hébreu prouve du moins que la langue d'un peuple peut, à la rigueur, se passer des signes qui l'expriment. Or ceci suppose que cette idée n'est pas essentielle à l'esprit humain. Car toute idée nécessaire doit avoir un signe propre qui la représente. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, dans cette particularité de la langue hébraïque une philosophie bien profonde et bien vraie ? En est-il un seul parmi vous qui crût pouvoir donner une définition du présent ? Pendant que vous seriez occupés à le définir, il vous échapperait et fuirait devant vous. Le présent ! C'est à peine si vous pouvez le nommer : et nos langues reproduisent sous une autre forme et dans un autre genre, ce caractère de la langue hébraïque que je viens de vous signaler. Savez-vous comment les Allemands désignent l'idée du présent ? Leur mot *gegenwart* se compose de deux mots dont l'un, *wart*, signifie *attendre*, tandis que l'autre, *gegen*, signifie *à l'encontre*,

Digitized by Google

vis-à-vis. Ainsi, le mot qui désigne le présent chez les Allemands, offre à leur esprit l'image d'un homme qui se pose en quelque sorte vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose, et qui l'attend. Attendre, c'est là, Messieurs, le présent de l'homme. Et nous retrouvons dans nos langues, dans la nôtre en particulier, le même fait, la même analogie, la même impuissance à nommer le présent. Comment nommer, en effet, un objet qu'on ne peut saisir? Que signifie notre mot *présent*? Etudions-le dans son étymologie, et là, décomposons les éléments qui le constituent. Nous y trouvons deux idées unies ensemble; l'idée de l'être, *esse*, et l'idée d'une chose qui nous précède, qui est devant nous, *præ*. Ainsi, chez les peuples d'origine latine, comme chez ceux d'origine germaine, le présent ne se nomme pas, et le mot qui l'exprime représente l'image d'une chose qui est ou plutôt qui court devant nous. Ne trouvez-vous pas, dans cet accord de langues si opposées et de peuples si divers, l'indice d'une vérité philosophique bien frappante ?

Le caractère d'un peuple se manifeste principalement dans la manière dont il conçoit les idées métaphysiques et morales, et dans les mots par lesquels il les exprime. Ainsi, il est bien remarquable que les peuples d'origine pélasgique expriment l'idée de la divinité par un mot qui désigne en même temps l'idée de vision ou d'intuition: *Theos*, d'où le mot latin *Deus*, qui a donné naissance à notre mot *Dieu*, et qui appartient à la famille du mot *theaomai*, *theoro*, voir. Que ce soit l'idée de Dieu qui ait précédé dans l'esprit de ces peuples l'idée de vision, d'intuition; ou que ce soit celle-ci qui ait précédé l'autre, ceci

Digitized by Google

est tout-à-fait indifférent pour le fond de la question. Le point capital gît dans le fait de l'analogie entre ces deux idées. Pour exprimer l'idée de Dieu, les Germains, au contraire, emploient un mot qui rappelle l'idée de bonté. *Gott*, Dieu. *Gut*, bon. La différence qui existe dans le caractère de ces deux branches de peuples ne se reproduit-elle pas d'une manière bien exacte dans la différence des mots dont ils se servent pour désigner l'idée de la divinité? Ne trouvez-vous pas là, en partie, l'explication de cette vue claire, nette, de cette manière précise d'exprimer les choses qui caractérisent les peuples d'origine pélasgique; comme aussi de cette simplicité, de cette bonté, je dirais presque de cette bonhomie qui distinguent les peuples Germains?

Passons maintenant de l'ordre métaphysique et moral à l'ordre psychologique et rationnel. La pensée de l'homme se produit sous trois formes principales : la synthèse, l'analyse et la délibération. L'homme, quand il pense, amasse et unit par la synthèse les éléments qu'il veut combiner ensemble. Ou bien il détache, coupe, retranche par l'analyse les éléments qu'il veut décomposer afin de les étudier à part. Ou bien encore, il compare entre eux les divers éléments qu'il a recueillis, afin de choisir ceux qui doivent déterminer en lui une conviction ou une résolution. Eh bien! Messieurs, ces trois formes de la pensée sont merveilleusement exprimées par trois mots propres à la langue latine, et dont l'un est passé dans notre langue. *Cogitare* désigne la pensée synthétique qui amasse, unit et combine. *Putare* indique l'analyse qui sépare, coupe et retranche; et enfin le mot *pensare*, qui est passé

Digitized by Google

dans notre langue, exprime la pensée qui délibère et réfléchit avant de choisir.

Je remarque dans le souvenir trois nuances distinctes, dont chacune est reproduite par un mot spécial. Tantôt le souvenir est facile, et le fait ou l'idée qui en est l'objet est tellement familier qu'il suffit, en quelque sorte, pour qu'il se représente à l'esprit, de lui faire un léger signe et de l'appeler, pour ainsi dire, à voix basse. Le mot *se rappeler*, c'est-à-dire appeler à soi de nouveau un objet, indique parfaitement cette nuance. Tantôt, au contraire, le souvenir est plus difficile, et sa marche est plus lente. La pensée ou le fait qu'on veut se rappeler arrive, pour ainsi dire, à l'esprit par des voies souterraines, longues et détournées. C'est le souvenir proprement dit : *venire sub*, venir par en-dessous. D'autres fois, enfin, le souvenir se rattache à une affection. Ce que l'on veut se rappeler, c'est un objet aimé. Pour exprimer cette forme, nos pères avaient pris de la langue latine un mot, que nous avons eu la maladresse de laisser périr dans notre langue. Se *recorder*, en latin *recordari*, donner de nouveau à son cœur par le souvenir une émotion qu'on avait éprouvée, n'est-ce pas là, Messieurs, un mot précieux et dont nous devons sentir bien des fois l'absence? Je voudrais encore, si je ne craignais d'abuser de votre attention, vous faire remarquer les nuances si gracieuses et si vraies qui distinguent l'*esprit* des Français du *witz* des Allemands et de l'*humour* des Anglais. Pour avoir ce que nous appelons de l'esprit, il faut que l'Allemand l'aiguise, pour ainsi dire. C'est un esprit travaillé, aiguisé, préparé, et qui, par conséquent, manque un peu

Digitized by Google

de naturel. *Witz*, esprit, en allemand ; *wetzen*, aiguiser.

L'esprit anglais a quelque chose de la mollesse et de la fluidité de l'eau, qui est comme l'élément de cette nation : il est flottant, capricieux, vague, et souvent insaisissable comme les brouillards humides qui enveloppent le sol. C'est l'*humour*.

Chez nous l'esprit est quelque chose de léger, de pétillant, de mousseux, pour ainsi dire, comme l'esprit qui s'échappe de plusieurs de nos vins ; et je ferais volontiers hommage de l'invention de ce mot à votre pays, qui produit nos vins mousseux, et où a pris naissance un des hommes qui ont le mieux reproduit dans leurs œuvres l'esprit français. Ici vous reconnaissez La Fontaine.

Il n'y a pas jusqu'à ces bons Chinois qui ont voulu aussi faire de la philosophie dans leur langue. Mais de la philosophie chinoise, vous en avez probablement, Messieurs, une bien pauvre idée. Malheureusement pour elle, loin de la réhabiliter dans votre esprit, je vais affaiblir encore la mince idée que vous en aviez déjà. Vous savez, Messieurs, que la langue chinoise se distingue des autres, en ce que celles-ci sont phoniques ou composées de sons que les lettres reproduisent par leurs diverses combinaisons : tandis que la langue chinoise est *graphique*, c'est-à-dire que chaque idée y est représentée par un signe particulier, de telle sorte que celui qui sait lire, et celui-là seulement, connaît toutes les idées qui forment comme l'intelligence de ce peuple. Eh bien, Messieurs, croiriez-vous que ces Chinois, pour exprimer l'idée de dispute, ou de querelle, représentent deux femmes attachées en-

Digitized by Google

semble dos à dos. Vous reconnaissez bien là, Messieurs, une chinoiserie du genre de celles que vous avez vues si souvent dans les porcelaines qui nous viennent de ce pays. Si cette mauvaise plaisanterie ne nous venait des Chinois, je croirais devoir protester ici contre elle au nom de tous les maris. Je ne voudrais pas, Messieurs, vous laisser sous l'impression que ce fait a pu produire dans votre esprit. Il serait contre le principe d'où je suis parti en commençant, un argument trop puissant, et prouverait que la langue, bien loin d'être l'expression philosophique des idées, les prend quelquefois à rebours, au contraire. Je vous dirai donc, en terminant, que les Chinois, pour désigner un ami, tracent la figure de la pierre la plus précieuse et la plus rare qui se trouve chez eux.

Digitized by Google

Lecture de M. Maumené.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer une expérience que je crois nouvelle et de quelque intérêt pour les démonstrations de la théorie des couleurs complémentaires.

On sait que deux couleurs complémentaires réunies produisent du blanc, et on le montre ordinairement dans les cours en faisant usage de deux verres, l'un de couleur rouge, l'autre de couleur verte, dont les teintes, quoique assez prononcées, disparaissent entièrement pendant l'interposition simultanée des deux lames entre l'œil et la source lumineuse.

J'ai eu, depuis plusieurs années, l'occasion d'arriver au même résultat en me servant de liqueurs colorées, et surtout en faisant le mélange d'une dissolution de cobalt et d'une dissolution de nickel, bien pures toutes deux et étendues d'eau jusqu'à leur donner une intensité de couleur à peu près égale. Le *rouge-rose* du cobalt est complétement éteint par le *vert* du nickel, même dans des dissolutions concentrées, et la liqueur mixte reste incolore.

On réussit d'autant mieux, bien entendu, que les dissolutions ont été plus exactement purifiées : parfois il reste une très légère teinte jaune brunâtre ; mais elle ne laisse aucun doute sur la recomposition de la lumière blanche.

Digitized by Google

Les deux métaux sont souvent mêlés dans les produits de laboratoire, et on s'étonne alors d'obtenir d'abondants précipités dans des liqueurs presque incolores ; mais on trouve aisément, par ce qui précède, l'explication de cette singularité. Tous les chimistes qui ont manié le nickel et le cobalt retrouveront probablement le souvenir de ces faits, d'ailleurs, si faciles à vérifier.

Digitized by Google

Lecture de M. Gainet.

—

ÉTUDE CRITIQUE

SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE, ET SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE,

PAR M. GUIZOT.

—

J'ai un motif pour réunir ces deux ouvrages dans une même étude. Le premier est la préface du second : il en est en même temps le complément. L'histoire de la civilisation en Europe, quoique restreinte en un seul volume, est plus complète en ce qu'elle atteint son but, et se poursuit jusqu'au 18e siècle. L'histoire de la civilisation en France, malgré ses quatre volumes, n'arrive que jusqu'au 15e siècle. Ce dernier travail manque de conclusion : on ne fait qu'entrevoir la pensée finale de l'auteur. Mais son premier travail la restitue ; on l'y retrouve tout entière. J'ai donc dû ne pas séparer ce qui se complète mutuellement.

Les appréciations de l'auteur sur les diverses métamorphoses, sur les progrès de la civilisation en Europe, sont nettement accusées dans le premier ouvrage ; mais, dans le second, la pensée de l'auteur se déploie plus à son aise ; il s'attache surtout

Digitized by Google

à fournir ses preuves d'érudition et à produire les monuments qu'il a consultés ; et, pour le faire avec plus d'étendue, il restreint son étude à une seule nation, à celle qui, parmi les nations de l'Occident, résume plus fidèlement la civilisation de l'Europe ; celle qui, au jugement de l'auteur, est à la tête du mouvement européen, c'est-à-dire, la nation française.

Je me propose, dans une suite d'essais, de suivre M. Guizot dans les diverses parties de son long travail. Mais, dans cette étude préliminaire, je m'en tiens à des réflexions générales qui me semblent devoir jeter du jour sur les détails qui suivront.

Et d'abord, jetons un coup d'œil sur les travaux analogues à celui de l'illustre professeur.

L'idée de civilisation en réveille mille autres. Il y a très peu d'idées plus complexes. Une des plus grandes entreprises de l'esprit humain est donc de présenter le tableau historique de la civilisation. Cette tâche a été entreprise par les hommes les plus éminents des temps modernes.

Je ne dirai rien de Vico, le premier en date. Son esprit, étrangement systématique, a porté malheur à des aperçus très lumineux. Herder et Hégel ont fait sensation en Allemagne, mais leurs poèmes épiques ne sont pas de l'histoire. Leur philosophie panthéiste, et pour cela inintelligible, ne peut avoir l'honneur d'être comparée à des ouvrages vraiment sérieux.

M. Schégel a fait à Vienne sur la philosophie de l'histoire un cours à peu près dans le même temps où M. Guizot faisait le sien à Paris. L'un

Digitized by Google

et l'autre furent vivement applaudis. Leurs conclusions sont différentes. Le professeur de la Sorbonne admet en Europe un progrès continu dans la civilisation depuis le xe siècle. Le professeur de Vienne, au contraire, voit la civilisation dans les deux derniers siècles se ralentir, du moins dans ses parties les plus essentielles, à mesure qu'un principe étranger à cette civilisation paraît s'y mêler et la corrompre. Ce principe est ce qu'il appelle un retour vers l'antiquité païenne, vers son matérialisme au préjudice du spiritualisme chrétien. M. Guizot voit dans les caractères du temps présent, presque de l'optimisme, et, pour l'avenir, les plus heureux présages.

Notre patrie a été assez féconde en hommes supérieurs qui ont appliqué leur génie à nous tracer le tableau de la civilisation. J'en trouve quatre avant M. Guizot: Bossuet, Montesquieu, Voltaire et Châteaubriand.

Bossuet a pris le genre humain à son origine et le suit jusqu'à la chute de l'empire romain. Voltaire a voulu le suppléer, et saisir les événements touchés par Bossuet pour les plier à ses interprétations sceptiques. Châteaubriand et Guizot ont voulu continuer l'évêque de Meaux et le rectifier chacun à leur manière. Ils l'ont avoué l'un et l'autre.

Le seul reproche qu'on adresse à l'auteur des *discours sur l'histoire universelle*, c'est d'avoir mis les peuples trop directement sous l'action de la Providence, de les avoir enfermés dans le cercle infranchissable de la volonté divine, au préjudice de la spontanéité du mouvement humain.

La pensée de Bossuet a été, en effet, de respecter

Digitized by Google

dans la Providence le pouvoir de faire aboutir certains grands événements à un terme qu'elle a prévu, et qui s'accorde avec ses desseins, et cela sans vouloir porter atteinte à la liberté individuelle. Il n'a pas cru qu'il y eût là contradiction.

Je crois qu'en principe il n'est pas d'une haute philosophie d'affirmer que l'action de la Providence sur les grands événements de l'histoire soit nulle. En fait, il faut anéantir les prophéties d'Isaïe et de Daniel pour convaincre Bossuet d'erreur. Les différents écrivains de nos jours qui ont insisté sur cette objection, ont en vain essayé de lui donner des proportions que la raison et les faits lui refusent.

Du reste, pour les époques traitées par Bossuet, il est peu à espérer qu'il sera remplacé par quelque chose de mieux. Son mérite d'historien du premier ordre est incontesté. On peut ratifier ce jugement d'un critique étranger : « Bossuet est le plus grand nom des lettres en Europe. » Or, son histoire est le plus beau titre de cette immense réputation.

Voltaire était assez puissant pour ne trouver aucune tâche au-dessus de ses forces. Ce ne sont donc pas les forces qui lui ont manqué. C'est la gravité de l'historien. L'histoire du genre humain gênait le système qu'il a cherché jusque dans ses derniers jours à faire prévaloir. Lorsqu'il n'a pu réussir à rendre ridicules les traditions générales, il a essayé d'en ébranler l'autorité. Son essai sur les mœurs, qui aurait dû être son principal ouvrage, est à l'histoire ce que la caricature est à la peinture. Il n'a mis en relief que le côté ridicule des choses et des hommes. Ses réticences sont pires que ses

Digitized by Google

mensonges. Et cependant, il y a des pages admirables dans l'essai ; il y a des traits sur l'appréciation de l'histoire moderne qu'on ne trouve que là. On sent ce que l'auteur du siècle de Louis XIV, de l'histoire de Charles XII et de Zaïre, aurait pu faire. Il a blessé sa gloire lorsqu'il ne croyait atteindre que la foi des peuples.

Le plan de Montesquieu, dans l'esprit des lois, ne paraît point embrasser toute l'histoire de la civilisation; mais la matière restreinte s'est trouvée si féconde sous sa main qu'il nous a parlé de tout sans faire violence à son sujet; et il a parlé toujours avec originalité et souvent avec profondeur. On a peur d'être injuste envers ce grand homme trop critiqué, en lui reprochant des divisions et des catégories plus ingénieuses que vraies, quelques principes qu'une saine morale doit modifier ; mais on a oublié ces taches lorsqu'on voit comment il sait défendre les éternels principes de la justice et le respect pour l'autorité, avec cette éloquence qui flétrit les institutions et les lois contraires à la dignité humaine et à la liberté politique.

Il a accordé à la religion et à la morale, qui en est le corollaire, à peu près la place qui leur appartient naturellement parmi les causes qui assurent le triomde la vraie civilisation : il l'a fait dans un siècle où il fallait du courage pour ne pas paraître matérialiste.

Si Chateaubriand n'avait que ses études historiques pour occuper une place à côté de ces hommes d'élite, ce serait lui rendre un mauvais service que de le soumettre à cette comparaison. Mais ses études historiques se complètent par son génie du christianisme ; avec ce secours il soutient la concurrence.

Digitized by Google

Ce n'est ni la précision d'une démonstration rigoureuse, ni des conclusions appuyées sur une érudition méthodique qu'il faut chercher dans Chateaubriand. Il connaît l'antiquité, il connaît son histoire nationale; mais il se sert de ces connaissances comme le veut la nature de son génie; il leur donne l'empreinte de sa vive imagination. Il ne peut pas raconter, il faut qu'il chante. Mais il faut avouer que sa muse est allé s'inspirer à des sources bien pures, elle est allé à la source même du beau et du vrai, puisque la civilisation chrétienne lui a fourni des accents si sublimes et si pathétiques. Du reste, au point de vue même d'une philosophie positive, il a des considérations de la plus haute portée. Il s'est donc placé à coté des hommes illustres qui ont rendu leur mémoire vénérable en combattant pour la vérité.

J'ai cru découvrir dans la pensée de M. Guizot, qu'il avait voulu prendre une position moyenne entre ces extrêmes, se placer entre Voltaire et Bossuet, créer, en un mot, en conciliant les contraires, un juste milieu appliqué à l'histoire. Il était digne de l'un des émules de l'école éclectique, de tenter en invoquant une raison supérieure, ou ce que l'on prenait pour elle, de tenter, dis-je, une grande transaction, un traité de paix au nom de tous les partis, au nom de tous les principes; de faire, enfin, pour l'histoire ce que MM. Cousin et Jouffroy faisaient pour la philosophie.

Cette prétention à la neutralité soulève ici une question assez importante: celle de savoir si on peut appliquer à l'histoire de la civilisation, la méthode purement descriptive qu'on a employée avec succès

Digitized by Google

dans les histoires particulières. D'après ce système, on laisse au lecteur seul le soin de tirer la moralité des événements. L'historien se pose comme témoin impartial, jamais comme juge. Je ne conteste pas que cette manière ait pu avoir ses succès (MM. Ségur et de Barante en témoignent :) mais est-elle dans la nature? Convient-elle à l'immense majorité des lecteurs? Ne rabaisse-t-elle pas d'ailleurs la dignité de l'historien qui, par ses lumières et ses graves études, semble avoir acquis le droit, en s'appuyant sur le passé, d'avertir l'avenir, droit que le public lui demande d'exercer, pourvu qu'il le fasse sobrement, sans déclamation, et avec un profond respect envers la justice éternelle. Au surplus, cette promesse de raconter avec indifférence est un mensonge contre notre nature; l'historien sait rendre significatif son silence même, et de témoin devient toujours avocat.

Mais si la méthode purement descriptive trouve à peine sa justification dans l'histoire particulière, que penser de l'histoire générale de la civilisation, qui n'est plus l'histoire proprement dite, mais l'esprit de l'histoire? C'est une vérité triviale que dans l'histoire de l'humanité les faits ne sont que des enveloppes, c'est même là ce qui l'élève infiniment au-dessus des autres histoires. Ce sont donc les idées qui font et défont les sociétés, par leur présence ou leur absence, par leur vérité ou leur fausseté. Ce sont les idées qui arrêtent ou précipitent les révolutions.

Dans un tel sujet les faits ne doivent paraître que comme supports indispensables des idées, comme signes extérieurs et visibles des révolutions invisibles qui se sont accomplies dans les esprits.

Digitized by Google

Les formes de gouvernement, les institutions politiques, les finances, le commerce et les arts, tiennent une grande place dans l'histoire de la civilisation. Leurs vicissitudes et leurs péripéties y sont la portion saillante, parce qu'elles sont à la surface; mais derrière ces faits sont les causes, les puissances qui produisent les faits ; il y a les croyances, les opinions, la religion, la philosophie, les superstitions, c'est-à-dire cet ensemble d'idées et de convictions vraies ou fausses, utiles ou nuisibles qui engendrent les mœurs et un état social qui leur corresponde.

Or, pour juger toutes ces choses, il faut les observer et les interroger au nom d'une autorité supérieure à la sienne, au nom de ces principes proclamés par l'immense majorité du genre humain; principes qui sont la justice, la foi et la morale générale. Or, ces principes existent : ils ne meurent jamais dans la conscience des peuples. Et le premier devoir de l'historien, sa principale mission est de ne pas les méconnaître au milieu des passions du moment. L'histoire se refuse à être plus sceptique que le genre humain. Or, c'est dans ce qu'il y a d'éternel et d'immuable dans la pensée humaine, dans la tradition, que se trouve la clé pour expliquer l'histoire générale et les lois du développement de la civilisation.

M. Guizot a la pensée trop haute pour ne pas rendre hommage à cette vérité; et dès le début de son cours il affiche une grande prétention à faire une large part au développement moral de l'humanité. Cette belle promesse reste sans fruit, il s'en tient à des apparences. Selon lui, les divers éléments

Digitized by Google

de la civilisation européenne se réduisent aux suivants. D'abord l'élément romain, l'élément barbare et l'église ; plus tard la féodalité, la royauté et les communes. Puis enfin, arrivant aux temps modernes, ces divers éléments, après avoir vainement cherché chacun pour son compte à obtenir la victoire, s'équilibrent et s'effacent dans la nation, où il ne reste plus que deux choses : le gouvernement et le pays.

Ces diverses pièces, il les décrit séparément avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'art. Nous voyons leur rôle dans le mécanisme de la politique, leurs combats, leurs victoires et leurs défaites ; mais il me semble que je n'ai pas vu chez M. Guizot les caractères essentiels de la civilisation européenne assez nettement accusés. Tout ce qu'il nous dit ne nous donne pas la raison d'être de cette société si profondément différente de tout ce qui a précédé : cette différence même il l'a peu sentie. Il lui manque donc quelque chose, il n'est pas remonté assez haut pour le trouver. J'espère en découvrir ailleurs le motif. Ainsi il décrit toujours magnifiquement le phénomène extérieur, mais l'idée lui apparait souvent incomplète.

J'ose à peine dire d'un écrivain, au ton si absolu, à la raison si fière, d'un écrivain d'une vue si longue et si ferme, qu'il s'est fait un système de ne prendre parti dans aucune des grandes questions qui ont agité les esprits dans les âges qu'il passe en revue. Il n'ose qualifier ni le vrai ni le faux. Il a l'air indifférent entre l'église et la philosophie, entre le spiritualisme et le sensualisme. On pourrait donc croire qu'il manque de critérium, qu'il ne sait au nom de quoi juger ; ou plutôt il refuse de pro-

Digitized by Google

noncer dans les circonstances les plus importantes.

Il suit de là que sa louange comme son blâme sont souvent sans portée. Sa critique est juste le plus souvent dans la mesure où il l'exerce, mais elle est timide et incomplète.

Cette position mitoyenne que prend M. Guizot, lui donne les allures d'une haute impartialité : il semble fuir avec soin l'entraînement d'un zèle passionné. Mais on a bientôt reconnu que lui aussi il a abordé l'histoire avec un parti pris, avec une idée préconçue, et que quelquefois, quoique rarement, il fait violence aux faits pour caresser sa pensée.

Sa partie la plus faible, comme étude des faits, ce sont les origines du christianisme.

Partout ailleurs, alors même qu'il est faux dans ses appréciations, on le trouve érudit, exact: mais il a un art de grouper les faits, de les présenter sous un jour qui convient à son but et qui produit tout son effet. Ses conclusions sont d'ailleurs encadrées dans des considérations générales et philosophiques qui sont la partie la plus brillante de son talent. Lorsqu'il arrive qu'il dévie du vrai, et que ces réflexions tombent de tout leur poids sur un lecteur inattentif, l'erreur est consommée.

Si on veut maintenant se rendre compte de la physionomie générale de cet ouvrage, la première chose qui frappe, c'est le ton grave et sérieux de l'auteur. Sa manière de traiter l'histoire est bien digne du sujet qu'il a choisi.

Ce qui frappe encore c'est une méthode aussi savante que naturelle, pour disposer ses matières, les coordonner sans confusion, le lecteur le suit constamment sans fatigue et même avec le plus vif

Digitized by Google

intérêt, et ce qu'il lit prend aisément place dans la mémoire.

Comme écrivain, M. Guizot, on le sait, a toujours une grande élévation de style et de pensée. Il a une manière de peindre à grands traits qui rappelle celle de Bossuet. Il a cette plénitude de phrase qui ne nuit pas à l'énergie. Avec moins de prétention que Montesquieu, il a de lui cette perspicacité fine qui démêle dans les faits comparés, non seulement le trait le plus caractéristique, mais encore ces conjectures probables et ingénieuses qui jettent du jour sur un événement ou sur un siècle.

Malgré ses défauts, l'histoire de la civilisation de M. Guizot sera longtemps lue avec intérêt par les hommes sérieux.

Le succès suivra toujours les travaux d'un grand écrivain, d'un érudit judicieux, qui met de l'ordre et de la clarté dans une foule de précieuses citations. Aux œuvres qui ont ce caractère, une place d'élite est réservée parmi les monuments littéraires de notre époque. C'est pour cette raison même que les erreurs qu'elles renferment deviennent plus dangereuses et doivent être signalées avec le même soin que les enseignements utiles qu'elles contiennent. Voyons maintenant comment M. Guizot aborde son sujet. C'est par une définition de la civilisation : elle mérite d'être remarquée. Elle donnera un commencement de justification à l'une des assertions qui précèdent :

« Deux faits, dit-il, sont compris dans le grand fait » de la civilisation, il subsiste à deux conditions, » et se révèle à deux symptômes : le développe- » ment de l'activité sociale, et celui de l'activité

Digitized by Google

» individuelle ; le progrès de la société et le progrès » de l'humanité. Partout où la condition extérieure » de l'homme s'étend, se vivifie, s'améliore ; par- » tout où la nature intérieure de l'homme se mon- » tre avec éclat, avec grandeur, à ces deux signes, » et souvent même malgré la profonde imperfection » de l'état social, le genre humain applaudit et » proclame la civilisation. »

Il ajoute de plus que ces deux éléments s'engendrent réciproquement, que si l'un des deux prédomine, l'équilibre tend promptement à les rétablir. A part nos réserves pour cette dernière observation, on peut accepter cette définition dans sa généralité.

Or du fond même de cette définition, M. Guizot fait jaillir un corollaire qu'un esprit sérieux comme le sien ne pouvait pas négliger et qui aurait dû conserver un peu plus d'influence sur toute la suite de son ouvrage.

Je laisse l'auteur parler lui-même, afin qu'on juge en même temps ce qu'il y a de beau et de timide dans cette exposition.

« Je ne puis pas, dit-il, ne pas poser une ques- » tion que je rencontre ici ; une de ces questions » qui ne sont plus des questions historiques propre- » ment dites, qui sont des questions, je ne veux » pas dire hypothétiques, mais conjecturales, des » questions dont l'homme ne tient qu'un bout, dont » il ne peut jamais atteindre l'autre bout, dont il » ne peut faire le tour, qu'il ne voit que par un » côté ; qui cependant n'en sont pas moins réelles, » auxquelles il faut bien qu'il pense, car elles se » présentent devant lui, malgré lui, à tout moment.

Digitized by Google

» De ces deux développements dont nous venons » de parler, et qui constituent le fait de la civili- » sation, du développement de la société d'une part » et de l'humanité de l'autre, lequel est le but? » lequel est le moyen? Est-ce pour le perfection- » nement de sa condition sociale, pour l'amélioration » de son existence sur la terre que l'homme se dévelop- » pe tout entier, ses facultés, ses sentiments, ses » idées, tout son être? Ou bien l'amélioration de la » condition sociale, les progrès de la société, la société » elle-même n'est-elle que le théâtre, l'occasion, le » mobile des développements de l'individu? En un » mot, la société est-elle faite pour servir l'indi- » vidu, ou l'individu pour servir la société? De » la réponse à cette question dépend inévitable- » ment celle de savoir si la destinée de l'homme est » purement sociale, si la société épuise et absorbe » l'homme tout entier, ou bien s'il porte en lui quel- » que chose d'étranger, de supérieur à son existence » sur la terre.

L'auteur continue : « Messieurs, dit-il, un homme » dont je m'honore d'être l'ami, un homme qui a » traversé des réunions comme les nôtres, pour » monter à la première place dans des réunions moins » paisibles et plus puissantes; un homme dont toutes » les paroles se gravent et restent partout où elles tom- » bent, M. Royer-Collard, a résolu cette question, se- » lon sa conviction du moins, dans son discours sur le » projet de loi relatif au sacrilége. Je trouve dans » ce discours ces deux phrases : Les sociétés hu- » maines naissent, vivent et meurent sur la terre; » là, s'accomplissent leurs destinées, mais elles ne » contiennent pas l'homme tout entier. Après qu'il

Digitized by Google

» s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble » partie de lui-même, ces hautes facultés par les- » quelles il s'élève à Dieu, à une vie future, à des » biens inconnus dans un monde invisible... Nous, » personnes individuelles et identiques, véritables » êtres doués d'immortalité, nous avons une autre » destinée que les états.

» Je n'ajouterai rien, dit M. Guizot, je n'entre- » prendrai pas de traiter la question même, je me » contente de la poser. Elle se rencontre à la fin » de l'histoire de la civilisation : quand l'histoire de » la civilisation est épuisée, quand il n'y a plus » rien à dire de la vie actuelle, l'homme se demande » invinciblement si tout est épuisé, s'il est à la fin » de tout? Ceci est donc le dernier problème et le » plus élevé de tous ceux auxquels l'histoire de la » civilisation peut conduire. Il me suffit d'avoir in- » diqué sa place et sa grandeur. »

On voit que M. Guizot ne voudrait pas amoindrir cette question. Il la considère comme le faîte dans l'édifice de la civilisation, puisque la destinée de l'homme n'est pas purement terrestre, et que des destinées immortelles se superposent aux destinées périssables des états.

Mais comment se fait-il que dans une question de cette importance, où le genre humain est si sûr de sa croyance, où le sens commun est si ferme et si unanime, il semble hésiter et ne paraisse opiner en faveur de l'immortalité de l'âme et de la destinée ultrà-sociale de l'homme, que sur la foi d'un homme infiniment respectable, sans doute, mais sur la foi d'un seul homme? Il est vrai que la question que pose ici M. Guizot n'est pas tout-à-

Digitized by Google

fait identique avec celle de savoir si l'âme est immortelle, mais elle l'implique si directement, si puissamment, même selon lui, que l'importance de celle-ci jaillit tout entière sur la première. Qu'il proclame donc, sans hésiter, le dogme de l'immortalité de l'âme comme le pain quotidien de l'humanité, et non comme une vérité douteuse qui n'ose se montrer, et dont il ne tient qu'un bout. Qu'il montre les destinées de chaque homme comme devant être respectées et même favorisées par toute société sagement conduite. Ce n'est pas là une pensée à émettre d'abord, comme un hors-d'œuvre, sauf à la retrouver, plus tard, comme si elle était étrangère à la conception de l'ordre social, et au développement de la civilisation. Car, n'est-il pas toujours de la vraie sagesse d'ordonner les choses secondaires en vue des choses supérieures, l'accessoire dans son rapport avec le principal ?

Or, ce retour vers cette grande pensée, il le promet et ne l'exécute pas. Cette vérité, on vient de le voir, il l'éconduit poliment.

Il n'est arrivé à l'illustre professeur qu'une seule fois dans son cours de pénétrer directement dans l'appréciation de l'une de ces grandes questions qui agitent les esprits dans le cours des âges, c'est lorsqu'il s'agit de maintenir les conditions de la liberté de l'homme contre les Pélasgiens et les sémi-Pélasgiens : la manière lucide et profonde dont il prend part à ce débat fait regretter qu'il n'ait pas porté le même esprit et la même hardiesse dans une foule d'autres. Partout ailleurs il se contente de décrire la destinée extérieure des croyances, leurs luttes, jamais leur valeur comme vérité ou comme

Digitized by Google

erreur. Il reste indifférent en apparence à ce que contiennent ces opinions. Sous la plume de ce philosophe si grave et si profond, les couleurs manquent pour peindre le vice ou la vertu : on ne saurait distinguer le vrai du faux, le bien du mal. J'aurai plus d'une fois occasion de le prouver. D'où il faut conclure que M. Guizot a négligé, par insuffisance ou par préjugé, le côté le plus sublime de son sujet.

Le célèbre historien a fait une œuvre utile à bien des égards, mais elle est trop concentrée dans les intérêts matériels pour être digne de la majesté de son titre.

Digitized by Google

Lecture de M. Henriot aîné.

—

Messieurs,

M. Collignon, ingénieur en chef à Nevers, a publié dans la *Revue des Deux Mondes* un article sur les travaux publics. — La lecture de ce travail m'a engagé à lui adresser une lettre dans laquelle je l'entretiens de choses qui intéressent la ville de Reims, je demande à la Compagnie la permission de lui en donner lecture, j'espère qu'elle voudra bien accueillir cette communication avec indulgence et bienveillance.

Reims, le 21 février 1850.

A M. Ch. Collignon.

Monsieur,

Il y a seulement peu de jours que j'ai lu l'article que vous avez publié dans la Revue des Deux Mondes, du 1er décembre dernier, *sur les travaux publics en France depuis la révolution de février et sur les mesures à prendre pour l'achèvement des chemins de fer et des canaux.*

Membre de la chambre de commerce de cette ville aux diverses époques où elle a été appelée à s'occuper des chemins de fer et des canaux qui intéressent la ville et le département, je me suis livré avec ardeur et avec goût à l'étude des questions qui s'y

Digitized by Google

rattachent, tant au point de vue des intérêts généraux qu'à celui des intérêts particuliers. C'est assez vous dire, Monsieur, tout le plaisir que j'ai pris à lire l'excellent travail que vous avez livré à la publicité.

Il est difficile de mieux préciser que vous ne l'avez fait, la gravité de la situation faite par la révolution de février, aux grands travaux publics entrepris ainsi qu'aux finances de l'Etat. Détruire et désorganiser, c'est chose bien facile. Peu de temps suffit, comme nous l'avons vu, pour amener de grands désastres et produire de nombreuses ruines. Mais réparer les ravages faits par les principes dissolvants pratiqués alors, ranimer le travail, rétablir et consolider les finances de l'Etat, c'est une œuvre difficile et laborieuse.

Tous les hommes d'ordre sont d'accord sur la nécessité de concourir à ce but. Mais dans des circonstances si graves, prendre les meilleurs moyens d'obtenir un résultat prompt et satisfaisant, ce n'est pas toujours chose facile : les meilleurs esprits se laissent souvent entraîner par des raisonnements plus spécieux que solides, et vous avez vu l'Assemblée Constituante, dans cette question des travaux publics, sacrifier les vrais principes de l'économie politique aux préoccupations d'une économie vulgaire et mal comprise.

Honneur à vous, Monsieur, d'avoir voulu éclairer l'opinion publique, par l'exposé de vos idées sur cette question pour laquelle vos connaissances spéciales vous rendent essentiellement compétent.

Comme membre de la chambre des Députés, sous le dernier gouvernement, vous avez pris part aux discussions qui ont accompagné l'adoption des

Digitized by Google

projets de loi relatifs aux grandes lignes de chemin de fer, et de ceux qui ont trait aux crédits alloués à ces mêmes lignes, au canal latéral à la Garonne et à celui de la Marne au Rhin. Vous avez été bien à même de juger les graves inconvénients qui résultent de l'éparpillement des fonds du trésor sur des travaux trop nombreux entrepris en même temps. Cette distribution vicieuse doit nécessairement rendre ces travaux plus coûteux; elle en retarde la jouissance, en compromet l'achèvement, puisqu'elle multiplie outre mesure les ateliers de travail sans leur donner une activité suffisante, et cause sur tous les éléments de l'établissement de ces lignes de communication une hausse préjudiciable en définitive aux contribuables, par le retard qui en résulte dans la mise en valeur des fonds ainsi distribués et successivement absorbés.

Le grand vice que vous signalez dans la distribution des subsides publics, que la dernière monarchie n'avait pas su ou n'avait pas pu éviter, me paraît inhérent au système représentatif. Le gouvernement actuel pourra-t-il lutter heureusement contre ce fâcheux inconvénient?

J'ai bien peur qu'il ne le puisse pas. Nous le verrons encore éprouver la pression de ces mêmes hommes que leur ambition ou leur intérêt personnel poussait à égarer l'opinion du pays sur les questions de travaux publics, comme sur les autres, et que le gouvernement d'alors eut la faiblesse d'essayer de satisfaire par des concessions faites à leurs exigences pour des intérêts locaux. De là, cet éparpillement des fonds du trésor que peut-être on pourrait qualifier de gaspillage; de là, ces mauvaises directions données à certaines lignes de chemin

Digitized by Google

de fer, en vue d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général et des finances de l'État.

Tous ces inconvénients eussent été évités très probablement, si le gouvernement avait eu la force de résister à la pression des compagnies financières qui se formèrent sous les auspices de ces exigences, et s'il avait su conserver pour lui la construction et l'exploitation de ces grandes lignes.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement provisoire au milieu des grands embarras qui l'entouraient, sentit que la question des travaux publics était celle dont il devait se préoccuper, et il essaya divers moyens de faire renaître l'activité dans les ateliers abandonnés; mais il ne fut pas heureux dans le choix de ces moyens.

Vous avez fait toucher au doigt toutes les erreurs dans lesquelles il tomba, par la création de ses ateliers nationaux, par l'envoi dans la Sologne, d'ouvriers chargés d'entreprendre des travaux d'assainissement qui n'étaient pas encore étudiés. Vous avez bien fait ressortir la contradiction dans laquelle il tombait, en réduisant les allocations destinées aux grands travaux en cours d'exécution, tandis qu'il gaspillait les fonds de l'État en travaux improductifs, et qu'il décrétait la construction d'un chemin de fer de Sceaux à Orsay, dont l'utilité était fort contestable, et celle d'un canal de la Haute-Seine dont les études n'étaient pas encore faites et dont rien ne réclame l'urgence.

Si l'Assemblée Constituante a ramené un peu d'ordre dans la gestion des affaires, elle s'est laissée éblouir par les grands mots d'économie, de réduction dans les dépenses.

Digitized by Google

Elle n'a pas vu que si les principes d'une sage économie pouvaient recevoir leur application dans certaines branches de l'administration, il fallait surtout s'abstenir d'appliquer les règles étroites de cette économie au budget des travaux publics. Elle aurait dû voir, au contraire, que les fonds abondamment fournis à ce budget et leur intelligente distribution, formaient le lévier dont elle devait se servir pour ranimer le travail dans toutes les branches de ce service, et pour ramener la tranquillité dans le pays avec l'activité dans l'industrie. Mais frapper d'une diminution de plus de 7 millions le chapitre des canaux, des voies navigables, c'était vraiment plus qu'une erreur, c'était une faute. Restreindre les travaux publics, c'était vouloir faire disparaître le travail, c'était mettre la sécurité publique en péril.

Vous avez fait ressortir d'une manière évidente l'intérêt qu'il y avait surtout à ne pas ralentir les travaux entrepris sur les diverses voies navigables. Vous avez énuméré avec vérité tous les services que doivent rendre à l'industrie des transports et aux diverses industries manufacturières, l'achèvement du canal latéral à la Garonne, et celui du canal de la Marne au Rhin, etc., les améliorations de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Yonne. Je ne pourrais que répéter en les affaiblissant toutes les raisons que vous donnez, pour prouver qu'il y a lieu, au contraire, d'augmenter de 12 millions au moins, l'allocation projetée pour ces divers travaux. Vous faites remarquer avec beaucoup d'à-propos, que toutes ces entreprises sont arrivées à un point d'avancement tel, que peu de temps suffirait pour les terminer

Digitized by Google

si on y consacre quelques millions nécessaires à leur achèvement.

Est-il raisonnable de laisser improductif, d'abord le canal de la Marne au Rhin qui a déjà coûté 63 millions, quand on peut le finir avec 14 millions, ensuite le canal latéral de la Garonne, qu'on peut terminer avec 10 millions, après une dépense se montant déjà à 55 millions et ainsi de suite des autres lignes navigables en voie de construction ou d'amélioration?

Evidemment non.

Mais j'ai remarqué que dans la répartition que vous indiquez pour l'emploi de cette augmentation d'allocations (1), vous avez omis de faire figurer le canal de l'Aisne à la Marne. Vous le supposez entièrement terminé, cependant il n'en n'est rien.

Effectivement, les 13 millions affectés par un projet de loi spécial à l'exécution de ce canal, ont été dépensés, mais ils n'ont pas suffi; la plus-value que la prospérité publique avait donnée aux terrains à acquérir, la hausse que la grande extension donnée partout aux travaux publics, avait amenée, tant sur la main-œuvre que sur les matériaux de construction, ont rendu les prévisions des devis insuffisantes. Trois millions sont encore nécessaires pour terminer entièrement ce canal.

(1) Yonne.	2,800,000.
Seine.	1,200,000.
Mayenne et Sarthe. . .	1,775,000.
Canal de la Marne au Rhin. . . .	4,000,000.
Idem latéral à la Garonne. . .	3,45,0000.
Saône, Rhône, Adour. .	275,000.
TOTAL. . . .	12,500,000.

Digitized by Google

Qu'on remarque bien quelle place ce canal doit tenir dans notre système de voies navigables. — C'est lui qui est le trait d'union entre la navigation de tous les départements du Nord et la vallée de la Marne et le canal de la Marne au Rhin. — Sans lui, une grande partie des avantages que doit procurer la construction de ce dernier canal disparaissent. — Ajourner la dépense de 10 millions sur le canal de la Marne au Rhin, et celle de 3 millions sur le canal de l'Aisne à la Marne, c'est frapper de stérilité ces deux entreprises qui ont déja coûté 76,000,000, non compris 14 millions dépensés pour l'amélioration de la Marne.

Vous êtes à même plus que qui que ce soit d'apprécier la valeur de ces considérations d'intérêt général; mais veuillez me permettre d'appeler un moment votre attention sur les intérêts spéciaux au canal de l'Aisne à la Marne, et sur l'influence qu'il doit exercer sur les principales industries du Nord et de l'Est de la France.

Ce canal doit avoir 58 kilomètres de développement. 24 kilomètres seuls sont entièrement terminés et livrés à la navigation depuis le 25 mars 1848, et font communiquer la ville de Reims avec les canaux du Nord. C'est la branche sud du canal devant aller joindre la Marne qui reste à terminer. Il faut encore 3 millions, indépendamment de 7 millions déjà dépensés sur cette partie dans laquelle se trouve le souterrain non achevé du mont de Billy.

Les relevés des transports probables sur le canal, établis sur les renseignements les plus minutieux recueillis par l'administration, portent que les arrivages pour la ville de Reims, par la voie du canal, se diviseront ainsi :

Digitized by Google

Pour la partie du nord, 80,838 tonnes, qui pour la distance parcourue produisent 1,940,112 unités représentant pour la longueur totale du canal un chiffre de	33,450 ton.
Pour la partie du sud, 25,527 tonnes, qui produisent 863,918 unités représentant pour la longueur du canal,	14,895 ton.
De plus, les transports parcourant le canal entier comme transit entre le canal de la Marne au Rhin et les canaux du nord devraient s'élever à	75,560 ton.
Ensemble. . .	123,905 ton.

Tout porte à croire que ces prévisions seront dépassées, car le canal, mis seulement en eau en mars 1848, a, déjà en 1849, atteint le chiffre du tonnage prévu pour la partie nord et transporté du 1er janvier au 31 décembre 1849 entre Reims et Berry-au-Bac plus de 80,000 tonnes.

Mais tant que le canal ne sera pas terminé, il faudra se contenter de la navigation de cette branche nord du canal, et on ne devrait compter pour le produit des 13 millions dépensés sur l'ensemble du canal que sur le tonnage de 33,450; tandis qu'avec une dépense nouvelle de 3 millions on obtiendra de plus un tonnage de 90,455 tonnes; c'est-à-dire, que moyennant moins d'un quart de la dépense totale, on obtiendra une navigation quatre fois plus importante.

Si l'on passe de ces considérations toutes locales à d'autres qui tiennent à des intérêts généraux, nous trouvons en première ligne celles qui se rattachent à la question des fers. Le septième groupe

Digitized by Google

métallurgique de France est le plus riche et le plus abondant de tous. — Eh bien ! dans le département de la Haute-Marne qui en fait partie, l'industrie du fer languit et succombe, ainsi que vous le faites remarquer ; le haut prix de la houille qui, en 1847, était de 55 à 60 fr. la tonne, n'y permettait plus la lutte. Mais l'ouverture de la branche nord du canal de l'Aisne à la Marne a déjà modifié ces conditions d'une manière assez notable.

En effet, avant l'ouverture de cette partie du canal, la houille de Charleroy dite *tout venant* valait à Reims en 1847, 34 fr. la tonne, ce qui avec 17 fr. de prix de transport par terre jusqu'à St-Dizier, qui est le point le plus rapproché de ce groupe métallurgique, la portait à 51 fr. la tonne.

Maintenant ce charbon vaut à Reims 23 fr.; le transport par terre en porte le prix revenant à St-Dizier à 40 fr. non compris les frais de déchargement et le déchet qu'il faut calculer à raison de 1 fr. la tonne.

Si le canal était complètement terminé, et si les bateaux pouvaient arriver aux lieux de destination, la même houille ne vaudrait plus, y compris le déchargement, que 27 fr. rendue à St-Dizier, et 27 50 rendue à Bar-le-Duc.

Les renseignements que fournissent les hommes les plus compétents permettent d'assurer qu'une baisse de prix comme celle indiquée plus haut doit déterminer les maîtres de forge de la haute Marne, à employer, par moitié, le coke et le charbon de bois pour la fusion de leur minerai. Alors, à partir de ce moment, la fabrication sortira de son état de gêne et de souffrance et se ravivra ; une nouvelle ère

Digitized by Google

d'activité et de prospérité s'ouvrira pour l'industrie des fers dans la Haute-Marne. Cette industrie consomme en ce moment environ 30,000 tonnes de houille. Nul doute que peu d'années après l'ouverture de la navigation, la consommation actuelle ne vienne à doubler et qu'elle s'élevera en proportion croissante, en raison du débouché considérable que procurera aux produits des usines métallurgiques, une fabrication à prix réduits, donnant en même temps des résultats avantageux aux producteurs.

Ajoutez encore à ces considérations, celles qui sont relatives aux transports des fontes et des fers produits par ces mêmes usines; celles qui concernent l'exportation des céréales des bords si fertiles de la Marne et de l'Ornain, pour les pays du Nord, le transport des bois des Vosges et des produits des salines de l'Est dans ces mêmes départements, lorsque ces transports pourront se faire avec la même économie et sans transbordement.

Quelques personnes se sont persuadé que la construction de l'embranchement du chemin de fer de Paris à Strasbourg dirigé d'Epernay sur Reims, devait devenir un obstacle à l'achèvement de cette branche du canal. Ces personnes se font une bien fausse idée sur le rôle que joue chacun de ces deux genres de voie de circulation dans l'industrie des transports. — La propriété des voies navigables, c'est l'économie, à elles les marchandises lourdes et encombrantes. Celle des voies ferrées, c'est la promptitude et la facilité de locomotion, à elles les voyageurs et les marchandises de valeur. Les voies navigables créent la richesse dans toutes les contrées qu'elles sillonnent, les rails-ways sont créés pour

Digitized by Google

entretenir cette richesse et pour l'exploiter. Le rapprochement de ces deux agents de transports donne au travail une excitation puissante qui est le résultat d'une concurrence profitable au bien général du pays ; cette concurrence ne dégénérera jamais en un antagonisme aveugle qui ne pourrait être que nuisible à ceux qui céderaient à de mauvaises passions. Ce n'est pas vous, Monsieur, ce n'est pas non plus la compagnie de Strasbourg qui adopterait de pareilles idées.

Aussi cette dernière sait bien que si le canal de l'Aisne à la Marne eût été achevé avant la pose de la voie sur son chemin, elle aurait pu, par suite de l'économie sur le transport, obtenir sur le prix des rails à établir sur les 150 kilomètres qui séparent Château-Thierry et Bar-le-Duc une différence de 8^{f} par tonne ; c'était une notable économie.

La compagnie sait bien aussi que lorsque ce canal sera fini, la tonne de houille ou de coke lui reviendra, rendue à Epernay par le canal, à 7^{f} meilleur marché qu'à Paris, aussi a-t-elle donné une grande importance à la gare d'Epernay, qui sera le centre de ses magasins d'approvisionnement, pour tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de la ligne entre Dormans et Bar-le-Duc.

En résumé, il est de la dernière évidence que le canal de l'Aisne à la Marne est, parmi les travaux publics en cours d'exécution, un de ceux dont l'achèvement est des plus urgent.

Je termine cette longue lettre en vous priant de m'excuser, si je vous ai entretenu si longtemps de ce canal, mais il se rattache si intimement au système des voies navigables du Nord et de l'Est de

Digitized by Google

la France, et vous avez déjà défendu avec tant de science et de talent les intérêts qui sont engagés dans cette question de transports, que j'espère que vous voudrez bien me pardonner d'appeler votre attention sur lui, et de le recommander à votre sollicitude.

Puissent les sages réflexions consignées dans votre travail, avoir porté la conviction dans l'esprit des membres de la commission du budget, et les avoir déterminé à consacrer aux chapitres des canaux et des voies navigables des allocations suffisantes, et surtout à appliquer ces fonds aux entreprises dont l'achèvement peut être prochain et peut rendre productifs les capitaux considérables déjà employés. Le canal de la Marne au Rhin et celui de l'Aisne à la Marne, sont de ce nombre.

Vos observations et vos vues sur la question des chemins de fer m'ont suggéré quelques réflexions que je vous demande la permission de vous soumettre dans une seconde lettre.

Veuillez, etc.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 12.

Séance du 8 Mars 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : MM. Bouché de Sorbon, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquénelle, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, Gosset, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J. Sornin, Gainet, Velly, Pierret, Forneron, et E. Maumené, membres titulaires ;

Et MM. Charlier et Jourdain Sainte-Foy, membres correspondants.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Charlier fait connaître quelques résultats déjà obtenus par la castration des vaches, et entretient ensuite l'Académie de l'épidémie de péripneumonie contagieuse qui affecte ces animaux en ce moment.

Digitized by Google

M. Pinon lit un travail sur Sept-Saulx.

M. Jourdain Sainte-Foy continue la lecture de ses observations philosophiques sur le langage.

M. Maumené communique des observations sur une action du chlorure d'étain sur le sucre ; il déduit de cette action un moyen pratique de reconnaître la présence du sucre dans les urines, dans la maladie appelée *diabète sucrée*.

Digitized by Google

Lecture de M. Jourdain Sainte-Foy,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES SUR LE LANGAGE.

—

C'est surtout dans le langage que s'empreint le génie particulier des peuples. De tous les monuments qu'ils nous laissent, il n'en est point qui rendent aussi fidèlement, et qui conservent plus exactement les vestiges qu'ils y ont imprimés. Et ce mot *monument* va me servir lui-même d'introduction au sujet que j'ai à traiter, ou plutôt à continuer ici. Un monument, c'est, comme l'indique l'étymologie de ce mot, un avertissement: *monumentum*, racine *moneo*, j'avertis. Cette étymologie nous en apprend plus sur la nature et sur le but des monuments que les plus longs discours. Nous pouvons conclure de là qu'un monument, pour remplir sa véritable destination, doit être un avertissement pour ceux qui le voient, et leur rappeler une grande idée ou un fait remarquable.

L'imagination gracieuse des Grecs se reflète d'une manière admirable dans leur langue. J'oserais presque dire qu'ils ont des mots aussi beaux que leurs plus belles statues; et que, pour un esprit attentif, leur dictionnaire est comme une sorte de musée, aussi riche par le nombre que par le prix des tableaux qu'il renferme. Pour vous en donner un

Digitized by Google

exemple, je me contenterai de vous citer ici leur mot ἀμαθαλής qui fleurit des deux côtés. C'est par ce mot que les Grecs désignaient un jeune homme qui a encore son père et sa mère. Connaissez-vous, MM., un tableau qui soit à la fois plus gracieux et plus vrai que celui-ci? La plupart de ceux qui sont ici n'ont-ils pas douloureusement éprouvé la vérité de cette expression? N'avons-nous pas tous senti plus ou moins que notre âme et notre vie poussaient en quelque sorte des fleurs de tous les côtés, pendant que nous avions encore avec nous nos parents? Et quand Dieu nous les a enlevés, n'avons-nous pas senti en nous comme des fleurs qui se fanaient et qui tombaient décolorées et flétries?

Les Romains eux-mêmes, quoique plus sages et plus sobres d'images que les Grecs, parce que leur âme regardait surtout le côté pratique des choses, les Romains eux-mêmes n'ont pas toujours dédaigné la grâce dans les mots de leur langue. Leur mot *adolescens* d'où est venu le nôtre adolescent, est une preuve de ce fait. *Adoleo* signifie primitivement brûler des parfums en l'honneur de la divinité, et il a lui-même pour racine le verbe *oleo*: exhaler un parfum. Ainsi, pour les Romains, l'adolescence était comme une émission continuelle de parfums, qui réjouissait la divinité elle-même. Le mot par lequel ils désignaient la jeunesse leur rappelait l'idée d'un aide, d'un secours, d'un appui, *juventus*, racine *juvare*, aider. Le jeune homme n'est-il pas en effet un aide pour la famille qui l'a élevé et à qui il doit rendre ce qu'il en a reçu.

Vous connaissez, MM., le culte proverbial de l'Allemand pour la femme; Tacite lui-même, ce grand

Digitized by Google

observateur et cet admirable historien, a constaté cette nuance du caractère germanique, en nous disant que les Germains croyaient apercevoir dans la femme: *je ne sais quoi de divin.* Je ne veux point examiner ici, MM., si les Allemands se sont toujours tenus strictement vis-à-vis de la femme dans les limites d'un culte purement religieux; et si la réputation de candeur et de simplicité qu'on leur a faite sous ce rapport n'est pas un peu usurpée. Je ne parle ici que des Germains dont les descendants pourraient bien avoir dégénéré. Toutes les langues ont attribué au soleil le genre masculin et le genre féminin à la lune: car partout on a considéré le premier genre comme plus noble que le second. Dans la langue allemande, au contraire, c'est la lune qui a le genre masculin, et le soleil a reçu le genre féminin comme le premier en dignité; et cette remarque est d'autant plus frappante que la langue allemande s'est formée à une époque où les Germains, comme tous les autres peuples payens, adoraient les astres.

Il y a des mots dont l'absence dans le langage est une mauvaise note pour le peuple qui l'a parlé. Car si ce mot exprime une idée morale d'une grande importance, comme toute idée n'est perçue par l'intelligence qu'à l'aide de la parole, dès qu'on trouve un mot absent dans une langue, on peut en conclure que le peuple qui la parle ne possède pas l'idée que ce mot exprime. Quelle opinion auriez-vous, MM., d'une nation chez qui n'existerait pas le mot qui correspond à celui d'*honneur?* Consentiriez-vous volontiers à être conquis par un tel peuple? Et bien, MM., le mot honneur n'existe pas dans la langue russe.

Digitized by Google

Les Allemands ont eu beau faire, malgré toute la richesse et toute la flexibilité de leur langue, ils n'ont jamais pu y trouver ou y fabriquer un mot qui corresponde aux nôtres *délicat*, *délicatesse*; et de guerre lasse, ils ont fini par adopter ceux-ci.

La plupart des étymologistes, je le sais, font venir ces mots de *delicium*, délice ; et ils appellent délicat celui qui vit dans les délices et se laisse amollir par elles. Pour moi, je ne puis m'empêcher de voir la racine primitive de cette expression dans le verbe *deliqueo* ou *deliquesco*, prétérit *delicui*, se fondre, se dissoudre. La délicatesse suppose donc une certaine sensibilité, je dirais presque une sorte de faiblesse maladive. (Vous voyez, MM., que je suis parfaitement désintéressé dans la question.) Il y a, en effet, dans la délicatesse un degré et une nuance qui pourraient sembler incompatibles avec une certaine exubérance des forces physiques; ainsi la femme est plus délicate que l'homme dans l'ordre moral et dans l'ordre physique à la fois. Mais, sous ce rapport, la nation française est encore inférieure au peuple italien: et notre mot délicatesse ne rend pas d'une manière adéquate l'idée que ce peuple exprime par le mot *morbidezza*. Ce mot signifie un degré plus exquis de délicatesse, mais il désigne en même temps une sorte de faiblesse qui va presque jusqu'à la maladie, comme l'indique son étymologie *morbus*. Nous avons fait pour ce mot ce que les Allemands ont fait pour le nôtre, et nous parlons aujourd'hui de *morbidesse* comme de vrais Italiens. Mais en faisant venir un mot étranger dans une langue, y amène-t-on toujours avec lui l'idée exacte qu'il exprime? c'est une question dont je vous laisse juges.

Digitized by Google

Si de l'étymologie des mots d'une langue nous passons à sa structure, c'est-à-dire à sa grammaire et à sa syntaxe, nous y trouvons des rapports non moins intéressants. Il y a là un vaste champ pour un observateur attentif. Les latins, pour exprimer les diverses relations d'un être à l'égard des autres, se servaient du mot *déclinaison*. Pour eux les substantifs se déclinaient; et chacun des rapports exprimés par cette déclinaison s'appelait *cas*, c'est-à-dire chute. Ne voyez-vous pas là, MM., une indication frappante de la faiblesse, de l'impuissance ou, pour me servir d'un mot purement philosophique, de la contingence des créatures, puisque les substantifs qui les nomment ne peuvent s'agencer avec d'autres, sans décliner et sans faire comme une chute. Il n'y a que Dieu, c'est-à-dire l'être pur, simple et absolu, qui puisse s'exprimer tout entier sans déclinaison; car il n'a pour se nommer, et pour nommer tout le reste avec lui qu'un verbe qui n'est pas distinct de son essence.

Si des substantifs nous passons aux verbes, nous trouvons là encore une ample matière à nos observations. La différence qui existe entre le substantif et le verbe consiste, vous le savez, en ce que le premier désigne simplement l'existence ou l'état d'un être; tandis que le second indique une action exercée par lui sur les autres, ou sur lui-même, ou reçue des autres par lui. De là les diverses dénominations de verbe actif, verbe passif, verbe réfléchi. Constatons d'abord en passant que les latins se servaient du mot *conjuguer* pour exprimer les divers modes de cette action. Ainsi, pour que deux êtres se mettent en rapport, et s'associent

Digitized by Google

dans une action commune, il faut pour ainsi dire qu'ils s'attachent ensemble au même joug : de sorte que la conjugaison, aussi bien que la déclinaison, indique la faiblesse et l'impuissance de la créature. Parmi les verbes, il y en a, vous le savez, qui sont réguliers, tandis que d'autres sont irréguliers. En quoi consiste la régularité d'un verbe? comment et pourquoi un verbe est-il régulier ou irrégulier ? La régularité des verbes tient à la clarté de l'idée qu'ils expriment. Si cette idée se présente à l'esprit d'un peuple avec une grande lucidité ; s'il peut en suivre la marche et le développement jusque dans ses dernières évolutions, le verbe qui la désigne sera régulier dans tous ses temps et dans tous ses modes. Il y a donc des verbes qui sont essentiellement irréguliers, parce qu'il y en a qui expriment une idée, une action, un état qui ne peut jamais être perçu clairement par l'intelligence de l'homme. Quand nous voulons suivre cette action ou cette idée dans ses évolutions, notre esprit trébuche en quelque sorte: elle nous échappe ; et ne pouvant plus en suivre la trace, nous employons pour la désigner des formes qui s'écartent de la forme primitive.

Aurions-nous, par exemple, la prétention de croire que nous pouvons conjuguer régulièrement le verbe qui exprime les divers états de l'être? Il faudrait pour cela que l'idée de l'être pur fût pour nous quelque chose de bien clair et de bien précis. Mais l'être, c'est Dieu, il se définit lui-même : *je suis celui qui suis.* L'être simple n'a point de modes, il n'a point de temps ; il est éternel et immobile dans son infinie majesté. Aussi n'existe-t-il pas une seule langue où le verbe être ne soit non-seulement irrégulier, mais le

Digitized by Google

plus irrégulier de tous les verbes, et le plus difficile à apprendre. Rappelez-vous, MM., tous les *pensums* que vous ont valus les verbes *être*, *esse*, *einai*. Mais ce n'est pas tout; et dussé-je être ennuyeux à force d'être sérieux, je tiens à vous faire ici un peu de philosophie. L'être se pose en quelque sorte soi-même, en trois termes bien distincts. Ces trois termes sont le pouvoir, le savoir et le vouloir; c'est là ce qui constitue l'être intelligent ou les diverses relations dans lesquelles celui-ci peut entrer avec soi-même. Puisque nous ne pouvons concevoir parfaitement l'idée de l'être, il doit donc nous être également impossible de concevoir les actes qui constituent pour ainsi dire sa personnalité. Ainsi, MM., ces trois verbes *pouvoir*, *savoir* et *vouloir* sont, comme le verbe *être*, irréguliers dans toutes les langues. Nous ne pouvons les conjuguer régulièrement, parce que notre pouvoir, notre savoir et notre vouloir ne sont qu'un pâle et lointain reflet de ces mêmes choses telles qu'elles existent en Dieu. Il en est de même du verbe *faire*. A la rigueur, il n'y a que Dieu qui puisse réellement faire une chose, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse lui donner l'être; notre fonction à nous se borne à former ce que Dieu a fait, en le faisant passer d'une forme à une autre.

Il y a des verbes dont l'irrégularité se produit d'une autre manière, et qu'on appelle, les uns défectueux, les autres impersonnels, parce qu'ils manquent de quelque temps, de quelque mode ou de quelque personne. Nous disons bien *il faut*, comme les latins disaient *opportet;* mais aucun homme ne saurait dire *je faux*, *opporteo*, ce mot est réservé à Dieu. Le verbe aimer est parfaitement régulier dans toutes les langues; et j'aurais peu

Digitized by Google

d'estime, je vous l'avoue, pour un peuple qui ne saurait pas le conjuguer régulièrement. Pourquoi cette régularité, sinon parce que l'idée que ce verbe exprime est clairement perçue par tous les hommes, et que tous, à-peu-près, savent aimer; c'est ici le lieu d'appliquer ce vers de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Aimer est un besoin tellement inhérent à la nature humaine, que chez plusieurs peuples le verbe qui exprime l'amour a la même racine que le mot qui exprime le principe vital; ainsi, chez les Latins, *amare* et *anima*, comme chez nous, *aimer* et *animer*, sont deux mots liés par une parenté très intime. La même analogie se retrouve dans les langues d'origine germaine; ainsi, chez les Allemands, *leben*, vivre et *lieben*, aimer, et chez les Anglais, *live* et *love*. Je constate pour l'honneur de la nature humaine que le verbe *haïr* est irrégulier dans la plupart des langues. Il est même défectueux chez les Latins; ils ne pouvaient pas dire : *je hais* ou *je haïrai*, mais seulement : *j'ai haï*. Or je trouve que c'est là une admirable précaution. Car la haine est un sentiment qu'on ne doit ni éprouver, ni vouloir éprouver dans l'avenir; c'est déjà bien assez d'avoir été condamné à l'éprouver autrefois.

On pourrait donc, en consultant le dictionnaire, et en parcourant la nomenclature des verbes irréguliers, savoir d'une manière assez exacte quels ont été, chez un peuple, les idées ou les sentiments qui lui ont été le moins familiers. Et quand on trouve un verbe irrégulier chez tous les peuples, on doit attribuer cette irrégularité à un défaut de proportion entre l'esprit humain et l'idée que ce verbe exprime.

Digitized by Google

Vous savez, MM., qu'on distingue les verbes en actifs, passifs et neutres, ou, comme s'expriment d'autres grammairiens, en transitifs et intransitifs. Il y a encore là matière pour de curieuses observations. Le verbe exprime une action: toute action suppose deux termes, l'un d'où elle part, c'est l'agent; l'autre qui la reçoit, c'est le patient. Notre langue exprime merveilleusement le rapport qui existe entre ces deux termes, en disant que le premier *gouverne* le second. Le mot *transitif* n'exprime pas moins énergiquement ce qui se passe lorsque l'action désignée par le verbe est reçue directement et complétement. Il résulte en effet que, dans ce cas, l'agent passe tout entier dans le terme qui reçoit son action, et qu'il le gouverne directement, à l'opposé des verbes intransitifs ou neutres qui ne gouvernent leur régime que d'une manière indirecte, parce que l'action qu'ils signifient n'est reçue, pour ainsi dire, que de côté. Ainsi, tout verbe qui, dans les idées d'un peuple, établit un rapport direct et intime entre deux êtres ou deux objets, est actif ou transitif. Il n'est pas une langue où le verbe *aimer*, par exemple, soit intransitif ou neutre, parce qu'il n'est pas, grâce à Dieu, un seul peuple qui ne conçoive comme direct le rapport existant entre celui qui aime et celui qui est aimé. Vous savez ce qu'était la servitude ou l'esclavage chez les anciens, et vous concevez que le verbe qui désignait le service rendu par l'esclave à son maître ne pouvait pas être un verbe actif; on ne pouvait pas *servir quelqu'un*, ou *servait à quelqu'un*, *servire alicui*, *famulari alicui*. Mais après que le christianisme eut aboli l'esclavage, et relevé le service par la charité, il donna au verbe *servir* la forme active ou transitive.

Digitized by Google

Au reste, on peut dire que le christianisme a opéré une véritable révolution dans le langage humain, mais surtout dans le verbe qui en est la plus haute expression. Avant lui, l'homme n'étant pas encore parfaitement posé, son action n'avait pas non plus cette fixité qu'elle a dû acquérir depuis. Elle était, si j'ose m'exprimer ainsi, d'une contexture plus molle, plus flexible, et se laissait pénétrer plus facilement, soit par le temps, soit par les autres influences extérieures. Le verbe, expression de cette action, était à cause de cela plus simple et plus docile. Aussi la plupart des verbes avaient au moins deux formes, la forme active et la forme passive comme chez les Latins: quelquefois ils en avaient trois comme chez les Grecs: ils en avaient jusqu'à cinq ou six chez les Indiens. Ainsi, pour ne parler que des Latins, lorsqu'ils voulaient exprimer une action reçue, une simple terminaison dans le verbe indiquait cette idée : *amo*, *amor*. Mais dans les langues formées par le christianisme, le verbe est plus revêche, parce que l'action humaine offre plus de résistance, et la puissance de l'homme se révèle et s'affirme en quelque sorte là même où il semble être soumis au pouvoir et à l'action d'un autre. Analysez, MM., cette phrase : *je suis aimé* ou *je suis vaincu*. Vous y trouverez trois mots: par le premier l'homme se pose comme personne, *je ;* par le second il se pose comme existant, *suis;* et ce n'est qu'après avoir affirmé son existence et sa personnalité, qu'il confesse avoir reçu l'action d'un autre ou son influence. Dans le verbe actif, pour exprimer les modifications du temps, les langues chrétiennes ont recours au verbe avoir. Les Latins disaient: *amavi*, nous disons: *j'ai aimé*, nous attribuant

Digitized by Google

à la fois la personnalité, la possession et l'action, c'est-à dire les trois principaux éléments de la puissance. Jusque dans le verbe passif, la langue française unit ensemble, par une espèce de barbarisme ou de solécisme, l'idée de l'être et de la possession : *j'ai été* ; les autres peuples disent : *je suis été*, à l'exception des Anglais qui parlent comme nous sur ce point, parce qu'ils sont avec nous le peuple le plus actif des temps modernes. Les anciens peuples n'avaient pas besoin des verbes auxiliares ; ils faisaient fléchir le verbe à volonté, mais il n'en est plus ainsi ; et nous ne pouvons parler sans avoir recours aux verbes qui nous rappellent notre dignité et nos plus beaux titres de gloire.

Digitized by Google

Lecture de M. Pinon.

—

ARCHÉOLOGIE.

—

SEPT-SAULX.

—

Les voyageurs qui traversent aujourd'hui la vallée qui s'étend depuis Sillery jusqu'à Billy, en allant de Reims à Châlons, sont loin de se douter en voyant se dérouler devant eux de vastes plaines couvertes de champs bien cultivés, à leur droite des côteaux pittoresques où croissent la vigne et de vigoureux arbustes, que cette campagne, enrichie des trésors de la végétation, était autrefois déserte et stérile; qu'il y a bien des siècles, de vastes forêts couvraient cette immense surface, forêts habitées çà et là par quelques misérables bûcherons ou de pauvres charbonniers, ainsi que nous le rappellent les noms des villages des Petites et Grandes-Loges; que, postérieurement, ces plaines devinrent nues et incultes; que le farouche Attila y campa avec ses barbares et qu'elles virent longtemps les hordes étrangères s'y ébattre, ravager les chétifs produits du pauvre villageois, et ne laisser sur le sol que ruine et misère.

Telle a été jadis la situation d'un pays qui présente aujourd'hui un aspect aussi riant qu'animé.

Digitized by Google

Après avoir traversé Beaumont-sur-Vesle et avant d'arriver au village des Petites-Loges, on distingue au loin, sur la gauche, au milieu des peupliers et des saules qui lui servent de ceinture et lui donnent un air pittoresque, un village bâti sur les bords de la Vesle. En avant des maisons de ce village, on aperçoit les restes d'une tour ronde, démantelée, qu'un archéologue ne peut voir sans éprouver le besoin de la visiter; car, aux yeux de l'antiquaire, les restes, quels qu'ils soient, d'un monument d'une époque reculée, prennent un caractère grandiose qui efface et rejette dans l'ombre tous ces pauvres édifices modernes qu'on dirait faits pour des voyageurs d'un jour. A l'aspect d'un monument en ruine, l'âme s'épure et s'aggrandit; les idées s'élargissent sous l'impression d'un coup d'œil rétrospectif; on arrive souvent à regretter cette époque d'amour et de foi où tout le monde aimait les arts, où tout le monde était artiste, et où chaque édifice religieux qui s'élevait était une histoire de l'art. Voyez! quel silence! quel néant dans le sein d'une église, seul monument d'où la vie soit absente. Ses habitants, ses arbres, ses feuillages, sont de pierre, l'ombre y descend par les ogives, parcourt lentement l'étendue et s'éloigne sans que nul regard ait vu l'absence de la lumière; le temps y passe sans que rien le sente passer, la marche des heures n'y éveille pas un seul mouvement, le souffle des vents ne fait pas soulever un coin des dentelles de pierre. On ne peut se figurer cette grandeur de la solitude, ce monde d'immobilité, cette immensité de ténèbres uniformes et glacées.... Mais dirigeons-nous vers le village et voyons ce que nous rappelle cette tour féodale, bâtie en avant de l'église comme une

Digitized by Google

sentinelle avancée prête à défendre la maison du Seigneur contre les profanes et les barbares qui, à cette époque, ne procédaient que par l'incendie et le pillage.

Le nom de ce village est Sept-Saulx. Il doit ce nom à sept saulx (1) qui se trouvaient plantés sur la rive droite de la Vesle, à l'endroit même où l'on construisit les maisons qui y existent ; il était autrefois un fief dépendant de l'archevêché de Reims. L'archevêché-duché de Reims se composait de sept châtellenies, savoir : le fief mouvant du château de Porte Mars, la châtellenie de Cormicy, celles d'Attigny, de Sept-Saulx, de Bétheniville, de Courville, de Nogent-la-Montagne et de Chaumuzy (2).

(1) *Saulx* est l'ancien nom du saule : ce mot est encore en usage dans beaucoup de villages.

(2) Ces différentes châtellenies se subdivisaient comme suit :

Fiefs mouvants du château de Porte Mars.

La maison et le revenu temporel du grand archidiaconé de l'église de Reims.

Le domaine et revenu temporel de la prévosté de ladite église.

Le domaine et revenu temporel du doyenné.

Le domaine et revenu temporel de la chantrerie.

Le domaine et revenu temporel de la trésorerie.

Le domaine et revenu temporel du vidamé.

La terre et seigneurie de Chimery-sur-Bar, avec ses dépendances.

La terre et seigneurie du Clerc et Torcy, près Sedan.

Le fief de Bezannes et les fossés qui l'environnent.

Le château de Taissy et ses dépendances.

La maison, terre et seigneurie de Beaumont, autrement le Clicquet de Taissy.

La seigneurie et vicomté de Puisieulx.

La forte maison de Sillery.

Un fief audit lieu de Taissy, qu'on nommait auparavant de Thuisy les Maigneux.

Le fief de la panneterie de Reims.

La terre et seigneurie de Launoy en Portien.

Digitized by Google

Les archevêques de Reims portèrent le titre de comte et pair de France pendant plusieurs siècles ; ce fut Louis VII qui érigea le pays rémois en duché. Dès lors les archevêques prirent le titre de duc, qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A ce sujet, qu'il me soit permis une petite digression historique.

Le fief de la Motte sis audit Launoy.

La maison de Courlancy et dépendances, entre les portes de Vesle et Fléchambault.

La forte maison, terre et seigneurie de Muire.

La moitié de la terre et seigneurie de Montbret.

Le fief des Maisneux-lez-Reims.

Le fief de la Haute Maison, sis à Aguillecourt.

Le fief de vingt-quatre septiers de froment et vingt-quatre sols à prendre sur la vicomté de Reims par le chapitre.

Un fief de cent sols parisis sur la vicomté.

Le portage 1° de porte de Cérès, 2° de porte de Vesle, 3° de porte de Mars, 4° de porte Bazée, 5° de la porte aux Ferrons, 6° le portage de Saint-Nicaise.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Cormicy.

La terre et seigneurie d'Aguilcourt.

La forte maison, terre et seigneurie de Sapigneul, avec le fief de Jean le Gras.

Un autre fief à Sapigneul.

Un fief sis aux Maisneux, détenu par le seigneur de Gueux.

Le fief de Menneville.

La maison, terre et seigneurie de Variscourt.

Le fief et seigneurie du Godart.

La Neuville-lez-Cormicy.

Mouvance de la châtellenie d'Attigny.

La forte maison, moulin et dépendances de Coulommes-lez-Attigny.

Le fief des Alleux et Marcelot.

Un autre fief auxdits Alleux, détenu par les héritiers du seigneur de Prain.

La maison, terre et seigneurie de Roche.

La terre et seigneurie de Chusilly.

La terre et seigneurie de Mevry.

Digitized by Google

On ne voit pas, d'une manière bien précise dans l'histoire, comment fut régie et par qui fut possédée la seigneurie de Reims avant le xe siècle. Il est de tradition locale que depuis Clovis, auquel les Rémois s'étaient soumis, les rois de France en

Fiefs mouvants de la châtellenie de Sept-Saulx.

Le fief de la Sénéchaussée de Reims, avec la maison de Luche.
La terre et seigneurie de Thuisy.
La forte maison, terre et seigneurie de Verzenay.
La maison, le pré de Prouvay, et autres héritages sis à Sept-Saulx.
La mairie de Prunay et Baconne avec plusieurs droits et héritages sis à Thuisy.
Terrage de Sept-Saulx; il consiste en un droit qui se lève sur le terroir de Sept-Saulx, et un triage appelé le Bergoupe.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Béthenville.

Le château, terre et seigneurie de Manre.
La terre et seigneurie de Vieux.
Marcelot.
La terre et seigneurie de Perthes-lez-Hurlus.
La terre et seigneurie d'Aire.
La terre et seigneurie de Tahure.
La terre et seigneurie de Marnaux.
La terre et seigneurie d'Ardenay
Le château, terre et seigneurie de Selles.
Le fief de St-Pierre à Arne, consistant en une maison, plusieurs terres et droits seigneuriaux.
Saint-Souplet, Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux, la terre et seigneurie d'Heutrégiville, la terre de Saint-Masme, le fief de Richebourg, Voirigny: Pré marchand, le Châtelet près Tahure: Saint-Remi.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Chaumuzy.

La vicomté dudit Chaumuzy.
Un fief audit Chaumuzy, consistant en une maison et terres labourables.
Le fief de Mutry.
Le fief de Spilly.
Les bastis de Chaumuzy.

Digitized by Google

restèrent les possesseurs exclusifs, nonobstant les usurpations momentanées des comtes de Vermandois.

C'est dans cet esprit qu'il faut lire le fameux passage de Flodoard, le premier monument écrit sur ce point de notre histoire. Voici ce que, sous la date de 940, nous dit le chroniqueur:

« Ludovicus transmarinus, per preceptionis regiæ paginam, Artoldo archiepiscopo, ac per eum Ecclesiæ Remensi, dat Remensis urbis monetam, jure perpetuo possidendam, sed et omnem comitatum Remensem eidem confert ecclesiæ. »

Or, on sait que Flodoard, historien consciencieux, mêlé aux hommes politiques, aux affaires importantes de son temps, peut être regardé comme témoin de l'acte qu'il enregistre; et ce qui vient appuyer le dire de Flodoard est un titre authentique et conservé de l'an 1059, par lequel Philippe Ier, roi de France, confirme aux archevêques la possession du comté. Dans l'ordre du sacre de ce prince il est dit: « *Tunc fecit ipse Philippus præceptum, sicut antecessores sui fecerunt, de rebus sanctæ Mariæ et Remensi Comitatu.* »

Les archevêques étaient donc investis du comté, puisqu'à l'exemple de ses prédécesseurs Philippe leur en confirme la seigneurie! Ce passage, joint à celui de Flodoard, ne laisse pas subsister le plus petit doute à cet égard.

D'ailleurs, tout le monde sait que le système féodal, c'est-à-dire, l'hérédité pour les grands des titres et commandements dont la royauté les avait investis, ne remonte pas au-delà du IXe siècle et que du capitulaire de Charles le Chauve en 877, date seulement pour les grands la prérogative légale de la transmission des dignités.

Digitized by Google

Herbert, comte de Vermandois et son fils Robert, 1er comte de Troyes, auront beau se rendre maîtres, à plusieurs reprises, de la ville de Reims, sous les règnes malheureux de Charles le Simple et de Louis d'Outre-mer, ils ne compromettent pas le moins du monde la légitimité des droits acquis. Une fois chassés de Reims, dont les guerres civiles les avaient rendus maîtres, la ville revenait sous la puissance de l'autorité légale, c'est à dire celle du roi ou de ses lieutenants.

Par suite d'envahissements successifs, les comtes de Champagne détachèrent de la seigneurie des archevêques de Reims et réunirent à leurs domaines particuliers un grand nombre de villes et bourgades, telles que Vertus, Rethel, Châtillon, Epernay, Coucy, Fismes, Braine, Chateau-Porcien et quelques autres, qu'ils tinrent par eux-mêmes ou par d'autres en leur nom, et pour lesquelles ils devaient hommage aux archevêques. Cet hommage, dont il est parlé dans les bulles des papes, fut rendu notamment par Blanche, comtesse palatine de Champagne, et Thibault V à l'archevêque Henri de Braine, en 1227, et par Philippe de France, dit Philippe le Bel, à cause de Jeanne, comtesse de Champagne et reine de Navarre, qu'il avait épousée en 1284.

Il est donc certain que jamais les comtes de Champagne ne jouirent dans Reims d'aucune sorte d'autorité résultant de la conquête ou des droits seigneuriaux. De là vient que Pithou, distinguant la province en deux parties, dit que les comtes possédèrent toute la basse Champagne, dont Troyes est la capitale, sans parler des villes de Reims et Châlons, qui, situées dans la haute Champagne,

Digitized by Google

avaient, dans la personne de leurs prélats, leurs comtes particuliers. Et l'on voit dans l'histoire de Suger que Louis VI, ayant mis une puissante armée en campagne contre l'empereur Henri V qui voulait assiéger Reims, il divisa ses troupes en six bataillons, dont les deux premiers, composés des seuls Rémois et Châlonnais, faisaient en tout soixante mille hommes tant de pied que de cheval; et le cinquième comprenait, dit cet auteur, les milices de Thibault, comte palatin de Troyes, nouvellement réconcilié avec la France; ce qui montre suffisamment que les villes en question ne lui étaient pas soumises.

Ces faits se déduisent naturellement du témoignage de tous les historiens qui ont traité avec quelque attention ce point d'histoire, et surtout des instruments paléographiques conservés dans les archives de Reims. La ville de Reims, entre autres villes de la Province, fut toujours indépendante des comtes de Champagne et à aucune époque, sauf celles des troubles des derniers Carlovingiens, ils n'y exercèrent aucune autorité.

Revenons à Sept-Saulx. Nous disons donc que ce fief fut donné à Saint-Basle, vers l'an 600, par Attila, surnommé le Chasseur. Asselin, abbé de Saint-Basle, l'échangea dans la suite avec Henri de France, archevêque de Reims et fils de Louis VI. Cet archevêque l'érigea en châtellenie, y fit bâtir un château fort dans lequel il entretint une forte garnison destinée à protéger le pays, à conserver des rapports et des communications entre les villes environnantes, et à purger la campagne des bandes de voleurs qui semaient partout la dévastation et la mort. La tour que l'on voit

Digitized by Google

aujourd'hui est le seul reste de cet ancien château fort. Elle est située à vingt mètres de la rivière qui jadis venait baigner ses murs. Un chemin couvert partait de cette tour et communiquait avec l'église, dont le portail conserve une porte murée ayant servi autrefois à ces communications.

L'église de Sept-Saulx est un des édifices les plus remarquables de l'arrondissement de Reims; sa forme élégante, ses colonettes légères, ses fenêtres étroites et élancées, à lancettes géminées, sa voûte d'une grande hardiesse, tout, dans ce qui reste aujourd'hui de ce monument, rappelle la grandeur et la puissance. Bâtie vers la fin du XIIIe siècle, elle est du style ogival tertiaire; ses chapiteaux de forme corinthienne, ornés de feuilles d'acanthe, de vigne, de feuilles galbées, ses voûtes ogivales avec arceaux formés de tores doubles, ses fenêtres trilobées, lui assurent une date certaine. Elle doit sa fondation à Pierre Barbet, 57e archevêque de Reims, vers 1285. En 1359, Jean de Craon, archevêque, soupçonné d'intelligence avec Edouard, roi d'Angleterre, dont il se disait le parent, fut prié par les habitants, lors de l'approche des Anglais, de quitter son château de Porte Mars et de venir habiter son palais de la ville. L'archevêque contraint, mais ne voulant ou n'osant pas faire paraître son mécontentement, revint à Reims, confia les clefs du château fort de Porte Mars à Thibault la Barbe; les Rémois y mirent aussitôt une forte garnison. Outré de ce procédé, Jean de Craon se retira à Sept-Saulx avec sa suite; et, peu rassuré sur les dispositions des Rémois à son égard, il partit pour Mouzon.

Digitized by Google

Dès 1322, une sentence arbitrale, rendue par Guillaume de Trie, fixa à 6,000 livres la somme que devaient fournir les archevêques pour contribuer aux frais du sacre des rois de France. La châtellenie de Sept-Saulx figure au total pour la somme de 67 fr. 10 sols parisis.

En 1429, le roi Charles VII, conduit par Jeanne d'Arc, étant à Troyes, Renault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, que ses hautes fonctions près du roi tenaient éloigné de son siége, écrivit le 12 juillet aux habitants de Reims qu'ils eussent à se disposer à recevoir le roi honorablement pour son sacre; ce à quoi il les exhortait et priait. En même temps les habitants de Châlons écrivirent à ceux de Reims pour leur annoncer leurs dispositions bienveillantes à l'égard du monarque. On vit alors, dit un chroniqueur du temps, les Rémois se préparer à recevoir dignement leur hôte.

« Les habitants de Reims, étant avertis de l'acheminement du roi Charles, notre sire, envoyèrent au-devant de lui jusqu'à Sept-Saulx nombre de notables bourgeois de ladite ville, qui offrirent au roi pleine et entière obéissance, comme il se voit par lettres-patentes données le 16 juillet au lieu dit Sept-Saulx, en forme de charte, par lesquelles ledit roi Charles abolit et met du tout au néant ce que les gens d'église, nobles, échevins, bourgeois et habitants de ladite ville et cité de Reims avaient fait durant les divisions qui avaient longuement été au royaume de France, à l'occasion desquelles, pour les salvations de leurs corps et de leurs biens, leur avait convenu d'adhérer et converser tant avec

Digitized by Google

les Bourguignons qu'avec les Anglais ses anciens ennemis, et leur avaient fait et donné obéissance de toutes lesquelles choses et tout ce en quoi lesdits habitants pouvaient être notés avoir failli et délinqué envers lui, sa majesté, comme non avenus, etc... »

Le château de Sept-Saulx avait une garnison de 1,000 hommes, mi-Anglais, mi-Bourguignons, qui s'empressa de l'abandonner à l'approche de l'armée royale. Le monarque y fit son entrée la veille de son sacre, en compagnie de la Pucelle d'Orléans, et la jeune fille passa en prières dans l'église du village la nuit qui précéda le sacre du roi Charles.

En 1652, les troupes du duc de Lorraine, venues au secours du prince de Condé révolté contre Louis XIV, ravagèrent le pays et brûlèrent le malheureux village de Sept-Saulx.

En 1656, les magistrats de Reims envoyèrent des troupes commandées par un officier pour s'emparer du château de Sept-Saulx, afin de garder les communications avec le reste du pays et pour s'opposer aux courses des soldats de Montal. Tels sont les seuls renseignements historiques que j'ai pu recueillir sur cet intéressant village; il me reste à parler maintenant de l'état où se trouvent l'église et le château.

La révolution de 93 a été la cause de la disparition du château; on retrouve encore çà et là quelques parements de muraille, quelques fondations où le pied du voyageur vient se heurter en passant; puis rien, si ce n'est ce fragment de tour dont je vous ai parlé et qui vient comme un spectre vengeur protester contre de stupides dévastateurs

Digitized by Google

qui, sous l'empire de passions sauvages, sont venus détruire un monument qui n'avait d'autre crime que d'appartenir à l'histoire. Pour l'église, elle est encore debout, mais hélas! Dans quel état! Les niveleurs de cette époque trouvant probablement que cet édifice était trop grand pour l'usage auquel ils le destinaient, car chacun sait que nos temples étaient convertis qui en caserne, qui en temple de la raison ou en clubs, jugèrent à propos de diminuer sa superficie et ils démolirent, avec la furie des convulsionnaires, les charmants contreforts ornés de pinacles qui consolidaient l'édifice; puis ne s'en tenant pas là, ils rasèrent les deux travées de chaque côté de la nef et du chœur qui faisaient de ce monument un des plus délicieux morceaux d'architecture gothique, et, satisfaits de leurs exploits, ils laissèrent cette pauvre église dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, semblable à un homme auquel on aurait coupé bras et jambes. C'est un triste spectacle, je vous assure, que de voir cette pauvre église dans l'état de misère et d'abaissement où elle est réduite. La charpente de la couverture est mauvaise, le léger plancher qui recouvre la nef, car on a effondré les voûtes en 1793, — ce plancher, dis-je, est brisé en plusieurs endroits et arrivé à un état complet de pourriture par suite des infiltrations des eaux pluviales, il menace de tomber au premier jour. Le pignon du transsept sud menace ruine, la tour qui conduisait au clocher est dans un tel état de dégradation qu'on ne saurait y monter sans péril. Les contreforts qui existent encore sont entièrement dégradés et les murs déchaussés. Des déchirures, des crevasses se font voir de toutes parts; enfin l'état

Digitized by Google

de ce monument est tel que j'estime qu'il y aurait danger pour un visiteur à s'aventurer dans l'intérieur et à en tenter une exploration complète.

Un de nos collègues, M. Brunette, fut envoyé par le sous-préfet de Reims, il y a quelques années, pour constater l'état précaire dans lequel se trouvait ce monument, ce qu'il fit avec l'esprit méthodique et le zèle que chacun lui reconnaît. Sur son dire, le comité archéologique fut consulté et je fus désigné pour faire un rapport; c'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre et je dois ajouter que le gouvernement, sur les instances du comité et du sous-préfet de l'arrondissement, est venu au secours de la commune de Sept-Saulx, et contribue à la réparation d'une église qui nous rappelle, sous le rapport historique, l'une des plus belles figures de notre histoire, et sous le rapport archéologique, l'un des plus beaux monuments du XIIIe siècle.

Digitized by Google

Lecture de M. Maumené.

—

SUR UN RÉACTIF NOUVEAU POUR LA RECHERCHE DU SUCRE DANS LES LIQUIDES.

—

Les chimistes sont parvenus à indiquer plusieurs procédés convenables pour la recherche du sucre dans les liquides, même dans les circonstances singulières de la maladie du diabète. Malheureusement aucun de ces procédés n'est encore d'une exécution assez simple pour être aisément adopté par la pratique médicale. Un de nos habiles confrères, M. le docteur Landouzy, m'ayant exprimé tout l'intérêt que trouveraient les praticiens à posséder un *papier réactif*, capable d'indiquer la présence du sucre dans l'urine, j'ai déduit de recherches auxquelles je me suis livré pendant plusieurs années une réaction nouvelle où se trouve, je crois, une solution très simple de ce difficile problème. — Je puis offrir aux chimistes, aux médecins, aux industriels un papier ou plutôt un tissu réactif, au moyen duquel on discerne, en un instant, l'existence des plus minimes quantités de sucre.

L'action du chlore sur le sucre n'est pas connue: Chenevix, en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution de sucre, reconnut la formation d'acide chlorhydrique et d'un acide incristalli-

Digitized by Google

sable, qui lui parut être de l'acide malique. Priestley et Bouillon-Lagrange ont observé que les diverses espèces de sucre n'absorbent le chlore humide qu'avec beaucoup de lenteur, et se convertissent, en dégageant de l'acide carbonique, en une matière brune qui retient de l'acide chlorhydrique. Suivant Liebig, le chlore sec n'exerce aucune action sur le sucre sec. On sait encore que l'acide chlorhydrique, à l'aide de la chaleur, change le sucre en une pâte noire épaisse, qui, lavée à l'eau, donne une poudre légère d'une couleur brun-noir.

J'ai fait un grand nombre d'expériences dans l'intention d'éclaircir l'obscurité qui règne sur ce sujet, et dans une prochaine séance, j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie les résultats de mon travail. Aujourd'hui, je demande seulement la permission d'en détacher une remarque, dont l'application à la thérapeutique paraîtra, sans doute, importante.

Contrairement à l'assertion de Liebig, le chlore sec agit sur le sucre sec, même à la température de 100 degrés. Il agit à froid au bout d'un temps plus ou moins long, et, dans tous les cas, il donne une matière brune en partie soluble dans l'eau, un *caramel*, d'un noir brillant, lorsqu'il est desséché.

Ce que le chlore occasionne avec une facilité vraiment remarquable, les chlorures eux-mêmes, les perchlorures, le font avec une énergie aussi grande ou même plus grande.

Abandonne-t-on une dissolution de sucre et de bichlorure d'étain à l'évaporation spontanée, dans les conditions ordinaires? Bientôt le mélange brunit, prend une couleur de plus en plus foncée, et au

Digitized by Google

bout d'un an ou dix huit mois par exemple, se trouve changé en une gelée consistante d'un noir éclatant. — Le même résultat s'obtient beaucoup plus vite en faisant évaporer la dissolution. Si l'on emploie le bain-marie, le mélange se dessèche sans changer de couleur; ce n'est qu'à 130-150 degrès environ que le sucre se décompose et noircit tout à coup.

Le bichlorure d'étain peut être remplacé par le bichlorure de mercure, le chlorure d'antimoine, etc.

Tous ces corps agissent sur le sucre à la manière des substances avides d'eau; ils déterminent la déshydratation et la formation d'un caramel plus carboné que le caramel ordinaire.

Pour aujourd'hui, je demande la permission de n'entrer dans aucun détail analytique; j'aurai l'honneur de faire connaître dans un très prochain mémoire les propriétés et la composition de ce caramel en même temps que beaucoup d'autres faits passés ici sous silence.

Mais je dois ajouter que tous les sucres se comportent avec les chlorures comme le sucre de cannes; tous éprouvent la déshydratation dont le produit brun-noir est le terme final. — Ce n'est pas tout; comme on peut le soupçonner, les matières dont la composition est analogue à celle du sucre et peut se représenter, ainsi qu'elle-même, par du charbon et de l'eau, subissent aussi le même genre d'altération. Le ligneux, le chanvre, le lin, le papier, la fécule, l'amidon, etc., etc., sont dans ce cas.

De tous ces faits résulte la connaissance des conditions où l'on doit se placer pour obtenir un papier, disons mieux, une *lame solide*, un tissu revêtu d'un réactif propre à déceler la présence du sucre. — Supposons pour un moment une lame

Digitized by Google

solide, inaltérable par le chlorure d'étain, même à une haute température; couvrons cette lame d'une couche de chlorure au moyen d'une dissolution concentrée et de la dessiccation: puis trempons la lame ainsi préparée dans une solution de sucre même très étendue, et plaçons là sous l'influence d'une température de 130-150°. Aussitôt la partie plongée changera de couleur et deviendra d'un brun-noir plus ou moins foncé.

Reste à trouver cette lame solide? Évidemment, il ne faut pas songer au papier dont la décomposition aurait lieu simultanément avec celle du sucre. Il ne faut pas songer davantage aux toiles de lin ou de coton, et par le même motif; au lieu des matières végétales, il faut chercher parmi les matières animales dont la nature est différente, et qui résistent bien à l'action du chlorure d'étain; le parchemin, les lames minces de gélatine, etc, présenteraient cet avantage; mais la chaleur les tourmente, comme on sait, à tel point que leur usage est absolument impraticable. — Or, si ces substances ne peuvent se prêter à l'objet que j'avais en vue, il est facile de voir que leur constitution organique est le seul obstacle à vaincre. Il suffit de prendre un tissu de laine, un mérinos blanc par exemple, et tout sera fait, pour éviter l'action du bichlorure d'étain et les torsions ou les déchirements produits par l'action de la chaleur. C'est ce que l'expérience démontre pleinement.

Après avoir trempé le mérinos, durant trois ou cinq minutes, dans une dissolution aqueuse de bichlorure d'étain: (oximuriate du commerce $Sn\,Cl^2$. 5 HO.) faite avec deux parties d'eau pour une de chlorure, on laisse égoutter le liquide, on sèche le

Digitized by Google

mérinos sur une grande bande de même étoffe au bain-marie, et le *tissu réactif*, le mérinos chloruré est préparé. — On le coupe en bandelettes de sept à huit centimètres de longueur sur deux à trois de largeur, comme les papiers réactifs ordinaires.

A son aide le médecin pourra, sans aucune peine, déterminer si l'urine d'un malade renferme une trace appréciable de sucre. Il suffira de verser une goutte d'urine sur le tissu chloruré, et d'exposer le tout au-dessus d'un charbon rouge ou de la flamme d'une lampe ou d'une bougie, pour produire en une minute une tache noire très visible. La sensibilité du réactif est extrême : 10 gouttes d'une urine diabétique versées dans 100 C.C. d'eau, forment une liqueur avec laquelle le tissu chloruré devient complètement brun-noir.

L'urine ordinaire, l'urée, l'acide urique ne donnent aucune coloration par le chlorure d'étain.

Il n'est pas possible jusqu'à présent, de parvenir à évaluer par le chlorure d'étain ou les autres chlorures, *la quantité* du sucre contenu dans un liquide. J'en ferai connaître les raisons détaillées dans le mémoire dont j'ai parlé plus haut. La réaction des deux corps ne s'effectue pas de manière à permettre une détermination exacte et facile.

Nous ne pouvons pas non plus, évidemment, espérer d'obtenir la distinction des diverses espèces de sucre par l'emploi du chlorure d'étain : il a même l'inconvénient de confondre le sucre avec beaucoup d'autres corps, d'une composition analogue : cependant il rendra, j'espère, de grands services dans beaucoup de circonstances, par cet immense avantage de pouvoir être employé *sous la forme des papiers réactifs*

Digitized by Google

ordinaires et de donner le plus grand changement de couleur possible, c'est-à-dire de posséder la plus grande sensibilité.

Ainsi : 1° Le mérinos chloruré servira très simplement à la recherche du sucre diabétique.

2° Son emploi sera utile pour juger de la présence du sucre dans le vin. Ce liquide, lorsqu'il arrive à sa vraie perfection, ne renferme plus de sucre qui s'est transformé tout entier en alcool. Rien de plus facile que de constater le résultat. Tant que le vin renfermera du sucre, il brunira le mérinos chloruré. Il n'altérera plus sa blancheur aussitôt que le sucre aura tout-à-fait disparu.

3° Je ne puis passer sous silence l'application qu'on peut faire de la réaction du sucre sur le chlorure à la teinture des laines ou des soies en brun ou solitaire. Les laines, les mérinos, passés dans un bain d'oximuriate et de mélasse, puis séchés et tirés sur un cylindre chauffé à une température convenable, prendront une teinte brune, plus ou moins foncée mais régulière, *très solide*, et j'ai tout lieu de le croire, économique.

4° Enfin, on peut encore distinguer par le chlorure d'étain, le mélange de la laine et du coton ou de la soie et du coton avant la teinture, ou même après dans beaucoup de cas. Rien n'est plus simple et plus sûr, même lorsque le mélange a lieu *dans les fils*. Il suffit de tremper le tissu mixte dans la solution de chlorure d'étain, puis de le sécher et de le chauffer jusqu'à 130° — 150°. — La laine ou la soie ne sont pas altérées, le coton devient *noir comme le charbon*, et on peut séparer les brins de ceux de la soie ou de la laine à l'œil nu ou en s'aidant des microscopes.

Digitized by Google

Lecture de M. Charlier,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

SUR LES VACHES LAITIÈRES ET LA PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE.

—

Messieurs,

Vous avez jusqu'à présent accueilli avec tant de bienveillance mes premiers essais de castration de vaches laitières, que je croirais manquer à un devoir qui m'est cher, si je ne vous faisais part aujourd'hui, et des succès qu'obtient cette opération, et de l'honorable mission qui va m'être confiée par le gouvernement, de faire des expériences publiques à l'Institut agricole de Versailles, et dans diverses localités de la France.

La castration des vaches va, en effet, Messieurs, prendre rang parmi nos opérations chirurgicales les plus utiles ; les avantages qu'elle procure dès à présent aux cultivateurs qui en ont essayé, et ceux qu'on peut à coup sûr en attendre, m'en donnent la certitude.

Mais je veux entrer dans plus de détails, et vous communiquer les renseignements que je viens de recevoir sur 3 vaches que j'ai opérées, dont une à

Digitized by Google

Aubenton (Aisne), chez M. Henry Lamy ; une chez M. Dendrimont, à Brognon (Ardennes) ; et une au Vieux-Gaucher, frontière de Belgique.

Sept mois se sont écoulés, Messieurs, depuis que j'ai fait une excursion dans ces pays ; un journal des Ardennes a bien voulu rendre compte de mon voyage à cette époque, et voici le résultat que donnent aujourd'hui ces trois castrations.

La vache de M. Lamy donnait 16 litres de lait au moment de l'opération ; deux mois après, soumise à une nourriture mieux appropriée à la production du lait, elle en donnait 18 litres.

Maintenant qu'elle reçoit une alimentation sèche, elle est revenue à sa quantité habituelle de 16 litres.

M. Lamy s'est aperçu que le lait était devenu de meilleure qualité, et me dit dans sa lettre, que c'est en le mélangeant avec celui de ses autres vaches, qu'il a acquis dans le pays la renommée de vendre le meilleur lait. Il termine en disant qu'il regrette de n'avoir pas mieux profité de mon passage à Aubenton, pour faire opérer 5 à 6 vaches, au lieu d'une ; mais il les met à ma disposition, ainsi que celles de quelques autres personnes qu'il se charge de décider à adopter la méthode Winn.

La vache de M. Dendrimont donnait au moment de l'opération 11 litres de lait, et recevait pour nourriture de bonnes herbes et du son ; plus tard, lorsqu'elle mangea des carottes, elle en donna 13 litres. Aujourd'hui, qu'elle est soumise à un régime d'hiver, elle donne 10 à 11 litres, et le beurre est augmenté de *moitié en plus*, pour une quantité égale

Digitized by Google

de lait. M. Dendrimont est satisfait au dernier point, et se propose de faire pratiquer de nouvelles castrations, s'il en a encore l'occasion.

La vache du Vieux-Gaucher était une petite bête fort maigre, de l'âge de 3 ans, qui avait beaucoup souffert au vêlage, et qui, après avoir donné 9 à 10 litres de lait, n'en donnait plus que 4 à 5.

Six semaines environ après l'opération, elle revint à sa quantité première, qu'elle continue de donner en ce moment avec une amélioration dans la qualité égale à celle reconnue à Brognon.

Le digne abbé Defourny, l'un de vos correspondants, à qui je dois ces détails, ajoute même : que la qualité du lait est tellement supérieure à celui provenant des vaches non castrées, qu'à Brognon, comme au Vieux-Gaucher, on met de côté le lait des vaches opérées, les dimanches et jours de fêtes, pour le manger en famille, avec le café, principale nourriture du pays.

La vache du Vieux-Gaucher prend en outre beaucoup de développement et est, comme les deux autres, en parfait état de santé.

Ces trois vaches ayant été opérées six semaines après le vêlage, et la saison des herbes arrivant, il est hors de doute qu'elles continueront ainsi leur rente de lait jusqu'à la fin de l'été, temps au bout duquel la lactation pourra diminuer; mais alors elles augmenteront en chair et en graisse, ainsi que cela arrive toujours dans le fait de la castration. J'ai, en effet, vendu des vaches qui, sans être engraissées, et donnant encore du lait, ont fourni beaucoup de suif et une viande de première qualité.

Digitized by Google

La première vache opérée chez M. de Brimont a donné aussi les mêmes résultats, bien que âgée de 13 ans. Le boucher qui l'a abattue m'a dit que la viande égalait celle du meilleur bœuf. Son suif était abondant et de bonne qualité (50 kilog. pour un poids de 250 kilog.).

J'ai calculé, Messieurs, que les trois vaches précitées donneraient, en un an, 13,500 litres de lait, chiffre prodigieux, comparé à celui que donneraient trois bonnes vaches, dans l'état ordinaire, et qui ne s'élève guère qu'à 6,300 ou 6,400 litres.

Enfin, M. Grandval vient de faire une analyse comparative du lait de la vache n° 4, signalée dans le rapport de M. Leuschenring, fait à l'Académie, avec le lait des vaches de M. Oudin; je la soumets à votre appréciation. Voici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet le 26 février dernier :

« Reims, le 26 février 1850.

» Monsieur Charlier,

» Je viens de terminer l'analyse de l'échantillon de » lait que vous avez eu la complaisance de me donner, » il y a quelques jours. Comme je pense qu'il peut » vous être agréable de connaître le résultat de mes » expérimentations, je me fais un véritable plaisir de » vous les adresser.

» Je vais, pour mieux vous mettre à même d'ap- » précier tout l'intérêt que présente cette analyse, » mettre en regard le résultat que me donna celle » que je fis, en octobre 1848, du lait trait de la » même vache, quelques instants avant l'opération.

« A cette même époque, je fis également l'analyse » du lait d'une vache qui avait été opérée huit mois

Digitized by Google

» auparavant. Je vais aussi vous remettre cette » analyse sous les yeux, en les plaçant au-dessous » de celle d'aujourd'hui, et la faire précéder égale- » ment du résultat d'une analyse que j'ai faite d'un » échantillon de lait pris sur la traite de diverses » vaches de M. Oudin, lesquelles reçoivent une » nourriture analogue à celle que vous donnez aux » vôtres.

Analyse faite en octobre 1848.

Vache non castrée.

Beurre.	3,250	7,250
Caseum et sels insolubles. .	4,000	
Lactose et sels solubles.	»	
Eau.	»	

Analyse faite en février 1850.

(La même vache.)

Vache castrée, analyse faite 16 mois après l'opération.

Beurre.	4,908	10,428
Caseum et sels insolubles.	5,520	
Lactose et sels solubles. . . .	4,725	
Eau.	84,847	

Analyse du lait des vaches de M. Oudin, Cultivateur à Reims.

Vache non castrée.

Beurre.	3,880	7,595
Caseum et sels insolubles. .	3,715	
Lactose et sels solubles. . . .	5,433	
Eau.	86,970	

Analyse faite en octobre 1848.

Vache castrée, analyse faite 8 mois après l'opération.

Beurre.	4,200	9,200
Caseum et sels insolubles. .	5,000	
Lactose et sels solubles. . .	4,000	
Eau.	86,800	

» En ne considérant que les chiffres réunis du beurre » et du caseum, pour chacune des analyses, et compa- » rant chacune de ces sommes entre elles, on re- » marque que le lait de la vache castrée en octobre » 1848, et analysé avant l'opération, est tout à fait » comparable, pour la composition, à celui fourni » par les vaches de M. Oudin, puisqu'il n'y a qu'une » différence d'un vingtième environ; mais si on » compare ce même lait, produit avant l'opération, » à celui de la même vache, mais analysé 16 mois

Digitized by Google

» après la castration, on trouve la différence énorme » *d'un tiers* en plus pour ce dernier. Enfin, en » comparant celui-ci au lait de la vache castrée » de 8 mois, dont l'analyse fut faite en octobre » 1848, on remarque une différence d'un 9e à l'a- » vantage du premier.

» Comme il est présumable que la proportion du » beurre et du caseum doit être croissante pour le » lait des vaches castrées, ainsi que cela a lieu pour » le lait de celles qui ne le sont pas, à mesure » qu'on l'observe à des époques plus éloignées du » part, la différence qui existe entre les quantités » des produits de ces deux dernières analyses pour- » rait être ainsi expliquée.

» Celui des produits les plus intéressants du lait, » sous le point de vue économique, qui paraît ac- » quérir la plus grande augmentation, par l'influence » qu'exerce la castration, c'est le beurre. Il vous » suffira de jeter un coup d'œil sur le tableau des » analyses ci-joint, pour vous en convaincre.

» Les chiffres que présentent les analyses que je » vous donne, sont le produit d'une moyenne re- » tirée de deux opérations, pour chaque échantillon.

» Je désire, Monsieur, que cette communication » vous offre tout l'intérêt qu'elle a pour moi.

» Je saisis cette occasion, Monsieur, pour vous » adresser mes remerciements, et vous prier de re- » cevoir mes salutations les plus empressées.»

Votre tout dévoué serviteur,

GRANDVAL,

Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

D'après un avis du ministère qui m'a été communiqué par M. De Béhague, membre du Conseil général

Digitized by Google

de l'agriculture, près du ministre de l'agriculture, et de M. Fouquier d'Hérouël, représentant du peuple, c'est pour le 23 de ce mois que je serai appelé à faire les expériences de castration de vaches à Versailles. Cette époque correspond avec celle du congrès central d'agriculture. Heureux, Messieurs, si je puis ainsi, aidé du gouvernement, arriver enfin à démontrer : que la castration des vaches laitières est une opération avantageuse pour mon pays.

A mon retour, je vous ferai connaître le résultat de mes expériences.

Il me reste encore, Messieurs, à vous apprendre une heureuse nouvelle ; c'est que la *Péripneumonie contagieuse* du gros bétail, qui menaçait d'étendre ses ravages dans nos contrées, paraît s'éteindre, reléguée qu'elle est maintenant dans un très petit nombre d'étables.

Justement alarmé des ravages que cette maladie pouvait causer, en raison du peu de précautions prises par les propriétaires de vaches infectées, et du nombre d'animaux qu'elle avait tout à coup attaqués dans plusieurs localités, j'avais cru devoir prévenir l'autorité administrative, qui a prescrit, un peu tard peut-être, les mesures sanitaires ordonnées en pareils cas. J'avais même demandé qu'une instruction succinte fût envoyée dans les campagnes pour éclairer les possesseurs de bestiaux sur les causes et les dangers de ce redoutable fléau. Cette précaution n'a point heureusement été nécessaire, grâce à l'active intervention de mes confrères, qui ont conseillé l'abattage des premiers animaux attaqués, et qui ont fait isoler, saigner et séquestrer ceux qui étaient menacés.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIE

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 13.

Séance du 22 Mars 1850.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ DE SORBON.

Étaient présents : MM. Robillard, Bandeville, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquénelle, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, H. Paris, Génaudet, A. Henrot, J. Sornin, Gainet, Deleutre, Forneron, E. Maumené, et E. Holleaux, membres titulaires ;

Et MM. Duchêne et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Description méthodique des produits divers recueillis dans un voyage en Chine, par Isidore Hedde, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce, et exposés par la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Digitized by Google

Journal du lycée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris. T. 1, n° 1.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pendant l'année 1847-1848. — Même *bulletin* pour l'année 1848-1849.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. T. XXIX, n° 1, 2e trim. 1849. — Nos 2 et 3, 3e trim. 1849.

Influence des événements et des commotions politiques sur le développement de la folie, par le dr Belhomme.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. 2e sem. de 1849.

Journal des Savants. N° de février 1850.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Gainet continue la lecture de l'examen critique de l'histoire de la civilisation en Europe et de l'histoire de la civilisation en France, de M. Guizot.

M. Pinon lit à l'Académie une appréciation de la nouvelle édition des œuvres de Pierre Corneille, récemment publiée par M. E. Géruzez, membre correspondant.

M. Loriquet fait connaître la suite de ses recherches sur l'éclairage chez les Romains.

M. Clicquot fait entendre à la Compagnie deux fables en vers :

Le Timbre et la Perruque.

Les Percherons.

Digitized by Google

Lecture de M. C. Loriquet,

MEMBRE CORRÉSPONDANT.

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

DEUXIÈME PARTIE.

III. — *Appareils d'éclairage dans les temples.*

Jean Rosin, dans ses *Antiquités romaines* (1), place le candélabre au nombre des ustensiles sacrés. Sur un médaillon de la famille Clodia, qu'il en donne pour exemple, figure en effet cet instrument, au milieu d'autres objets dont la destination est certainement religieuse.

Les anciens, d'ailleurs, faisaient servir les candélabres à l'ornementation extérieure des temples. Dans les frises sculptées, dans les fresques des péristyles (2), le candélabre apparaît comme l'un des attributs ordinaires du culte. Aussi le retrouvons-nous à l'intérieur, où il est à peu près tel que nous l'avons vu dans les habitations. Ses ornements sont les mêmes, si ce n'est peut-être que la sculpture y a donné une plus large part aux attributs mythologiques. Il est aussi bien de marbre que de bronze

(1) Lib. III, cap. XXXII.

(2) Portique du Panthéon.
Le antich. di Ercol. V. IV, p 375; V. V, p. 337.

Digitized by Google

ou d'autre métal (1). Mais, indépendamment de l'or et des pierreries qui en font quelquefois la matière, c'est souvent une œuvre d'art d'une grande valeur. Tel était celui qu'un fils d'Antiochus de Syrie destinait au temple de Jupiter-Capitolin : imprudent qui ne sut pas dérober cette riche offrande aux convoitises de Verrès, ce fin connaisseur, cet habile fripon que vous savez (2). Nous ne pouvons mieux faire, pour donner un exemple du genre, que de citer les paroles mêmes de Cicéron : « En réalité, dit-il, après avoir rapporté les exclamations laudatives de Verrès en présence du meuble précieux, ce candélabre brillait de tout l'éclat que pouvait répandre l'assemblage des plus riches pierreries ; le travail en était d'ailleurs si varié et si délicat, que l'art semblait le disputer à la matière ; enfin les proportions de ce chef-d'œuvre annonçaient clairement qu'il avait été fait, non pour briller dans la demeure d'un mortel, mais pour orner le temple le plus auguste de l'univers. »

Après le candélabre simple, nous trouvons dans Pline (3) l'indication de deux autres modes d'éclairage qui paraissent, l'un d'entre eux du moins, avoir appartenu presque uniquement aux temples. Ce sont des lampes de bronze que l'on suspendait aux voûtes, et des lampadaires ou supports élevés qui soutenaient un certain nombre de lumières.

On me permettra de m'arrêter un instant sur les termes

(1) *Livret du Musée Napol.* n° 5 : grand candél. en marbre, trouvé près de Naples, et enlevé au musée du Vatican après les guerres d'Italie. — V. aussi ceux qui figuraient sous les n°s 184 et 185.

(2) « Etenim erat eo splendore, qui ex clarissimis et plurimis gemmis esse debebat ; ea varietate operum, ut ars certare videretur cum copia ; ea magnitudine, ut intelligi posset, non ad hominum apparatum, sed ad amplissimi templi ornamentum esse factum. » Cic. *In Verrem* IV, 28.

(3) *Hist. natur* lib. XXXIV, 8.

Digitized by Google

dont se sert notre auteur et de les reproduire textuellement.

« Placuêre et lychnuchi pensiles in delubris, dit-il, » aut arborum modo mala ferentium lucentes. »

M. Ajasson de Grandsagne (1) traduit ces derniers mots par « des candélabres chargés de lumières, comme des arbres le sont de fruits. » — Et. Falconnet, qui a publié à La Haye (2) une traduction partielle avec des notes critiques, dit : « On les faisait aussi en forme d'arbres portant » des fruits. »

Si la première traduction est exacte, ai-je lu quelque part, la seconde dit trop. — En vérité, j'ai beau me battre les flancs, je n'y vois aucune différence. Est-ce qu'il a pu tomber dans l'esprit de Falconnet que Pline entendrait parler ici d'*arbres* de bronze, avec leurs branches, leurs rinceaux et leurs feuilles? Non vraiment : et, quoique des arbres de ce genre puissent être une imitation de ce qui se pratiquait, au dire de Prudence (3), sur les arbres mêmes des campagnes, auxquels on suspendait des lampes, pour attirer sur eux et sur la terre voisine les bonnes grâces des dieux ; je ne puis moi-même m'abandonner à cette pente facile. L'art chez les Romains se borna à donner quelques bras aux candélabres, sans rien ajouter à la sèche élégance de la forme primitive. Le moyen-âge seul, ce temps des poétiques inspirations dans l'art, eut le droit d'appliquer aux siens la dénomination d'*arbres*, en les revêtant de ce que pouvait inventer l'imagination la plus riche.

Reste une question. Les lychnuques de la seconde espèce, ceux à rameaux arborescents dont nous venons de parler, étaient-ils toujours portés par une tige posant

(1) Edit. Panckoucke.

(2) Chez Daniel Monnier, 1773, 2 vol. in-8°.

(3) « Et quæ fumificas arbor vittata lucernas
» Sustinuit, cadit ultrici succisa bipenni. » *Contra Symmach.* II.

Digitized by Google

sur le sol ? — Poinsinet de Sivry, dans ses notes sur Pline, ne croit pas qu'ils aient été suspendus comme les *pensiles* ; il veut que, dans la première partie de la phrase, l'auteur ait entendu des lampes suspendues et sans branches ; et dans la seconde, des lampes à pied et à branches. — D'autres, y compris M. Ajasson de Gransagne et le P. Hardouin (1), voient dans les deux lychnuques indiqués par Pline des variétés d'un même type, le *lychnuchus pensilis*. La première, suivant eux, serait un lychnuque sans branches, ou bien un lychnuque à branches régulières ; la seconde comprendrait des lychnuques à branches nombreuses, contournées ou capricieusement disposées.

J'adopterais volontiers cette dernière explication, du moins en partie. La lampe suspendue avec ou sans branches, voilà, selon moi, le *lychnuchus pensilis* ; le lampadaire à pied, mais toujours à branches, par opposition à *candelabrum* duquel Pline avait parlé suffisamment, voilà le *lychnuchus arborum modo mala ferentium lucens*. A mes yeux, la régularité des branches dans leur longueur et la symétrie dans leur disposition peuvent tout au plus servir à distinguer deux variétés dans le dernier genre de luminaire.

En effet, parmi les lampadaires à branches qu'on a recueillis, beaucoup les portent irrégulières. Ce sont ceux dont les bras, très semblables à des branches dénudées, se terminent chacun par un plateau destiné à recevoir des lampes (2), ou se recourbent en crochets auxquels on les suspendait (3).

Il y en a d'autres d'un goût plus classique, dont le fût affecte la forme d'une colonne ou d'un pilastre. De simples crochets contournés en rinceaux sortent du chapiteau qui les surmonte ; on ne peut pas dire que de

(1) Plin. ad usum Delphini, *loco cit.*

(2) *Il mus Borb.* v. IV, p. 59 ; v. VII, p. 30.

(3) *Le Ant. di Ercol.* v. VIII, p. 289, 295, 299.

Digitized by Google

semblables appendices soient proprement des branches (1). Ces lampadaires sont encore très remarquables par une disposition qui leur est particulière. Le pilastre ou la colonne qui en forme la tige, n'est pas posé au milieu de la plinthe qui lui sert de base, mais vers l'un des bords. Etait-ce, comme on l'a prétendu (2), afin d'avoir une place libre, pour y déposer le vase contenant l'huile avec laquelle on alimentait les lampes ? Cette opération, je l'avoue, devait se répéter fréquemment, à cause de la petitesse de quelques lampes. Mais un pareil besoin pouvait motiver une disposition toute accidentelle. Celle dont nous parlons s'observe dans tous les lampadaires de la même espèce, un seul excepté. Un fait aussi constamment uniforme doit donc avoir une explication plus sérieuse; nous le retrouvons en effet avec des caractères auxquels on ne peut méconnaître une destination religieuse.

L'un des plus beaux échantillons du genre, trouvé à Pompéi en 1812, et appartenant au musée de Naples (3), a sur sa base, à droite, un petit autel; et à gauche, un enfant dans lequel on reconnaît facilement Bacchus, au tigre qui le porte, à la couronne de lierre qui ceint son front, et au rhyton à l'aide duquel il se dispose à boire. Il est donc probable que l'espace de la base trouvé libre dans tous les lampadaires semblables à celui-ci était destiné à recevoir de petites idoles et d'autres objets du culte public ou privé. D'ordinaire, ces objets étaient portatifs; ils ont pu disparaître et ne pas se retrouver toujours avec la pièce principale sur laquelle on avait autrefois la coutume de les placer.

Nous citerons d'autres exemples qui s'écartent un peu du type généralement adopté, et paraissent néanmoins

(1) *Op. cit.* V. I, p. 307; V. III. p. 315. — *Il mus. Borb.* V. II, p. 13; v. VIII, p. 31.

(2) *Hercul. et Pomp.* 3e série, p. 5..

(3) *Il mus Borb.* V. II, p. 13.

Digitized by Google

confirmer notre opinion. C'est d'abord un lampadaire dont la base quadrangulaire porte un autel adossé au fût lui-même (1). Nous n'avons pas à décider ici si le globe qui surmonte cet autel est un symbole de la victoire ou bien de Vesta.

Sur la base d'un autre lampadaire, s'élèvent à la fois une colonne servant de candélabre et une statue d'enfant aux mains duquel pend une autre lampe (2). S'il est difficile de donner un sens à cet assemblage singulier, du moins y retrouvons-nous l'emploi que nous avons assigné à la partie libre de la base, dans ce genre de lampadaire.

Réunissons maintenant la colonne avec l'enfant ou génie qui l'accompagne, et nous aurons une nouvelle variété de lampadaire, consacrée, comme les précédentes, à des usages religieux. La colonne ne sera plus qu'un balustre décoré d'une statue ; la lampe elle-même, superposée à ce balustre, ne fera qu'un corps avec lui ; et la base, recevant du développement sur le devant de l'appareil, deviendra elle-même l'autel dédié à la divinité dont la figure du balustre est la représentation. Tel est le lampadaire d'Herculanum (3) qui représente le génie d'Hercule, et dont la base porte en outre la figure de Mercure Argéiphonte. Tels sont ceux que Montfaucon assigne au culte de Minerve (4), de Vénus Libitine (5), de la Victoire (6) et de Diane chasseresse (7), ou plutôt de Diane Lucifère ou Phascélide.

Nous serions infini, si nous voulions énumérer ici tous

(1) *Op. cit.* V. VIII, p. 31.
(2) *Le ant. di Ercol.* V. III, p. 311.
(3) *Op. cit.* V. I, p. 77.
(4) *Antiq. Expl.* T V, pl. 167.
(5) *Op. cit.* pl. 171, d'après Bellori.
(6) *Op. cit.* pl. 189.
(7) *Op. cit.* pl. 169.

Digitized by Google

les monuments du culte payen qui se rapportent à l'éclairage, et recueillir les données iconographiques que présentent les appareils qu'on y employait. Ce travail serait curieux, lors même qu'il laisserait de côté tout détail ayant trait aux cérémonies religieuses. Souvent, il est vrai, ce qu'on prend pour un ornement et pour l'indication de l'usage auquel un meuble antique était consacré, peut bien n'être que la marque du fabricant. Mais quand nous trouvons sur les lampes la figure des Dieux dans sa forme hiératique, soit en relief sur leur partie supérieure, soit même à l'état de statuette au point d'attache de la poignée; quand nous y voyons les attributs et les symboles que leur donnent les mythologues; et, par dessus tout, les inscriptions qui accusent une dédicace: ces indices ne peuvent nous tromper, et nous disons alors avec certitude que ces meubles ont été consacrés au culte de la divinité dont ils portent la livrée, ou tout au moins destinés à en conserver le souvenir.

Nous avons admiré la richesse du candélabre que le jeune Antiochus se proposait d'offrir à Jupiter Capitolin, mais nous n'avons pu dire à quel genre on devait le rapporter. — En fait de lampadaires ou de candélabres à branches, Pline (1) cite celui qu'Alexandre le Grand avait fait transporter à Cyme ou Cume en Éolie, lors de la prise de Thèbes, pour le consacrer à Apollon. Il assure que, de son temps, on voyait ce même candélabre à Rome dans le temple d'Apollon-Palatin.

Euphorion, dans ses commentaires historiques (2), fait mention d'un lychnuque qui avait autant de branches, et par conséquent portait autant de lampes ou de lumignons (qu'on nous pardonne le mot) qu'il y a de jours dans l'année. On a voulu enlever à ce fait sa réalité, pour ne lui laisser qu'une valeur purement symbolique: ce nombre

(1) *Hist natur.* lib. XXXIV, 8.

(2) Athenæ. *Deipnosoph.*, XV.

Digitized by Google

de lumières se réduirait à une seule, mais perpétuellement allumée pendant la durée des 365 jours qui composent l'année. Le fait est que le lychnuque en question fut placé par Denys le jeune dans le Prytanée de Tarente, c'est-à-dire devant l'image de Vesta, déesse protectrice de ces sortes de monuments, comme le prouve le nom de Prytanitides donné, chez les Grecs, aux veuves chargées du soin de garder le feu sacré. Mais il serait facile d'accorder la réalité d'un pareil lychnuque avec l'idée symbolique qu'on voudrait y rattacher, comme avec la perpétuité de lumière qu'exigeait le culte de Vesta. Au surplus, l'exemple donné par Euphorion est tout à fait grec, puisque nous sommes dans un prytanée, l'hôtel de ville des Grecs, si je puis parler ainsi, comme le Capitole est celui des cités romaines. J'aime mieux m'arrêter à des faits purement romains, et vous citer, par exemple, le témoignage de P. Victor, qui, dans la description de Rome qu'on lui attribue, place au xe quartier de cette ville un temple d'Apollon où l'on voyait plusieurs lychnuques à branches (1). Ceci doit lever tous les doutes au sujet de la présence des lustres dans les temples, quoiqu'il s'agisse ici, apparemment, du temple d'Apollon-Palatin, où nous avons déjà rencontré le candélabre de Cyme.

Hors de l'enceinte sacrée et dans l'intérieur des habitations, devant ces édicules et ces armoires où les Romains plaçaient les dieux Lares et les objets particuliers de leur culte (2), on suspendait encore des lampes, de même qu'on y offrait de l'encens, des couronnes et du vin. C'est ainsi qu'on trouva en 1505, à Lyon, une lampe dimyxe dont les chaînes soutenaient l'inscription suivante (3) :

LARIBVS.
SACRVM.
P. F. ROMAN. (4).

(1) PLIN. *Loco cit.*, Ed ad usum Delphini. Note d'Hardouin.

(2) PETRON. *Satyric.* XXIX.

(3) MONTFAUCON (*Antiq. expl.* pl. 188) donne deux exemples de cette inscription, d'après *Liceti*.

(4) « Publicæ felicitati Romanorum. »

Digitized by Google

Une autre inscription, découverte à Prénestе, témoigne du même usage; entre autres choses, nous y lisons ce qui suit :

.... Et. cvpidines II.
Cvm svis. lychnvchis
Et. lvcerna. Larvm.

—

IV. — *De l'éclairage dans certaines cérémonies religieuses et de son origine. Idées superstitieuses et symboliques qui s'y rattachent.*

« Les anciens, dit Valère-Maxime (1), ont confié à la science des pontifes la connaissance et l'exécution des cérémonies fixes et réglées, ils ont déterminé la manière de s'adresser aux Dieux, de les consulter, de leur offrir des sacrifices; » et, suivant Festus, ces prescriptions relatives au culte étaient consignées dans des livres qu'il nomme *rituels*. Répandus d'abord dans la Grèce, sous les noms d'Orphée et de Musée, ces rituels étaient déjà nombreux à l'époque où vivait Platon (2); plus tard, chaque secte avait les siens, et Cicéron, écrivant à Atticus (3), le priait de mettre à la disposition de Chilius les livres qui renfermaient les rites traditionnels des Eumolpides.

Aucun de ces livres ne nous est parvenu. Quand donc nous abordons l'étude des choses de la religion, nous sommes réduits aux mêmes secours que pour tout le reste, heureux de recueillir par hasard et comme en passant, dans les écrivains et les monuments que le temps a respectés, des faits qui se rapportent à notre sujet.

Les lampes allumées que nous avons trouvées dans les

(1) *Facta dictaq. memor.* lib. I, cap. I, 1.
(2) *De republ.* lib. II.
(3) *Ad Attic.* lib. I, epist IX; seu epist. V. ed. Panck.

Digitized by Google

temples ou devant les images des Dieux, étaient, comme l'encens, les fleurs, les parfums, comme les victimes elles-mêmes, un hommage à la Divinité. Les nécessités venant de l'obscurité de la nuit n'en avaient pas uniquement motivé l'emploi, puisque les cérémonies à l'éclat desquelles elles ajoutaient n'avaient généralement lieu que le jour. C'est au même titre que les flambeaux, et principalement les torches de grande dimension, avaient aussi leur place dans ces cérémonies. Quand Pline (1) indique l'espèce de *tœda* préférée par la religion et distingue dans l'emploi qu'elle en faisait deux choses, le feu des autels et les torches, le terme dont il se sert semble restreindre à la nuit l'usage de ces dernières: « tœda proprie dicta.... flammis ac lumini sacro» rum grata. » Mais une peinture d'Herculanum (2) nous montre des torches enflammées devant l'image de Diane, et nous lisons dans Ovide (3) qu'aux autels de tous les grands dieux brûlait habituellement la torche de pin:

« Ardet ut ad magnos pinea tœda deos. »

Le fait que nous constatons trouve d'ailleurs sa confirmation dans les reproches que Tertullien adresse à des chrétiens encore trop faibles pour abandonner entièrement les pratiques des païens. « Si vous avez renoncé aux temples, leur dit-il, ne traitez pas vos maisons comme des temples; ne suspendez pas en plein jour des guirlandes et des lampes à vos portes, comme on le fait à celles de ces édifices (4). »

(1) *Hist. natur.*, lib. XVI, 10.

(2) *Le antich. di Ercol.* V. VIII, p. 283.

(3) *Heroid.* epist. XII, 34.

(4) « Accendant igitur quotidie lucernas, quibus lux nulla est; adfigant postibus lauros postmodum arsuras, quibus ignes imminent. ... *Si templis renuntiasti, ne feceris templum januam tuam*, etc. *de idololatr.* XV.

Digitized by Google

Dans une peinture du musée de Naples (1) qui représente un *sacellum* ou petit temple dédié à Priape, des guirlandes rattachent aux colonnes de l'édifice des flambeaux et d'autres attributs du culte. L'œuvre du paysagiste de Pompéi, vous le voyez, ne diffère en rien de la description de Tertullien. Mais la peinture nous fait connaître un autre fait, en nous montrant dans l'enceinte sacrée, au bas des degrés du temple, une prêtresse qui célèbre les cérémonies du culte ou qui s'y prépare. Elle tient de la main droite un flambeau allumé. — Là encore nous avons un texte à l'appui du monument. — Cette prêtresse, nous la retrouvons dans la Médée de Valérius-Flaccus, qui avait coutume d'allumer chaque jour les flambeaux sacrés dans le temple d'Hécate (2) :

« . . . . Sacras solita est ubi fundere tædas
» Colchis. »

Les flambeaux dont il est ici question devaient-ils se conserver allumés pendant le jour, ou figurer seulement aux sacrifices, comme à celui qui préluda au mariage impie des Danaïdes (3)? Nous ne saurions le dire. Mais la présence des lumières dans les sacrifices est un fait très fréquent Pour un petit nombre de monuments dans lesquels un sacrifice est célébré, sans qu'il y figure de flambeaux, tels que ceux dont la colonne Trajane et l'arc de Constantin (4) nous offrent la représentation, on citerait beaucoup d'exemples contraires. Dans le marbre antique de l'*apothéose* d'*Homère* (5), la Poésie, placée auprès de l'autel du nouveau dieu, tient deux torches allumées qu'elle élève. Dans une sculpture du *musée du Vatican*,

(1) *Il mus. Borb.* V. VI, p. 54.

(2) *Argonautic.* lib. VII, 180.

(3) « Me pater igne licet, quem non violabimus, urat,
» Quæque aderant sacris, tendat in ora faces. » Ovid. *Heroid. epist.* XIV, 9.

(4) Montfauc. *Antiq. expl.* T II, 165, 166.

(5) *Op. cit.* T. V, pl. 130; *Magas. Pittor.* T. XVII, p 92.

Digitized by Google

une bacchante remplit le même office, tandis que ses compagnes entraînent vers l'autel le taureau dionysiaque (1), et *la collection d'Herculanum* nous offre deux scènes analogues (2). Parfois même, dans les monuments, le flambeau supplée au feu de l'autel sur lequel on immole une victime. C'est ce que nous trouvons dans un marbre qui représente un sacrifice au dieu Pan (3); et, dans un sacrifice à Apollon-Médecin, une lampe placée au sommet d'une colonne lampadaire (4) n'a pas d'autre objet.

Indépendamment des sacrifices, le culte comprenait des cérémonies où figuraient encore les flambeaux. Dans toutes à peu près, sauf ce que nous aurons à dire plus tard sur les fêtes, le flambeau allumé doit être considéré comme un attribut sacré. Chez les Syracusains, par exemple, le *serment* le plus solennel était celui par lequel on prenait à témoins Cérès et Proserpine; celui qui se soumettait à cette épreuve redoutable tenait un flambeau à la main (5).

Il en était de même des *initiations*. Le récipiendaire aux mystères d'Eleusis et des Corybantes devait avoir porté le *cernos* (6). Or, le *cernos* était un vase de terre rempli de fruits, de laine, de vin, de produits divers enfin que les cernophores se partageaient après les

(1) Ser. d'Aginc. *Hist. de l'art par les monum.* T. V, pl. 38.

(2) *Le ant. di Ercol.* V. IV, pl. 231; V. I. pl. 43. — Buonarotti, *triom. de Bacchus*, p. 471, croit voir, dans la main droite du bacchant du second exemple, un instrument propre à attiser la flamme. Ce serait plutôt, à notre avis, le *flabellum* ou feuille de nymphea que portent souvent l'Amour, les nymphes, etc., dans ces décorations peintes.

(3) Montfauc. *op. cit* suppl. T. II, pl. 25.

(4) *Loc. cit.* pl. 27.

(5) Plutarch. *Dion.* LXX.

(6) Clem. alex. *Portr.* p. 14.

Digitized by Google

cérémonies sacrées (1) : au-dessus de tout cela était une lampe (2). De plus, le moment de l'initiation arrivé, pendant les prières du peuple et des prêtres, le *myste* tenait à la main un flambeau, comme le fait, dans Apulée (3), le pauvre Lucius enfin revenu à la forme humaine : « manu dextra gerebam flammis adultam facem. » Il s'agit ici de l'initiation au culte d'Isis ; Juvénal nous montre la même chose dans celle des mystères de Cérès (4) :

« . . . . Quis enim bonus et face dignus
» Arcana, qualem Cereris vult esse sacerdos. »

Enfin le flambeau était également employé, lorsqu'il s'agissait d'une *purification*. Conjointement avec l'eau, le soufre et parfois un œuf, il était indispensable dans cette occasion. Avec Apulée qui raconte les rites observés pour la dédicace du vaisseau d'Isis (5), nous citerons Ovide (6). Avant de rajeunir le vieux Eson, Médée purifie les membres du vieillard par l'eau, le soufre et le feu. Le même poète veut qu'une semblable expiation purifie la chambre et le lit des jeunes mariés (7). Ne croyez pas qu'il s'agisse ici de tisons ou de charbons ardents ; ce feu expiatoire, c'est la flamme d'un flambeau : Juvénal (8) et Claudien (9) le prouveraient au besoin.

Dès lors qu'une idée religieuse s'attachait au feu des flambeaux, la superstition devait s'en emparer.

(1) Athen. *deipnos.* lib. XI, cap. 56.
(2) Schol. Nic. p. 60.
(3) *Metamorph.* XI.
(4) *Sat.* XV, 140.
(5) *Loc. cit.*
(6) *Metamorph.* lib. VII, 261.
(7) *Art. amator.* lib. II, 329.
(8) « . . . . cuperent lustrari, si qua darentur
« Sulphura cum tœdis. » *Sat.* II, 157.
(9) « Lustralem sic rite facem. . . . . » *De VI consul. honor* 324.

Digitized by Google

Que Lucrèce (1), non content de suivre avec attention les progrès de la combustion de la mèche, observe que l'odeur d'un flambeau récemment éteint affecte douloureusement les nerfs, qu'il s'efforce d'expliquer pour quelle cause il ressaisit la flamme avant même de la toucher, quand on l'approche d'un autre flambeau (2) : tout ce qu'il dit est dans le vrai et ne s'écarte en rien des principes naturels; nous ne le mentionnons ici que pour ne rien oublier des opinions des anciens sur l'objet qui nous occupe. Mais quand Plutarque (3) vient à se demander pourquoi les Romains n'éteignent point leurs lampes et les laissent se consumer d'elles-mêmes, on est tenté en vérité de rire au nez du grave philosophe. Est-ce égard pour une chose utile ? Est-ce respect pour un feu, comme dit Amyot, « parent et frère germain du feu inexstinguible et immortel ? » — Peut-être ; mais peut-être aussi est-ce « un secret avertissement qui nous enseigne de ne tuer ny violer chose aucune qui ait vie, si elle première ne nous porte quelque nuysance, comme si le feu était un animal vivant, car il a besoin de nourriture et se meut de soy-mesme, et quand on l'estainct, il jette je ne sçay quoy de voix comme si on le tuait. » — Ainsi s'exprime Plutarque. On ne peut être plus naïf, vous le voyez.

Il parait du reste que le respect pour la lampe porté au point que le veut notre auteur n'était pas universel. Il faut croire, d'après Plaute (4), qu'il était permis d'éteindre la lumière avant de s'endormir :

« Lucernam forte oblitus fueram exstinguere. »

dit l'esclave Tranion, dans la comédie du *Revenant*.

(1) *De nat. rerum*, lib. VI, 95 et seq.
(2) *Loc. cit.* 101.
(3) *Quæst. Rom.* LXXV.
(4) *Mostellar.* Act. II, sc. II, 56.

Digitized by Google

Je vous lirais bien encore quelques vers de Properce (1) qui démontrent la même chose, si ce langage enflammé n'était de nature à blesser des oreilles délicates. Je vous dirai tout bas que la maîtresse du poète n'avait pas dans la discrétion de sa lampe toute la confiance que nous avons trouvée chez Martial ; l'amoureux Properce, vous le devinez, n'y trouvait pas son compte, il maudissait les scrupules de sa Cinthie, et ses plaintes remplissent toute une longue élégie.

Si, comme le veut Plutarque, nous devons voir dans la flamme un être animé, il ne faudra pas nous étonner des pronostics qu'on tirera de son inspection. Ce sera signe de pluie, si le lumignon forme en brûlant un amas charbonneux autour de la mèche (2) ; surtout si, en même temps, la lumière pétille (3). Quand la flamme est pâle et fait entendre un sourd murmure, c'est l'annonce indubitable d'un orage (4). C'est signe de vent, si la flamme vole en tournoyant (5) ; si la lumière s'éteint d'elle-même en pétillant, ou s'allume avec peine. Il en est encore de même, lorsqu'on y voit un amas de points étincelants qui tiennent les uns aux autres. — Tout cela se dit de nos jours et se dit depuis bien longtemps : rien de plus innocent.

Mais voici quelque chose de plus grave. Quand la flamme des lampes, bien qu'agitée, ne donnait qu'une pâle lueur,

(1) Lib. II, *Eleg.* XV.

(2) « Pluviæ etiam in lucernis fungi (nuntii sentiuntur). » PLIN. *Hist. nat*, lib. XVIII, 84. — APUL. *Metamorph.* II.

(3) « .... Testa cum ardente viderent
» Scintillare oleum et putres concrescere fungos. » VIRGIL. *Georg.*, lib. I, 390.

(4) « Ignes... pallidi, murmurantesque, tempestatum nuntii. » PLIN. *Loco cit.*

(5) « Si fluxuose volitet flamma, ventum ; et lumina quum ex sese flammas elidunt, aut vix accenduntur : item quum in eo pendentes coacervantur scintillæ. » *Loco cit.*

Digitized by Google

c'était un présage funeste et l'annonce de quelque malheur (1). Pour en détourner les effets, on ne croyait pouvoir rien faire de mieux que d'arroser les lampes avec du vin (2). On agissait de même, en quelque état que fussent les lumières, quand un présage quelconque venait distraire de l'occupation à laquelle on se livrait ; quand particulièrement, au milieu d'un repas, un signe fâcheux venait attrister les convives. Le pétillement produit de cette manière éloignait toute mauvaise influence (3) ; et, s'il était spontané, on le considérait comme un heureux augure (4).

Les histoires abondent en faits qui démontrent combien la crédulité était facile à l'endroit des pronostics tirés de la lumière. Vous vous rappelez cette flamme qui rayonnait sur la tête du jeune Iule ; c'était, aux yeux d'Anchise, la promesse d'une postérité glorieuse, et Jupiter confirmait ce présage (5). L'auréole lumineuse qui enveloppa la tête de Servius-Tullius enfant (6), et celle qui illumina le front de Séleucus (7), furent interprétées de la même manière. — Octavius, père d'Auguste, offrait un sacrifice à Bacchus dans un temple de la Thrace ; soudain, de l'autel sur lequel il a

(1) « Sed neque suppletis constabat flamma lucernis. » PROPERT. lib. IV, *Eleg.* VIII. — V. aussi VALER. FLACC. *Argonaut.*, lib. I, 232 et seq.

(2) « Seu voluit tingi parca lucerna mero. » PROPERT., lib. IV, *Eleg.* III.

« (Galli) voce confusus Trimalchio vinum sub mensa jussit » effundi, lucernamque et mero spargi. » PETRON. *Satyric.* LXXIV.

(3) « Ecce merum nutrix faustos instillat in ignes. » OVID. *Heroid.* Epist. XIX, 153.

(4) « Interea lumen, posito nam scribimus illo,
» Sternuit, et nobis prospera signa dedit. » Ibid. 151.

(5) VIRGIL. *Æneid.*, lib. II, 296.

(6) TIT. LIV. *Histor.*, lib. I, 39. — PLIN. *Hist natur.*, lib. XXXVI, 70.

(7) APPIAN. ALEX. *Roman. hist.*, lib. XI.

Digitized by Google

versé du vin, s'élève une flamme immense qui dépasse les combles du temple : on lui assure que ce phénomène s'est produit sur le même autel, pendant un sacrifice offert par Alexandre le Grand ; et, dans la nuit suivante, un songe brillant étale à ses regards les grandeurs futures de son fils (1). En fallait-il davantage pour donner à ce dernier l'espoir de la plus haute fortune ? — Enfin Tibère, cet homme si méfiant, avait pourtant une confiance illimitée dans les présages dont nous parlons. Dans ses expéditions en Germanie, s'il arrivait, le soir, que sa lumière tombât et s'éteignit subitement, sans qu'on y eût touché, il n'hésitait jamais à décider la bataille pour le lendemain. Ce pronostic, disait-il, l'avait toujours parfaitement servi, lui et ses ancêtres (2).

Certaines gens prétendaient deviner tout, d'après la forme, la couleur et les mouvements de la lumière d'une lampe ; celle-ci, comme le dit plaisamment Apulée (3), devenait une véritable sibylle, qui, du haut de son support, comme d'un trépied prophétique, examinait le soleil et annonçait tout ce qui se passait dans le ciel. Mais là ne se bornait pas l'art des devins et surtout celui des magiciens. Nous serions infini à raconter les chimères que ces derniers surent tirer de l'éclairage, pour se jouer de la multitude, et les bizarres extravagances dont il fut pour eux l'occasion (4).

Avant toutes choses, le magicien s'assure qu'on n'a point frotté les jambages des portes avec le sang d'une hyène, cet animal à nul autre pareil, et qui jouit de propriétés fabuleuses : en dépit de sa science et de son

(1) Suéton. *Oct. Aug.* XCIV.

(2) *Op. cit. Tiber.* XIX.

(3) « Grandem inquit, istam lucernam sibyllam pascimus, quæ cuncta cœli negotia, et solem ipsum de specula candelabri contuetur. » *Metamorph.*, lib. II.

(4) Pline, *Hist. nat.*, lib. VII, 57, attribue l'invention de cette sorte de divination à Amphiaraus, l'un des Argonautes. Cicéron en parle dans le même sens.

Digitized by Google

habileté, l'adepte ne parviendrait pas à attirer les esprits et à leur parler; la lampe elle-même serait impuissante dans ses mains, pour évoquer les dieux (1). Mais pendant que vous attendez les effets merveilleux qu'il doit tirer de sa lampe, voilà qu'il y a versé une certaine liqueur : et soudain, les assistants deviennent diversement affublés de têtes d'ânes et de chevaux (2). — C'est affreux, vous écriez-vous. — Eh ! que direz-vous donc, quand apparaîtront devant vous les fantômes qu'il vous a promis. Croyez-moi, on n'est pas en sûreté auprès d'un pareil homme. Prenez garde surtout à ce qu'il n'éteigne pas les lumières ; sans que vous vous en doutiez, pour peu qu'il ait d'*elaterium* dans sa poche, ce sera bientôt fait (3). Ces sortes de gens savent tout et ont des remèdes pour tout : ce n'est que par là qu'ils peuvent être utiles. Celui-ci vous apprendra que le papillon qui vole à la lumière des lampes est un insecte venimeux (4) : c'est bon à savoir dans l'occasion. Si vous êtes chauve, il vous indiquera le remède souverain : faites vous une application de graisse d'ours mêlée avec les champignons des lampes et la suie qui se trouve à leur bec (5) ; vos cheveux pousseront à vue d'œil, et bientôt vous aurez la tête couverte d'une luxuriante chevelure.

La *lampadomancie* ou *pyromancie (ignispicium)* n'était pour ceux qui s'occupaient de magie qu'un moyen extérieur de séduction. Toutefois, nous y trouvons constam-

(1) Plin. *Hist. nat.*, lib XXVIII, 27.

(2) *Loco cit.* 49.

(3) « Et usque ad quinquagesimum lucernarum lumina exstinguit. Hoc enim veri experimentum est, si admotum priusquam exstinguat, scintillare sursum ac deorsum cogat. » *Op. cit.*, lib. XX, 3.

(4) « Papilio lucernarum luminibus advolans, inter mala medicamenta numeratur. » *Op. cit.*, lib. XXVIII, 45.

(5) « Ursinus adeps alopecias et raritatem superciliorum emendat, cum fungis lucernarum, ac fuligine quæ est in rostris earum. » *Loco cit.*, 46.

Digitized by Google

ment l'idée que le mysticisme païen attachait à la flamme et dont nous avons recueilli l'écho dans Plutarque. C'est ainsi qu'Apulée anime la lampe qui éclairait Psyché, qu'il lui donne de la joie, à la vue de Cupidon et l'envie de baiser un si beau corps (1). A part la folle exagération du rhéteur africain, nous ne pouvons méconnaître à un pareil trait l'adepte indiscret à qui nous devons la connaissance d'une foule de mystères. Au dire du scholiaste d'Aristophane (2), l'odeur des flambeaux sacrés passait pour avoir quelque chose de divin; et le feu, dans l'esprit de la science vraie ou supposée des magiciens, devenait l'âme du monde; il recevait leurs adorations, ils l'invoquaient dans leurs enchantements. La magicienne Pamphile (3), en prononçant les paroles qui doivent opérer sa métamorphose en hibou, a les yeux fixés sur la lampe qu'elle a allumée dans son observatoire, elle paraît la consulter et même s'entretenir avec elle : « multumque cum lucerna secreto collocuta. »

On sait l'effroi que jetait dans la population romaine l'arrivée d'une éclipse, et les pronostics affreux qu'en tirait la superstition. Il en était de ces pronostics comme de ceux tirés de la lampe; car, pour les anciens, les astres et les feux que nous allumons étaient de même nature et se comportaient de la même façon (4). Figurez-vous donc tout un peuple accourant au milieu des ténèbres et s'agitant inquiet dans les rues, sur les places, avec des lanternes et des torches à la main. « Si commencèrent adonc les Romains, dit Plutarque à propos d'une éclipse de lune (5), à faire bruire des bassins et

(1) *Metamorph.*, lib V.

(2) Schol. Aristop. ad *Ran.* V. 317.

(3) Apul. *Metamorph.*, lib III.

(4) « Illa (sidera) nimio alimento tracti humoris ignea vi abundantiam reddunt, cum decidere creduntur : ut apud nos quoque id, luminibus accensis, liquore olei notamus accidere. » Plin., *Hist. nat.*, lib. II, 6.

(5) Paul. Æmil., XXVIII : trad. d'Amyot.

Digitized by Google

autres vaisseaux de cuivre, comme est leur façon de faire en tel accident, cuidant par ce son là rappeler et faire revenir la lumière, en haussant quant et quant vers le ciel force flambeaux ardents, et force tisons de feu. » Leur but, en élevant ces feux vers le disque voilé de la lune, n'est pas seulement de purifier l'air et de délivrer la nuit des prétendus enchantements qui ont obscurci son flambeau ; ils ont encore la prétention de ranimer ses clartés assoupies et de lui communiquer une vie nouvelle, au moyen des lumières qu'ils lui présentent et qu'ils croient venir de la même source divine.

Cette idée de la divinité, attachée à la lumière, nous apparaîtra plus pure et plus grande, si nous remontons aux origines mêmes de l'usage des flambeaux dans les cérémonies religieuses. Selon Suidas (1), il aurait pris naissance à Athènes, dans les fêtes de Vulcain ; mais, si l'on en croit Eusèbe (2), la Grèce elle-même aurait emprunté ces usages à l'Egypte. La preuve qu'il en donne, c'est qu'on célébrait dans ce pays une *fête des lumières*. Cette fête se célébrait chaque année dans tout le pays, mais particulièrement à Saïs. Sur le soir, les eaux du Nil se couvraient de barques dont chacune portait une illumination brillante ; et les joyeuses embarcations se dirigeaient vers le temple de Neïth-Isis, qui se trouvait pareillement inondé de lumières (3).

Or, vous le savez, dans l'esprit des Grecs et des Romains, Cérès, Vesta, Minerve, Vénus et beaucoup d'autres personnages mythologiques se confondaient avec Isis (4), avant

(1) *Lexic.*

(2) *Præpar. evang.* X, 6. — Clem. Alex. *Stromat.* I, 16.

(3) Themist. *Serm.* XIII. — Voyez dans Hérodote, lib. II, 62, un récit un peu différent. Il nous apprend que les lampes allumées dans cette fête étaient alimentées avec du sel et de l'huile de *Cici*, le ricin de Pline (lib. XV, 7).

(4) Apul. *Metamorph.* lib. XI. — L'Isis d'Apulée est l'Isis Pélagique ou maritime. Celle que les Egyptiens invoquaient sous le

Digitized by Google

même que le culte nominal de cette déesse eût été introduit parmi eux ; et ce caractère lui est commun avec celle que les poètes appellent la grande-mère, la mère des dieux, comme elle l'est des plantes et des animaux, unique prototype des différentes divinités séparées dans le culte public (1).

A l'exemple de l'Egypte, la fête d'Isis, ou *Navigium Isidis*, fut célébrée à Rome avec la plus grande pompe sous les empereurs. Apulée (2) en décrit au long les cérémonies. On se rendait en procession au rivage de la mer, pour y consacrer à la déesse un vaisseau. « Une foule immense d'hommes et de femmes portaient des flambeaux, des torches, des cierges et d'autres lumières, afin, dit l'auteur, de se rendre favorable la mère des étoiles. » « Magnus » præterea sexus utriusque numerus, lucernis, tædis, ce» reis, et alio genere facium lumine, *siderum cœlestium* » *stirpem* propitiantes. »

Quel pouvait être l'objet de toutes ces lumières, si ce n'est (et le texte d'Apulée me semble renfermer cette idée), la reproduction des flambeaux lumineux qui scintillent au ciel, pour témoigner de cette parenté dont parle Plutarque entre le feu du ciel et celui que produisent nos mains, pour rendre en même temps un solennel hommage à la divinité, source de la lumière, de la chaleur et de la vie, à cette âme unique des choses, que l'univers adore sous des formes, sous des attributs, sous des noms et des rites divers ? « Cu» jus numen unicum, multiformi specie, ritu vario, nomine » multijugo, totus veneratur orbis (3). »

nom de *Neïth* répondait plus particulièrement à l'*Athéné* des Grecs et à la *Minerve* des étrusques et des romains. Mais ces distinctions et d'autres encore n'étaient que nominales.

(1) Euripid. *Bacch.* 275. — Pseud. Orph. *Hymn.* 13, 25, 59. — Philo, *de Vit. contemp.* p. 890. — Tzetz. *ad Licophr.* v. 707.

(2) Apul. *loc. cit.*

(3) Apul. *loc. cit.*

Digitized by Google

Vous le voyez, devant cette doctrine venue de l'Égypte, ou plutôt de l'Orient, tombe tout l'échafaudage de la cosmogonie et disparaissent les inventions des mythologues. Cet écho prolongé des temps primitifs domine toutes les religions officielles. Après s'être perpétué, à l'état d'idée vague, dans l'esprit d'un petit nombre d'hommes éclairés, il prend un corps au sein du paganisme, il y croît comme un germe fécond, en attendant que le christianisme déchire les formes grossières et décrépites qui lui servent d'enveloppe.

Suivant la tradition égyptienne, cette puissance créatrice, cette source unique de la lumière et de la vie universelles avait son symbole dans la cérémonie dont nous parlons. Au centre du cortége, un prêtre portait une lampe de la clarté la plus vive (1). Par sa forme, elle ne ressemblait en rien, dit Apulée, à celles qui éclairent les repas du soir; c'était une gondole en or, du milieu de laquelle sortait une large mais courte flamme.

Nous ne devons pas oublier de remarquer à quelle époque de l'année la fête avait lieu. C'était au retour du printemps, au mois de mars, à ce moment où la nature entière, prenant un aspect riant, salue, comme dit notre auteur, la mère du temps et des astres, la reine de l'univers (2).

C'était aussi au mois de mars qu'on allumait le feu

(1) « Lucernam.... non adeo nostris illis consimilem, quæ vespertinas illuminant epulas; sed aureum cymbium medio sui patore flammulam suscitans largiorem. » *Loc. cit.* — MONTFAUC. (Suppl. t. II, pl. 2), donne une prêtresse qui tient un vase dont la forme se rapporte assez à la description d'Apulée. Ce vase porte au centre un long col duquel sort une mèche. — Au culte d'Isis *pélagique* se rapportent peut-être les lampes en forme de nacelle allongée dont MONTFAUC. (t. II, pl. 67) donne un exemple à quatre becs, et les *Antiquités d'Herculanum* (v, I, p. 89) un autre à quatorze becs, rangés longitudinalement et en nombre égal sur chacun des côtés.

(2) APUL. *loc cit.*

Digitized by Google

nouveau sur l'autel de Vesta (1). Cette coïncidence n'est pas à négliger. Ne remarquez-vous pas en effet dans tout ce que vous connaissez du culte de Vesta, chez les Romains, la trace permanente du symbolisme que nous avons signalé? La divinité vénérée sous le nom de Vesta n'a ni statue, ni simulacre ; le feu seul la représente :

« Effigiem nullam Vesta nec ignis habent (2); »

Vesta, c'est la flamme personnifiée :

« Nec tu aliud Vestam quam vivam intellige flammam (3) : »

et ce feu sacré, suivant une tradition chère aux Romains, n'est autre que celui qu'Hector lui-même tira du sanctuaire de la déesse, dans la dernière nuit de Troye, pour le confier à Enée :

« Et manibus vittas, Vestamque potentem,
» Æternumque adytis effert penetralibus ignem (4); »

son origine se confond avec celle du peuple lui-même qui rattache à ce feu ses destinées, et aux yeux duquel la perpétuité de ce feu est la marque la plus certaine de la durée de son empire. Aussi les Romains veillent-ils avec un soin tout particulier à la conservation du feu de Vesta ; s'il vient à s'éteindre c'est pour eux la plus grande des calamités, et ils punissent des peines les plus sévères les négligences des Vestales à cet égard (5). De peur qu'une

(1) Sur le feu sacré du culte d'Isis, voyez le *Antich. di Ercol.* v. II, p. 315, 321. Sur l'usage égyptien d'une lampe perpétuellement allumée devant l'image des dieux, V. Herodot. lib. II, 130.

(2) Ovid. *Fastor.* lib. VI, 298.

(3) *Loc. cit.* 291.

(4) Virgil. *Æneid.* lib. II. 296. — Sil. Ital. I, 542.

(5) Ce feu, suivant Plutarque, devait être rallumé aux rayons du soleil, au moyen d'un miroir concave ; suivant Festus, en taraudant une table d'un bois très inflammable au frottement. On représente les vestales tenant dans les mains une lampe allumée, ou un petit vase à deux anses rempli de feu ; quelquefois, placées auprès d'un autel sur lequel est un brasier ardent. La lampe est aussi l'attribut que porte Vesta sur les médailles : Montfauc. *Antiq.*

Digitized by Google

erreur de leurs ancêtres n'ait privé Rome du véritable feu de Vesta et des priviléges qui y sont attachés, ils envoient leurs consuls, leurs préteurs, leurs dictateurs à Lavinium, et leur prescrivent d'y offrir, en entrant en charge, un sacrifice dans le temple où les Albains prétendaient conserver celui que les Troyens avaient apporté en Italie (1).

Sortez maintenant de l'enceinte consacrée à Vesta, vous y trouverez les mêmes respects. « Le feu, dit Porphyre (2), est, de sa nature divin et éternel; c'est pour cela qu'il y a crime à éteindre celui des autels. » Mais, ajoute Phèdre (3), « c'est un sacrilége que de le rallumer avec une lumière ordinaire, et il n'est pas plus permis de prendre ce feu pour les usages communs. » — Pourquoi la loi défend-elle, à Sparte, de donner du feu aux infâmes? Pourquoi le pythagoricien Andocide, sinon Pithagore lui-même, ne veut-il pas qu'on frappe la flamme avec l'épée? C'est que partout on honore le feu comme un symbole divin, comme l'emblème de la vie, de l'immortalité. — Et que signifient, dans les anciens monuments, un flambeau qu'on éteint ou qu'on renverse? C'est la marque du soleil couchant (4), du sommeil (5), de la mort (6): de même que celui qu'on élève est

expl., t. I, pl. 26. — Le même auteur donne une lampe circulaire à neuf becs, sous laquelle est écrite deux fois le nom de Vesta; c'était probablement un objet votif: *Op. cit.* t. I, pl. 28.

(1) Pompon. Læt. Lib. VI. — Macrob. Lib. III.

« . . . . . Quanquam diruta servat
Ignem trojanum, et Vestam colit Alba minorem. » Juven. *Sat.* IV, 60.

(2) *Quæstion. Homer.*

(3) « Ita hodie nec lucernam de flamma deùm,
» Nec de lucerna fas est accendi sacrum. » Phædr. *Fabular.* lib. IV. fab. X, 12.

(4) Montfauc. *Antiq. expl.* Supplém. T. I. pl. 215.

(5) Comus, le dieu des joies et des plaisirs nocturnes, soutient à peine le flambeau qui lui échappe, pour montrer que le sommeil s'est emparé de lui, suivant la description de Philostrate: Montfauc. *Op. cit.* Supl. T. I, pl. 203.

(6) *Op. cit.* T. V, pl. 57, 65, 89, 161: Supplém. T. I, pl. 121;

Digitized by Google

le signe du soleil levant (1), de la vie dans les apothéoses (2) et les *ex-voto* (3), de la victoire (4), de l'inspiration (5), de l'épanouissement, de la joie (6).

De là ce flambeau que les poètes placent dans les mains de l'Amour (7), comme dans celles de l'hymen (8), et même dans celles de Vénus (9); de là encore celui qu'ils donnent au jeune dieu Orthros, cette personnification du point du jour (10); à l'aurore, cette messagère de la lumière, cette blonde sœur du soleil (11); et toujours ces flambeaux brillent du plus vif éclat. Bien différente est la flamme de celui que tient la nuit, malgré les feux sans nombre qui constellent son manteau (12), de ceux que

T. V, pl. 10, 41. — Il y a des exemples de torches dressées et allumées, sur des tombeaux; mais elles y sont ordinairement accompagnées d'attributs funèbres : *Op. cit.* suppl. T. V, pl. 42, 44, 56 — V. aussi *Hercul. et Pompeï*, V. III, 85.

(1) Montfauc. *Op. cit.* suppl. T. I, pl. 216, 218.

(2) Médailles commémor. de l'apothéose de Faustine, femme de Marc-Aurèle, avec la légende *æternitas* ou *sideribus recepta* : Montfauc. *Op. cit.* suppl. T. IV, pl 31; T. V, pl. 160.

(3) Soleil tenant deux flambeaux levés en face d'un enfant que l'on croit être Valérien le jeune, avec l'inscription : *Bonæ spei Augusti votum. Op. cit.* T. I, pl. 74. — Cléobis et Biton avec leur mère : *Op. cit.* T. I, pl. 24.

(4) *Op cit.* T. I, pl. 40 : Monum. antiq. de l'église de Flavigny.

(5) *Pompeiana*, part. I, 24 : Génie poétique, Hermès, dans les peintures de la maison dite des *Vestales*.

(6) Montfauc. *Antiq. expl*, T. I, pl. 59 : Bacchus portant un flambeau, au lieu d'un tyrse.

(7) *Op. cit.* T I, pl. 114; T. V, pl. 170. — *Le Ant. di Ercol.* V. II, p. 263; V. IV, p. 61.

(8) Montfauc. *Antiq. expl.* T. III, pl. 130; suppl. t. I, pl. 150. — *Il mus. Borb.* V. IV, pl. 2.

(9) Montfauc. *Antiq. expl.* T. I, pl. 102, 103.

(10) *Op. cit.* suppl. T. I, pl. 214.

(11) *Op. cit.* supp. T. I, pl. 17.

(12) Montfauc. *Ant. expl.* T. I, pl. 91. 92, 214.

Digitized by Google

portent Hécate (1) et le dieu Lunus (2). Il n'en est pas ainsi non plus de ces torches affreuses, symbole de colère, qu'agitent Bellone et les Furies ; leur feu sombre et rougeâtre (3), comme le regard lui-même des funestes déesses, inspire l'effroi (4) : les poètes, caractérisant la destruction produite par ces redoutables brandons, veulent qu'ils soient d'if, bois considéré comme vénéneux et funéraire (5) :

« Angue ter excusso, et flagranti prævia taxo
» Tisiphone... »

Enfin le flambeau, indifféremment éteint ou allumé, devient, à divers titres, l'attribut de quelques autres divinités. Si, par exemple, nous laissons de côté le symbolisme pour aborder les réalités, nous rencontrons Cérès allant à la recherche de sa fille ; et, soit sur son char, soit à pied, la noble déesse porte constamment un flambeau (6), en mé-

(1) Tantôt Diane Lucifère tient deux flambeaux :
« O magna silvas inter et lucos dea,
» . . . . . .
» Cujus renidet mundus alterna face,
» Hecate triformis. » Senec. Trag. *Med.* 840.
— Montfauc. *Ant. expl.* T. I, pl. 42. — *Il mus. Borb.* V. IV, p. 3 : *Sacrifice d'Iphigénie, peint. de la maison dite d'Homère à Pompéi.* — Tantôt elle en porte un seul : — *Op. cit* V. IX, p. 35 ; *peint. de la maison de Castor et Pollux.* — Montfauc. *Ant. expl.* T. I, pl. 43, 89; T. V, pl. 68. — Hécate, invoquée par la magie, a les mêmes caractères: Apollon. *Argon.* lib. III, 1213 et seq.; Porphyr. Ap. *Euseb. Præp. ev.* lib. V, p. 202.

(2) Montfauc. *Ant. expl.*, T. I, pl. 81.

(3) « Prima manu rutilam de vertice Larissæo
» Ostendit Bellona facem. » Stat. *Thebaid.* lib. IV, 5.
« Nunc, nunc adeste sceleris ultrices deæ,
» Atram cruentis manibus amplexæ facem. » Senec. Traj. *Med.* sc I, 15.

(4) Lucian. *Catapl.* 22.

(5) Stat. *loc. cit.* 485.

(6) Montfauc. *Ant. expl.* t. I, pl. 39, 40, 41, 45. — *Il mus. Borb.* V. VIII, p. 34 ; ibid. V. IX, p. 35.
Claudian. *de raptu. Proserp.* lib. III, 376 et seq.

Digitized by Google

moire des branches de cyprès qu'elle alluma aux feux de l'Etna, pour éclairer ses pas pendant la nuit (1).

(1) Parmi les insignes iconographiques que les peintures de Pompéi et d'Herculanum (*Il mus. Borb.* v. IX, p. 19; *le Ant. di Ercol.* V. II, p. 203, 219, et V. III, p. 175.) placent aux mains des génies et des nymphes, nous trouvons souvent un objet que les antiquaires qualifient de tyrse, de sceptre, de candélabre. Les preuves en faveur de cette dernière dénomination ne nous paraissent pas assez concluantes, pour motiver de notre part une mention plus étendue.

Digitized by Google

Lecture de M. Gainet.

—

SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE, ET SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE.

PAR M. GUIZOT.

(Seconde partie.)

—

En abordant l'histoire de la civilisation européenne et avant d'entrer dans le récit proprement dit, l'auteur se croit obligé, à juste titre, de la caractériser assez clairement pour qu'elle apparaisse bien distincte de toutes les autres civilisations qui se sont succédées dans le monde.

Laissons l'auteur exposer sa pensée : *Quand on regarde*, dit-il, *aux civilisations qui ont précédé celles de l'Europe moderne, soit en Asie, soit ailleurs, y compris même la civilisation grecque et romaine, il est impossible de n'être pas frappé de l'unité qui y règne*... Elles sont exclusivement ou théocratiques ou démocratiques, ou sous la puissance d'une caste.

Il en a été tout autrement de la civilisation moderne ; sans entrer dans aucun détail, regardez-y, recueillez vos souvenirs ; elle vous apparaîtra sur-le-champ variée, confuse, orageuse ; toutes les formes, tous les principes d'organisation sociale y existent ;

Digitized by Google

les pouvoirs spirituels et temporels, les éléments théocratiques, monarchiques, aristocratiques, démocratiques, toutes les classes, toutes les situations sociales se mêlent, se pressent; il y a des degrés infinis dans la liberté, la richesse, l'influence...

Dans les idées et les sentiments de l'Europe, même variété, même lutte. Les croyances monarchiques, aristocratiques, populaires, se croisent, se combattent, se limitent, se modifient... Dans les sentiments on trouve un goût d'indépendance très prononcé à côté d'une grande facilité de soumission.

Les âmes sont aussi diverses, aussi agitées que la société. Le même caractère se retrouve dans les littératures modernes... Sous le point de vue de la forme et de la beauté de l'art, elles sont très inférieures à la littérature ancienne; mais sous le point de vue du fond des sentiments, des idées, elles sont plus fortes et plus riches. On voit que l'âme humaine a été ramenée sur un plus grand nombre de points. L'imperfection de la forme provient de cette cause même: plus les matériaux sont riches, nombreux, plus il est difficile de les ramener à une forme simple, pure.

Ce caractère de notre civilisation a eu sans doute cet inconvénient que, lorsqu'on considère isolément tel ou tel développement particulier de l'esprit humain dans les lettres, les arts, dans toutes les directions où l'esprit humain peut marcher, on le trouve en général inférieur au développement correspondant dans les civilisations anciennes; mais en revanche quand on regarde l'ensemble, la civilisation moderne se montre incomparablement plus riche qu'aucun autre.... Elle entrevoit devant elle une immense

Digitized by Google

je ne dis pas une marque d'infériorité, mais une éclipse totale de la civilisation. Si déjà cette lutte contradictoire, cette mobilité d'opinion qui tue la certitude a envahi le domaine de certaines sciences morales de nos jours, il ne faut pas en être fier : c'est une des calamités de notre temps.

Il y aurait bien des choses à dire sur ce jugement absolu : que, par rapport à la forme, les anciens sont irrévocablement nos supérieurs. Mais l'auteur va plus loin et ne s'arrête pas à la forme, il va faire la part des anciens infiniment plus belle. Il dit : Lorsqu'on considère isolément tel ou tel développement particulier de l'esprit humain, dans les lettres, les arts, *dans toutes les directions où l'esprit humain peut marcher*, on le trouve en général inférieur au développement correspondant dans les civilisations anciennes. J'avoue que le courage me manque pour réfuter un pareil jugement.

Il est, je crois, clair comme le jour, que si nous égalons avec peine les anciens sur quelques points qui ne sont que des éléments secondaires dans la civilisation, nous les surpassons incomparablement dans toutes les choses qui sont le fond et la première substance de la richesse sociale, qui sont la partie la plus précieuse du patrimoine du genre humain, c'est-à-dire la connaissance exacte et l'application pratique de la justice, l'ensemble des connaissances morales, tout ce qui touche à la dignité de l'homme et au respect qu'on lui doit ; enfin tout ce qui a rapport à l'origine du genre humain comme à ses destinées. Les anciens, en traitant toutes ces questions, en ont parlé quelquefois avec

Digitized by Google

esprit, toujours en blessant le bon sens ; c'étaient des enfants. — Après bien des siècles nous arrivons seulement à l'âge mûr, âge mûr qui rappelle encore souvent les emportements de la jeunesse.

Lorsque M. Guizot ajoute : en revanche quand on regarde l'ensemble, la civilisation européenne se montre incomparablement plus riche qu'aucun autre, j'y vois une contradiction de plus qui, dans sa généralité, n'a pas même la force d'un désaveu.

Pour comparer les civilisations diverses, il fallait donc remonter aux raisons déterminantes de la diversité ; il fallait faire sommairement l'inventaire des richesses morales et intellectuelles, comparer le nombre de ces vérités générales et essentielles sans lesquelles la société languit dans la mesure où elle en est privée, ou meurt lorsqu'elles lui font défaut.

Je m'étonne que la haute raison de M. Guizot ne l'ait pas averti qu'il omettait pour peindre la civilisation européenne le trait saillant de sa physionomie, celui qui dit d'un seul coup tout ce qu'elle est. Il suffit de la nommer par son nom : elle est *chrétienne*. En prononçant ce mot, je saisis sur-le-champ que nous devons notre supériorité à la morale et à la philosophie de l'évangile. Dans ce code, je lis non-seulement la condamnation des iniquités sociales et politiques commises par l'ancien monde, mais j'y trouve encore l'ensemble de la loi naturelle brillant dans toutes ses parties d'un vif et impérissable éclat. Je vois se redresser sur leur véritable base le droit privé, le droit politique, le droit des gens. On ne pourrait plus leur porter atteinte sans subir la flétrissure de l'opinion, qui

Digitized by Google

sera désormais un juge incorruptible, parce qu'il est éclairé par des principes certains.

On me saura bon gré, je crois, de laisser à M. Jouffroy le soin de donner ici une leçon à M. Guizot. La correction, pour être fraternelle, n'en aura que plus de prix.

On trouvera dans le professeur de philosophie cette netteté d'idées et cette franchise auxquelles j'ai déjà rendu hommage à cette tribune.

Quand on envisage l'espèce humaine d'un peu haut, dit-il, *on la voit se diviser en quelques grandes masses où viennent se ranger, à peu d'exceptions près, toutes les nations du monde. Ce sont comme autant de famille de peuples qui ont chacune leur drapeau. Dans le sein de ces familles, il y a beaucoup d'inégalité; les nations qui les composent ne sont point aussi avancées les unes que les autres, mais toutes sont entraînées par le même mouvement. Ainsi, par exemple, quoiqu'il y ait loin de la civilisation de la Russie à celle de la France ou de l'Angleterre, il est facile de voir cependant que les Russes sont engagés dans le même système de civilisation que les Français ou que les Anglais. La même lumière les dirige vers un but qui nous est commun, et autour duquel ils gravitent comme nous, quoique de plus loin... Malgré la puissante attraction que nous exerçons sur les terres depuis qu'il sont venus camper parmi nous, ils ne sont point entrés dans nos voies. La Russie est la dernière planète de notre système, la Turquie d'Europe appartient à un autre... Le christianisme, le mahométisme et le brahminisme sont les trois grandes écoles, les trois grands systèmes de civilisation qui se partagent tout ce qui n'est point barbare sur la terre....*

Digitized by Google

Ces trois systèmes de civilisation sont, en d'autres termes, trois religions ou trois philosophies différentes: la chrétienne, la mahométane, la brahminique.

Cela n'a rien de surprenant. Une véritable religion n'est autre chose qu'une solution complète des grandes questions qui intéressent l'humanité, c'est-à-dire de la destinée de l'homme, de son origine, de son avenir, de ses rapports avec Dieu et ses semblables. Or, c'est en vertu des opinions que les peuples professent sur ces questions qu'ils se donnent un culte, des lois, un gouvernement, qu'ils adoptent certaines pensées, certaines habitudes, certaines mœurs, qu'ils aspirent à un ordre de choses qui est pour eux l'idéal du beau, du bien, du bon, du vrai en ce monde. Toute véritable religion entraîne donc nécessairement après soi non seulement un certain culte, mais une certaine organisation politique, un certain ordre civil, et de certaines mœurs. En un mot, toute religion enfante une civilisation toute entière, qui est à elle-même comme l'effet est à sa cause, et qui tôt ou tard doit inévitablement se réaliser...

Quelles sont les forces respectives de ces trois systèmes, leur degré de vigueur et d'attraction dans la lutte qu'il soutiennent pour s'emparer du monde?.. Le plus vrai est par là même le plus fort, il doit finir par absorber les deux autres. Or les faits prouvent que la civilisation chrétienne est la seule des trois qui soit aujourd'hui douée d'une vertu expansive.

M. Jouffroy, en continuant, prouve que la supériorité de vérité dans les croyances des nations chrétiennes engendre tous les genres de supériorité.

Digitized by Google

On le voit, cet esprit lucide avait bien saisi la question ; il l'a bien posée : Il ne se trompe point quand il faut nommer le point capital de la civilisation européenne. Il indique à M. Guizot, d'où vient la supériorité de cette civilisation.

Il lui dira encore que ce qui manque d'unité, de clarté et de force, appartient moins à notre temps qu'à l'antiquité. Voici une de ses conclusions : le temps et la force des choses ont tout simplifié sur cette terre, et après quelques milliers d'années, le monde, d'abord si confus, si divers, si inconnu, si hostile à lui-même, s'est ramassé peu à peu et organisé.

Je sais que M. Jouffroy espérait qu'un jour son système de philosophie ferait encore mieux que l'évangile, mais cela ne l'a pas empêché de proclamer les bienfaits réels du christianisme et sa place dans le monde. En effet, le christianisme est le fait culminant de l'histoire générale. C'est l'astre qui domine l'horizon de la civilisation européenne.

J'ai insisté sur cette inexactitude de M. Guizot, parce que j'y trouve le premier anneau d'une série de faux jugements qu'il portera dans la suite. Décidément, l'illustre auteur ne croit pas, avec M. Jouffroy, que notre civilisation soit si largement l'ouvrage du christianisme. Ce n'est pas qu'on ne trouve chez lui de magnifiques pages en son honneur. C'est lui qui a dit : *Au Ve siècle, l'église seule exerçait un pouvoir moral. Elle faisait plus, elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle d'une loi supérieure à toutes les lois humaines ; elle professait cette croyance fondamentale pour*

Digitized by Google

le salut de l'humanité, qu'il y a au-dessus de toutes les lois humaines, une loi appelée selon les temps et les mœurs tantôt la raison, tantôt le droit divin, mais qui toujours et partout est la même sous des noms divers.

Plus loin il ajoutera : *la présence d'une influence morale, le maintien d'une loi divine et la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, ce sont là les trois grands bienfaits qu'au ve siècle l'église chrétienne a répandu sur le monde européen.*

Certes, voilà des aveux considérables, et toutefois, en comparant tous les jugements de l'auteur, on est obligé de conclure, que parmi les causes qui ont conspiré à former notre civilisation, la place qu'il fait au christianisme est très petite. Et ce n'est point par distraction qu'il se refuse à la nommer chrétienne : c'est par conviction et pour être conséquent avec lui-même. J'ai voulu protester contre une idée qui tend à dévoyer notre civilisation en méconnaissant son point de départ.

En fixant ses regards sur les Gaules, M. Guizot y découvre trois éléments de civilisation, qu'il décrit séparément. Il y voit ce qui unit le monde romain, le monde barbare et l'église.

C'est une gloire acquise à l'auteur que depuis ses travaux sur l'administration romaine, sur son mécanisme, sur ses perfections et ses vices, cette étude n'est plus à faire ; c'est une question presque épuisée.

Il faut suivre le savant professeur dans son analyse de cette administration forte et puissante, dans son unité de mouvement, sous l'absolutisme

Digitized by Google

et à l'ombre de la majesté de l'empereur : forte dans la chaîne de sa hiérarchie, qui embrasse tout, qui prévoit tout.

Ce régime administratif était si bien le résumé du bon sens pratique d'un peuple qui excellait par le génie du gouvernement, qu'il a survécu à la chûte de l'empire, et s'est prolongé bien loin à travers le moyen-âge, comme pour tendre la main à notre administration moderne, que nous devons moins admirer quand les romains nous ont servi de modèles.

Quatre sortes de personnes se meuvent dans cette société : les sénateurs, les curiales, le peuple et les esclaves. On aime à suivre l'auteur vous peignant avec une parfaite connaissance des faits, la vie intérieure et publique de ces diverses classes d'hommes, à la fois accablés de charges à mesure que l'état s'affaisse ; car dans son épuisement il demande plus et protége moins.

C'est là une des belles parties du travail de M. Guizot. Du reste, il avoit déjà offert au public les essais sur l'histoire de France, qui contenaient toute sa pensée sur ces origines de notre histoire nationale.

L'auteur ne pouvait s'occuper du régime municipal romain sans parler de la législation romaine : il nous la montre se transmettant avec les municipes et gouvernant encore les débris du peuple romain à côté des barbares vainqueurs qui suivent leurs propres lois.

Mais on peut à bon droit demander à M. Guizot pourquoi il n'a pas même fait mention de l'influence du christianisme sur la législation romaine.

Digitized by Google

C'est là un fait considérable qui devait trouver place dans une pareille histoire. Le lecteur doit savoir que la loi romaine sous Justinien est toute autre que celle sous les premiers Césars; il faut qu'il sache le motif de cette transformation. Qu'on me permette d'en dire un mot pour faire comprendre l'importance de l'omission.

On peut distinguer trois époques dans la modification ou la transformation du droit romain. Il y a l'époque d'Alexandre Sévère, celle de Constantin, et celle de Justinien.

C'est une chose remarquable que la philosophie du droit change tout à coup chez les jurisconsultes qui fleurissaient après l'ère chrétienne.

Voici des paroles de Florentinus qui sont en opposition avec toutes les idées païennes : *La servitude*, dit-il, *est un établissement du droit des gens par lequel quelqu'un est soumis au domaine d'un autre, contre la nature (contra naturam)*. Et encore : *la nature a établi entre les hommes une certaine parenté.*

En ce qui concerne le droit naturel, dit Ulpien, *tous les hommes sont égaux. Par le même droit, tous les hommes naissent libres.*

Sénèque, à la même époque, professait les mêmes doctrines.

M. Troplong fera le commentaire. Une telle rencontre, dit-il, de la philosophie et du christianisme ne saurait être fortuite. Il faudrait même faire violence à toutes les vraisemblances pour attribuer à une simple élaboration spontanée de la première des principes si nouveaux pour elle. Ces

Digitized by Google

grandes vérités, que nous admirons dans Florentinus et dans Ulpien, le christianisme les professait depuis un siècle et demi ouvertement, hardiment, au prix du sang des martyrs ; et la merveille serait qu'avec leur puissance d'attraction elles n'eussent pas pénétré jusque dans les rangs politiquement hostiles.

Les chrétiens étaient déjà au sénat et dans tous les degrés de la hiérarchie. Leur esprit devait se faire jour.

Il serait absurde, ajoute le célèbre jurisconsulte, M. Troplong, de penser que l'empire admettait toutes les races et toutes les religions dans sa grande unité ; le christianisme seul n'a pas fourni son contingent à la masse commune des idées, lui qui était en possession des plus communicatives et des plus civilisatrices. Non, ce serait douter des puissantes harmonies de la vérité. Sans doute son ascendant n'est encore qu'indirect et détourné ; il ne plane pas encore comme le soleil du midi ; il est plutôt semblable à une aube matinale qui se lève sur l'horizon.

Il s'en faut de beaucoup que le code païen des Césars soit devenu tout à coup chrétien avec Constantin.

Voici seulement ce qui arriva : le principe d'équité secondé par le christianisme gagna sur-le-champ un terrain considérable. Bien des choses que la philosophie païenne avait considérées comme étant de droit strict, la philosophie chrétienne, partant d'un point plus large, les considéra comme de droit naturel.

La partie sur laquelle Constantin dirigea particulièrement ses vues pour la mettre au niveau

Digitized by Google

des principes du christianisme fut le droit des personnes.... On peut voir combien la législation chrétienne fit d'efforts pour élever l'homme matériel à la dignité de l'homme moral, pour éliminer au profit des droits de la nature, l'arbitraire concédé par le droit civil.

Nous arrivons à la troisième époque, à Justinien.

Le monde n'appartenait plus à Rome, il était acquis à la foi catholique. Le temps était donc venu d'en finir avec le fétichisme du droit strict si contraire à l'esprit chrétien, et qui n'avait que trop retardé le développement du droit naturel. Justinien l'attaqua corps à corps, le pourchassa dans tous les replis de la jurisprudence au profit de l'équité. C'est ce qui explique son travail de démolition du livre des Popinien, des Ulpien, et autres grands interprètes du IIIe siècle. Il prit en eux tout ce qui lui parut être de droit cosmopolite, et rejeta tout ce qui portait un caractère trop romain.

Ainsi, par exemple, dit encore M. Troplong, l'égalité s'empare du personnel des choses, elle efface les différences entre tous les affranchis et nivele les rangs libres en même temps qu'elle améliore le sort des esclaves; elle ne fait plus de différence entre la parenté masculine et la parenté des femmes; ce qui amène la dissolution de la famille romaine. Les idées de Constantin sur les pécules sont généralisées, et les droits des fils de famille sont augmentés par ce moyen; les filles et les petits enfants sont égalés aux enfants pour les conditions de l'exhérédation. L'émancipation cesse de rompre les liens de la famille, et la

Digitized by Google

famille civile se confond sous ce nouveau point de vue avec la famille naturelle ; l'équité enlève à l'adoption les droits exagérés qu'elle emprunte au droit civil : elle ne rend plus l'adopté étranger à ses propres parents.

Il abaisse à 6 pour % l'intérêt de l'argent qui était à 12. La théorie de la succession est assise sur ses véritables bases.

Enfin Justinien a épuré, rationalisé le droit ; il l'a élevé au niveau que le code civil a pu seul dépasser après treize siècles de préparations et d'épreuves.

Ces choses sont patentes par les textes, par les aveux de cent écrivains divers, en commençant par M. Villemain.

M. Guizot devait donc en faire la remarque en parlant d'une législation dont l'influence a été si durable dans les Gaules et chez les Francs.

Le second élément de la civilisation au ve siècle est l'élément barbare. Cette leçon de M. Guizot est encore une des meilleures. Il a consulté les sources avec une critique exacte, et avec son judicieux discernement il déduit bien les détails qui font revivre des peuples que nous ne connaissons que pour les avoir vus de profil, et par des monuments bien rares. La vie privée des barbares, leurs mœurs, leur législation, la rudesse et l'indépendance des caractères sont peints avec vérité.

Je ne ferai de remarque que sur un seul point. L'auteur avance et répète souvent depuis que l'indépendance de caractère du barbare a été la principale source de la liberté politique moderne.

Digitized by Google

Je ne nié pas absolument que la liberté politique moderne ne doive rien à cette origine. Mais en vérité, s'ils ont aimé l'indépendance c'est à la manière de l'antiquité et de tous les despotismes, ils s'aimaient pour eux-mêmes et point pour les autres. Ils l'ont fait sentir chez eux sur leurs esclaves, et au moyen-âge sur les colons.

Au reste, M. Guizot se refutera lui-même. Voici les paroles sensées et vraiment remarquables que je trouve au tome 4e, XIe leçon.

« Ce n'est point par la prédominance de l'indé-
» pendance individuelle que se fonde ou se déve-
» loppe la société : elle consiste essentiellement
» dans la portion d'existence et de destinée que
» les hommes mettent en commun, par laquelle
» ils tiennent les uns aux autres, et vivent dans
» les mêmes liens, sous les mêmes lois. C'est
» là, à proprement parler, le fait social.

C'est la sagesse même qui a dicté ces paroles; mais elles s'accordent mal avec la prétention que j'ai signalée.

De l'indépendance de volonté et de caractère, mais c'est la chose du monde qui abonde le plus chez les humains. Le premier mouvement de la nature c'est l'insubordination à la règle. Ce n'est que par un acte réfléchi de la raison que la volonté se soumet.

Qu'est-ce que la barbarie? C'est l'excessive indépendance de caractère, et la civilisation n'est que l'état des citoyens qui soumettent leur corps et leur esprit à un travail organisé, suivi, pénible, qui heurte la paresse afin d'arriver par une série d'efforts à un but déterminé et utile.

Digitized by Google

La vraie liberté ne consiste pas à faire capricieusement ce que nous voulons, mais à faire sans contrainte ce que nous trouvons bon, lorsque cela ne blesse personne. M. Cousin a dit quelque part une magnifique parole: *Les limites de notre liberté sont écrites dans les droits de nos semblables.* Il a fallu bien du temps à l'église pour faire comprendre ce mot aux barbares.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Douzième volume.

12 AVRIL 1850. — 25 JUILLET 1850.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCL.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 14.

Séance du 19 Avril 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents: MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, J.-J. Maquart, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Lechat, J. Sornin, Deleutre, Pierret, Brière-Valigny, Maumené et Holleaux, membres titulaires;

Et MM. Duchesne, Goulet-Collet, Leuschenring, et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

M. le comte de Mellet, membre correspondant, adresse à la Compagnie les procès-verbaux des séances du congrès des délégués des Sociétés savantes de France.

Digitized by Google

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires des *Séances et Travaux* de l'Académie de Reims, destinés aux Sociétés savantes qui correspondent avec elle.

M. de Maizière, en offrant à l'Académie l'hommage d'un travail complet sur le *Paracasse*, exprime le vœu que ce travail soit renvoyé à une commission spéciale. La Compagnie, faisant droit à cette demande, désigne MM. Sutaine, Dérodé et Sornin pour examiner le mémoire de M. de Maizière.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse. Archéologie, 1849.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-inférieure. LXVe cahier, 4e trim. de 1849.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes. N°s 2 et 3, février et mars 1850.

Voyage au Paradis terrestre, par M. Lechanteur de Pontaumont, archiviste de la Société académique de Cherbourg.

Questions à discuter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, tenu au palais du Luxembourg, le 10 mars 1850.

Rapports sur le pressoir de M. A. Dezaunay, mécanicien à Nantes, par la Société académique de la Loire-inférieure.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, pendant l'année 1848.

Journal du Lycée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris. T. 1er, n° 2.

Digitized by Google

Rapport fait à la Société d'agriculture et de commerce de Caen sur diverses questions relatives au maintien ou à la suppression des droits de douane sur les bestiaux étrangers.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, sous la direction de l'Institut des provinces. Session de 1850, bulletins n° 1 à 7.

Mémoire sur le Paracasse, appareil infaillible et économique pour préserver de la casse et du coulage le vin de Champagne, à l'époque où il forme sa mousse, par M. A. de Maizière, membre correspondant.

Note sur les fossiles du Crag, recueillis au Bosc d'Aubigny (Manche), par M. Ed. Hébert. — M. Aubriot, rapporteur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Duchesne, membre correspondant, lit une notice sur un manuscrit des poésies latines de Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de St-Symphorien de Reims, en 1580, manuscrit inédit et qui a été récemment découvert.

M. Robillard communique à la Compagnie un épisode tiré de son Voyage en Normandie : *Le Château de Croix-Mare.*

M. Brière-Valigny analyse au point de vue historique et littéraire le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier.

—

La Compagnie, s'occupant du mode de publication de ses travaux, décide qu'à partir de la nouvelle année académique, ses bulletins paraîtront de trois mois en trois mois.

Digitized by Google

Lecture de M. Duchesne,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DES POÉSIES LATINES DE NICOLAS CHESNEAU,

Doyen et chanoine de St-Symphorien de Reims, en 1580.

—

Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de St-Symphorien de Reims, est né à Tourteron, près Vouziers, en 1521. Champenois par sa naissance, Rémois par un séjour prolongé dans notre ville, il a doublement droit à votre intérêt.

Chesneau fit ses études à Paris, au collége de la Marche, dont il devint par la suite un des professeurs; il eut pour condisciple et pour ami Nicolas de Joyeuse, qui fut depuis abbé de Belval.

De bonne heure il montra un goût très prononcé pour l'étude des lettres grecques et latines, auxquelles il dut ses relations avec les beaux esprits de son siècle.

Ses productions, tant en vers qu'en prose, sont nombreuses; mais nous remarquons que ses poésies sont toutes en latin, et ses ouvrages en prose sont tous écrits en français.

Suivant l'usage adopté par les écrivains du 16e siècle, Chesneau crut devoir latiniser son nom, et ses vers sont signés *Querculus*. Ils sont pour la plupart l'œuvre de

Digitized by Google

sa jeunesse; cependant il ne renonça jamais à la poésie, nous nous réservons de le prouver.

— Le premier ouvrage qu'il ait livré à la publicité est un recueil de sixains moraux « *Hexasticorum mo-* » *ralium libri duo, per Nicolaum Querculum, Turtro-* » *nensem Rhemum*. Paris, Jean Gueulard, 1552, in-4°, dont nous citerons quelques titres :

» *Desidia virtutem extinguit.*

» *Paupertas nulli malum est, nisi repugnanti.*

» *Matronarum ornamenta, non vestes, non gem-* » *mæ, sed pudor.*

« *Magnum vectigal parcimonia.* (L'économie est le plus beau revenu.)

L'année suivante, en 1553, il donna un recueil d'épigrammes, qu'il dédia à son ami Nic. de Joyeuse, devenu alors abbé de Belval. Elles sont adressées au cardinal Charles de Lorraine, à Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, à Pierre Beschefert, médecin, à Louis Beschefert, archidiacre de Châlons, à Barthélemi Alexandre, recteur de l'université de Reims, à Jean Noblet, médecin, et aussi recteur de ladite université, à Jean-Louis Micqueau, rémois, enfin à son père Charles Chesneau, à ses frères, Christophe, Guillaume et Simon Chesneau et à beaucoup d'autres.

Il y a parmi ces pièces des épitaphes et des épigrammes proprement dites. Les épigrammes sont très nombreuses; mais il s'en faut qu'elles soient toutes de très bon goût et que la décence y soit toujours respectée, cependant nous ne pouvons résister au désir de vous en citer une, nous l'avons choisie parmi les plus courtes et les plus anodines :

Digitized by Google

« Vicarii Querela.
» Quod fastidis onus, jam nolo vicarius esse
» Solus onus subeo, pinguia, pastor, habes. »

Quelle besogne insupportable d'être vicaire, j'ai tout le mal, et vous, M. le curé, vous vous engraissez à loisir, je n'en veux plus, je donne ma démission. (Traduction libre.)

En 1556, Chesneau publia des méditations sur la vie et la mort de François Picart, docteur en théologie de l'université de Paris.

En 1558, des vers héroïques sur la campagne du roi Henri II en Belgique.

En 1576, un dialogue entre Apollon et les neuf Muses, sur le sacre du roi Henri III. Cette pièce est dédiée à l'archevêque de Reims, Louis de Lorraine.

Voici à peu près tout ce qui a été imprimé de ses poésies latines.

En 1552, Chesneau commença la publication de divers ouvrages religieux en prose; nous en trouvons les titres dans sa biographie; mais ne les ayant jamais vus, nous n'en pouvons rien dire.

Enfin il traduisit en français l'histoire de Reims du latin de Flodoard, ouvrage qui se trouve dans toutes les bibliothèques.

Nous voici arrivés à la description du volume manuscrit.

Notre premier soin a été de nous enquérir s'il ne serait pas de l'écriture de l'auteur lui-même; mais nous avons la conviction qu'il n'est pas de sa main. En effet il est d'un bout à l'autre d'une écriture cursive parfaitement nette et sans rature, il ne nous paraît pas possible qu'un poète écrive ou copie 244 pages des ses poésies sans changer un seul mot, sans raturer un seul vers.

Digitized by Google

Une remarque vient à l'appui de cette opinion. Sur le premier feuillet on lit, écrit d'une autre main que le corps du volume :

tout en haut du feuillet : « *Jesus*
« *Maria.*

Au-dessous cette sentence : *Ne peccat tempus labile, disce, doce.* .:. 1580. *Cal. martiis.*

Et dans l'angle supérieur de droite : *Ex libris Nicolai Chesneau, decani et canonici Stⁱ-Symphoriani Remensis.*

Cette inscription est évidemment de l'auteur lui-même.

Examinons quelles pièces contient le manuscrit :

1° Du feuillet 1ᵉʳ au fᵗ 13. — Un choix de sixains extraits de deux livres publiés en 1552.

2° Du 14 au 21. — Choix d'une quarantaine de pièces, épigrammes et épitaphes ; le volume imprimé en contient 216.

3° Du 22 au 23. — Un second choix de cinq épigrammes ; l'imprimé en contient 45.

4° Du 23 au 27. — Méditations sur la vie et la mort de Fois Picart. Cette pièce est la reproduction avec quelques variantes de celle imprimée en 1556.

5° De 28 à 42. — Vient ensuite une pièce de 14 pages : Paraphrases sur le quatrième livre de Virgile. (Inédite.)

6° De 43 à 59. — Les vers héroïques sur la campagne de Henri II en Belgique contiennent 16 pages. Imprimés en 1558.

7° De 59 à 61. — Epitre d'Héraclite à Démocrite sur la paix conclue entre Henri II, roi de France, et Philippe, roi d'Espagne. (Inédite.)

Digitized by Google

8° De 61 à 64. — Autre épitre d'Héraclite à Démocrite, sur les vices du temps, traduite à la fin du vol. par Bergier. (Inédite.)

9° De 65 à 69. — Encore un choix de sixains, ceux-ci (inédits).

10° De 69 à 72. — Sur les funérailles du prince Fois de Lorraine, imprimé en 1563.

11° De 72 à 75. — Une exhortation au peuple de Reims, sur le retour de son archevêque le cardinal Charles de Lorraine, revenant du concile de Trente. Cette pièce (inédite) porte la date de 1564; elle est traduite à la fin du vol. par Nic. Pintheau.

12° De 75 à 76. — Dialogue entre l'Eglise de Reims et un étranger (hospes), sur la mort de François de Lorraine, daté du 6 janvier 1564. (Inédit.)

13° De 77 à 80. — Dialogue entre Apollon et les Muses, sur le sacre de Henri III. Cette pièce, qui est précédée d'une dédicace à l'archev. de Reims, Louis de Lorraine, a été publiée en 1576; dans le mⁱˢ la dédicace porte la date de l'année précédente.

14° De 80 à 81. — Sur la mort du cardinal de Lorraine, arrivée le 26 décembre 1574. (Inédite.)

15° De 81 à 84. — Plusieurs autres pièces sur le même sujet. (Inédites.)

16° De 84 à 89. — Dialogue entre l'archange Gabriel, la Vierge Marie et plusieurs bergers, sur la naissance du Fils de Dieu. (Inédit.)

17° De 89 à 97. — Sur les funérailles de Jérôme Cauchon, son ami, suivies de plusieurs épitaphes. (Inédites.)

Digitized by Google

18° De 97 à 117. — De l'éducation des enfants, par Plutarque, mise en sixains. Cette pièce ne contient pas moins de 40 pages; elle est précédée d'une dédicace à M. l'abbé Le Roy De Bourges, (inédite).

19° De 117 à 122. — Enfin, le vol. de poésies latines est terminé par plusieurs épitaphes, également inédites.

Nous avons dit plus haut que Chesneau ne renonça jamais à la poésie. En effet, elles sont datées de toutes les époques de sa vie, et la dernière qu'il nous ait laissée est une épitaphe pour un sieur Drouet qui mourut de paralysie le 25 mai 1581. Chesneau ne lui survécut que de quelques mois et rendit son âme à Dieu le 18 août de la même année.

Il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Symphorien, où l'on remarquait cette inscription devant la porte du chœur:

« Querculus hic dormit, pulvis de pulvere factus
« Ultima dum clanget tuba, surrecturus in auras.
« Hic jacet
« Nicolaus Chesneau de Turtrono
« Hujus ecclesiæ decanus et canonicus.
« Studuit, docuit et scripsit.
« Vixit annos LX
« Obiit 18 Augusti 1581.
« Orate pro eo. »

Nous arrivons à une pièce qui n'est pas la moins curieuse du volume, voici son titre. « *Traduction de* » *l'Epistre d'Héraclite à Démocrite du latin de Mon-* » *sieur Chesneau, feuillet 59 b. mise en vers françois,* » *par Nicolas Bergier, estudiant au Collége des bons* » *enfants à Reims au mois de septembre 1584.*

Cette pièce est une satire contre les vices du temps,

Digitized by Google

elle renferme des conseils sur l'éducation, nous le croyons de la main de Bergier.

Ce ne sont pas sans doute les vers de notre illustre antiquaire qui l'ont immortalisé, cependant ils ne manquent pas d'une certaine énergie, citons, pour vous en donner une idée:

« Le collége fameux où la jeunesse abonde
» La maintienne toujours et simple et. . . . . (1).
» Et de tous les enfans le devoir compassé
» D'un point tant seulement ne soit oultrepassé.
» Le sage principal reprenne, tanse, prie,
» Contienne la jeunesse en toute modestie.

Et plus loin :

» Le maistre diligent de la tendre jeunesse
» Ait l'esprit enrichi de prudence et sagesse :
» Auxquels les sains escrits défendent par exprez
» De n'espargner la verge aux enfans débauchez,
» Et qu'un honnête habit en toute modestie
» Monstre par le dehors la bonté de sa vie ;
» Non pas des chignets, car tel accoustrement
» A un homme scavant ne convient nullement;
» C'est l'habit d'un gendarme, et non d'un sage maistre,
» L'habit, par le dehors, le dedans fait paroistre. »

Si les vers de Bergier n'ont pas un grand mérite littéraire, il faut au moins reconnaître qu'ils contiennent une morale sévère, et que dans l'écolier de 17 ans qui choisit un sujet aussi sérieux pour ses délassements poétiques, on pressent déjà l'homme grave, l'homme aux études profondes, qui plus tard doit illustrer son pays.

Puisque nous tenons Bergier, ne le quittons pas sans une observation historique.

Notre manuscrit vient à l'appui d'une rectification de date faite par dom Géruzez, dans sa description de Reims.

(1) Ce mot est illisible dans le manuscrit.

Digitized by Google

Bergier, dit-il, *est né en* 1567 *et non en* 1557, *comme l'ont dit Bayle*, *Moreri et Niceron.*

En effet, la pièce manuscrite est datée de 1584 par Bergier, qui se dit *escolier au collège des Bons Enfans de Reims.* S'il était né en 1557, l'écolier aurait eu 27 ans, ce qui est peu probable.

Enfin le volume est terminé par une pièce de vers de 21 pages ; *Exhortation au peuple de Reims*, *sur le retour de très illustre prince et seigneur*, *monsieur le Cardinal son archevesque et duc*, *tournée du latin de N. Chesneau*, *et en rhyme françoise par Nicolas Pintheau.* Marlot signale ce Pintheau comme ayant été recteur de l'Université de Reims. Nous ne connaissons pas la date précise de cette traduction, car la date de 1564 qu'elle porte à la fin, est évidemment celle de la pièce latine.

De tout ce qui précède, nous tirons les conclusions suivantes : 1° Que si le m^it^. n'est pas de l'écriture de Chesneau, il porte sur le premier feuillet une inscription de sa main ;

2° Qu'il contient un choix d'épigrammes, au sujet desquelles il nous semble lire la pensée de l'auteur. Chesneau avait écrit dans sa jeunesse une foule d'épigrammes, que plus tard il trouve trop libres ; il en fait faire une copie sévérement épurée, pour lui, pour sa bibliothèque, pour une nouvelle édition ; peut-être, et avant de la signer de son nom, il la met sous le patronage de Jésus et de Marie.

3° Il est évident que, pour le surplus, le m^it^. est beaucoup plus complet que les œuvres imprimées, puisque, sur 19 morceaux ou recueils, il y en a 12 qui n'ont pas été publiés.

Digitized by Google

Si, pour terminer, nous recherchons par quelle filière le manuscrit a passé avant d'arriver jusqu'à nous, voici le résultat de nos recherches.

Trois ans après la mort de l'auteur, nous le voyons en la possession de notre jeune compatriote Bergier. Plus tard, il est entre les mains d'un recteur de l'Université de Reims, Nic. Pintheau; puis nous le perdons de vue pendant près de deux siècles, et ne le retrouvons qu'en 1785, parfaitement désigné dans le catalogue de la bibliothèque Daguesseau, sous le n° 3124.

Acheté à cette époque 11 liv. 19 sous par M. l'abbé de Tersan, chanoine de St-Honoré, à Paris, cet ecclésiastique le revend à un anglais. Des mains de cet anglais comment est-il venu dans la bibliothèque de M. Villenave, son dernier possesseur? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, nous devons nous estimer très heureux qu'il soit revenu à Reims, et nous espérons bien qu'il n'en sortira plus.

Digitized by Google

Lecture de M. Brière-Valigny.

—

LE QUADRILOGUE INVECTIF D'ALAIN CHARTIER.

—

Alain Chartier est né en Normandie en 1386. — Après avoir fait ses études à l'Université de Paris, il vint à la cour, où il demeura jusqu'à sa mort en qualité de secrétaire du Roi.

Ses nombreux ouvrages lui ont acquis une juste célébrité. « *C'est un fort gentil auteur en notre langue*, écrivait, en 1616, M. Besly, avocat du Roi à Fontenay-le-Comte, *et possible le plus net et judicieux que la France ait produit devant le siècle du grand Roy François. Au reste, ses écrits ne sont pas vains et inutiles, et composés pour la seule délectation et chatouillement des oreilles, mais qui peuvent servir et profiter pour les affaires et pour les mœurs : témoins l'*ESPÉRANCE, *le* CURIAL, *le* QUADRILOGUE *et son* HISTOIRE, *dans lesquels on peut voir au plus près le portrait de notre siècle et le pinceau d'un vrai et naïf français.* »

Mais ce qui distingue surtout Alain Chartier, c'est le sentiment patriotique dont il fut toujours animé, et qu'on retrouve dans tous ses écrits, notamment dans le Quadrilogue invectif.

L'Académie pourra bientôt en juger, lorsque nous lui aurons rappelé dans quelles circonstances et dans quel but cet ouvrage fut composé.

Digitized by Google

« *C'est une heureuse chose d'être prince*, disaient un jour, devant Charles V, des officiers de sa maison. — *Certes*, interrompit le Roi, *c'est plus charge que gloire. — Hé ! Sire, les princes sont si aises ! — Je ne sais, en seigneurie, félicité, excepté en une seule chose. — Plaise vous nous dire en quoi, Sire ? — C'est*, répondit le Roi, *en puissance de faire bien à autrui.* » Ce fut, en effet, d'après ce principe qu'il gouverna. Son administration prudente calma les dissensions intestines, et, lorsqu'il mourut, les finances étaient prospères, le royaume était en paix, le peuple était heureux.

Tout semblait annoncer pour son successeur un règne glorieux. La démence de Charles VI changea soudain ces heureux présages.

Le nouveau Roi devint le jouet des partis ; les factions, tour à tour victorieuses, oublièrent les lois de l'humanité, et les peuples divisés, s'épuisèrent en combats incessants et en représailles sanglantes.

« *Mais las !* s'écrie Bonfons, *combien de déplorables et cruels traits de l'ambition, vanité et perfidie de ceux qui tenaient le timon de l'État et étaient ou personnes royales, ou établies aux plus grandes dignités, aurais-je à représenter ou décrire, si j'en avais entrepris l'histoire ? Combien de folies, badauderies, témérités et séditions de nos Parisiens, aurais-je à remarquer et à réciter ? — Certes, ma patrie, tu peux être accusée de plus de crimes, que louée pour tes fidélités et de l'être acquittée de tes devoirs envers tes Rois et bienfaiteurs ! Mais toutefois, pour n'être le trompette qui publiera ton infamie, je me contenterai de dire que, pendant les règnes de nos*

Digitized by Google

derniers rois, nous avons vu de presque semblables ambitions, ligues, mutineries, massacres, guerres et insolences, que celles que l'histoire nous témoigne s'être passées pendant le règne de l'infortuné Charles VI. »

Nous ne voulons pas retracer l'histoire de ces luttes funestes. Il suffit de rappeler que la guerre étrangère se joignit bientôt à la guerre civile, et que le désastre d'Azincourt fut le fruit de ces discordes.

Alain Chartier ressentit profondément la douleur publique. Bien qu'il eût fortifié son âme par la méditation et par l'étude, il ne put voir sans frémir la France réduite à une pareille extrémité. Il avait jusqu'alors assisté, sans y prendre part, aux luttes des partis. Il avait signalé les dangers de ces dissensions, et déploré l'aveuglement de ses concitoyens.

Mais, lorsqu'il vit la France accablée, en proie à de nouvelles discordes, son indignation éclata. Il ne pouvait comprendre que les querelles subsistassent en présence de l'ennemi commun. Le deuil de la patrie ne devait-il pas imposer silence à toutes les rancunes, mettre un frein à toutes les ambitions? Et les factieux, qui avaient détruit la prospérité de la France, et qui, ne respectant pas même la patrie dans ses malheurs, voulaient profiter de sa faiblesse pour s'emparer du pouvoir, n'étaient plus des enfants égarés ou imprudents, mais des citoyens déloyaux et des ennemis dangereux.

Le moment était suprême, en effet; la noblesse était décimée et le peuple abattu. L'égoïsme avait refroidi dans les cœurs l'amour du pays;

Digitized by Google

mais la France avait-elle perdu toutes ses ressources? Ses enfants seraient-ils indifférents au tableau de ses malheurs? Resteraient-ils sourds à son appel? — Et si, oubliant leurs querelles, ils s'unissaient dans un même désir de la sauver, n'était-il pas temps encore de relever sa bannière?

Telle fut la pensée d'Alain Chartier, et tandis que chacun désespérait du salut de la patrie, il écrivit le Quadrilogue invectif.

« *Comme doncques* (dit-il dans le prologue) *en l'an 1422, je visse le Roy anglais, ancien adversaire de cette seigneurie, soy glorifier en notre ignominieux reproche, enrichir de nos dépouilles et despriser nos faits et nos courages, et des nôtres qu'il a vers soy attraits, fortifier les volontés en son alliance; et avec ce, nos vices croitre avec le temps, et nos aveugles affections ajouter toujours quelque chose à notre confusion, j'ai conclu, en ma pensée, que la main de Dieu est sur nous, et que sa fureur a mis en œuvre ce flael de persécution. Si ay curieusement encherché, par le discours des saintes écritures, les fautes et les punitions de nos pères et des primerains, et en grand' crainte, débatu en ma pensée si cette douloureuse affliction est en verge de père pour notre chastoy, ou rigueur de juge pour notre extermination.* »

L'auteur est absorbé par ces tristes réflexions. Son imagination lui retrace l'état de la France qui, *entre destruction et ressource, chancelle douloreusement sous la main de Dieu.*

Au milieu de ces méditations, qui le font passer successivement du désespoir à l'espérance, il s'endort. — Il voit en songe, dans une terre en

Digitized by Google

friche, une femme éplorée, au port majestueux, couverte d'un manteau fleurdelysé, et qui de son bras droit soutient, avec peine, les murs d'un château qui semblent tomber en ruines. Bientôt, *épuisée d'un si long travail,* la France jette les yeux autour d'elle, *comme désireuse de secours,* et elle aperçoit trois de ses enfants, *l'un étant droit en armes, appuyé sur sa hache, effrayé et songeux; l'autre en vêtement long sur un siège de côté, écoutant et taisant; le tiers en vil habit, renversé sur la terre, plaintif et langoureux.*

A cette vue, la France indignée leur reproche leur lâche oisiveté :

« *O hommes, fourvoyés du chemin de bonne cognaissance, féminins de courage et de mœurs, lointains de vertus, forlignez de la constance de vos pères, qui, pour délicieusement vivre, choisissez à mourir sans honneur!.... Mes anciens ennemis et adversaires me guerroyent en dehors par feu et de glaive, et vous, par dedans, me guerroyez par vos convoitises et mauvaises ambitions. Les naturels ennemis quièrent m'ôter liberté pour me tenir en leur misérable subjection, et vous, m'asservissez à l'usage de vos désordonnances et lâchetés, en cuidant demeurer délivrés des dangers et périls de ma fortune!... Moult rudes et rigoureuses pourront vous sembler ces miennes paroles, mais, à les comparer à vos œuvres et à ma nécessité, elles sont de moindre austérité et âpreté que le cas qui s'offre ne le requiert..... Vous grevez et guerroyez vos ennemis par souhaits; vous désirez leur déconfiture par prières et paroles, et ils pourchassent la vôtre par entreprises de fait. Vous conseillez de les déchasser, et ils besognent en vous*

Digitized by Google

déchassant !.... Pensez que rien ne souffit vouloir le salut et liberté publique, et désirer la confusion de son ennemi. Il faut mettre la main à l'œuvre, et de l'œuvre vient la louange et le guerredon.... Quelle chose est-ce donc qui peut tant réfroidir et tant rabaisser vos courages? Les ennemis ne sont de fer, immortels ni invincibles, ne que vous. Ils n'ont glaives ni armures que vous n'ayez les pareilles, ne sont en si grand nombre que vous ne soyez autant ou plus. Leur heur ne fera pas fortune leur être toujours ainsi propice, qui de sa nature est envers tous muable. »

Un débat s'élève alors entre le chevalier, appuyé sur sa hache, et le peuple terrassé. Ils s'imputent mutuellement d'être les auteurs de la guerre, et s'adressent des paroles amères :

« *Je suis le bersault*, dit le peuple, *contre qui chacun tire sajettes de tribulation. Haâ ! chétif douloreux ! D'où vient cette usance qui a si bétourné l'ordre de justice, que chacun a, sur moi, tant de droit comme sa force lui en donne ? Le labeur de mes mains nourrit les lâches et les oyseux, et ils me persécutent de faim et de glaive. — Je soutiens leur vie à la sueur et travail de mon corps, et ils guerroient la mienne par leurs outrages dont je suis en mendicité ; ils vivent de moi, et je meurs par eux !....*

Tu dis que je suis cause de cette très maudite guerre, et que je l'ai pourchassée et bâtie par impatience de la haute prospérité de paix. Tu dis que par ma folle erreur et les partis que j'ai longuement soutenus est cette confusion et malheurté survenue. Sy, te réponds que la folie des moindres hommes est fondée sur l'outrage des plus grands, et que les péchés et désordonnances descendent des greigneurs aux plus petits ; car,

Digitized by Google

selon que les princes et hauts hommes se maintiennent en état et en vice, le peuple y prend sa règle et son exemple..... Pour ce, te dis que de la grand' planté des biens et des richesses du temps paisible, les puissants et nobles hommes ont usé en gast et dissolution de vie, et en ingratitude et décognaissance de Dieu qui a suscité contre eux le murmure du peuple. ... Sy etait la voix du peuple comme les mouettes qui, par leur cri, dénoncent le flot de la mer, car nos paroles, que tu appelles murmures, signifiaient dèslors le meschef qui, pour ces causes, était à venir. »

Les reproches que le chevalier adresse au peuple ne sont ni moins sérieux ni moins fondés. — Le peuple n'a point su profiter des avantages de la paix; c'est lui qui, par des séditions continuelles, a épuisé la France. N'a t-il pas encouragé les conspirateurs et soutenu toutes les trahisons? n'a-t-il pas poursuivi de ses vengeances et de sa haine les hommes qui lui disaient la vérité, pour suivre aveuglément ceux qui flattaient ses passions et le conduisaient à sa perte?

Le clergé, qui est resté silencieux pendant le débat, adresse aux deux parties des remontrances pleines de dignité et de justesse:

« *Sy il est ainsy, qu'une famille faille à garder ordre et obéyssance vers un chef, comment durera un ost de gens garnis d'armes et émus de courage?... Que dirai-je donc de nous, ne quelle espérance pourrai-je prendre en nos entreprises et armées, si discipline de chevalerie et droiturière justice d'armes n'y sont gardées? Autre chose ne se peut dire, fors qu'en ce cas nous allons comme la nef sans gouvernail et comme le cheval sans frein. Dieu tout puissant, tu*

Digitized by Google

sais et cognais que qui voudrait, en cette partie, les abus corriger, plus y aurait de coupables que de corrigeurs. Car chacun veut être maître du métier dont nous avons encore peu de bons apprentis. Tous peuvent à peine suffire à grever par guerre les ennemis; mais chacun veut faire compaignie et chef à par soy. Et tant y a de chevetains et de maîtres, qu'à peine trouvent-ils compagnons ne varlets. — Nul ne soulait être dit écuyer, s'il ne s'était trouvé en fait de souveraine proüesse; nul n'était appelé aux gages d'homme d'armes, s'il n'avait honnêtement pris prisonnier de sa main. Maintenant savoir ceindre l'épée et vêtir le haulbergeon souffit à faire un nouveau capitaine..!... Sont déconfites et désordonnées les puissances et les armées déjointes et divisées, quand chacun veut croire son sens et suivre son opinion. Et pour soy cuider équiparer aux meilleurs, font souvent telles fautes dont ils sont déprimés sous tous les moindres. »

Cependant la France met fin au débat :

« *Je ne veuil*, dit-elle, *vos excusations et défenses plus longuement écouter. — Ni en vos discords et décharges l'un vers l'autre ne gist pas la ressource de mon infortune, sinon en tant que chacun le doit appliquer à son chastoy plus que à vitupère de son prochain. Mais l'affection du bien public peut éteindre vos désordonnances singulières, si les volontés se contraignent en un même désir de commun salut; et en souffrant leur fortune, et les uns vers les autres gardant patience, peut à tous ensemble venir le bonheur que chacun veut quérir par divers remèdes!...*»

Puis, s'adressant à l'auteur :

« *Tu, qui as ouy cette présente disputation faite par manière de quadrilogue invectif, écris ces choses,*

Digitized by Google

afin qu'elles demeurent à mémoire et à fruit; et puisque Dieu ne t'a donné force de corps ni usage d'armes, sers la chose publique de ce que tu peux; car autant exaulça la gloire des Romains et renforça leurs courages à vertu la plume et la langue de leurs orateurs, comme les glaives des combattants. »

Tel est le Quadrilogue invectif aujourd'hui presque oublié.

Nous n'avons pas à l'apprécier au point de vue littéraire, nous dirons seulement que la simplicité antique de l'action, la netteté et la logique du style, et un sentiment profond de mélancolie et de patriotisme répandent, sur toutes les parties de cet écrit, un charme particulier. C'est l'œuvre d'une âme confiante, d'un esprit plein d'énergie et de mansuétude; point de récriminations violentes ni d'attaques personnelles. Chaque partie expose ses griefs. L'auteur les reproduit avec impartialité, non pour faire revivre d'anciennes querelles, mais *afin*, comme il le dit lui-même, *que chacun le puisse appliquer à son chastoy.*

J'affirme loyalement, dit-il, *que le mouvement de cette œuvre est plus par compassion de nécessité publique, que par présomption d'entendement et pour profiter par bonne exhortation, que pour autruy reprendre.*

Il est difficile d'imaginer une situation plus dramatique, une allégorie plus simple, un dénoûment plus moral.

Peu d'écrivains ont eu assez de fermeté d'esprit pour se soustraire aux influences qui les entouraient et pour conserver, au milieu des bouleversements sociaux, une foi entière dans les principes d'ordre et de justice.

Digitized by Google

Mais Alain Chartier avait, par une étude approfondie de l'antiquité, acquis une maturité précoce. Les malheurs du pays qui affectèrent si douloureusement son cœur, n'altérèrent ni la sérénité de son âme, ni la rectitude de son jugement. Il combattit les préjugés de son siècle, et à une époque d'ignorance et de confusion, il préconisa le règne de l'intelligence et ne douta jamais du triomphe de la vertu. Austère, au milieu d'une cour déréglée, il avait conquis l'estime et le respect des courtisans. Il ne profita de son influence que pour leur donner des conseils pleins de sagesse et d'aménité.

—

Mon but n'a pas été de faire l'éloge d'Alain Chartier. Il ne m'appartenait à aucun titre de juger ce grand écrivain. — Mais il ne m'a pas paru hors de saison de rappeler un ouvrage que, dans un moment de troubles civils, lui inspira l'amour du bien public.

Les circonstances politiques varient. Les hommes demeurent. On les retrouve les mêmes aux époques les plus différentes. Aujourd'hui peut-être quelques-uns trouveraient encore dans l'ouvrage d'Alain Chartier d'utiles leçons et de sages conseils ; et la France ne pourrait-elle, comme autrefois, dire à ses enfants divisés :

Ni en vos discords, et décharges l'un vers l'autre ne gist pas la ressource de mon infortune !

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 15.

Séance du 26 Avril 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents: MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, Max. Sutaine, Duquénelle, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, Lechat, J. Sornin, Gainet, Deleutre, Forneron, Brière-Valigny, et Maumené, membres titulaires;

Et MM. Duchesne, Leuschenring, et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Programme du Congrès des agriculteurs du Nord, IXe session, devant s'ouvrir à Saint-Quentin le 27 mai 1850.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, séance du 14 novembre 1849.

Bulletin des travaux du Comice agricole de la Marne, année 1850.

Cercle pharmaceutique de la Marne, séance générale tenue à Reims le 29 octobre 1849.

Histoire des villes, bourgs et villages remarquables de la Marne, etc., par M. Calmette, maître de pension à Ay. — Rapporteur M. H. Paris.

Mémoire sur l'organisation générale des conférences d'instituteurs, par M. Vallet, de Bignicourt-sur-Saulx, professeur au collége de Sézanne. — Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Querry, Brière et Loriquet.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Tourneur lit un travail de M. Défourny, intitulé : *Des sociétés libres de secours mutuels, et de la meilleure manière de les organiser*, avec cette épigraphe : « Faire le bien ne suffit pas, il faut le bien faire. »

M. Maumené communique la suite de ses observations sur les eaux de la Vesle, de la Suippe et des puits de Reims.

M. Loriquet continue la lecture de son *Essai sur l'éclairage chez les Romains.*

M. Landouzy donne les conclusions d'un travail qu'il a fait avec M. Maumené sur l'emploi des fers galvanisés. Ces conclusions sont ainsi conçues :

« Sous le point de vue hygiénique, 1° les fers galvanisés peuvent être employés sans le moindre inconvénient par les ouvriers tonneliers.

Digitized by Google

« 2° Les couronnes de fils galvanisés doivent être livrés aux ouvriers tordeurs exemptes de poussière métallique.

« 3° Les vins de casse ne doivent être employés qu'après un examen propre à constater qu'ils ne contiennent aucun composé nuisible. »

Digitized by Google

Lecture de M. C. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

V. — *De l'éclairage dans les fêtes religieuses et dans celles de famille.*

Après s'être emparé des flambeaux et en avoir fait l'attribut indispensable du culte, le paganisme les introduisit dans ses fêtes, pour contribuer à leur ornement et à l'expression matérielle de l'idée particulière dont elles étaient l'objet. Mais, on le conçoit, c'est principalement dans les fêtes de nuit que l'usage des lumières prit de l'extension : ces fêtes ont donc le droit de nous occuper plus longtemps.

Précisons, en deux mots, ce qu'étaient ces solennités.

« C'est peu, dit Martial, que de veiller une partie de la nuit, mais c'est beaucoup que de la passer toute entière (1) :

« Vigilare leve est, pervigilare grave. »

Qu'on applique ce mot à notre sujet, ou qu'on en

(1) Lib. IX, Epigr. LXX, p. 10.

Digitized by Google

restreigne le sens à la circonstance particulière qui l'a suggéré, il indique formellement la distinction à établir entre les solennités nocturnes que les Romains appelaient *vigiliæ*, et celles qu'ils nommaient *pervigilia*.

Suétone, racontant un prodige arrivé à Atia, mère d'Auguste, dans le temple d'Apollon, dit qu'elle y était venue, pour un sacrifice solennel, *au milieu de la nuit;* et qu'elle s'y endormit après le départ des autres matrones (1). Or, les Romains comptant les jours de minuit à minuit (2), comme les compte encore l'Église, un sacrifice fait à cette heure, devait être considéré comme fait le matin. Toutes les cérémonies du même genre étaient en effet célébrées de bonne heure, souvent même elles devançaient la venue du jour (3). Telles étaient toutes les veillées sacrées comprises sous le nom de *vigiliæ* : c'était, dans le culte païen, ce que la langue liturgique de l'Église appelle les *matines*.

Le nom de *veillées* convient à plus juste titre aux *pervigilia*, puisqu'ils comprenaient la nuit toute entière (4). et qu'ils avaient lieu en l'honneur de ceux d'entre les dieux qui, au dire d'Apulée, se plaisent particulièrement aux cérémonies nocturnes (5). Les *mystères*, que les ténèbres et le secret devaient dérober à la connaissance des profanes, en faisaient l'élément principal (6). Ces veillées, fréquentes dans la Grèce, et dès lors pourtant l'objet des sarcasmes d'Aristophane (7), furent longtemps repoussées par le sénat de Rome (8). Ce qu'en disent Cicéron et Tite Live (9) suffit pour démontrer combien

(1) *Oct. Aug.* XCXIV.
(2) Censorin. *De die nat.* Cap. LXXVIII.
(3) Casaub. ad *Sueton. loc. cit.*
(4) Gruther *de vet jur. pont.* IV, 1.
(5) *De deo Socrat.* pag. 684, ed. ad usum Delph.
(6) Gutberleth., dissert. *de Myst. Deor. Cabir.* cap. II.
(7) *Ran.* 353 et passim.
(8) Den. Halicarn. *Antiq. Rom.*, lib. II.
(9) Cicer. *De legib.* lib. II, XV. — Tit. Liv. lib. XXXIX, 8—20.

Digitized by Google

elles étaient décriées. Généralement elles accompagnèrent à Rome l'établissement de nouvelles divinités (1); mais les anciens mystères eux-mêmes, d'abord exempts de souillures, empruntèrent aux nouveaux leurs abominations, et le danger des assemblées nocturnes fut l'une des principales causes de leur corruption totale. Aussi ces réunions furent-elles le premier objet de l'attention des empereurs chrétiens ; Constance et Gratien les interdirent à Rome ; et, sous Théodose, non seulement cette défense fut étendue à tout l'empire sans exception, mais les temples mêmes et les antres qui avaient été le théâtre de ces horreurs furent démolis (2).

Parmi les cérémonies mystérieuses, le premier rang appartient à celles d'Eleusis. — Elles étaient imitées de celles de l'Egypte, comme l'histoire de Cérès l'était de celle d'Isis et d'Osiris (3) ; le dogme de la rémunération et des peines de l'autre vie et celui de l'immortalité de l'âme s'y rattachaient : les flambeaux y jouaient donc nécessairement un grand rôle.

C'était la nuit que les initiés se rendaient à Eleusis et que commençaient les cérémonies de la grande initiation :

« Et citi tectis properant relictis
» Attici noctem celebrare mystæ (4). »

Le cinquième jour avait lieu la cérémonie des flambeaux. Les initiés tenaient une longue torche à la main, et défilaient deux à deux, comme on le voit sur un bas-relief

(1) Cicer. *loc. cit.*

(2) De Ste Croix, *Myst. du pagan.*, T. II, p. 186 et passim. — Arnob. *Disputat adv. gent.* lib. IV, p. 173.

(3) De Ste Croix, *op. cit.* T. I, Sect. III, 3. — Plutarq. *Is. et Osir.* XXXIX. — Proserpine, chez les Athéniens, était appelée *Daïra*, à cause des flambeaux employés dans la célébration de ses mystères : *Schol. ad* Apollon. lib. III, 846.

(4) Senec. *Hercul. fur.* 846. — Jablonski, *Miscell. Berol.* T. IV, p. 394.

Digitized by Google

découvert par Spon et Wheler (1); et, comme l'explique le vers de Sénèque (2) :

« Longas Eleusi tacita jactabo faces, »

on entrait dans le temple en courant, et on s'y passait de main en main les torches.

A la tête de cette foule armée de flambeaux marchait le *Dadouque* ; au lieu de la lampe d'or dont on faisait usage dans les mystères d'Isis, ce dignitaire, dont le nom désigne assez les fonctions, portait une grande torche allumée, symbole de l'astre *phosphore* ou *lucifer* (3). Il était le second des quatre ministres du premier ordre attachés au culte de Cérès et de Proserpine.

Je n'étalerai pas devant vos yeux les diverses péripéties du spectacle qui fascinait les regards des mystes aspirants à l'*époptée* ou suprême initiation, lorsque, après l'extinction des lampes et des flambeaux, le héraut avait commandé aux profanes de s'éloigner. Moins encore je vous dévoilerai ce qui se passait dans la partie souterraine du temple, jusqu'au moment où les portes ouvertes laissaient voir l'image de la déesse, étincelante d'or et de lumières, entourée des principaux ministres, parmi lesquels le *dadouque* représentait le soleil; l'*épibome*, la lune ; et ainsi des autres dieux et déesses (4) ; en sorte que la Divinité toute entière, comme dit Tertullien (5), remplissait l'enceinte, tandis que la foule des assistants représentait le monde (6). On appelait cette cérémonie la *photagogie* ; c'était aussi l'*épiphanie* des Dieux (7) ; et ceux qui en

(1) Spon. *Miscell. Antiq.* T. II, p. 283. — Whel. T. II p. 526

(2) *Herc. fur.* 302. — *Schol.* ad Juven. *Sat.* XV, 140.

(3) *Schol.* Aristoph. ad *Ran.* 346.

(4) Xenoph. *Hist. græc.* VI, 3. — Diog. Laert. VII, 186. — Euseb. *Præpar. evang.* III, 12.

(5) « Tota in adytis Divinitas. » *Adv. Valent.*, p. 289.

(6) Euseb. *Præpar. evang.* lib. III, p. 117.

(7) S. Maxim. Schol. in *Dion. Areop.*, p. 83. — Jamul. *de Myst. Ægypt.* III, cap. 14.

Digitized by Google

avaient été les témoins étaient dès lors *époptes* ou contemplateurs.

Denys d'Halycarnasse établit le culte de Cérès à Rome à une époque fort reculée (1) ; mais on n'en trouve la trace authentique qu'après l'expulsion des rois, sous la dictature de A. Posthumius (2), et probablement c'est à leurs voisins du sud de l'Italie que les Romains firent cet emprunt. En effet, la Sicile revendiquait l'honneur d'avoir été le théâtre des aventures de Cérès et de Proserpine : ses habitants prétendaient aussi avoir reçu les premières leçons de Cérès. Ils furent naturellement les premiers à adopter le culte de ces divinités ; et leurs fêtes principales, les *Eleusinies* et les *Thesmophories*, obtinrent parmi eux un éclat qu'elles eurent à peine dans l'Attique (3). Aussi lisons-nous dans Cicéron (4) qu'on faisait venir des prêtresses de Naples ou de Vélie, pour en conserver fidèlement les rites. Toutefois, et malgré ce que Juvénal dit des initiés (5), on ne connut longtemps à Rome qu'une partie des cérémonies éleusiniennes ; du moins, tous les témoignages s'accordent-ils à prouver que les grands mystères n'y furent pas introduits avant Claude. Encore ce prince tenta-t-il vainement de les établir (6). Plus tard, du temps de l'empereur Sévère, on pratiqua à Rome une solennité nocturne semblable à celle de la grande initiation. A l'appui du témoignage d'Hérodien, qui rapporte le fait (7), M. de Ste Croix cite une inscription qui donne le

(1) *Antiq. Rom.*, lib. I, p. 26, éd. Sylb.

(2) Tacit. *Annal.*, lib. II, 49.

(3) « Tuque, Actæa Ceres, cursu cui semper anhelo
» Votivam taciti quassamus lampada mystæ ! » Stat. *Sylvar.* lib. IV, VIII, 50.

(4) *Pro Balb.* XXIV. — *In Verr. act.* II, lib. V, 72. — Valer. Max., lib. I, cap. I, 51.

(5) Sat. XV, 140.

(6) Suet. *Claud.* XXV.

(7) *Hist.*, lib. III, cap. 8.

Digitized by Google

nom d'un *hiérophante* des Eleusinies (1), et un vase du cabinet de Brunswick qui paraît représenter les mystères d'Eleusis (2) ; enfin, dans une inscription de l'ouvrage de Spon (3), se trouve le nom d'un *dadouque* avec le titre de *comes*. Cette qualification, comme on sait, ne fut connue qu'après le règne de Constantin.

Les *Thesmophories*, autre fête nocturne de Cérès, paraissent avoir été de bonne heure établies à Rome. Elles n'admettaient que des femmes, comme le prouve l'hymne de Callimaque rapportée par Meursius (4). Mais ces assemblées de femmes n'étaient pas plus chastes que celles des hommes dans les Eleusinies : les propos obscènes n'en étaient pas bannis, et l'*Aululaire* de Plaute (5) nous montre que les actions répondaient aux paroles. Entre autres offrandes, dit Ovide (6), on y portait des torches de pin. Le premier jour était rempli par une procession. Dans le second, selon le récit d'Aristophane (7) chaque femme éteignait le flambeau qu'elle portait, puis le rallumait ; il en résultait un jeu et des courses plus ou moins désordonnées : le tout dans le dessein de représenter celle de Cérès à la recherche de sa fille (8). On finissait par montrer la statue de la déesse, à la clarté des lampes (9). De tous points, vous le voyez, c'était la fête d'Eleusis à l'usage des femmes.

(1) Ap. Donat. *Suppl. Murat.* T. I. — Gori, *Symb. litt.* T. VI, p. 205.

(2) Montfauc. *Ant. expl.* T. II, pl. 78.

(3) *Op. cit.* T. III, part. II, pag. 18.

(4) V. aussi Sulpic. Vict, ap. Meurs. *Therm. attic.*, lib. II, 20.

(5) *Prolog.* 36. — Aristoph. *Thesmoph.*, 637. — Cleomed. *Meteor.*, lib. II, p. 91, C, ed. Rob. Balf.

(6) « ..... Unctas accendite tædas :
» Parva bonæ Cereri, sint modo casta, placent. » *Fastor.* lib. IV, 412.

(7) *Thesmoph.*, 662.

(8) Stat. *Sylvar.* loco cit. lib. IV, VIII, 50.

(9) *Acad des Inscr.*, T. XXXIX, p. 231.

Digitized by Google

Après les mystères de Cérès, qui résument la plupart des cérémonies que nous pourrions signaler dans les autres solennités du même genre, les plus considérés étaient ceux de la Bonne-Déesse, ou de Cybèle, dont le culte était aussi ancien que Rome, et déjà en vigueur, même avant Numa, chez les Sabins (1). Une infinité de lumières éclairaient la maison qui avait été choisie pour la fête. Que s'y passait-il? Nous n'en saurions rien, si l'extraordinaire discrétion des femmes sur ce point, comme toutes les réticences qu'on a lieu de croire intéressées, n'avaient donné matière à de malins soupçons (2).

Sous l'empire, les hommes eurent aussi leurs veilles de la Bonne-Déesse. Juvénal ne croit pas pouvoir mieux dépeindre la licence de ces assemblées, qu'en les comparant aux orgies nocturnes dont les *Baptes*, à Athènes, fatiguaient leur Cotytto, à la lueur des flambeaux (3). — Enfin, les prêtres de Rhée, à Pessinunte, pour célébrer le retour d'Atys à la vie, parcouraient les bois et les montagnes, des torches ardentes à la main (4). Cette partie du culte de Cybèle s'introduisit également à Rome, sous l'empire, et ces mystères y furent pratiqués selon les rites phrygiens (5).

Dans les *Bacchanales* ou *Dionysies*, petites ou grandes, les flambeaux n'étaient point partie intégrale de la procession, comme ils l'étaient dans celles d'Isis et de Cérès. Seulement, ils devenaient nécessaires pour éclairer les orgies que commettaient, au milieu des ombres de la nuit, dans les bois et les campagnes, les troupes désordonnées des bacchants et des bacchantes (6). De là

(1) Lactant. *Divin. Institut.*, lib. I, cap. 22.
(2) Juv. *Sat.* VI, 313.
(3) *Sat.* II, 84-92.
(4) Julian. *Or.* V, p. 316.
(5) Festus, *de Verb. signif.*
(6) *Herculan. et Pomp.* Mus. secr. pl. 27.

Digitized by Google

vient qu'elles avaient aussi leur *dadouque* (1). Les *Lamptéries*, célébrées à Pellène en Achaïe, en l'honneur du fils de Sémélé, avaient lieu à la clarté des flambeaux (2). Il ne faut pas les confondre avec les *Dionysiaques*. — Croira-t-on, sur la foi d'Euripide, que ces cérémonies de jour et de nuit ne menaient qu'à des choses honnêtes (3)? Le fait est que l'introduction des fêtes de Bacchus en Italie y accéléra les progrès de la débauche et du libertinage. L'an 568 de Rome, sur les révélations d'une courtisane, le sénat les prohiba complètement (4). Mais elles reparurent sous l'empire, avec des monstruosités de toute espèce.

Les mêmes craintes empêchèrent longtemps d'introduire à Rome les veillées consacrées à un autre fruit des amours incestueux de Jupiter, Sabazius, fils de Proserpine (5).

Les mœurs n'avaient pas davantage à gagner aux *veillées de Priape*; non plus qu'aux *Adonies*, qui furent empruntées aux Phéniciens (6) et réunies aux fêtes de Vénus, pour former ce qu'on nomma le *Pervigilium Veneris*. Ce qu'en disent Ovide (7) et Pétrone (8) suffit à prouver combien on fut tolérant d'attendre la fin du IVe siècle pour les supprimer (9).

Les *Mithriaques*, originaires de la Perse, qui furent proscrites vers la même époque, se célébraient à Rome après l'équinoxe du printemps. Dans les représentations

(1) *Schol.* ARISTOPH. ad *Ran.* 299.

(2) PAUSAN. *Achaïc.*

(3) *Bacch.* 485, 1004.

(4) TIT. LIV., lib. XXXIX, 13, 17.

(5) CLEM. ALEX. *protrept.* — VAL. MAX., lib. III, cap. 3.

(6) MACROB. *Saturn.* I, 21. — RABBI MOSES, ap. *Selden, de dïis Syr.* Syntagm. II, cap. 2.

(7) *De art. am.*, lib. I, 75 et seq.

(8) *Satyric.* XVI et seq.

(9) SOZOMEN, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. 5.

Digitized by Google

du culte figurait un flambeau allumé, symbole du soleil (1) personnifié dans Mithra, ce dieu, comme dit Archélaüs (2), qui éclaire les lieux mystiques : « locorum mysticorum illuminator. »

Nous ne parlerons des mystères d'Isis, ces autres saturnales de la débauche (3), tantôt proscrites, tantôt jouissant d'une vogue incroyable (4), que pour rappeler sa procession. Cette cérémonie, que nous avons déjà retrouvée dans les Eleusines et les Thesmophories, fit invasion dans le culte de Minerve lui-même (5). Nous connaissons ce détail par une peinture trouvée à Civita, en 1761, et représentant l'entrée du cheval *Douratée* dans les murs de Troie. L'offrande que le peuple veut faire à Minerve est accompagnée de deux longues rangées de personnages en robes trainantes, qui tiennent en main des torches allumées (6).

Le culte de Diane, transporté de la Tauride dans la forêt d'Aricie, à proximité de Rome, admit le même usage. Aux ides de Sextilis, les femmes se rendaient en foule dans ce bois, par la voie Appienne, des torches à

(1) Philipp. a Turre, *Monum. Veter. Ant.*, p. 157. et seq. — Maffei, dissert. *Acad. Cort.*, T. III, p. 14.

(2) *Acta. disput. Archel. et Manetis*, ap. *Zacagn.* Monum. eccles. græc. et lat., p. 63.

(3) Diod. Sic. I.

(4) Apul. *Metam.*, lib. XI, endr. cont. — Sylv. de Sacy, ap. *De Ste Croix*, T. II, p. 170, note 4. — Servius ad *Virg. Æneid.*, lib. VIII, 698. — Juven. sat. VI, 488.

(5) *Le ant. di Ercol.*, V. III, p. 205. — Meurs. *Panathen.*, C. VIII. — Lactant. I. 21.

(6) L'amour du plaisir ou toute autre raison motiva l'établissement d'autres *veillées* que celles dont nous avons esquissé l'histoire. Il y en eut en l'honneur de la Victoire, de la Fortune, etc. : Suet. *Calig.* LIV ; *Vitell.* X. ; *Galb.* IV. — Tacit. *Hist* II, 68.

Digitized by Google

la main (1), pour faire pieusement un sacrifice à la chaste Diane, et déposer leur offrande autour du lac, où, disait-on, la déesse avait caché le corps d'Hippolyte. Parmi les offrandes étaient de petites images de cire (2); c'était une réminiscence des sacrifices humains d'autrefois. Le culte de Saturne va nous présenter la trace d'un fait analogue.

Nous avons rapporté, d'après St Jérôme, l'usage de s'envoyer des bougies en présent, lors des Saturnales (3). Macrobe (4) nous donne à ce sujet de explications curieuses. Les Romains se seraient crus autorisés par un jeu de mots à renoncer aux sacrifices humains qui, chez eux, comme chez les Phéniciens, ensanglantèrent d'abord les autels de Saturne. Le même mot grec signifie *homme* et *lumières*. Or, réflexion faite, et de l'avis d'Hercule, ce vengeur de tous les opprimés et de toutes les victimes, ce redresseur en titre de tous les torts (5), qui passait en Italie, on trouva plus simple de donner à Saturne des chandelles que des hommes; les escobars du temps purent se féliciter du tour fait au dieu. Mais longtemps encore de rigides observateurs conservèrent l'usage de verser le sang de leurs semblables sur les autels. L'an de Rome

(1) « Dum videt accensis devotam currere tædis
» In nemus, et Triviæ lumina ferre deæ. » PROPERT., lib. II, *Eleg.* XXXII, 9.
« ..... Et face multa
» Conscius Hippolyti splendet lacus.... » STAT. *Sylvar.*, lib. III, *Hercul. Surr.* 56.

(2) PORPHYR. ap. *Euseb. Præp. Ev.*, lib. V. — SERVIUS ad *Virg. Æneid.* II, 116.

(3) *In Vigilant.* — MART. *Epigr.*, lib. V, 64. — VARRO, *de ling. lat.* V, 64. — V. Supra, p. 14.

(4) « Aras Saturnias non mactando viros, sed accensis luminibus excolentes; quia non solum *virum*, sed et *lumina* φωτα significat. Inde mos per Saturnalia missitandis cereis cœpit. » *Saturn.*, lib. I, cap. VII, 11.

(5) STAT. *Sylvar.*, lib. III, *Herc. Surr.* 32.

Digitized by Google

657, sous le consulat de Corn. Lentulus et de Lic. Crassus, il fallut qu'un sénatus-consulte prohibât définitivement cette affreuse superstition (1). Néanmoins le dieu n'y perdit rien, puisqu'on maintint dans les saturnales les combats de gladiateurs ; et il vit en outre brûler autour de ses autels les cierges et les chandelles que ses adorateurs avaient reçus en avant-goût de leurs étrennes de janvier.

Vous savez que les Saturnales, avec les *Sigillaires*, occupaient toute la fin du mois de décembre. Pendant tout ce temps, y compris les kalendes suivantes, ce n'étaient qu'envois réciproques de présents ; et, parmi ces présents, figuraient les bougies, les lampes et les lanternes. Martial, en plus d'un endroit, parle de ces petits cadeaux (2) ; mais Stace nous apprend de plus que la générosité de ceux qui les faisaient se bornait aux objets de la moindre valeur : les bougies, entre autres, étaient maigres ou sentaient le rance (3). Quoiqu'il en soit, nous pourrions citer telles lampes sur lesquelles on distingue les divers objets qui pouvaient servir d'étrennes (4). Les inscriptions que portent ces lampes expriment les souhaits d'heureuse année que le donateur faisait pour lui-même et pour les autres (5). Quelques archéologues ont pensé que ces lampes de nouvelle année étaient destinées uniquement à être allumées le soir, devant les portes des maisons (6). Cette opinion, peut-être dénuée de preuves suffisantes, s'accorderait assez avec la peinture qu'Ovide a faite de cette fête : « Voyez, dit-il, comme l'air étincelle de feux odorants, comme le safran cilicien

(1) Plin. *Hist. nat.*, lib. XXX, 3.

(2) Lib. XIV, *Apophor.*, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 61, 62.

(3) « Quantum vel dare cereos *arentes*. » *Sylvar.*, lib. IV, IX Ris. Saturnal. 40.

(4) Montfauc. *Ant. expl.*, T. V, pl. 190, d'après *Bellori*. — *Hercul. et Pomp.*, T. VII, Ser. III, pl. 48.

(5) « Annvm novvm favstvm feligem mihi. »

(6) Lipen. *Hist. stren.*, *sec. et.*, § 23.

Digitized by Google

pétille au foyer du dieu Janus. L'éclat de la flamme est réfléchi par l'or des autels, et la voûte du temple est parsemée de clartés vacillantes (1). »

« Cernis odoratis ut luceat ignibus æther
» Et sonet accensis spica cilissa focis ?
» Flamma nitore suo templorum verberat aurum,
» Et tremulum summa spargit in æde jubar. »

Il nous reste à parler des fêtes de famille. Là encore, la religion, qui se mêle à toutes les joies, apporte ses cérémonies, et les lumières en font l'ornement habituel. Témoin Juvénal (2), dont la maison resplendit de tous côtés, pour fêter le retour d'un ami. Des guirlandes de feuillage couronnent sa porte, et les lampes qu'on y allume dès le point du jour annoncent la joie :

« Cuncta nitent ; longos erexit janua ramos,
» Et matutinis operitur festa lucernis. »

Dans Sénèque, l'ironie de Mégère prépare à l'ombre de Tantale une semblable réception. « Que le génie de Tantale, lui dit-elle, remplisse toute sa maison. Il faut la parer comme un jour de fête, en orner le seuil de lauriers verdoyants, et l'illuminer splendidement pour célébrer dignement ton arrivée (3).

L'enfant qui vient de naître est aussi un nouvel arrivant. Partout où l'on est heureux d'être père, les guirlandes de fleurs, les parfums, les lumières célèbrent sa bienvenue (4). Ce jour fortuné a ses anniversaires religieu-

(1) *Fastor.*, lib. I, 75.

(2) *Sat.* XII, 91.

(3) « Ornetur altum columen, et lauro fores
» Lætæ virescant : dignus adventu tuo
» Splendescat ignis. » *Thyest.* 54.

(4) « ..... Non venit nuntia cursu
» Littera, quæ festos cumulare altaribus ignes
» Et redimire chelyn, postesque ornare juberet. » STAT. *Sylvar.*, lib. IV, VIII, 36.

Digitized by Google

sement fêtés (1); alors aussi l'encens fume sur l'autel domestique, et la flamme réjouit la maison de ses clartés resplendissantes (2).

Nous venons de voir la joie de l'intérieur percer au dehors et s'afficher même à la porte. Nous trouverons le même caractère dans les fêtes nuptiales qui nous occuperont un moment. Ces fêtes comprenaient d'abord les fiançailles ou *sponsalia*, puis le *mariage* proprement dit, ordinairement précédé de formalités civiles ou religieuses, à chacune desquelles étaient attachées des réjouissances. C'est particulièrement du mariage lui-même que nous voulons parler.

La fête reçoit le plus grand éclat. Pour prévenir les ténèbres de la nuit, on suspend les lustres aux chaînes qui les attendent :

« ..... Funalibus ordine ductis
» Plurima ventoræ suspendite lumina nocti (3) ; »

de toutes parts étincellent les flambeaux enrichis d'or :

« Undique collucent præcinctæ lampades auro (4) ; »

et la maison toute entière du futur époux, revêtue d'une illumination joyeuse et de branches de laurier, retentit des chants d'hyménée (5). Cependant quatre de ses amis, revêtus de la prétexte, lui amènent la fiancée. Un jeune

« .... Janua.....
» Ut tota floret ! Ut olet ! Ut nitide nitet. ! » PLAUT. *Trucul.* II., Sc. IV, 2.

(1) *Natalis*, *Natalitia*.

(2) « Inde coronatas ubi thure plaveris aras,
» Luxerit et tota flamma secunda domo. » PROPERT. III, *Eleg.* X, 19.

(3) CLAUDIAN. *Nupt. Honor. et Mar.* 206.

(4) OVID. *Heroid. Epist.* XIV, 25.

(5) « Domus tota lauris obsita, tædis lucida, obstrepebat Hymenæum. » APUL. *Metamorph.*, lib. IV.

Digitized by Google

homme, armé comme eux d'un flambeau, les précède (1); c'est Hyménée en personne, comme dans les monuments mythologiques (2), ou du moins son représentant.

Indépendamment des cinq flambeaux dont nous venons de parler, que la mère elle-même de la jeune fille avait ornés de bandelettes (3) et qu'on regardait comme indispensables à la cérémonie, les assistants en portaient souvent une infinité d'autres, en même temps qu'ils égayaient la procession par les chants fescennins (4). Suivant Varron (5), leur emploi n'avait pas d'autre origine que l'heure même à laquelle se faisait la cérémonie, l'usage antique était de mener de nuit la fiancée chez son époux.

Les flambeaux employés dans cette circonstance étaient, paraît-il, indifféremment d'épine blanche ou de pin ; car, si d'une part Ovide (6), Catulle (7), Pline (8) et Varron (9) désignent pour cet objet l'épine, comme purifiant de toute souillure et préservant des maléfices, le même Varron (10),

(1) « Huic lucebis novæ nubtæ facem. ... » Plaut. *Casin.*, Sc. 1, 30.

(2) *Il Mus. Borb.*, V. IV, p. 2. — Ovid. *Metam.*, lib. X, 6. — Les cinq jeunes gens devaient être *patrimes* et *matrimes*, issus d'un mariage par confarréation, le plus légitime de tous.

(3) *Loc. cit.*

« . . . . . Nec sua manu festas
» Ornavit ædes, nec sua lætas faces
» Vitta revinxit. » Senec. *Phœniss. seu Theb.* 507.

(4) Catull. Carm. LIX, 127. — Lucan. *Phars.*, lib. II, 369.

(5) *De Vita pop. Rom.* II.

(6) « Sic fatus Spinam, quam tristes pellere posset
« A foribus noxas, hæc erat alba, dedit » *Fast.* VI, 129.

(7) « Pelle humum pedibus, manu
» Spineam quate tædam. » Carm. LXI, 14.

(8) « Spina nuptiarum facibus auspicatissima. » Lib. XVI, 18.

(9) « In Asia, fax ex spina alba profertur, quod purgationis causa adhibetur. » *Ap. Charis. Sosipatr.*

(10) « Cum. . . . fax ex pino ablata esset, etc. » *De Vita pop. Rom.* ap. *Nonium.*

Digitized by Google

l'auteur du Ciris (1) et Sénèque (2) assignent le même usage au pin, comme emblème de la chasteté. Les commentateurs qui ont dépensé leur science et leur temps en faveur de l'un ou de l'autre bois, n'ont point fait attention qu'au dire de Plaute, ces flambeaux pouvaient encore être de cire (3) :

« Tute tibi puer es : lautus luces cereum ; »

ce qui, loin de compliquer la question, la rend fort claire, à mon sens, en montrant que l'emploi de telle ou telle matière n'avait d'autre raison que le caprice des particuliers.

Quant aux motifs qui ont fait préférer à tout autre le nombre de *cinq* flambeaux, Plutarque (4) énumère ceux qu'on a allégués, et ne voit en définitive dans cet usage que le souvenir des *cinq* divinités dont on appelait généralement la protection sur les mariages. Ce motif en vaut bien un autre, celui qui suit notamment. Plusieurs prétendaient que le nombre *cinq* est plus *nuptial*, parce qu'il se compose de *trois*, premier nombre impair, et de *deux*, premier nombre pair. J'avoue, pour ma part, que je ne vois pas trop quel rapport ces nombres peuvent avoir, l'un avec le mari, et l'autre avec la femme ; et comment de ce rapport il peut résulter que le nombre *cinq* est l'expression symbolique de l'union conjugale. Pourtant, je hasarderai un rapprochement, sauf à laisser à de plus habiles le soin de déduire les conséquences. N'aurions-nous pas ici la trace du symbolisme égyptien qui personnifie le feu dans Osiris ou principe mâle, et la lumière

(1) « Pronuba nec castos incendet pinus odores. » Virg. *Cir.* 439.

(2) « Multifidam jam tempus erat succendere pinum ;
» Excute solemnem digitis marcentibus ignem. » *Med.* 112.

(3) *Curcul.* I, Sc. 1, 9.

(4) *Quest. Rom.* II.

Digitized by Google

avec la fécondité dans Isis ou principe femelle (1), représentés, l'un par la couleur *rouge*, l'autre par le *jaune*? Notons que la fiancée, chez les Romains, était habillée de *jaune*, en allant à la maison de son époux (2). — Avant d'y entrer, elle recevait de l'un des jeunes gens qui l'accompagnaient une torche enflammée et de l'eau (3); les futurs époux devaient y porter tous deux la main (4). C'était encore une représentation symbolique des deux principes et de la fécondité de leur union (5).

Quoiqu'il en soit, remarquons les diverses expressions si fréquentes dans la langue pour désigner le mariage: *faces nuptiales* (6), *faces maritæ* (7), *faces legitimæ* (8), *faces jugales* (9), *tædæ festæ* (10), etc. Toutes ont pour objet les flambeaux dont nous parlons. Enfin *solæ faces* (11) désigne un mariage unique, et *lampas prima* (12) un premier hymen. Plutarque assure que les secondes noces étaient réputées infâmes, ou du moins qu'il était mieux

(1) Jablonski, *Panth. Ægypt.*, T. II., p. 32.

(2) De cette couleur au moins était le *flammeum*: Claudian. *Nupt Honor. et Mar.* 285. — Catull. LVII, *Epith. Manl. et Jun.* 185. — Lucan. *op. cit.*, lib. II, 361.

(3) « ..... Ignem Pollux undamque jugalem
» Prætulit. » Valer. Flacc. *Argonautic.*, lib. VIII, 245.

(4) Varro, *de ling. lat.* IV, 10. — Ovid. *Fast.*, lib. IV, 792; *de art. amat.*, lib. II, 598.

(5) « Causa nascendi duplex, ignis et aqua.... Hinc et mas ignis, quod ibi semen: aqua femina, quod fetus alitur humore. Et horum vinctionis vis Venus » Varro, *de ling. lat.* IV, 61 et seq. — Scalig. *in eumd. loc.* — Cuper. *observ.* II, 1.

(6) Cicer. *pro Cluent.* 6.

(7) Ovid. *Epist.* XI, 101.

(8) Lucan. II. 356.

(9) Senec. *Herc. OEt.* 330, 347; *Agamemn.* 158.

(10) Senec. *Phœn.* 507.

(11) Senec. *OEdip.* 272.

(12) Stat. *Sylvar.*, lib. IV, VIII, 59.

Digitized by Google

sais et cognais que qui voudrait, en cette partie, les abus corriger, plus y aurait de coupables que de corrigeurs. Car chacun veut être maître du métier dont nous avons encore peu de bons apprentis. Tous peuvent à peine suffire à grever par guerre les ennemis; mais chacun veut faire compaignie et chef à par soy. Et tant y a de chevetains et de maîtres, qu'à peine trouvent-ils compagnons ne varlets. — Nul ne soulait être dit écuyer, s'il ne s'était trouvé en fait de souveraine proüesse; nul n'était appelé aux gages d'homme d'armes, s'il n'avait honnêtement pris prisonnier de sa main. Maintenant savoir ceindre l'épée et vêtir le haulbergeon souffit à faire un nouveau capitaine..!... Sont déconfites et désordonnées les puissances et les armées déjointes et divisées, quand chacun veut croire son sens et suivre son opinion. Et pour soy cuider équiparer aux meilleurs, font souvent telles fautes dont ils sont déprimés sous tous les moindres. »

Cependant la France met fin au débat :

« *Je ne veuil*, dit-elle, *vos excusations et défenses plus longuement écouter. — Ni en vos discords et décharges l'un vers l'autre ne gist pas la ressource de mon infortune, sinon en tant que chacun le doit appliquer à son chastoy plus que à vitupère de son prochain. Mais l'affection du bien public peut éteindre vos désordonnances singulières, si les volontés se contraignent en un même désir de commun salut; et en souffrant leur fortune, et les uns vers les autres gardant patience, peut à tous ensemble venir le bonheur que chacun veut quérir par divers remèdes!...*»

Puis, s'adressant à l'auteur :

« *Tu, qui as ouy cette présente disputation faite par manière de quadrilogue invectif, écris ces choses,*

Digitized by Google

afin qu'elles demeurent à mémoire et à fruit; et puisque Dieu ne t'a donné force de corps ni usage d'armes, sers la chose publique de ce que tu peux; car autant exaulça la gloire des Romains et renforça leurs courages à vertu la plume et la langue de leurs orateurs, comme les glaives des combattants. »

Tel est le Quadrilogue invectif aujourd'hui presque oublié.

Nous n'avons pas à l'apprécier au point de vue littéraire, nous dirons seulement que la simplicité antique de l'action, la netteté et la logique du style, et un sentiment profond de mélancolie et de patriotisme répandent, sur toutes les parties de cet écrit, un charme particulier. C'est l'œuvre d'une âme confiante, d'un esprit plein d'énergie et de mansuétude; point de récriminations violentes ni d'attaques personnelles. Chaque partie expose ses griefs. L'auteur les reproduit avec impartialité, non pour faire revivre d'anciennes querelles, mais *afin*, comme il le dit lui-même, *que chacun le puisse appliquer à son chastoy.*

J'affirme loyalement, dit-il, *que le mouvement de cette œuvre est plus par compassion de nécessité publique, que par présomption d'entendement et pour profiter par bonne exhortation, que pour autruy reprendre.*

Il est difficile d'imaginer une situation plus dramatique, une allégorie plus simple, un dénoûment plus moral.

Peu d'écrivains ont eu assez de fermeté d'esprit pour se soustraire aux influences qui les entouraient et pour conserver, au milieu des bouleversements sociaux, une foi entière dans les principes d'ordre et de justice.

Digitized by Google

Mais Alain Chartier avait, par une étude approfondie de l'antiquité, acquis une maturité précoce. Les malheurs du pays qui affectèrent si douloureusement son cœur, n'altérèrent ni la sérénité de son âme, ni la rectitude de son jugement. Il combattit les préjugés de son siècle, et à une époque d'ignorance et de confusion, il préconisa le règne de l'intelligence et ne douta jamais du triomphe de la vertu. Austère, au milieu d'une cour déréglée, il avait conquis l'estime et le respect des courtisans. Il ne profita de son influence que pour leur donner des conseils pleins de sagesse et d'aménité.

—

Mon but n'a pas été de faire l'éloge d'Alain Chartier. Il ne m'appartenait à aucun titre de juger ce grand écrivain. — Mais il ne m'a pas paru hors de saison de rappeler un ouvrage que, dans un moment de troubles civils, lui inspira l'amour du bien public.

Les circonstances politiques varient. Les hommes demeurent. On les retrouve les mêmes aux époques les plus différentes. Aujourd'hui peut-être quelques-uns trouveraient encore dans l'ouvrage d'Alain Chartier d'utiles leçons et de sages conseils; et la France ne pourrait-elle, comme autrefois, dire à ses enfants divisés :

Ni en vos discords, et décharges l'un vers l'autre ne gist pas la ressource de mon infortune !

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 15.

Séance du 26 Avril 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents: MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, Max. Sutaine, Duquénelle, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, Lechat, J. Sornin, Gainet, Deleutre, Forneron, Brière-Valigny, et Maumené, membres titulaires;

Et MM. Duchesne, Leuschenring, et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Programme du Congrès des agriculteurs du Nord, IXe session, devant s'ouvrir à Saint-Quentin le 27 mai 1850.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, séance du 14 novembre 1849.

Bulletin des travaux du Comice agricole de la Marne, année 1850.

Cercle pharmaceutique de la Marne, séance générale tenue à Reims le 29 octobre 1849.

Histoire des villes, bourgs et villages remarquables de la Marne, etc., par M. Calmette, maître de pension à Ay. — Rapporteur M. H. Paris.

Mémoire sur l'organisation générale des conférences d'instituteurs, par M. Vallet, de Bignicourt-sur-Saulx, professeur au collége de Sézanne. — Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Querry, Brière et Loriquet.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Tourneur lit un travail de M. Défourny, intitulé : *Des sociétés libres de secours mutuels, et de la meilleure manière de les organiser*, avec cette épigraphe : « Faire le bien ne suffit pas, il faut le bien faire. »

M. Maumené communique la suite de ses observations sur les eaux de la Vesle, de la Suippe et des puits de Reims.

M. Loriquet continue la lecture de son *Essai sur l'éclairage chez les Romains.*

M. Landouzy donne les conclusions d'un travail qu'il a fait avec M. Maumené sur l'emploi des fers galvanisés. Ces conclusions sont ainsi conçues :

« Sous le point de vue hygiénique, 1° les fers galvanisés peuvent être employés sans le moindre inconvénient par les ouvriers tonneliers.

Digitized by Google

« 2° Les couronnes de fils galvanisés doivent être livrés aux ouvriers tordeurs exemptes de poussière métallique.

« 3° Les vins de casse ne doivent être employés qu'après un examen propre à constater qu'ils ne contiennent aucun composé nuisible. »

Digitized by Google

Lecture de M. C. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

—

DEUXIÈME PARTIE.

—

V. — *De l'éclairage dans les fêtes religieuses et dans celles de famille.*

Après s'être emparé des flambeaux et en avoir fait l'attribut indispensable du culte, le paganisme les introduisit dans ses fêtes, pour contribuer à leur ornement et à l'expression matérielle de l'idée particulière dont elles étaient l'objet. Mais, on le conçoit, c'est principalement dans les fêtes de nuit que l'usage des lumières prit de l'extension : ces fêtes ont donc le droit de nous occuper plus longtemps.

Précisons, en deux mots, ce qu'étaient ces solennités.

« C'est peu, dit Martial, que de veiller une partie de la nuit, mais c'est beaucoup que de la passer toute entière (1) :

« Vigilare leve est, pervigilare grave. »

Qu'on applique ce mot à notre sujet, ou qu'on en

(1) Lib. IX, Epigr. LXX, p. 10.

Digitized by Google

restreigne le sens à la circonstance particulière qui l'a suggéré, il indique formellement la distinction à établir entre les solennités nocturnes que les Romains appelaient *vigiliæ*, et celles qu'ils nommaient *pervigilia*.

Suétone, racontant un prodige arrivé à Atia, mère d'Auguste, dans le temple d'Apollon, dit qu'elle y était venue, pour un sacrifice solennel, *au milieu de la nuit;* et qu'elle s'y endormit après le départ des autres matrones (1). Or, les Romains comptant les jours de minuit à minuit (2), comme les compte encore l'Église, un sacrifice fait à cette heure, devait être considéré comme fait le matin. Toutes les cérémonies du même genre étaient en effet célébrées de bonne heure, souvent même elles devançaient la venue du jour (3). Telles étaient toutes les veillées sacrées comprises sous le nom de *vigiliæ :* c'était, dans le culte païen, ce que la langue liturgique de l'Église appelle les *matines*.

Le nom de *veillées* convient à plus juste titre aux *pervigilia*, puisqu'ils comprenaient la nuit toute entière (4). et qu'ils avaient lieu en l'honneur de ceux d'entre les dieux qui, au dire d'Apulée, se plaisent particulièrement aux cérémonies nocturnes (5). Les *mystères*, que les ténèbres et le secret devaient dérober à la connaissance des profanes, en faisaient l'élément principal (6). Ces veillées, fréquentes dans la Grèce, et dès lors pourtant l'objet des sarcasmes d'Aristophane (7), furent longtemps repoussées par le sénat de Rome (8). Ce qu'en disent Cicéron et Tite Live (9) suffit pour démontrer combien

(1) *Oct. Aug.* XCXIV.
(2) Censorin. *De die nat.* Cap. LXXVIII.
(3) Casaub. ad *Sueton. loc. cit.*
(4) Gruther *de vet jur. pont.* IV, 1.
(5) *De deo Socrat.* pag. 684, ed. ad usum Delph.
(6) Gutherleth., dissert. *de Myst. Deor. Cabir.* cap. II.
(7) *Ran.* 353 et passim.
(8) Den. Halicarn. *Antiq. Rom.*, lib. II.
(9) Cicer. *De legib.* lib. II, XV. — Tit. Liv. lib. XXXIX, 8—20.

Digitized by Google

dans une action commune, il faut pour ainsi dire qu'ils s'attachent ensemble au même joug : de sorte que la conjugaison, aussi bien que la déclinaison, indique la faiblesse et l'impuissance de la créature. Parmi les verbes, il y en a, vous le savez, qui sont réguliers, tandis que d'autres sont irréguliers. En quoi consiste la régularité d'un verbe? comment et pourquoi un verbe est-il régulier ou irrégulier? La régularité des verbes tient à la clarté de l'idée qu'ils expriment. Si cette idée se présente à l'esprit d'un peuple avec une grande lucidité; s'il peut en suivre la marche et le développement jusque dans ses dernières évolutions, le verbe qui la désigne sera régulier dans tous ses temps et dans tous ses modes. Il y a donc des verbes qui sont essentiellement irréguliers, parce qu'il y en a qui expriment une idée, une action, un état qui ne peut jamais être perçu clairement par l'intelligence de l'homme. Quand nous voulons suivre cette action ou cette idée dans ses évolutions, notre esprit trébuche en quelque sorte: elle nous échappe; et ne pouvant plus en suivre la trace, nous employons pour la désigner des formes qui s'écartent de la forme primitive.

Aurions-nous, par exemple, la prétention de croire que nous pouvons conjuguer régulièrement le verbe qui exprime les divers états de l'être? Il faudrait pour cela que l'idée de l'être pur fût pour nous quelque chose de bien clair et de bien précis. Mais l'être, c'est Dieu, il se définit lui-même : *je suis celui qui suis.* L'être simple n'a point de modes, il n'a point de temps; il est éternel et immobile dans son infinie majesté. Aussi n'existe-t-il pas une seule langue où le verbe être ne soit non-seulement irrégulier, mais le

Digitized by Google

plus irrégulier de tous les verbes, et le plus difficile à apprendre. Rappelez-vous, MM., tous les *pensums* que vous ont valus les verbes *être*, *esse*, *einai*. Mais ce n'est pas tout; et dussé-je être ennuyeux à force d'être sérieux, je tiens à vous faire ici un peu de philosophie. L'être se pose en quelque sorte soi-même, en trois termes bien distincts. Ces trois termes sont le pouvoir, le savoir et le vouloir; c'est là ce qui constitue l'être intelligent ou les diverses relations dans lesquelles celui-ci peut entrer avec soi-même. Puisque nous ne pouvons concevoir parfaitement l'idée de l'être, il doit donc nous être également impossible de concevoir les actes qui constituent pour ainsi dire sa personnalité. Ainsi, MM., ces trois verbes *pouvoir*, *savoir* et *vouloir* sont, comme le verbe *être*, irréguliers dans toutes les langues. Nous ne pouvons les conjuguer régulièrement, parce que notre pouvoir, notre savoir et notre vouloir ne sont qu'un pâle et lointain reflet de ces mêmes choses telles qu'elles existent en Dieu. Il en est de même du verbe *faire*. A la rigueur, il n'y a que Dieu qui puisse réellement faire une chose, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse lui donner l'être; notre fonction à nous se borne à former ce que Dieu a fait, en le faisant passer d'une forme à une autre.

Il y a des verbes dont l'irrégularité se produit d'une autre manière, et qu'on appelle, les uns défectueux, les autres impersonnels, parce qu'ils manquent de quelque temps, de quelque mode ou de quelque personne. Nous disons bien *il faut*, comme les latins disaient *opportet*; mais aucun homme ne saurait dire *je faux*, *opporteo*, ce mot est réservé à Dieu. Le verbe aimer est parfaitement régulier dans toutes les langues; et j'aurais peu

Digitized by Google

d'estime, je vous l'avoue, pour un peuple qui ne saurait pas le conjuguer régulièrement. Pourquoi cette régularité, sinon parce que l'idée que ce verbe exprime est clairement perçue par tous les hommes, et que tous, à-peu-près, savent aimer; c'est ici le lieu d'appliquer ce vers de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Aimer est un besoin tellement inhérent à la nature humaine, que chez plusieurs peuples le verbe qui exprime l'amour a la même racine que le mot qui exprime le principe vital; ainsi, chez les Latins, *amare* et *anima*, comme chez nous, *aimer* et *animer*, sont deux mots liés par une parenté très intime. La même analogie se retrouve dans les langues d'origine germaine; ainsi, chez les Allemands, *leben*, vivre et *lieben*, aimer, et chez les Anglais, *live* et *love*. Je constate pour l'honneur de la nature humaine que le verbe *haïr* est irrégulier dans la plupart des langues. Il est même défectueux chez les Latins; ils ne pouvaient pas dire : *je hais* ou *je haïrai*, mais seulement : *j'ai haï*. Or je trouve que c'est là une admirable précaution. Car la haine est un sentiment qu'on ne doit ni éprouver, ni vouloir éprouver dans l'avenir; c'est déjà bien assez d'avoir été condamné à l'éprouver autrefois.

On pourrait donc, en consultant le dictionnaire, et en parcourant la nomenclature des verbes irréguliers, savoir d'une manière assez exacte quels ont été, chez un peuple, les idées ou les sentiments qui lui ont été le moins familiers. Et quand on trouve un verbe irrégulier chez tous les peuples, on doit attribuer cette irrégularité à un défaut de proportion entre l'esprit humain et l'idée que ce verbe exprime.

Digitized by Google

Vous savez, MM., qu'on distingue les verbes en actifs, passifs et neutres, ou, comme s'expriment d'autres grammairiens, en transitifs et intransitifs. Il y a encore là matière pour de curieuses observations. Le verbe exprime une action: toute action suppose deux termes, l'un d'où elle part, c'est l'agent; l'autre qui la reçoit, c'est le patient. Notre langue exprime merveilleusement le rapport qui existe entre ces deux termes, en disant que le premier *gouverne* le second. Le mot *transitif* n'exprime pas moins énergiquement ce qui se passe lorsque l'action désignée par le verbe est reçue directement et complétement. Il résulte en effet que, dans ce cas, l'agent passe tout entier dans le terme qui reçoit son action, et qu'il le gouverne directement, à l'opposé des verbes intransitifs ou neutres qui ne gouvernent leur régime que d'une manière indirecte, parce que l'action qu'ils signifient n'est reçue, pour ainsi dire, que de côté. Ainsi, tout verbe qui, dans les idées d'un peuple, établit un rapport direct et intime entre deux êtres ou deux objets, est actif ou transitif. Il n'est pas une langue où le verbe *aimer*, par exemple, soit intransitif ou neutre, parce qu'il n'est pas, grâce à Dieu, un seul peuple qui ne conçoive comme direct le rapport existant entre celui qui aime et celui qui est aimé. Vous savez ce qu'était la servitude ou l'esclavage chez les anciens, et vous concevez que le verbe qui désignait le service rendu par l'esclave à son maître ne pouvait pas être un verbe actif; on ne pouvait pas *servir quelqu'un*, on *servait à quelqu'un*, *servire alicui*, *famulari alicui*. Mais après que le christianisme eut aboli l'esclavage, et relevé le service par la charité, il donna au verbe *servir* la forme active ou transitive.

Digitized by Google

Au reste, on peut dire que le christianisme a opéré une véritable révolution dans le langage humain, mais surtout dans le verbe qui en est la plus haute expression. Avant lui, l'homme n'étant pas encore parfaitement posé, son action n'avait pas non plus cette fixité qu'elle a dû acquérir depuis. Elle était, si j'ose m'exprimer ainsi, d'une contexture plus molle, plus flexible, et se laissait pénétrer plus facilement, soit par le temps, soit par les autres influences extérieures. Le verbe, expression de cette action, était à cause de cela plus simple et plus docile. Aussi la plupart des verbes avaient au moins deux formes, la forme active et la forme passive comme chez les Latins: quelquefois ils en avaient trois comme chez les Grecs: ils en avaient jusqu'à cinq ou six chez les Indiens. Ainsi, pour ne parler que des Latins, lorsqu'ils voulaient exprimer une action reçue, une simple terminaison dans le verbe indiquait cette idée : *amo*, *amor*. Mais dans les langues formées par le christianisme, le verbe est plus revêche, parce que l'action humaine offre plus de résistance, et la puissance de l'homme se révèle et s'affirme en quelque sorte là même où il semble être soumis au pouvoir et à l'action d'un autre. Analysez, MM., cette phrase : *je suis aimé* ou *je suis vaincu*. Vous y trouverez trois mots: par le premier l'homme se pose comme personne, *je*; par le second il se pose comme existant, *suis*; et ce n'est qu'après avoir affirmé son existence et sa personnalité, qu'il confesse avoir reçu l'action d'un autre ou son influence. Dans le verbe actif, pour exprimer les modifications du temps, les langues chrétiennes ont recours au verbe avoir. Les Latins disaient: *amavi*, nous disons: *j'ai aimé*, nous attribuant

Digitized by Google

à la fois la personnalité, la possession et l'action, c'est-à dire les trois principaux éléments de la puissance. Jusque dans le verbe passif, la langue française unit ensemble, par une espèce de barbarisme ou de solécisme, l'idée de l'être et de la possession : *j'ai été* ; les autres peuples disent : *je suis été*, à l'exception des Anglais qui parlent comme nous sur ce point, parce qu'ils sont avec nous le peuple le plus actif des temps modernes. Les anciens peuples n'avaient pas besoin des verbes auxiliares ; ils faisaient fléchir le verbe à volonté, mais il n'en est plus ainsi ; et nous ne pouvons parler sans avoir recours aux verbes qui nous rappellent notre dignité et nos plus beaux titres de gloire.

Digitized by Google

Lecture de M. Pinon.

—

ARCHÉOLOGIE.

—

SEPT-SAULX.

—

Les voyageurs qui traversent aujourd'hui la vallée qui s'étend depuis Sillery jusqu'à Billy, en allant de Reims à Châlons, sont loin de se douter en voyant se dérouler devant eux de vastes plaines couvertes de champs bien cultivés, à leur droite des côteaux pittoresques où croissent la vigne et de vigoureux arbustes, que cette campagne, enrichie des trésors de la végétation, était autrefois déserte et stérile; qu'il y a bien des siècles, de vastes forêts couvraient cette immense surface, forêts habitées çà et là par quelques misérables bûcherons ou de pauvres charbonniers, ainsi que nous le rappellent les noms des villages des Petites et Grandes-Loges; que, postérieurement, ces plaines devinrent nues et incultes; que le farouche Attila y campa avec ses barbares et qu'elles virent longtemps les hordes étrangères s'y ébattre, ravager les chétifs produits du pauvre villageois, et ne laisser sur le sol que ruine et misère.

Telle a été jadis la situation d'un pays qui présente aujourd'hui un aspect aussi riant qu'animé.

Digitized by Google

Après avoir traversé Beaumont-sur-Vesle et avant d'arriver au village des Petites-Loges, on distingue au loin, sur la gauche, au milieu des peupliers et des saules qui lui servent de ceinture et lui donnent un air pittoresque, un village bâti sur les bords de la Vesle. En avant des maisons de ce village, on aperçoit les restes d'une tour ronde, démantelée, qu'un archéologue ne peut voir sans éprouver le besoin de la visiter; car, aux yeux de l'antiquaire, les restes, quels qu'ils soient, d'un monument d'une époque reculée, prennent un caractère grandiose qui efface et rejette dans l'ombre tous ces pauvres édifices modernes qu'on dirait faits pour des voyageurs d'un jour. A l'aspect d'un monument en ruine, l'âme s'épure et s'aggrandit; les idées s'élargissent sous l'impression d'un coup d'œil rétrospectif; on arrive souvent à regretter cette époque d'amour et de foi où tout le monde aimait les arts, où tout le monde était artiste, et où chaque édifice religieux qui s'élevait était une histoire de l'art. Voyez! quel silence! quel néant dans le sein d'une église, seul monument d'où la vie soit absente. Ses habitants, ses arbres, ses feuillages, sont de pierre, l'ombre y descend par les ogives, parcourt lentement l'étendue et s'éloigne sans que nul regard ait vu l'absence de la lumière; le temps y passe sans que rien le sente passer, la marche des heures n'y éveille pas un seul mouvement, le souffle des vents ne fait pas soulever un coin des dentelles de pierre. On ne peut se figurer cette grandeur de la solitude, ce monde d'immobilité, cette immensité de ténèbres uniformes et glacées.... Mais dirigeons-nous vers le village et voyons ce que nous rappelle cette tour féodale, bâtie en avant de l'église comme une

Digitized by Google

sentinelle avancée prête à défendre la maison du Seigneur contre les profanes et les barbares qui, à cette époque, ne procédaient que par l'incendie et le pillage.

Le nom de ce village est Sept-Saulx. Il doit ce nom à sept saulx (1) qui se trouvaient plantés sur la rive droite de la Vesle, à l'endroit même où l'on construisit les maisons qui y existent ; il était autrefois un fief dépendant de l'archevêché de Reims. L'archevêché-duché de Reims se composait de sept châtellenies, savoir : le fief mouvant du château de Porte Mars, la châtellenie de Cormicy, celles d'Attigny, de Sept-Saulx, de Bétheniville, de Courville, de Nogent-la-Montagne et de Chaumuzy (2).

(1) *Saulx* est l'ancien nom du saule : ce mot est encore en usage dans beaucoup de villages.

(2) Ces différentes châtellenies se subdivisaient comme suit :

Fiefs mouvants du château de Porte Mars.

La maison et le revenu temporel du grand archidiaconé de l'église de Reims.

Le domaine et revenu temporel de la prévosté de ladite église.

Le domaine et revenu temporel du doyenné.

Le domaine et revenu temporel de la chantrerie.

Le domaine et revenu temporel de la trésorerie.

Le domaine et revenu temporel du vidamé.

La terre et seigneurie de Chimery-sur-Bar, avec ses dépendances.

La terre et seigneurie du Clerc et Torcy, près Sedan.

Le fief de Bezannes et les fossés qui l'environnent.

Le château de Taissy et ses dépendances.

La maison, terre et seigneurie de Beaumont, autrement le Clicquet de Taissy.

La seigneurie et vicomté de Puisieulx.

La forte maison de Sillery.

Un fief audit lieu de Taissy, qu'on nommait auparavant de Thuisy les Maigneux.

Le fief de la panneterie de Reims.

La terre et seigneurie de Launoy en Portien.

Digitized by Google

Les archevêques de Reims portèrent le titre de comte et pair de France pendant plusieurs siècles; ce fut Louis VII qui érigea le pays rémois en duché. Dès lors les archevêques prirent le titre de duc, qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A ce sujet, qu'il me soit permis une petite digression historique.

Le fief de la Motte sis audit Launoy.

La maison de Courlancy et dépendances, entre les portes de Vesle et Fléchambault.

La forte maison, terre et seigneurie de Muire.

La moitié de la terre et seigneurie de Montbret.

Le fief des Maisneux-lez-Reims.

Le fief de la Haute Maison, sis à Aguillecourt.

Le fief de vingt-quatre septiers de froment et vingt-quatre sols à prendre sur la vicomté de Reims par le chapitre.

Un fief de cent sols parisis sur la vicomté.

Le portage 1° de porte de Cérès, 2° de porte de Vesle, 3° de porte de Mars, 4° de porte Bazée, 5° de la porte aux Ferrons, 6° le portage de Saint-Nicaise.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Cormicy.

La terre et seigneurie d'Aguilcourt.

La forte maison, terre et seigneurie de Sapigneul, avec le fief de Jean le Gras.

Un autre fief à Sapigneul.

Un fief sis aux Maisneux, détenu par le seigneur de Gueux.

Le fief de Menneville.

La maison, terre et seigneurie de Variscourt.

Le fief et seigneurie du Godart.

La Neuville-lez-Cormicy.

Mouvance de la châtellenie d'Attigny.

La forte maison, moulin et dépendances de Coulommes-lez-Attigny.

Le fief des Alleux et Marcelot.

Un autre fief auxdits Alleux, détenu par les héritiers du seigneur de Prain.

La maison, terre et seigneurie de Roche.

La terre et seigneurie de Chusilly.

La terre et seigneurie de Mevry.

Digitized by Google

On ne voit pas, d'une manière bien précise dans l'histoire, comment fut régie et par qui fut possédée la seigneurie de Reims avant le xe siècle. Il est de tradition locale que depuis Clovis, auquel les Rémois s'étaient soumis, les rois de France en

Fiefs mouvants de la châtellenie de Sept-Saulx.

Le fief de la Sénéchaussée de Reims, avec la maison de Luche.
La terre et seigneurie de Thuisy.
La forte maison, terre et seigneurie de Verzenay.
La maison, le pré de Prouvay, et autres héritages sis à Sept-Saulx.
La mairie de Prunay et Baconne avec plusieurs droits et héritages sis à Thuisy.
Terrage de Sept-Saulx; il consiste en un droit qui se lève sur le terroir de Sept-Saulx, et un triage appelé le Bergoupe.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Béthenivîlle.

Le château, terre et seigneurie de Manre.
La terre et seigneurie de Vieux.
Marcelot.
La terre et seigneurie de Perthes-lez-Hurlus.
La terre et seigneurie d'Aire.
La terre et seigneurie de Tahure.
La terre et seigneurie de Marnaux.
La terre et seigneurie d'Ardenay
Le château, terre et seigneurie de Selles.
Le fief de St-Pierre à Arne, consistant en une maison, plusieurs terres et droits seigneuriaux.
Saint-Souplet, Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux, la terre et seigneurie d'Heutrégiville, la terre de Saint-Masme, le fief de Richebourg, Voirigny: Pré marchand, le Châtelet près Tahure: Saint-Remi.

Fiefs mouvants de la châtellenie de Chaumuzy.

La vicomté dudit Chaumuzy.
Un fief audit Chaumuzy, consistant en une maison et terres labourables.
Le fief de Mutry.
Le fief de Spilly.
Les bastis de Chaumuzy.

Digitized by Google

restèrent les possesseurs exclusifs, nonobstant les usurpations momentanées des comtes de Vermandois.

C'est dans cet esprit qu'il faut lire le fameux passage de Flodoard, le premier monument écrit sur ce point de notre histoire. Voici ce que, sous la date de 940, nous dit le chroniqueur:

« Ludovicus transmarinus, per preceptionis regiæ paginam, Artoldo archiepiscopo, ac per eum Ecclesiæ Remensi, dat Remensis urbis monetam, jure perpetuo possidendam, sed et omnem comitatum Remensem eidem confert ecclesiæ. »

Or, on sait que Flodoard, historien consciencieux, mêlé aux hommes politiques, aux affaires importantes de son temps, peut être regardé comme témoin de l'acte qu'il enregistre; et ce qui vient appuyer le dire de Flodoard est un titre authentique et conservé de l'an 1059, par lequel Philippe Ier, roi de France, confirme aux archevêques la possession du comté. Dans l'ordre du sacre de ce prince il est dit: « *Tunc fecit ipse Philippus præceptum, sicut antecessores sui fecerunt, de rebus sanctæ Mariæ et Remensi Comitatu.* »

Les archevêques étaient donc investis du comté, puisqu'à l'exemple de ses prédécesseurs Philippe leur en confirme la seigneurie! Ce passage, joint à celui de Flodoard, ne laisse pas subsister le plus petit doute à cet égard.

D'ailleurs, tout le monde sait que le système féodal, c'est-à-dire, l'hérédité pour les grands des titres et commandements dont la royauté les avait investis, ne remonte pas au-delà du IXe siècle et que du capitulaire de Charles le Chauve en 877, date seulement pour les grands la prérogative légale de la transmission des dignités.

Digitized by Google

Herbert, comte de Vermandois et son fils Robert, 1er comte de Troyes, auront beau se rendre maîtres, à plusieurs reprises, de la ville de Reims, sous les règnes malheureux de Charles le Simple et de Louis d'Outre-mer, ils ne compromettent pas le moins du monde la légitimité des droits acquis. Une fois chassés de Reims, dont les guerres civiles les avaient rendus maîtres, la ville revenait sous la puissance de l'autorité légale, c'est à dire celle du roi ou de ses lieutenants.

Par suite d'envahissements successifs, les comtes de Champagne détachèrent de la seigneurie des archevêques de Reims et réunirent à leurs domaines particuliers un grand nombre de villes et bourgades, telles que Vertus, Rethel, Châtillon, Epernay, Coucy, Fismes, Braine, Chateau-Porcien et quelques autres, qu'ils tinrent par eux-mêmes ou par d'autres en leur nom, et pour lesquelles ils devaient hommage aux archevêques. Cet hommage, dont il est parlé dans les bulles des papes, fut rendu notamment par Blanche, comtesse palatine de Champagne, et Thibault V à l'archevêque Henri de Braine, en 1227, et par Philippe de France, dit Philippe le Bel, à cause de Jeanne, comtesse de Champagne et reine de Navarre, qu'il avait épousée en 1284.

Il est donc certain que jamais les comtes de Champagne ne jouirent dans Reims d'aucune sorte d'autorité résultant de la conquête ou des droits seigneuriaux. De là vient que Pithou, distinguant la province en deux parties, dit que les comtes possédèrent toute la basse Champagne, dont Troyes est la capitale, sans parler des villes de Reims et Châlons, qui, situées dans la haute Champagne,

Digitized by Google

avaient, dans la personne de leurs prélats, leurs comtes particuliers. Et l'on voit dans l'histoire de Suger que Louis VI, ayant mis une puissante armée en campagne contre l'empereur Henri V qui voulait assiéger Reims, il divisa ses troupes en six bataillons, dont les deux premiers, composés des seuls Rémois et Châlonnais, faisaient en tout soixante mille hommes tant de pied que de cheval; et le cinquième comprenait, dit cet auteur, les milices de Thibault, comte palatin de Troyes, nouvellement réconcilié avec la France; ce qui montre suffisamment que les villes en question ne lui étaient pas soumises.

Ces faits se déduisent naturellement du témoignage de tous les historiens qui ont traité avec quelque attention ce point d'histoire, et surtout des instruments paléographiques conservés dans les archives de Reims. La ville de Reims, entre autres villes de la Province, fut toujours indépendante des comtes de Champagne et à aucune époque, sauf celles des troubles des derniers Carlovingiens, ils n'y exercèrent aucune autorité.

Revenons à Sept-Saulx. Nous disons donc que ce fief fut donné à Saint-Basle, vers l'an 600, par Attila, surnommé le Chasseur. Asselin, abbé de Saint-Basle, l'échangea dans la suite avec Henri de France, archevêque de Reims et fils de Louis VI. Cet archevêque l'érigea en châtellenie, y fit bâtir un château fort dans lequel il entretint une forte garnison destinée à protéger le pays, à conserver des rapports et des communications entre les villes environnantes, et à purger la campagne des bandes de voleurs qui semaient partout la dévastation et la mort. La tour que l'on voit

Digitized by Google

aujourd'hui est le seul reste de cet ancien château fort. Elle est située à vingt mètres de la rivière qui jadis venait baigner ses murs. Un chemin couvert partait de cette tour et communiquait avec l'église, dont le portail conserve une porte murée ayant servi autrefois à ces communications.

L'église de Sept-Saulx est un des édifices les plus remarquables de l'arrondissement de Reims; sa forme élégante, ses colonettes légères, ses fenêtres étroites et élancées, à lancettes géminées, sa voûte d'une grande hardiesse, tout, dans ce qui reste aujourd'hui de ce monument, rappelle la grandeur et la puissance. Bâtie vers la fin du XIIIe siècle, elle est du style ogival tertiaire; ses chapiteaux de forme corinthienne, ornés de feuilles d'acanthe, de vigne, de feuilles galbées, ses voûtes ogivales avec arceaux formés de tores doubles, ses fenêtres trilobées, lui assurent une date certaine. Elle doit sa fondation à Pierre Barbet, 57e archevêque de Reims, vers 1285. En 1359, Jean de Craon, archevêque, soupçonné d'intelligence avec Edouard, roi d'Angleterre, dont il se disait le parent, fut prié par les habitants, lors de l'approche des Anglais, de quitter son château de Porte Mars et de venir habiter son palais de la ville. L'archevêque contraint, mais ne voulant ou n'osant pas faire paraître son mécontentement, revint à Reims, confia les clefs du château fort de Porte Mars à Thibault la Barbe; les Rémois y mirent aussitôt une forte garnison. Outré de ce procédé, Jean de Craon se retira à Sept-Saulx avec sa suite; et, peu rassuré sur les dispositions des Rémois à son égard, il partit pour Mouzon.

Digitized by Google

Dès 1322, une sentence arbitrale, rendue par Guillaume de Trie, fixa à 6,000 livres la somme que devaient fournir les archevêques pour contribuer aux frais du sacre des rois de France. La châtellenie de Sept-Saulx figure au total pour la somme de 67 fr. 10 sols parisis.

En 1429, le roi Charles VII, conduit par Jeanne d'Arc, étant à Troyes, Renault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, que ses hautes fonctions près du roi tenaient éloigné de son siége, écrivit le 12 juillet aux habitants de Reims qu'ils eussent à se disposer à recevoir le roi honorablement pour son sacre; ce à quoi il les exhortait et priait. En même temps les habitants de Châlons écrivirent à ceux de Reims pour leur annoncer leurs dispositions bienveillantes à l'égard du monarque. On vit alors, dit un chroniqueur du temps, les Rémois se préparer à recevoir dignement leur hôte.

« Les habitants de Reims, étant avertis de l'acheminement du roi Charles, notre sire, envoyèrent au-devant de lui jusqu'à Sept-Saulx nombre de notables bourgeois de ladite ville, qui offrirent au roi pleine et entière obéissance, comme il se voit par lettres-patentes données le 16 juillet au lieu dit Sept-Saulx, en forme de charte, par lesquelles ledit roi Charles abolit et met du tout au néant ce que les gens d'église, nobles, échevins, bourgeois et habitants de ladite ville et cité de Reims avaient fait durant les divisions qui avaient longuement été au royaume de France, à l'occasion desquelles, pour les salvations de leurs corps et de leurs biens, leur avait convenu d'adhérer et converser tant avec

Digitized by Google

les Bourguignons qu'avec les Anglais ses anciens ennemis, et leur avaient fait et donné obéissance de toutes lesquelles choses et tout ce en quoi lesdits habitants pouvaient être notés avoir failli et délinqué envers lui, sa majesté, comme non avenus, etc... »

Le château de Sept-Saulx avait une garnison de 1,000 hommes, mi-Anglais, mi-Bourguignons, qui s'empressa de l'abandonner à l'approche de l'armée royale. Le monarque y fit son entrée la veille de son sacre, en compagnie de la Pucelle d'Orléans, et la jeune fille passa en prières dans l'église du village la nuit qui précéda le sacre du roi Charles.

En 1652, les troupes du duc de Lorraine, venues au secours du prince de Condé révolté contre Louis XIV, ravagèrent le pays et brûlèrent le malheureux village de Sept-Saulx.

En 1656, les magistrats de Reims envoyèrent des troupes commandées par un officier pour s'emparer du château de Sept-Saulx, afin de garder les communications avec le reste du pays et pour s'opposer aux courses des soldats de Montal. Tels sont les seuls renseignements historiques que j'ai pu recueillir sur cet intéressant village; il me reste à parler maintenant de l'état où se trouvent l'église et le château.

La révolution de 93 a été la cause de la disparition du château; on retrouve encore çà et là quelques parements de muraille, quelques fondations où le pied du voyageur vient se heurter en passant; puis rien, si ce n'est ce fragment de tour dont je vous ai parlé et qui vient comme un spectre vengeur protester contre de stupides dévastateurs

Digitized by Google

qui, sous l'empire de passions sauvages, sont venus détruire un monument qui n'avait d'autre crime que d'appartenir à l'histoire. Pour l'église, elle est encore debout, mais hélas! Dans quel état! Les niveleurs de cette époque trouvant probablement que cet édifice était trop grand pour l'usage auquel ils le destinaient, car chacun sait que nos temples étaient convertis qui en caserne, qui en temple de la raison ou en clubs, jugèrent à propos de diminuer sa superficie et ils démolirent, avec la furie des convulsionnaires, les charmants contreforts ornés de pinacles qui consolidaient l'édifice; puis ne s'en tenant pas là, ils rasèrent les deux travées de chaque côté de la nef et du chœur qui faisaient de ce monument un des plus délicieux morceaux d'architecture gothique, et, satisfaits de leurs exploits, ils laissèrent cette pauvre église dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, semblable à un homme auquel on aurait coupé bras et jambes. C'est un triste spectacle, je vous assure, que de voir cette pauvre église dans l'état de misère et d'abaissement où elle est réduite. La charpente de la couverture est mauvaise, le léger plancher qui recouvre la nef, car on a effondré les voûtes en 1793, — ce plancher, dis-je, est brisé en plusieurs endroits et arrivé à un état complet de pourriture par suite des infiltrations des eaux pluviales, il menace de tomber au premier jour. Le pignon du transsept sud menace ruine, la tour qui conduisait au clocher est dans un tel état de dégradation qu'on ne saurait y monter sans péril. Les contreforts qui existent encore sont entièrement dégradés et les murs déchaussés. Des déchirures, des crevasses se font voir de toutes parts; enfin l'état

Digitized by Google

de ce monument est tel que j'estime qu'il y aurait danger pour un visiteur à s'aventurer dans l'intérieur et à en tenter une exploration complète.

Un de nos collègues, M. Brunette, fut envoyé par le sous-préfet de Reims, il y a quelques années, pour constater l'état précaire dans lequel se trouvait ce monument, ce qu'il fit avec l'esprit méthodique et le zèle que chacun lui reconnaît. Sur son dire, le comité archéologique fut consulté et je fus désigné pour faire un rapport; c'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre et je dois ajouter que le gouvernement, sur les instances du comité et du sous-préfet de l'arrondissement, est venu au secours de la commune de Sept-Saulx, et contribue à la réparation d'une église qui nous rappelle, sous le rapport historique, l'une des plus belles figures de notre histoire, et sous le rapport archéologique, l'un des plus beaux monuments du XIIIe siècle.

Digitized by Google

Lecture de M. Maumené.

—

SUR UN RÉACTIF NOUVEAU POUR LA RECHERCHE DU SUCRE DANS LES LIQUIDES.

—

Les chimistes sont parvenus à indiquer plusieurs procédés convenables pour la recherche du sucre dans les liquides, même dans les circonstances singulières de la maladie du diabète. Malheureusement aucun de ces procédés n'est encore d'une exécution assez simple pour être aisément adopté par la pratique médicale. Un de nos habiles confrères, M. le docteur Landouzy, m'ayant exprimé tout l'intérêt que trouveraient les praticiens à posséder un *papier réactif*, capable d'indiquer la présence du sucre dans l'urine, j'ai déduit de recherches auxquelles je me suis livré pendant plusieurs années une réaction nouvelle où se trouve, je crois, une solution très simple de ce difficile problème. — Je puis offrir aux chimistes, aux médecins, aux industriels un papier ou plutôt un tissu réactif, au moyen duquel on discerne, en un instant, l'existence des plus minimes quantités de sucre.

L'action du chlore sur le sucre n'est pas connue: Chenevix, en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution de sucre, reconnut la formation d'acide chlorhydrique et d'un acide incristalli-

Digitized by Google

sable, qui lui parut être de l'acide malique. Priestley et Bouillon-Lagrange ont observé que les diverses espèces de sucre n'absorbent le chlore humide qu'avec beaucoup de lenteur, et se convertissent, en dégageant de l'acide carbonique, en une matière brune qui retient de l'acide chlorhydrique. Suivant Liebig, le chlore sec n'exerce aucune action sur le sucre sec. On sait encore que l'acide chlorhydrique, à l'aide de la chaleur, change le sucre en une pâte noire épaisse, qui, lavée à l'eau, donne une poudre légère d'une couleur brun-noir.

J'ai fait un grand nombre d'expériences dans l'intention d'éclaircir l'obscurité qui règne sur ce sujet, et dans une prochaine séance, j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie les résultats de mon travail. Aujourd'hui, je demande seulement la permission d'en détacher une remarque, dont l'application à la thérapeutique paraîtra, sans doute, importante.

Contrairement à l'assertion de Liebig, le chlore sec agit sur le sucre sec, même à la température de 100 degrés. Il agit à froid au bout d'un temps plus ou moins long, et, dans tous les cas, il donne une matière brune en partie soluble dans l'eau, un *caramel*, d'un noir brillant, lorsqu'il est desséché.

Ce que le chlore occasionne avec une facilité vraiment remarquable, les chlorures eux-mêmes, les perchlorures, le font avec une énergie aussi grande ou même plus grande.

Abandonne-t-on une dissolution de sucre et de bichlorure d'étain à l'évaporation spontanée, dans les conditions ordinaires? Bientôt le mélange brunit, prend une couleur de plus en plus foncée, et au

Digitized by Google

bout d'un an ou dix huit mois par exemple, se trouve changé en une gelée consistante d'un noir éclatant. — Le même résultat s'obtient beaucoup plus vite en faisant évaporer la dissolution. Si l'on emploie le bain-marie, le mélange se dessèche sans changer de couleur; ce n'est qu'à 130-150 degrés environ que le sucre se décompose et noircit tout à coup.

Le bichlorure d'étain peut être remplacé par le bichlorure de mercure, le chlorure d'antimoine, etc.

Tous ces corps agissent sur le sucre à la manière des substances avides d'eau; ils déterminent la déshydratation et la formation d'un caramel plus carboné que le caramel ordinaire.

Pour aujourd'hui, je demande la permission de n'entrer dans aucun détail analytique; j'aurai l'honneur de faire connaître dans un très prochain mémoire les propriétés et la composition de ce caramel en même temps que beaucoup d'autres faits passés ici sous silence.

Mais je dois ajouter que tous les sucres se comportent avec les chlorures comme le sucre de cannes; tous éprouvent la déshydratation dont le produit brun-noir est le terme final. — Ce n'est pas tout; comme on peut le soupçonner, les matières dont la composition est analogue à celle du sucre et peut se représenter, ainsi qu'elle-même, par du charbon et de l'eau, subissent aussi le même genre d'altération. Le ligneux, le chanvre, le lin, le papier, la fécule, l'amidon, etc., etc., sont dans ce cas.

De tous ces faits résulte la connaissance des conditions où l'on doit se placer pour obtenir un papier, disons mieux, une *lame solide*, un tissu revêtu d'un réactif propre à déceler la présence du sucre. — Supposons pour un moment une lame

Digitized by Google

solide, inaltérable par le chlorure d'étain, même à une haute température; couvrons cette lame d'une couche de chlorure au moyen d'une dissolution concentrée et de la dessiccation: puis trempons la lame ainsi préparée dans une solution de sucre même très étendue, et plaçons là sous l'influence d'une température de 130-150°. Aussitôt la partie plongée changera de couleur et deviendra d'un brun-noir plus ou moins foncé.

Reste à trouver cette lame solide? Évidemment, il ne faut pas songer au papier dont la décomposition aurait lieu simultanément avec celle du sucre. Il ne faut pas songer davantage aux toiles de lin ou de coton, et par le même motif; au lieu des matières végétales, il faut chercher parmi les matières animales dont la nature est différente, et qui résistent bien à l'action du chlorure d'étain; le parchemin, les lames minces de gélatine, etc, présenteraient cet avantage; mais la chaleur les tourmente, comme on sait, à tel point que leur usage est absolument impraticable. — Or, si ces substances ne peuvent se prêter à l'objet que j'avais en vue, il est facile de voir que leur constitution organique est le seul obstacle à vaincre. Il suffit de prendre un tissu de laine, un mérinos blanc par exemple, et tout sera fait, pour éviter l'action du bichlorure d'étain et les torsions ou les déchirements produits par l'action de la chaleur. C'est ce que l'expérience démontre pleinement.

Après avoir trempé le mérinos, durant trois ou cinq minutes, dans une dissolution aqueuse de bichlorure d'étain: (oximuriate du commerce $Sn\,Cl^2$. 5 HO.) faite avec deux parties d'eau pour une de chlorure, on laisse égoutter le liquide, on sèche le

Digitized by Google

mérinos sur une grande bande de même étoffe au bain-marie, et le *tissu réactif*, le mérinos chloruré est préparé. — On le coupe en bandelettes de sept à huit centimètres de longueur sur deux à trois de largeur, comme les papiers réactifs ordinaires.

A son aide le médecin pourra, sans aucune peine, déterminer si l'urine d'un malade renferme une trace appréciable de sucre. Il suffira de verser une goutte d'urine sur le tissu chloruré, et d'exposer le tout au-dessus d'un charbon rouge ou de la flamme d'une lampe ou d'une bougie, pour produire en une minute une tache noire très visible. La sensibilité du réactif est extrême : 10 gouttes d'une urine diabétique versées dans 100 C.C. d'eau, forment une liqueur avec laquelle le tissu chloruré devient complètement brun-noir.

L'urine ordinaire, l'urée, l'acide urique ne donnent aucune coloration par le chlorure d'étain.

Il n'est pas possible jusqu'à présent, de parvenir à évaluer par le chlorure d'étain ou les autres chlorures, *la quantité* du sucre contenu dans un liquide. J'en ferai connaître les raisons détaillées dans le mémoire dont j'ai parlé plus haut. La réaction des deux corps ne s'effectue pas de manière à permettre une détermination exacte et facile.

Nous ne pouvons pas non plus, évidemment, espérer d'obtenir la distinction des diverses espèces de sucre par l'emploi du chlorure d'étain : il a même l'inconvénient de confondre le sucre avec beaucoup d'autres corps, d'une composition analogue : cependant il rendra, j'espère, de grands services dans beaucoup de circonstances, par cet immense avantage de pouvoir être employé *sous la forme des papiers réactifs*

Digitized by Google

ordinaires et de donner le plus grand changement de couleur possible, c'est-à-dire de posséder la plus grande sensibilité.

Ainsi : 1° Le mérinos chloruré servira très simplement à la recherche du sucre diabétique.

2° Son emploi sera utile pour juger de la présence du sucre dans le vin. Ce liquide, lorsqu'il arrive à sa vraie perfection, ne renferme plus de sucre qui s'est transformé tout entier en alcool. Rien de plus facile que de constater le résultat. Tant que le vin renfermera du sucre, il brunira le mérinos chloruré. Il n'altérera plus sa blancheur aussitôt que le sucre aura tout-à-fait disparu.

3° Je ne puis passer sous silence l'application qu'on peut faire de la réaction du sucre sur le chlorure à la teinture des laines ou des soies en brun ou solitaire. Les laines, les mérinos, passés dans un bain d'oximuriate et de mélasse, puis séchés et tirés sur un cylindre chauffé à une température convenable, prendront une teinte brune, plus ou moins foncée mais régulière, *très solide*, et j'ai tout lieu de le croire, économique.

4° Enfin, on peut encore distinguer par le chlorure d'étain, le mélange de la laine et du coton ou de la soie et du coton avant la teinture, ou même après dans beaucoup de cas. Rien n'est plus simple et plus sûr, même lorsque le mélange a lieu *dans les fils*. Il suffit de tremper le tissu mixte dans la solution de chlorure d'étain, puis de le sécher et de le chauffer jusqu'à 130° — 150°. — La laine ou la soie ne sont pas altérées, le coton devient *noir comme le charbon*, et on peut séparer les brins de ceux de la soie ou de la laine à l'œil nu ou en s'aidant des microscopes.

Digitized by Google

Lecture de M. Charlier,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

SUR LES VACHES LAITIÈRES ET LA PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE.

—

Messieurs,

Vous avez jusqu'à présent accueilli avec tant de bienveillance mes premiers essais de castration de vaches laitières, que je croirais manquer à un devoir qui m'est cher, si je ne vous faisais part aujourd'hui, et des succès qu'obtient cette opération, et de l'honorable mission qui va m'être confiée par le gouvernement, de faire des expériences publiques à l'Institut agricole de Versailles, et dans diverses localités de la France.

La castration des vaches va, en effet, Messieurs, prendre rang parmi nos opérations chirurgicales les plus utiles ; les avantages qu'elle procure dès à présent aux cultivateurs qui en ont essayé, et ceux qu'on peut à coup sûr en attendre, m'en donnent la certitude.

Mais je veux entrer dans plus de détails, et vous communiquer les renseignements que je viens de recevoir sur 3 vaches que j'ai opérées, dont une à

Digitized by Google

Aubenton (Aisne), chez M. Henry Lamy ; une chez M. Dendrimont, à Brognon (Ardennes) ; et une au Vieux-Gaucher, frontière de Belgique.

Sept mois se sont écoulés, Messieurs, depuis que j'ai fait une excursion dans ces pays ; un journal des Ardennes a bien voulu rendre compte de mon voyage à cette époque, et voici le résultat que donnent aujourd'hui ces trois castrations.

La vache de M. Lamy donnait 16 litres de lait au moment de l'opération ; deux mois après, soumise à une nourriture mieux appropriée à la production du lait, elle en donnait 18 litres.

Maintenant qu'elle reçoit une alimentation sèche, elle est revenue à sa quantité habituelle de 16 litres.

M. Lamy s'est aperçu que le lait était devenu de meilleure qualité, et me dit dans sa lettre, que c'est en le mélangeant avec celui de ses autres vaches, qu'il a acquis dans le pays la renommée de vendre le meilleur lait. Il termine en disant qu'il regrette de n'avoir pas mieux profité de mon passage à Aubenton, pour faire opérer 5 à 6 vaches, au lieu d'une ; mais il les met à ma disposition, ainsi que celles de quelques autres personnes qu'il se charge de décider à adopter la méthode Winn.

La vache de M. Dendrimont donnait au moment de l'opération 11 litres de lait, et recevait pour nourriture de bonnes herbes et du son ; plus tard, lorsqu'elle mangea des carottes, elle en donna 13 litres. Aujourd'hui, qu'elle est soumise à un régime d'hiver, elle donne 10 à 11 litres, et le beurre est augmenté de *moitié en plus*, pour une quantité égale

Digitized by Google

de lait. M. Dendrimont est satisfait au dernier point, et se propose de faire pratiquer de nouvelles castrations, s'il en a encore l'occasion.

La vache du Vieux-Gaucher était une petite bête fort maigre, de l'âge de 3 ans, qui avait beaucoup souffert au vêlage, et qui, après avoir donné 9 à 10 litres de lait, n'en donnait plus que 4 à 5.

Six semaines environ après l'opération, elle revint à sa quantité première, qu'elle continue de donner en ce moment avec une amélioration dans la qualité égale à celle reconnue à Brognon.

Le digne abbé Defourny, l'un de vos correspondants, à qui je dois ces détails, ajoute même : que la qualité du lait est tellement supérieure à celui provenant des vaches non castrées, qu'à Brognon, comme au Vieux-Gaucher, on met de côté le lait des vaches opérées, les dimanches et jours de fêtes, pour le manger en famille, avec le café, principale nourriture du pays.

La vache du Vieux-Gaucher prend en outre beaucoup de développement et est, comme les deux autres, en parfait état de santé.

Ces trois vaches ayant été opérées six semaines après le vêlage, et la saison des herbes arrivant, il est hors de doute qu'elles continueront ainsi leur rente de lait jusqu'à la fin de l'été, temps au bout duquel la lactation pourra diminuer; mais alors elles augmenteront en chair et en graisse, ainsi que cela arrive toujours dans le fait de la castration. J'ai, en effet, vendu des vaches qui, sans être engraissées, et donnant encore du lait, ont fourni beaucoup de suif et une viande de première qualité.

Digitized by Google

La première vache opérée chez M. de Brimont a donné aussi les mêmes résultats, bien que âgée de 13 ans. Le boucher qui l'a abattue m'a dit que la viande égalait celle du meilleur bœuf. Son suif était abondant et de bonne qualité (50 kilog. pour un poids de 250 kilog.).

J'ai calculé, Messieurs, que les trois vaches précitées donneraient, en un an, 13,500 litres de lait, chiffre prodigieux, comparé à celui que donneraient trois bonnes vaches, dans l'état ordinaire, et qui ne s'élève guère qu'à 6,300 ou 6,400 litres.

Enfin, M. Grandval vient de faire une analyse comparative du lait de la vache n° 4, signalée dans le rapport de M. Leuschenring, fait à l'Académie, avec le lait des vaches de M. Oudin; je la soumets à votre appréciation. Voici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet le 26 février dernier :

« Reims, le 26 février 1850.

» Monsieur Charlier,

» Je viens de terminer l'analyse de l'échantillon de » lait que vous avez eu la complaisance de me donner, » il y a quelques jours. Comme je pense qu'il peut » vous être agréable de connaître le résultat de mes » expérimentations, je me fais un véritable plaisir de » vous les adresser.

» Je vais, pour mieux vous mettre à même d'ap- » précier tout l'intérêt que présente cette analyse, » mettre en regard le résultat que me donna celle » que je fis, en octobre 1848, du lait trait de la » même vache, quelques instants avant l'opération.

« A cette même époque, je fis également l'analyse » du lait d'une vache qui avait été opérée huit mois

Digitized by Google

» auparavant. Je vais aussi vous remettre cette » analyse sous les yeux, en les plaçant au-dessous » de celle d'aujourd'hui, et la faire précéder également du résultat d'une analyse que j'ai faite d'un » échantillon de lait pris sur la traite de diverses » vaches de M. Oudin, lesquelles reçoivent une » nourriture analogue à celle que vous donnez aux » vôtres.

Vache non castrée. — *Analyse faite en octobre* 1848.

Beurre	3,250	7,250
Caseum et sels insolubles	4,000	
Lactose et sels solubles	»	
Eau	»	

Vache castrée, analyse faite 16 mois après l'opération. — *Analyse faite en février* 1850. (La même vache.)

Beurre	4,908	10,428
Caseum et sels insolubles	5,520	
Lactose et sels solubles	4,725	
Eau	84,847	

Vache non castrée. — *Analyse du lait des vaches de M. Oudin*, Cultivateur à Reims.

Beurre	3,880	7,595
Caseum et sels insolubles	3,715	
Lactose et sels solubles	5,433	
Eau	86,970	

Vache castrée, analyse faite 8 mois après l'opération. — *Analyse faite en octobre* 1848.

Beurre	4,200	9,200
Caseum et sels insolubles	5,000	
Lactose et sels solubles	4,000	
Eau	86,800	

» En ne considérant que les chiffres réunis du beurre » et du caseum, pour chacune des analyses, et comparant chacune de ces sommes entre elles, on remarque que le lait de la vache castrée en octobre » 1848, et analysé avant l'opération, est tout à fait » comparable, pour la composition, à celui fourni » par les vaches de M. Oudin, puisqu'il n'y a qu'une » différence d'un vingtième environ; mais si on » compare ce même lait, produit avant l'opération, » à celui de la même vache, mais analysé 16 mois

Digitized by Google

» après la castration, on trouve la différence énorme » *d'un tiers* en plus pour ce dernier. Enfin, en » comparant celui-ci au lait de la vache castrée » de 8 mois, dont l'analyse fut faite en octobre » 1848, on remarque une différence d'un 9e à l'a- » vantage du premier.

» Comme il est présumable que la proportion du » beurre et du caseum doit être croissante pour le » lait des vaches castrées, ainsi que cela a lieu pour » le lait de celles qui ne le sont pas, à mesure » qu'on l'observe à des époques plus éloignées du » part, la différence qui existe entre les quantités » des produits de ces deux dernières analyses pour- » rait être ainsi expliquée.

» Celui des produits les plus intéressants du lait, » sous le point de vue économique, qui parait ac- » quérir la plus grande augmentation, par l'influence » qu'exerce la castration, c'est le beurre. Il vous » suffira de jeter un coup d'œil sur le tableau des » analyses ci-joint, pour vous en convaincre.

» Les chiffres que présentent les analyses que je » vous donne, sont le produit d'une moyenne re- » tirée de deux opérations, pour chaque échantillon.

» Je désire, Monsieur, que cette communication » vous offre tout l'intérêt qu'elle a pour moi.

» Je saisis cette occasion, Monsieur, pour vous » adresser mes remerciements, et vous prier de re- » cevoir mes salutations les plus empressées. »

Votre tout dévoué serviteur,

GRANDVAL,

Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

D'après un avis du ministère qui m'a été communiqué par M. De Béhague, membre du Conseil général

Digitized by Google

de l'agriculture, près du ministre de l'agriculture, et de M. Fouquier d'Hérouël, représentant du peuple, c'est pour le 23 de ce mois que je serai appelé à faire les expériences de castration de vaches à Versailles. Cette époque correspond avec celle du congrès central d'agriculture. Heureux, Messieurs, si je puis ainsi, aidé du gouvernement, arriver enfin à démontrer : que la castration des vaches laitières est une opération avantageuse pour mon pays.

A mon retour, je vous ferai connaître le résultat de mes expériences.

Il me reste encore, Messieurs, à vous apprendre une heureuse nouvelle ; c'est que la *Péripneumonie contagieuse* du gros bétail, qui menaçait d'étendre ses ravages dans nos contrées, paraît s'éteindre, reléguée qu'elle est maintenant dans un très petit nombre d'étables.

Justement alarmé des ravages que cette maladie pouvait causer, en raison du peu de précautions prises par les propriétaires de vaches infectées, et du nombre d'animaux qu'elle avait tout à coup attaqués dans plusieurs localités, j'avais cru devoir prévenir l'autorité administrative, qui a prescrit, un peu tard peut-être, les mesures sanitaires ordonnées en pareils cas. J'avais même demandé qu'une instruction succinte fût envoyée dans les campagnes pour éclairer les possesseurs de bestiaux sur les causes et les dangers de ce redoutable fléau. Cette précaution n'a point heureusement été nécessaire, grâce à l'active intervention de mes confrères, qui ont conseillé l'abattage des premiers animaux attaqués, et qui ont fait isoler, saigner et séquestrer ceux qui étaient menacés.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIE

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1849-1850.

N° 13.

Séance du 23 Mars 1850.

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ DE SORBON.

Étaient présents : MM. Robillard, Bandeville, L. Fanart, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, Duquénelle, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, H. Paris, Génaudet, A. Henrot, J. Sornin, Gainet, Deleutre, Forneron, E. Maumené, et E. Holleaux, membres titulaires ;

Et MM. Duchêne et Loriquet, membres correspondants.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Description méthodique des produits divers recueillis dans un voyage en Chine, par Isidore Hedde, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce, et exposés par la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Digitized by Google

Journal du lycée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris. T. 1, n° 1.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pendant l'année 1847-1848. — Même *bulletin* pour l'année 1848-1849.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. T. XXIX, n° 1, 2e trim. 1849. — N°s 2 et 3, 3e trim. 1849.

Influence des événements et des commotions politiques sur le développement de la folie, par le dr Belhomme.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. 2e sem. de 1849.

Journal des Savants. N° de février 1850.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Gainet continue la lecture de l'examen critique de l'histoire de la civilisation en Europe et de l'histoire de la civilisation en France, de M. Guizot.

M. Pinon lit à l'Académie une appréciation de la nouvelle édition des œuvres de Pierre Corneille, récemment publiée par M. E. Géruzez, membre correspondant.

M. Loriquet fait connaître la suite de ses recherches sur l'éclairage chez les Romains.

M. Clicquot fait entendre à la Compagnie deux fables en vers :

Le Timbre et la Perruque.

Les Percherons.

Digitized by Google

Lecture de M. C. Loriquet,

MEMBRE CORRESPONDANT.

ESSAI SUR L'ÉCLAIRAGE CHEZ LES ROMAINS.

DEUXIÈME PARTIE.

III. — *Appareils d'éclairage dans les temples.*

Jean Rosin, dans ses *Antiquités romaines* (1), place le candélabre au nombre des ustensiles sacrés. Sur un médaillon de la famille Clodia, qu'il en donne pour exemple, figure en effet cet instrument, au milieu d'autres objets dont la destination est certainement religieuse.

Les anciens, d'ailleurs, faisaient servir les candélabres à l'ornementation extérieure des temples. Dans les frises sculptées, dans les fresques des péristyles (2), le candélabre apparaît comme l'un des attributs ordinaires du culte. Aussi le retrouvons-nous à l'intérieur, où il est à peu près tel que nous l'avons vu dans les habitations. Ses ornements sont les mêmes, si ce n'est peut-être que la sculpture y a donné une plus large part aux attributs mythologiques. Il est aussi bien de marbre que de bronze

(1) Lib. III, cap. XXXII.

(2) Portique du Panthéon.
Le antich. di Ercol. V. IV, p 275; V. V, p. 337.

Digitized by Google

ou d'autre métal (1). Mais, indépendamment de l'or et des pierreries qui en font quelquefois la matière, c'est souvent une œuvre d'art d'une grande valeur. Tel était celui qu'un fils d'Antiochus de Syrie destinait au temple de Jupiter-Capitolin : imprudent qui ne sut pas dérober cette riche offrande aux convoitises de Verrès, ce fin connaisseur, cet habile fripon que vous savez (2). Nous ne pouvons mieux faire, pour donner un exemple du genre, que de citer les paroles mêmes de Cicéron : « En réalité, dit-il, après avoir rapporté les exclamations laudatives de Verrès en présence du meuble précieux, ce candélabre brillait de tout l'éclat que pouvait répandre l'assemblage des plus riches pierreries; le travail en était d'ailleurs si varié et si délicat, que l'art semblait le disputer à la matière; enfin les proportions de ce chef-d'œuvre annonçaient clairement qu'il avait été fait, non pour briller dans la demeure d'un mortel, mais pour orner le temple le plus auguste de l'univers. »

Après le candélabre simple, nous trouvons dans Pline (3) l'indication de deux autres modes d'éclairage qui paraissent, l'un d'entre eux du moins, avoir appartenu presque uniquement aux temples. Ce sont des lampes de bronze que l'on suspendait aux voûtes, et des lampadaires ou supports élevés qui soutenaient un certain nombre de lumières.

On me permettra de m'arrêter un instant sur les termes

(1) *Livret du Musée Napol.* n° 5 : grand candél. en marbre, trouvé près de Naples, et enlevé au musée du Vatican après les guerres d'Italie. — V. aussi ceux qui figuraient sous les n°s 184 et 185.

(2) « Etenim erat eo splendore, qui ex clarissimis et plurimis gemmis esse debebat; ea varietate operum, ut ars certare videretur cum copia; ea magnitudine, ut intelligi posset, non ad hominum apparatum, sed ad amplissimi templi ornamentum esse factum. » Cic. *In Verrem* IV, 28.

(3) *Hist. natur* lib. XXXIV, 8.

Digitized by Google

dont se sert notre auteur et de les reproduire textuellement.

« Placuêre et lychnuchi pensiles in delubris, dit-il, » aut arborum modo mala ferentium lucentes. »

M. Ajasson de Grandsagne (1) traduit ces derniers mots par « des candélabres chargés de lumières, comme des arbres le sont de fruits. » — Et. Falconnet, qui a publié à La Haye (2) une traduction partielle avec des notes critiques, dit : « On les faisait aussi en forme d'arbres portant » des fruits. »

Si la première traduction est exacte, ai-je lu quelque part, la seconde dit trop. — En vérité, j'ai beau me battre les flancs, je n'y vois aucune différence. Est-ce qu'il a pu tomber dans l'esprit de Falconnet que Pline entendrait parler ici d'*arbres* de bronze, avec leurs branches, leurs rinceaux et leurs feuilles? Non vraiment : et, quoique des arbres de ce genre puissent être une imitation de ce qui se pratiquait, au dire de Prudence (3), sur les arbres mêmes des campagnes, auxquels on suspendait des lampes, pour attirer sur eux et sur la terre voisine les bonnes grâces des dieux ; je ne puis moi-même m'abandonner à cette pente facile. L'art chez les Romains se borna à donner quelques bras aux candélabres, sans rien ajouter à la sèche élégance de la forme primitive. Le moyen-âge seul, ce temps des poétiques inspirations dans l'art, eut le droit d'appliquer aux siens la dénomination d'*arbres*, en les revêtant de ce que pouvait inventer l'imagination la plus riche.

Reste une question. Les lychnuques de la seconde espèce, ceux à rameaux arborescents dont nous venons de parler, étaient-ils toujours portés par une tige posant

(1) Edit. Panckoucke.

(2) Chez Daniel Monnier, 1773, 2 vol. in-8°.

(3) « Et quæ fumificas arbor vittata lucernas
» Sustinuit, cadit ultrici succisa bipenni. » *Contra Symmach.* II.

Digitized by Google

sur le sol ? — Poinsinet de Sivry, dans ses notes sur Pline, ne croit pas qu'ils aient été suspendus comme les *pensiles* ; il veut que, dans la première partie de la phrase, l'auteur ait entendu des lampes suspendues et sans branches ; et dans la seconde, des lampes à pied et à branches. — D'autres, y compris M. Ajasson de Gransagne et le P. Hardouin (1), voient dans les deux lychnuques indiqués par Pline des variétés d'un même type, le *lychnuchus pensilis*. La première, suivant eux, serait un lychnuque sans branches, ou bien un lychnuque à branches régulières ; la seconde comprendrait des lychnuques à branches nombreuses, contournées ou capricieusement disposées.

J'adopterais volontiers cette dernière explication, du moins en partie. La lampe suspendue avec ou sans branches, voilà, selon moi, le *lychnuchus pensilis* ; le lampadaire à pied, mais toujours à branches, par opposition à *candelabrum* duquel Pline avait parlé suffisamment, voilà le *lychnuchus arborum modo mala ferentium lucens*. A mes yeux, la régularité des branches dans leur longueur et la symétrie dans leur disposition peuvent tout au plus servir à distinguer deux variétés dans le dernier genre de luminaire.

En effet, parmi les lampadaires à branches qu'on a recueillis, beaucoup les portent irrégulières. Ce sont ceux dont les bras, très semblables à des branches dénudées, se terminent chacun par un plateau destiné à recevoir des lampes (2), ou se recourbent en crochets auxquels on les suspendait (3).

Il y en a d'autres d'un goût plus classique, dont le fût affecte la forme d'une colonne ou d'un pilastre. De simples crochets contournés en rinceaux sortent du chapiteau qui les surmonte ; on ne peut pas dire que de

(1) Plin. ad usum Delphini, *loco cit.*

(2) *Il mus Borb.* v. IV, p. 59 ; v. VII, p. 30.

(3) *Le Ant. di Ercol.* v. VIII, p. 289, 295, 299.

Digitized by Google

semblables appendices soient proprement des branches (1). Ces lampadaires sont encore très remarquables par une disposition qui leur est particulière. Le pilastre ou la colonne qui en forme la tige, n'est pas posé au milieu de la plinthe qui lui sert de base, mais vers l'un des bords. Etait-ce, comme on l'a prétendu (2), afin d'avoir une place libre, pour y déposer le vase contenant l'huile avec laquelle on alimentait les lampes ? Cette opération, je l'avoue, devait se répéter fréquemment, à cause de la petitesse de quelques lampes. Mais un pareil besoin pouvait motiver une disposition toute accidentelle. Celle dont nous parlons s'observe dans tous les lampadaires de la même espèce, un seul excepté. Un fait aussi constamment uniforme doit donc avoir une explication plus sérieuse; nous le retrouvons en effet avec des caractères auxquels on ne peut méconnaître une destination religieuse.

L'un des plus beaux échantillons du genre, trouvé à Pompéi en 1812, et appartenant au musée de Naples (3), a sur sa base, à droite, un petit autel; et à gauche, un enfant dans lequel on reconnaît facilement Bacchus, au tigre qui le porte, à la couronne de lierre qui ceint son front, et au rhyton à l'aide duquel il se dispose à boire. Il est donc probable que l'espace de la base trouvé libre dans tous les lampadaires semblables à celui-ci était destiné à recevoir de petites idoles et d'autres objets du culte public ou privé. D'ordinaire, ces objets étaient portatifs; ils ont pu disparaître et ne pas se retrouver toujours avec la pièce principale sur laquelle on avait autrefois la coutume de les placer.

Nous citerons d'autres exemples qui s'écartent un peu du type généralement adopté, et paraissent néanmoins

(1) *Op. cit.* V. I, p. 307; V. III. p. 315. — *Il mus. Borb.* V. II, p. 13; v. VIII, p. 31.

(2) *Hercul. et Pomp.* 3e série, p. 5..

(3) *Il mus Borb.* V. II, p. 13.

Digitized by Google

confirmer notre opinion. C'est d'abord un lampadaire dont la base quadrangulaire porte un autel adossé au fût lui-même (1). Nous n'avons pas à décider ici si le globe qui surmonte cet autel est un symbole de la victoire ou bien de Vesta.

Sur la base d'un autre lampadaire, s'élèvent à la fois une colonne servant de candélabre et une statue d'enfant aux mains duquel pend une autre lampe (2). S'il est difficile de donner un sens à cet assemblage singulier, du moins y retrouvons-nous l'emploi que nous avons assigné à la partie libre de la base, dans ce genre de lampadaire.

Réunissons maintenant la colonne avec l'enfant ou génie qui l'accompagne, et nous aurons une nouvelle variété de lampadaire, consacrée, comme les précédentes, à des usages religieux. La colonne ne sera plus qu'un balustre décoré d'une statue ; la lampe elle-même, superposée à ce balustre, ne fera qu'un corps avec lui ; et la base, recevant du développement sur le devant de l'appareil, deviendra elle-même l'autel dédié à la divinité dont la figure du balustre est la représentation. Tel est le lampadaire d'Herculanum (3) qui représente le génie d'Hercule, et dont la base porte en outre la figure de Mercure Argéiphonte. Tels sont ceux que Montfaucon assigne au culte de Minerve (4), de Vénus Libitine (5), de la Victoire (6) et de Diane chasseresse (7), ou plutôt de Diane Lucifère ou Phascélide.

Nous serions infini, si nous voulions énumérer ici tous

(1) *Op. cit.* V. VIII, p. 31.
(2) *Le ant. di Ercol.* V. III, p. 311.
(3) *Op. cit.* V. I, p. 77.
(4) *Antiq. Expl.* T V, pl. 167.
(5) *Op. cit.* pl. 171, d'après Bellori.
(6) *Op. cit.* pl. 189.
(7) *Op. cit.* pl. 169.

Digitized by Google

les monuments du culte payen qui se rapportent à l'éclairage, et recueillir les données iconographiques que présentent les appareils qu'on y employait. Ce travail serait curieux, lors même qu'il laisserait de côté tout détail ayant trait aux cérémonies religieuses. Souvent, il est vrai, ce qu'on prend pour un ornement et pour l'indication de l'usage auquel un meuble antique était consacré, peut bien n'être que la marque du fabricant. Mais quand nous trouvons sur les lampes la figure des Dieux dans sa forme hiératique, soit en relief sur leur partie supérieure, soit même à l'état de statuette au point d'attache de la poignée; quand nous y voyons les attributs et les symboles que leur donnent les mythologues; et, par dessus tout, les inscriptions qui accusent une dédicace: ces indices ne peuvent nous tromper, et nous disons alors avec certitude que ces meubles ont été consacrés au culte de la divinité dont ils portent la livrée, ou tout au moins destinés à en conserver le souvenir.

Nous avons admiré la richesse du candélabre que le jeune Antiochus se proposait d'offrir à Jupiter Capitolin, mais nous n'avons pu dire à quel genre on devait le rapporter. — En fait de lampadaires ou de candélabres à branches, Pline (1) cite celui qu'Alexandre le Grand avait fait transporter à Cyme ou Cume en Éolie, lors de la prise de Thèbes, pour le consacrer à Apollon. Il assure que, de son temps, on voyait ce même candélabre à Rome dans le temple d'Apollon-Palatin.

Euphorion, dans ses commentaires historiques (2), fait mention d'un lychnuque qui avait autant de branches, et par conséquent portait autant de lampes ou de lumignons (qu'on nous pardonne le mot) qu'il y a de jours dans l'année. On a voulu enlever à ce fait sa réalité, pour ne lui laisser qu'une valeur purement symbolique : ce nombre

(1) *Hist natur.* lib. XXXIV, 8.

(2) Athenæ. *Deipnosoph.*, XV.

Digitized by Google

de lumière se réduirait à une seule, mais perpétuellement allumée pendant la durée des 365 jours qui composent l'année. Le fait est que le lychnuque en question fut placé par Denys le jeune dans le Prytanée de Tarente, c'est-à-dire devant l'image de Vesta, déesse protectrice de ces sortes de monuments, comme le prouve le nom de Prytanitides donné, chez les Grecs, aux vierges chargées du soin de garder le feu sacré. Mais il serait facile d'accorder la réalité d'un pareil lychnuque avec l'idée symbolique qu'on voudrait y rattacher, comme avec la perpétuité de lumière qu'exigeait le culte de Vesta. Au surplus, l'exemple donné par Euphorion est tout à fait grec, puisque nous sommes dans un prytanée, l'hôtel de ville des Grecs, si je puis parler ainsi, comme le Capitole est celui des cités romaines. J'aime mieux m'arrêter à des faits purement romains, et vous citer, par exemple, le témoignage de P. Victor, qui, dans la description de Rome qu'on lui attribue, place au xe quartier de cette ville un temple d'Apollon où l'on voyait plusieurs lychnuques à branches (1). Ceci doit lever tous les doutes au sujet de la présence des lustres dans les temples, quoiqu'il s'agisse ici, apparemment, du temple d'Apollon-Palatin, où nous avons déjà rencontré le candélabre de Cyme.

Hors de l'enceinte sacrée et dans l'intérieur des habitations, devant ces édicules et ces armoires où les Romains plaçaient les dieux Lares et les objets particuliers de leur culte (2), on suspendait encore des lampes, de même qu'on y offrait de l'encens, des couronnes et du vin. C'est ainsi qu'on trouva en 1505, à Lyon, une lampe dimyxe dont les chaînes soutenaient l'inscription suivante (3) :

LARIBVS.
SACRVM.
P. F. ROMAN. (4).

(1) PLIN. *Loco cit.*, Ed ad usum Delphini. Note d'Hardouin.

(2) PETRON. *Satyric.* XXIX.

(3) MONTFAUCON (*Antiq. expl.* pl. 188) donne deux exemples de cette inscription, d'après *Liceti*.

(4) « Publicæ felicitati Romanorum. »

Digitized by Google

Une autre inscription, découverte à Prénestе, témoigne du même usage; entre autres choses, nous y lisons ce qui suit :

.... ET. CVPIDINES II.
CVM SVIS. LYCHNVCHIS
ET. LVCERNA. LARVM.

—

IV. — *De l'éclairage dans certaines cérémonies religieuses et de son origine. Idées superstitieuses et symboliques qui s'y rattachent.*

« Les anciens, dit Valère-Maxime (1), ont conflé à la science des pontifes la connaissance et l'exécution des cérémonies fixes et réglées, ils ont déterminé la manière de s'adresser aux Dieux, de les consulter, de leur offrir des sacrifices; » et, suivant Festus, ces prescriptions relatives au culte étaient consignées dans des livres qu'il nomme *rituels*. Répandus d'abord dans la Grèce, sous les noms d'Orphée et de Musée, ces rituels étaient déjà nombreux à l'époque où vivait Platon (2); plus tard, chaque secte avait les siens, et Cicéron, écrivant à Atticus (3), le priait de mettre à la disposition de Chilius les livres qui renfermaient les rites traditionnels des Eumolpides.

Aucun de ces livres ne nous est parvenu. Quand donc nous abordons l'étude des choses de la religion, nous sommes réduits aux mêmes secours que pour tout le reste, heureux de recueillir par hasard et comme en passant, dans les écrivains et les monuments que le temps a respectés, des faits qui se rapportent à notre sujet.

Les lampes allumées que nous avons trouvées dans les

(1) *Facta dictaq. memor.* lib. I, cap. I, 1.
(2) *De republ.* lib. II.
(3) *Ad Attic.* lib. I, epist IX; seu epist. V. ed. Panck.

Digitized by Google

temples ou devant les images des Dieux, étaient, comme l'encens, les fleurs, les parfums, comme les victimes elles-mêmes, un hommage à la Divinité. Les nécessités venant de l'obscurité de la nuit n'en avaient pas uniquement motivé l'emploi, puisque les cérémonies à l'éclat desquelles elles ajoutaient n'avaient généralement lieu que le jour. C'est au même titre que les flambeaux, et principalement les torches de grande dimension, avaient aussi leur place dans ces cérémonies. Quand Pline (1) indique l'espèce de *tœda* préférée par la religion et distingue dans l'emploi qu'elle en faisait deux choses, le feu des autels et les torches, le terme dont il se sert semble restreindre à la nuit l'usage de ces dernières: « tœda proprie dicta.... flammis ac lumini sacro» rum grata. » Mais une peinture d'Herculanum (2) nous montre des torches enflammées devant l'image de Diane, et nous lisons dans Ovide (3) qu'aux autels de tous les grands dieux brûlait habituellement la torche de pin:

« Ardet ut ad magnos pinea tœda deos. »

Le fait que nous constatons trouve d'ailleurs sa confirmation dans les reproches que Tertullien adresse à des chrétiens encore trop faibles pour abandonner entièrement les pratiques des païens. « Si vous avez renoncé aux temples, leur dit-il, ne traitez pas vos maisons comme des temples; ne suspendez pas en plein jour des guirlandes et des lampes à vos portes, comme on le fait à celles de ces édifices (4). »

(1) *Hist. natur.*, lib. XVI, 10.

(2) *Le antich. di Ercol.* V. VIII, p. 283.

(3) *Heroid.* epist. XII, 34.

(4) « Accendant igitur quotidie lucernas, quibus lux nulla est; adfigant postibus lauros postmodum arsuras, quibus ignes imminent. ... *Si templis renuntiasti, ne feceris templum januam tuam*, etc. *de idololatr.* XV.

Digitized by Google

Dans une peinture du musée de Naples (1) qui représente un *sacellum* ou petit temple dédié à Priape, des guirlandes rattachent aux colonnes de l'édifice des flambeaux et d'autres attributs du culte. L'œuvre du paysagiste de Pompéi, vous le voyez, ne diffère en rien de la description de Tertullien. Mais la peinture nous fait connaître un autre fait, en nous montrant dans l'enceinte sacrée, au bas des degrés du temple, une prêtresse qui célèbre les cérémonies du culte ou qui s'y prépare. Elle tient de la main droite un flambeau allumé. — Là encore nous avons un texte à l'appui du monument. — Cette prêtresse, nous la retrouvons dans la Médée de Valérius-Flaccus, qui avait coutume d'allumer chaque jour les flambeaux sacrés dans le temple d'Hécate (2) :

« . . . Sacras solita est ubi fundere tædas
» Colchis. »

Les flambeaux dont il est ici question devaient-ils se conserver allumés pendant le jour, ou figurer seulement aux sacrifices, comme à celui qui préluda au mariage impie des Danaïdes (3)? Nous ne saurions le dire. Mais la présence des lumières dans les sacrifices est un fait très fréquent Pour un petit nombre de monuments dans lesquels un sacrifice est célébré, sans qu'il y figure de flambeaux, tels que ceux dont la colonne Trajane et l'arc de Constantin (4) nous offrent la représentation, on citerait beaucoup d'exemples contraires. Dans le marbre antique de l'*apothéose* d'*Homère* (5), la Poésie, placée auprès de l'autel du nouveau dieu, tient deux torches allumées qu'elle élève. Dans une sculpture du *musée du Vatican*,

(1) *Il mus. Borb.* V. VI, p. 54.

(2) *Argonautic.* lib. VII, 180.

(3) « Me pater igne licet, quem non violabimus, urat,
» Quæque aderant sacris, tendat in ora faces. » Ovid. *Heroid. epist.* XIV, 9.

(4) Montfauc. *Antiq. expl.* T II, 165, 166.

(5) *Op. cit.* T. V, pl. 130; *Magas. Pittor.* T. XVII, p. 92.

Digitized by Google

une bacchante remplit le même office, tandis que ses compagnes entraînent vers l'autel le taureau dionysiaque (1), et *la collection d'Herculanum* nous offre deux scènes analogues (2). Parfois même, dans les monuments, le flambeau supplée au feu de l'autel sur lequel on immole une victime. C'est ce que nous trouvons dans un marbre qui représente un sacrifice au dieu Pan (3); et, dans un sacrifice à Apollon-Médecin, une lampe placée au sommet d'une colonne lampadaire (4) n'a pas d'autre objet.

Indépendamment des sacrifices, le culte comprenait des cérémonies où figuraient encore les flambeaux. Dans toutes à peu près, sauf ce que nous aurons à dire plus tard sur les fêtes, le flambeau allumé doit être considéré comme un attribut sacré. Chez les Syracusains, par exemple, le *serment* le plus solennel était celui par lequel on prenait à témoins Cérès et Proserpine; celui qui se soumettait à cette épreuve redoutable tenait un flambeau à la main (5).

Il en était de même des *initiations*. Le récipiendaire aux mystères d'Eleusis et des Corybantes devait avoir porté le *cernos* (6). Or, le *cernos* était un vase de terre rempli de fruits, de laine, de vin, de produits divers enfin que les cernophores se partageaient après les

(1) Ser. d'Aginc. *Hist. de l'art par les monum.* T. V, pl. 38.

(2) *Le ant. di Ercol.* V. IV, pl. 231; V. I. pl. 43. — Buonarotti, *triom. de Bacchus*, p. 471, croit voir, dans la main droite du bacchant du second exemple, un instrument propre à attiser la flamme. Ce serait plutôt, à notre avis, le *flabellum* ou feuille de nymphea que portent souvent l'Amour, les nymphes, etc., dans ces décorations peintes.

(3) Montfauc. *op. cit* suppl. T. II, pl. 25.

(4) *Loc. cit.* pl. 27.

(5) Plutarch. *Dion.* LXX.

(6) Clem. alex. *Portr.* p. 14.

Digitized by Google

cérémonies sacrées (1) : au-dessus de tout cela était une lampe (2). De plus, le moment de l'initiation arrivé, pendant les prières du peuple et des prêtres, le *myste* tenait à la main un flambeau, comme le fait, dans Apulée (3), le pauvre Lucius enfin revenu à la forme humaine : « manu dextra gerebam flammis adultam facem. » Il s'agit ici de l'initiation au culte d'Isis ; Juvénal nous montre la même chose dans celle des mystères de Cérès (4) :

« . . . . Quis enim bonus et face dignus
» Arcana, qualem Cereris vult esse sacerdos. »

Enfin le flambeau était également employé, lorsqu'il s'agissait d'une *purification*. Conjointement avec l'eau, le soufre et parfois un œuf, il était indispensable dans cette occasion. Avec Apulée qui raconte les rites observés pour la dédicace du vaisseau d'Isis (5), nous citerons Ovide (6). Avant de rajeunir le vieux Eson, Médée purifie les membres du vieillard par l'eau, le soufre et le feu. Le même poète veut qu'une semblable expiation purifie la chambre et le lit des jeunes mariés (7). Ne croyez pas qu'il s'agisse ici de tisons ou de charbons ardents ; ce feu expiatoire, c'est la flamme d'un flambeau : Juvénal (8) et Claudien (9) le prouveraient au besoin.

Dès lors qu'une idée religieuse s'attachait au feu des flambeaux, la superstition devait s'en emparer.

(1) Athen. *deipnos*. lib. XI, cap. 56.
(2) Schol. Nic. p. 60.
(3) *Metamorph*. XI.
(4) *Sat*. XV, 140.
(5) *Loc. cit*.
(6) *Metamorph*. lib. VII, 261.
(7) *Art. amator*. lib. II, 329.
(8) « . . . . cuperent lustrari, si qua darentur
« Sulphura cum tædis. » *Sat*. II, 157.
(9) « Lustralem sic rite facem. . . . . » *De VI consul. honor* 324.

Digitized by Google

Que Lucrèce (1), non content de suivre avec attention les progrès de la combustion de la mèche, observe que l'odeur d'un flambeau récemment éteint affecte douloureusement les nerfs, qu'il s'efforce d'expliquer pour quelle cause il ressaisit la flamme avant même de la toucher, quand on l'approche d'un autre flambeau (2) : tout ce qu'il dit est dans le vrai et ne s'écarte en rien des principes naturels; nous ne le mentionnons ici que pour ne rien oublier des opinions des anciens sur l'objet qui nous occupe. Mais quand Plutarque (3) vient à se demander pourquoi les Romains n'éteignent point leurs lampes et les laissent se consumer d'elles-mêmes, on est tenté en vérité de rire au nez du grave philosophe. Est-ce égard pour une chose utile ? Est-ce respect pour un feu, comme dit Amyot, « parent et frère germain du feu inexstinguible et immortel ? » — Peut-être ; mais peut-être aussi est-ce « un secret avertissement qui nous enseigne de ne tuer ny violer chose aucune qui ait vie, si elle première ne nous porte quelque nuysance, comme si le feu était un animal vivant, car il a besoin de nourriture et se meut de soy-mesme, et quand on l'estainct, il jette je ne sçay quoy de voix comme si on le tuait. » — Ainsi s'exprime Plutarque. On ne peut être plus naïf, vous le voyez.

Il parait du reste que le respect pour la lampe porté au point que le veut notre auteur n'était pas universel. Il faut croire, d'après Plaute (4), qu'il était permis d'éteindre la lumière avant de s'endormir :

« Lucernam forte oblitus fueram exstinguere. »

dit l'esclave Tranion, dans la comédie du *Revenant*.

(1) *De nat. rerum*, lib. VI, 95 et seq.
(2) *Loc. cit.* 101.
(3) *Quæst. Rom.* LXXV.
(4) *Mostellar.* Act. II, sc. II, 56.

Digitized by Google

Je vous lirais bien encore quelques vers de Properce (1) qui démontrent la même chose, si ce langage enflammé n'était de nature à blesser des oreilles délicates. Je vous dirai tout bas que la maîtresse du poète n'avait pas dans la discrétion de sa lampe toute la confiance que nous avons trouvée chez Martial ; l'amoureux Properce, vous le devinez, n'y trouvait pas son compte, il maudissait les scrupules de sa Cinthie, et ses plaintes remplissent toute une longue élégie.

Si, comme le veut Plutarque, nous devons voir dans la flamme un être animé, il ne faudra pas nous étonner des pronostics qu'on tirera de son inspection. Ce sera signe de pluie, si le lumignon forme en brûlant un amas charbonneux autour de la mèche (2) ; surtout si, en même temps, la lumière pétille (3). Quand la flamme est pâle et fait entendre un sourd murmure, c'est l'annonce indubitable d'un orage (4). C'est signe de vent, si la flamme vole en tournoyant (5) ; si la lumière s'éteint d'elle-même en pétillant, ou s'allume avec peine. Il en est encore de même, lorsqu'on y voit un amas de points étincelants qui tiennent les uns aux autres. — Tout cela se dit de nos jours et se dit depuis bien longtemps : rien de plus innocent.

Mais voici quelque chose de plus grave. Quand la flamme des lampes, bien qu'agitée, ne donnait qu'une pâle lueur,

(1) Lib. II, *Eleg.* XV.

(2) « Pluviæ etiam in lucernis fungi (nuntii sentiuntur). » Plin. *Hist. nat*, lib. XVIII, 84. — Apul. *Metamorph.* II.

(3) « .... Testa cum ardente viderent
» Scintillare oleum et putres concrescere fungos. » Virgil. *Georg.*, lib. I, 390.

(4) « Ignes... pallidi, murmurantesque, tempestatum nuntii. » Plin. *Loco cit.*

(5) « Si fluxuose volitet flamma, ventum ; et lumina quum ex sese flammas elidunt, aut vix accenduntur : item quum in eo pendentes coacervantur scintillæ. » *Loco cit.*

Digitized by Google

c'était un présage funeste et l'annonce de quelque malheur (1). Pour en détourner les effets, on ne croyait pouvoir rien faire de mieux que d'arroser les lampes avec du vin (2). On agissait de même, en quelque état que fussent les lumières, quand un présage quelconque venait distraire de l'occupation à laquelle on se livrait ; quand particulièrement, au milieu d'un repas, un signe fâcheux venait attrister les convives. Le pétillement produit de cette manière éloignait toute mauvaise influence (3) ; et, s'il était spontané, on le considérait comme un heureux augure (4).

Les histoires abondent en faits qui démontrent combien la crédulité était facile à l'endroit des pronostics tirés de la lumière. Vous vous rappelez cette flamme qui rayonnait sur la tête du jeune Iule ; c'était, aux yeux d'Anchise, la promesse d'une postérité glorieuse, et Jupiter confirmait ce présage (5). L'auréole lumineuse qui enveloppa la tête de Servius-Tullius enfant (6), et celle qui illumina le front de Séleucus (7), furent interprétées de la même manière. — Octavius, père d'Auguste, offrait un sacrifice à Bacchus dans un temple de la Thrace ; soudain, de l'autel sur lequel il a

(1) « Sed neque suppletis constabat flamma lucernis. » Propert. lib. IV, *Eleg.* VIII. — V. aussi Valer. Flacc. *Argonaut.*, lib. I, 232 et seq.

(2) « Seu voluit tingi parca lucerna mero. » Propert., lib. IV, *Eleg.* III.

« (Galli) voco confusus Trimalchio vinum sub mensa jussit » effundi, lucernamque et mero spargi. » Petron. *Satyric.* LXXIV.

(3) « Ecce merum nutrix faustos instillat in ignes. » Ovid. *Heroid.* Epist. XIX, 153.

(4) « Interea lumen, posito nam scribimus illo,
» Sternuit, et nobis prospera signa dedit. » Ibid. 151.

(5) Virgil. *Æneid.*, lib. II, 296.

(6) Tit. Liv. *Histor.*, lib. I, 39. — Plin. *Hist natur.*, lib. XXXVI, 70.

(7) Appian. Alex. *Roman. hist.*, lib. XI.

Digitized by Google

versé du vin, s'élève une flamme immense qui dépasse les combles du temple : on lui assure que ce phénomène s'est produit sur le même autel, pendant un sacrifice offert par Alexandre le Grand ; et, dans la nuit suivante, un songe brillant étale à ses regards les grandeurs futures de son fils (1). En fallait-il davantage pour donner à ce dernier l'espoir de la plus haute fortune ? — Enfin Tibère, cet homme si méfiant, avait pourtant une confiance illimitée dans les présages dont nous parlons. Dans ses expéditions en Germanie, s'il arrivait, le soir, que sa lumière tombât et s'éteignit subitement, sans qu'on y eût touché, il n'hésitait jamais à décider la bataille pour le lendemain. Ce pronostic, disait-il, l'avait toujours parfaitement servi, lui et ses ancêtres (2).

Certaines gens prétendaient deviner tout, d'après la forme, la couleur et les mouvements de la lumière d'une lampe ; celle-ci, comme le dit plaisamment Apulée (3), devenait une véritable sibylle, qui, du haut de son support, comme d'un trépied prophétique, examinait le soleil et annonçait tout ce qui se passait dans le ciel. Mais là ne se bornait pas l'art des devins et surtout celui des magiciens. Nous serions infini à raconter les chimères que ces derniers surent tirer de l'éclairage, pour se jouer de la multitude, et les bizarres extravagances dont il fut pour eux l'occasion (4).

Avant toutes choses, le magicien s'assure qu'on n'a point frotté les jambages des portes avec le sang d'une hyène, cet animal à nul autre pareil, et qui jouit de propriétés fabuleuses : en dépit de sa science et de son

(1) Suéton. *Oct. Aug.* XCIV.

(2) *Op. cit. Tiber.* XIX.

(3) « Grandem inquit, istam lucernam sibyllam pascimus, quæ cuncta cœli negotia, et solem ipsum de specula candelabri contuetur. » *Metamorph.*, lib. II.

(4) Pline, *Hist. nat.*, lib. VII, 57, attribue l'invention de cette sorte de divination à Amphiaraus, l'un des Argonautes. Cicéron en parle dans le même sens.

Digitized by Google

habileté, l'adepte ne parviendrait pas à attirer les esprits et à leur parler; la lampe elle-même serait impuissante dans ses mains, pour évoquer les dieux (1). Mais pendant que vous attendez les effets merveilleux qu'il doit tirer de sa lampe, voilà qu'il y a versé une certaine liqueur : et soudain, les assistants deviennent diversement affublés de têtes d'ânes et de chevaux (2). — C'est affreux, vous écriez-vous. — Eh ! que direz-vous donc, quand apparaîtront devant vous les fantômes qu'il vous a promis. Croyez-moi, on n'est pas en sûreté auprès d'un pareil homme. Prenez garde surtout à ce qu'il n'éteigne pas les lumières ; sans que vous vous en doutiez, pour peu qu'il ait d'*elaterium* dans sa poche, ce sera bientôt fait (3). Ces sortes de gens savent tout et ont des remèdes pour tout : ce n'est que par là qu'ils peuvent être utiles. Celui-ci vous apprendra que le papillon qui vole à la lumière des lampes est un insecte venimeux (4) : c'est bon à savoir dans l'occasion. Si vous êtes chauve, il vous indiquera le remède souverain : faites vous une application de graisse d'ours mêlée avec les champignons des lampes et la suie qui se trouve à leur bec (5) ; vos cheveux pousseront à vue d'œil, et bientôt vous aurez la tête couverte d'une luxuriante chevelure.

La *lampadomancie* ou *pyromancie (ignispicium)* n'était pour ceux qui s'occupaient de magie qu'un moyen extérieur de séduction. Toutefois, nous y trouvons constam-

(1) Plin. *Hist. nat.*, lib XXVIII, 27.

(2) *Loco cit.* 49.

(3) « Et usque ad quinquagesimum lucernarum lumina exstinguit. Hoc enim veri experimentum est, si admotum priusquam exstinguat, scintillare sursum ac deorsum cogat. » *Op. cit.*, lib. XX, 3.

(4) « Papilio lucernarum luminibus advolans, inter mala medicamenta numeratur. » *Op. cit.*, lib. XXVIII, 45.

(5) « Ursinus adeps alopecias et raritatem superciliorum emendat, cum fungis lucernarum, ac fuligine quæ est in rostris earum. » *Loco cit.*, 46.

Digitized by Google

ment l'idée que le mysticisme païen attachait à la flamme et dont nous avons recueilli l'écho dans Plutarque. C'est ainsi qu'Apulée anime la lampe qui éclairait Psyché, qu'il lui donne de la joie, à la vue de Cupidon et l'envie de baiser un si beau corps (1). A part la folle exagération du rhéteur africain, nous ne pouvons méconnaître à un pareil trait l'adepte indiscret à qui nous devons la connaissance d'une foule de mystères. Au dire du scholiaste d'Aristophane (2), l'odeur des flambeaux sacrés passait pour avoir quelque chose de divin; et le feu, dans l'esprit de la science vraie ou supposée des magiciens, devenait l'âme du monde; il recevait leurs adorations, ils l'invoquaient dans leurs enchantements. La magicienne Pamphile (3), en prononçant les paroles qui doivent opérer sa métamorphose en hibou, a les yeux fixés sur la lampe qu'elle a allumée dans son observatoire, elle paraît la consulter et même s'entretenir avec elle : « multumque cum lucerna secreto collocuta. »

On sait l'effroi que jetait dans la population romaine l'arrivée d'une éclipse, et les pronostics affreux qu'en tirait la superstition. Il en était de ces pronostics comme de ceux tirés de la lampe; car, pour les anciens, les astres et les feux que nous allumons étaient de même nature et se comportaient de la même façon (4). Figurez-vous donc tout un peuple accourant au milieu des ténèbres et s'agitant inquiet dans les rues, sur les places, avec des lanternes et des torches à la main. « Si commencèrent adonc les Romains, dit Plutarque à propos d'une éclipse de lune (5), à faire bruire des bassins et

(1) *Metamorph.*, lib V.

(2) Schol. Aristop. ad *Ran.* V. 317.

(3) Apul. *Metamorph.*, lib III.

(4) « Illa (sidera) nimio alimento tracti humoris ignea vi abundantiam reddunt, cum decidere creduntur : ut apud nos quoque id, luminibus accensis, liquore olei notamus accidere. » Plin., *Hist. nat.*, lib. II, 6.

(5) Paul. Æmil., XXVIII : trad. d'Amyot.

Digitized by Google

autres vaisseaux de cuivre, comme est leur façon de faire en tel accident, cuidant par ce son là rappeler et faire revenir la lumière, en haussant quant et quant vers le ciel force flambeaux ardents, et force tisons de feu. » Leur but, en élevant ces feux vers le disque voilé de la lune, n'est pas seulement de purifier l'air et de délivrer la nuit des prétendus enchantements qui ont obscurci son flambeau ; ils ont encore la prétention de ranimer ses clartés assoupies et de lui communiquer une vie nouvelle, au moyen des lumières qu'ils lui présentent et qu'ils croient venir de la même source divine.

Cette idée de la divinité, attachée à la lumière, nous apparaîtra plus pure et plus grande, si nous remontons aux origines mêmes de l'usage des flambeaux dans les cérémonies religieuses. Selon Suidas (1), il aurait pris naissance à Athènes, dans les fêtes de Vulcain ; mais, si l'on en croit Eusèbe (2), la Grèce elle-même aurait emprunté ces usages à l'Egypte. La preuve qu'il en donne, c'est qu'on célébrait dans ce pays une *fête des lumières*. Cette fête se célébrait chaque année dans tout le pays, mais particulièrement à Saïs. Sur le soir, les eaux du Nil se couvraient de barques dont chacune portait une illumination brillante ; et les joyeuses embarcations se dirigeaient vers le temple de Neïth-Isis, qui se trouvait pareillement inondé de lumières (3).

Or, vous le savez, dans l'esprit des Grecs et des Romains, Cérès, Vesta, Minerve, Vénus et beaucoup d'autres personnages mythologiques se confondaient avec Isis (4), avant

(1) *Lexic.*

(2) *Præpar. evang.* X, 6. — Clem. Alex. *Stromat.* I, 16.

(3) Themist. *Serm.* XIII. — Voyez dans Hérodote, lib. II, 62, un récit un peu différent. Il nous apprend que les lampes allumées dans cette fête étaient alimentées avec du sel et de l'huile de *Cici*, le ricin de Pline (lib. XV, 7).

(4) Apul. *Metamorph.* lib. XI. — L'Isis d'Apulée est l'Isis Pélagique ou maritime. Celle que les Egyptiens invoquaient sous le

Digitized by Google

même que le culte nominal de cette déesse eût été introduit parmi eux ; et ce caractère lui est commun avec celle que les poètes appellent la grande-mère, la mère des dieux, comme elle l'est des plantes et des animaux, unique prototype des différentes divinités séparées dans le culte public (1).

A l'exemple de l'Egypte, la fête d'Isis, ou *Navigium Isidis*, fut célébrée à Rome avec la plus grande pompe sous les empereurs. Apulée (2) en décrit au long les cérémonies. On se rendait en procession au rivage de la mer, pour y consacrer à la déesse un vaisseau. « Une foule immense d'hommes et de femmes portaient des flambeaux, des torches, des cierges et d'autres lumières, afin, dit l'auteur, de se rendre favorable la mère des étoiles. » « Magnus » præterea sexus utriusque numerus, lucernis, tædis, ce» reis, et alio genere facium lumine, *siderum cœlestium* » *stirpem* propitiantes. »

Quel pouvait être l'objet de toutes ces lumières, si ce n'est (et le texte d'Apulée me semble renfermer cette idée), la reproduction des flambeaux lumineux qui scintillent au ciel, pour témoigner de cette parenté dont parle Plutarque entre le feu du ciel et celui que produisent nos mains, pour rendre en même temps un solennel hommage à la divinité, source de la lumière, de la chaleur et de la vie, à cette âme unique des choses, que l'univers adore sous des formes, sous des attributs, sous des noms et des rites divers ? « Cu» jus numen unicum, multiformi specie, ritu vario, nomine » multijugo, totus veneratur orbis (3). »

nom de *Neïth* répondait plus particulièrement à l'*Athéné* des Grecs et à la *Minerve* des étrusques et des romains. Mais ces distinctions et d'autres encore n'étaient que nominales.

(1) Euripid. *Bacch.* 275. — Pseud. Orph. *Hymn.* 13, 25, 59. — Philo, *de Vit. contemp.* p. 890. — Tzetz. *ad Licophr.* v. 707.

(2) Apul. *loc. cit.*

(3) Apul. *loc. cit.*

Digitized by Google

Vous le voyez, devant cette doctrine venue de l'Égypte, ou plutôt de l'Orient, tombe tout l'échafaudage de la cosmogonie et disparaissent les inventions des mythologues. Cet écho prolongé des temps primitifs domine toutes les religions officielles. Après s'être perpétué, à l'état d'idée vague, dans l'esprit d'un petit nombre d'hommes éclairés, il prend un corps au sein du paganisme, il y croît comme un germe fécond, en attendant que le christianisme déchire les formes grossières et décrépites qui lui servent d'enveloppe.

Suivant la tradition égyptienne, cette puissance créatrice, cette source unique de la lumière et de la vie universelles avait son symbole dans la cérémonie dont nous parlons. Au centre du cortége, un prêtre portait une lampe de la clarté la plus vive (1). Par sa forme, elle ne ressemblait en rien, dit Apulée, à celles qui éclairent les repas du soir; c'était une gondole en or, du milieu de laquelle sortait une large mais courte flamme.

Nous ne devons pas oublier de remarquer à quelle époque de l'année la fête avait lieu. C'était au retour du printemps, au mois de mars, à ce moment où la nature entière, prenant un aspect riant, salue, comme dit notre auteur, la mère du temps et des astres, la reine de l'univers (2).

C'était aussi au mois de mars qu'on allumait le feu

(1) « Lucernam.... non adeo nostris illis consimilem, quæ vespertinas illuminant epulas; sed aureum cymbium medio sui patore flammulam suscitans largiorem. » *Loc. cit.* — MONTFAUC. (Suppl. t. II, pl. 2), donne une prêtresse qui tient un vase dont la forme se rapporte assez à la description d'Apulée. Ce vase porte au centre un long col duquel sort une mèche. — Au culte d'Isis *pélagique* se rapportent peut-être les lampes en forme de nacelle allongée dont MONTFAUC. (t. II, pl. 67) donne un exemple à quatre becs, et les *Antiquités d'Herculanum* (v, I, p. 89) un autre à quatorze becs, rangés longitudinalement et en nombre égal sur chacun des côtés.

(2) APUL. *loc cit.*

Digitized by Google

nouveau sur l'autel de Vesta (1). Cette coïncidence n'est pas à négliger. Ne remarquez-vous pas en effet dans tout ce que vous connaissez du culte de Vesta, chez les Romains, la trace permanente du symbolisme que nous avons signalé? La divinité vénérée sous le nom de Vesta n'a ni statue, ni simulacre ; le feu seul la représente :

« Effigiem nullam Vesta nec ignis habent (2); »

Vesta, c'est la flamme personnifiée :

« Nec tu aliud Vestam quam vivam intellige flammam (3) : »

et ce feu sacré, suivant une tradition chère aux Romains, n'est autre que celui qu'Hector lui-même tira du sanctuaire de la déesse, dans la dernière nuit de Troye, pour le confier à Enée :

« Et manibus vittas, Vestamque potentem,
» Æternumque adytis effert penetralibus ignem (4); »

son origine se confond avec celle du peuple lui-même qui rattache à ce feu ses destinées, et aux yeux duquel la perpétuité de ce feu est la marque la plus certaine de la durée de son empire. Aussi les Romains veillent-ils avec un soin tout particulier à la conservation du feu de Vesta ; s'il vient à s'éteindre c'est pour eux la plus grande des calamités, et ils punissent des peines les plus sévères les négligences des Vestales à cet égard (5). De peur qu'une

(1) Sur le feu sacré du culte d'Isis, voyez le *Antich. di Ercol.* v. II, p. 315, 321. Sur l'usage égyptien d'une lampe perpétuellement allumée devant l'image des dieux, V. Herodot. lib. II, 130.

(2) Ovid. *Fastor.* lib. VI, 298.

(3) *Loc. cit.* 291.

(4) Virgil. *Æneid.* lib. II. 296. — Sil. Ital. I, 542.

(5) Ce feu, suivant Plutarque, devait être rallumé aux rayons du soleil, au moyen d'un miroir concave ; suivant Festus, en taraudant une table d'un bois très inflammable au frottement. On représente les vestales tenant dans les mains une lampe allumée, ou un petit vase à deux anses rempli de feu ; quelquefois, placées auprès d'un autel sur lequel est un brasier ardent. La lampe est aussi l'attribut que porte Vesta sur les médailles : Montfauc. *Antiq.*

Digitized by Google

erreur de leurs ancêtres n'ait privé Rome du véritable feu de Vesta et des priviléges qui y sont attachés, ils envoient leurs consuls, leurs préteurs, leurs dictateurs à Lavinium, et leur prescrivent d'y offrir, en entrant en charge, un sacrifice dans le temple où les Albains prétendaient conserver celui que les Troyens avaient apporté en Italie (1).

Sortez maintenant de l'enceinte consacrée à Vesta, vous y trouverez les mêmes respects. « Le feu, dit Porphyre (2), est, de sa nature divin et éternel; c'est pour cela qu'il y a crime à éteindre celui des autels. » Mais, ajoute Phèdre (3), « c'est un sacrilége que de le rallumer avec une lumière ordinaire, et il n'est pas plus permis de prendre ce feu pour les usages communs. » — Pourquoi la loi défend-elle, à Sparte, de donner du feu aux infâmes? Pourquoi le pythagoricien Andocide, sinon Pithagore lui-même, ne veut-il pas qu'on frappe la flamme avec l'épée? C'est que partout on honore le feu comme un symbole divin, comme l'emblème de la vie, de l'immortalité. — Et que signifient, dans les anciens monuments, un flambeau qu'on éteint ou qu'on renverse? C'est la marque du soleil couchant (4), du sommeil (5), de la mort (6): de même que celui qu'on élève est

expl., t. I, pl. 26. — Le même auteur donne une lampe circulaire à neuf becs, sous laquelle est écrite deux fois le nom de Vesta; c'était probablement un objet votif: *Op. cit.* t. I, pl. 28.

(1) Pompon. Læt. Lib. VI. — Macrob. Lib. III.

« . . . . . Quanquam diruta servat
Ignem trojanum, et Vestam colit Alba minorem. » Juven. *Sat.* IV, 60.

(2) *Quæstion. Homer.*

(3) « Ita hodie nec lucernam de flamma deùm,
» Nec de lucerna fas est accendi sacrum. » Phædr. *Fabular.* lib. IV. fab. X, 12.

(4) Montfauc. *Antiq. expl.* Supplém. T. I. pl. 215.

(5) Comus, le dieu des joies et des plaisirs nocturnes, soutient à peine le flambeau qui lui échappe, pour montrer que le sommeil s'est emparé de lui, suivant la description de Philostrate: Montfauc. *Op. cit.* Supl. T. I, pl. 203.

(6) *Op. cit.* T. V, pl. 57, 65, 89, 161: Supplém. T. I, pl. 121;

Digitized by Google

le signe du soleil levant (1), de la vie dans les apothéoses (2) et les *ex-voto* (3), de la victoire (4), de l'inspiration (5), de l'épanouissement, de la joie (6).

De là ce flambeau que les poètes placent dans les mains de l'Amour (7), comme dans celles de l'hymen (8), et même dans celles de Vénus (9); de là encore celui qu'ils donnent au jeune dieu Orthros, cette personnification du point du jour (10); à l'aurore, cette messagère de la lumière, cette blonde sœur du soleil (11); et toujours ces flambeaux brillent du plus vif éclat. Bien différente est la flamme de celui que tient la nuit, malgré les feux sans nombre qui constellent son manteau (12), de ceux que

T. V, pl. 10, 41. — Il y a des exemples de torches dressées et allumées, sur des tombeaux; mais elles y sont ordinairement accompagnées d'attributs funèbres : *Op. cit.* suppl. T. V, pl. 42, 44, 56 — V. aussi *Hercul. et Pompeï*, V. III, 85.

(1) MONTFAUC. *Op. cit.* suppl. T. I, pl. 216, 218.

(2) Médailles commémor. de l'apothéose de Faustine, femme de Marc-Aurèle, avec la légende *æternitas* ou *sideribus recepta* : MONTFAUC. *Op. cit.* suppl. T. IV, pl 31; T. V, pl. 160.

(3) Soleil tenant deux flambeaux levés en face d'un enfant que l'on croit être Valérien le jeune, avec l'inscription : *Bonæ spei Augusti votum. Op. cit.* T. I, pl. 74. — Cléobis et Biton avec leur mère : *Op. cit.* T. I, pl. 24.

(4) *Op cit.* T. I, pl. 40 : Monum. antiq. de l'église de Flavigny.

(5) *Pompeiana*, part. I, 24 : Génie poétique, Hermès, dans les peintures de la maison dite des *Vestales*.

(6) MONTFAUC. *Antiq. expl*, T. I, pl. 59 : Bacchus portant un flambeau, au lieu d'un tyrse.

(7) *Op. cit.* T I, pl. 114; T. V, pl. 170. — *Le Ant. di Ercol.* V. II, p. 263; V. IV, p. 61.

(8) MONTFAUC. *Antiq. expl.* T. III, pl. 130; suppl. t. I, pl. 150. — *Il mus. Borb.* V. IV, pl. 2.

(9) MONTFAUC. *Antiq. expl.* T. I, pl. 102, 103.

(10) *Op. cit.* suppl. T. I, pl. 214.

(11) *Op. cit.* supp. T. I, pl. 17.

(12) MONTFAUC. *Ant. expl.* T. I, pl. 91. 92, 214.

Digitized by Google

portent Hécate (1) et le dieu Lunus (2). Il n'en est pas ainsi non plus de ces torches affreuses, symbole de colère, qu'agitent Bellone et les Furies ; leur feu sombre et rougeâtre (3), comme le regard lui-même des funestes déesses, inspire l'effroi (4) : les poètes, caractérisant la destruction produite par ces redoutables brandons, veulent qu'ils soient d'if, bois considéré comme vénéneux et funéraire (5) :

« Angue ter excusso, et flagranti prævia taxo
» Tisiphone... »

Enfin le flambeau, indifféremment éteint ou allumé, devient, à divers titres, l'attribut de quelques autres divinités. Si, par exemple, nous laissons de côté le symbolisme pour aborder les réalités, nous rencontrons Cérès allant à la recherche de sa fille ; et, soit sur son char, soit à pied, la noble déesse porte constamment un flambeau (6), en mé-

(1) Tantôt Diane Lucifère tient deux flambeaux :
« O magna silvas inter et lucos dea,
» . . . . . .
» Cujus renidet mundus alterna face,
» Hecate triformis. » Senec. Trag. *Med.* 840.
— Montfauc. *Ant. expl.* T. I, pl. 42. — *Il mus. Borb.* V. IV, p. 3 : *Sacrifice d'Iphigénie, peint. de la maison dite d'Homère à Pompéi.* — Tantôt elle en porte un seul : — *Op. cit* V. IX, p. 35 ; *peint. de la maison de Castor et Pollux.* — Montfauc. *Ant. expl.* T. I, pl. 43, 89; T. V, pl. 68. — Hécate, invoquée par la magie, a les mêmes caractères: Apollon. *Argon.* lib. III, 1213 et seq.; Porphyr. Ap. *Euseb. Præp. ev.* lib. V, p. 202.

(2) Montfauc. *Ant. expl.*, T. I, pl. 81.

(3) « Prima manu rutilam de vertice Larissæo
» Ostendit Bellona facem. » Stat. *Thebaid.* lib. IV, 5.
« Nunc, nunc adeste sceleris ultrices deæ,
» Atram cruentis manibus amplexæ facem. » Senec. Tras. *Med.* sc I, 15.

(4) Lucian. *Catapl.* 22.

(5) Stat. *loc. cit.* 485.

(6) Montfauc. *Ant. expl.* t. I, pl. 39, 40, 41, 45. — *Il mus. Borb.* V. VIII, p. 34 ; ibid. V. IX, p. 35.
Claudian. *de raptu. Proserp.* lib. III, 376 et seq.

Digitized by Google

moire des branches de cyprès qu'elle alluma aux feux de l'Etna, pour éclairer ses pas pendant la nuit (1).

(1) Parmi les insignes iconographiques que les peintures de Pompéi et d'Herculanum (*Il mus. Borb.* v. IX, p. 19; *le Ant. di Ercol.* V. II, p. 203, 219, et V. III, p. 175.) placent aux mains des génies et des nymphes, nous trouvons souvent un objet que les antiquaires qualifient de tyrse, de sceptre, de candélabre. Les preuves en faveur de cette dernière dénomination ne nous paraissent pas assez concluantes, pour motiver de notre part une mention plus étendue.

Digitized by Google

Lecture de M. Gainet.

—

SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE, ET SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE.

PAR M. GUIZOT.

(Seconde partie.)

—

En abordant l'histoire de la civilisation européenne et avant d'entrer dans le récit proprement dit, l'auteur se croit obligé, à juste titre, de la caractériser assez clairement pour qu'elle apparaisse bien distincte de toutes les autres civilisations qui se sont succédées dans le monde.

Laissons l'auteur exposer sa pensée : *Quand on regarde*, dit-il, *aux civilisations qui ont précédé celles de l'Europe moderne, soit en Asie, soit ailleurs, y compris même la civilisation grecque et romaine, il est impossible de n'être pas frappé de l'unité qui y règne*... Elles sont exclusivement ou théocratiques ou démocratiques, ou sous la puissance d'une caste.

Il en a été tout autrement de la civilisation moderne ; sans entrer dans aucun détail, regardez-y, recueillez vos souvenirs ; elle vous apparaîtra sur-le-champ variée, confuse, orageuse ; toutes les formes, tous les principes d'organisation sociale y existent ;

Digitized by Google

les pouvoirs spirituels et temporels, les éléments théocratiques, monarchiques, aristocratiques, démocratiques, toutes les classes, toutes les situations sociales se mêlent, se pressent; il y a des degrés infinis dans la liberté, la richesse, l'influence...

Dans les idées et les sentiments de l'Europe, même variété, même lutte. Les croyances monarchiques, aristocratiques, populaires, se croisent, se combattent, se limitent, se modifient... Dans les sentiments on trouve un goût d'indépendance très prononcé à côté d'une grande facilité de soumission.

Les âmes sont aussi diverses, aussi agitées que la société. Le même caractère se retrouve dans les littératures modernes... Sous le point de vue de la forme et de la beauté de l'art, elles sont très inférieures à la littérature ancienne; mais sous le point de vue du fond des sentiments, des idées, elles sont plus fortes et plus riches. On voit que l'âme humaine a été ramenée sur un plus grand nombre de points. L'imperfection de la forme provient de cette cause même: plus les matériaux sont riches, nombreux, plus il est difficile de les ramener à une forme simple, pure.

Ce caractère de notre civilisation a eu sans doute cet inconvénient que, lorsqu'on considère isolément tel ou tel développement particulier de l'esprit humain dans les lettres, les arts, dans toutes les directions où l'esprit humain peut marcher, on le trouve en général inférieur au développement correspondant dans les civilisations anciennes; mais en revanche quand on regarde l'ensemble, la civilisation moderne se montre incomparablement plus riche qu'aucun autre.... Elle entrevoit devant elle une immense

Digitized by Google

carrière, et de jour en jour elle s'y élance plus rapidement, parce que la liberté accompagne de plus en plus ses mouvements.

Ce portrait de la civilisation européenne, quoi qu'habilement tracé, me paraît indigne de la réputation de son illustre auteur.

Et d'abord, est-ce donner une idée complète d'un système de civilisation que décrire seulement les formes du gouvernement, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus extérieur et de plus superficiel ?

Si une forme de gouvernement est vicieuse et que les citoyens qui la supportent en comprennent le vice, ne craignez pas qu'elle dure. Y a-t-il chez un peuple un courant d'idées qui aille se heurter contre une institution, ce n'est pas le courant qui se détournera, c'est l'institution qui sera emportée.

Si donc les anciens ont pu supporter des formes de gouvernements détestables, c'est qu'il y avait un vice correspondant dans leur intelligence, dans la science, dans la raison de ce temps; c'est que les principes d'après lesquels se faisaient l'éducation du peuple sortaient d'une source empoisonnée.

Par exemple, l'idée de l'unité de la race humaine s'étant perdue dans l'antiquité, avec celle de l'égalité primitive des hommes, il est sorti des erreurs opposées à ces vérités, d'abord sur plusieurs points un effrayant despotisme, et ensuite la plus grande iniquité morale, la plus difficile à déraciner, parce qu'elle avait dans l'homme, dans la caste triomphante, pour complices: l'orgueil et la volupté. Cette iniquité, c'est l'esclavage.

Digitized by Google

Mais cette unité de race et cette égalité naturelle une fois replacées par l'évangile dans la charte primitive du genre humain, les gouvernements quelque soit leur nom ne peuvent, sur une terre chrétienne, se promettre de la durée qu'à condition d'être modérés : et l'esclavage sera un attentat flétri par l'opinion.

Une seule vérité fondamentale méconnue dans un système de civilisation entraînera mille erreurs secondaires.

Il est bien vrai que M. Guizot semble porter cette variété et cette lutte à une plus grande profondeur, il veut nous la montrer régnant dans les idées. Mais on s'aperçoit aussitôt que les idées dont il s'agit ici ne sont que les doctrines monarchiques, aristocratiques et populaires ; ce ne sont que ces idées là qu'il nous montre se croisant et se limitant. Son observation ne perce pas au-dessous de la couche administrative dans ce qui fait l'ensemble de la civilisation et du corps social. Voilà tout ce qu'il nous montre dans les civilisations. Je l'en félicite même. Si on pouvait dire des idées modernes qu'elles se heurtent, qu'elles se croisent, n'en serions-nous pas réduits à prononcer l'oraison funèbre de toutes les sciences ? Les mathématiques, l'astronomie, la médecine, les sciences morales, toutes les sciences, ne vivent qu'à condition qu'elles reposent sur des principes démontrés, et pour cela invariables. Si elles venaient à se heurter, à se croiser, il y aurait anarchie parmi les savants et partant point de sciences. Ce qu'on voudrait nous donner comme une marque de supériorité serait

Digitized by Google

je ne dis pas une marque d'infériorité, mais une éclipse totale de la civilisation. Si déjà cette lutte contradictoire, cette mobilité d'opinion qui tue la certitude a envahi le domaine de certaines sciences morales de nos jours, il ne faut pas en être fier : c'est une des calamités de notre temps.

Il y aurait bien des choses à dire sur ce jugement absolu : que, par rapport à la forme, les anciens sont irrévocablement nos supérieurs. Mais l'auteur va plus loin et ne s'arrête pas à la forme, il va faire la part des anciens infiniment plus belle. Il dit : Lorsqu'on considère isolément tel ou tel développement particulier de l'esprit humain, dans les lettres, les arts, *dans toutes les directions où l'esprit humain peut marcher*, on le trouve en général inférieur au développement correspondant dans les civilisations anciennes. J'avoue que le courage me manque pour réfuter un pareil jugement.

Il est, je crois, clair comme le jour, que si nous égalons avec peine les anciens sur quelques points qui ne sont que des éléments secondaires dans la civilisation, nous les surpassons incomparablement dans toutes les choses qui sont le fond et la première substance de la richesse sociale, qui sont la partie la plus précieuse du patrimoine du genre humain, c'est-à-dire la connaissance exacte et l'application pratique de la justice, l'ensemble des connaissances morales, tout ce qui touche à la dignité de l'homme et au respect qu'on lui doit ; enfin tout ce qui a rapport à l'origine du genre humain comme à ses destinées. Les anciens, en traitant toutes ces questions, en ont parlé quelquefois avec

Digitized by Google

esprit, toujours en blessant le bon sens ; c'étaient des enfants. — Après bien des siècles nous arrivons seulement à l'âge mûr, âge mûr qui rappelle encore souvent les emportements de la jeunesse.

Lorsque M. Guizot ajoute : en revanche quand on regarde l'ensemble, la civilisation européenne se montre incomparablement plus riche qu'aucun autre, j'y vois une contradiction de plus qui, dans sa généralité, n'a pas même la force d'un désaveu.

Pour comparer les civilisations diverses, il fallait donc remonter aux raisons déterminantes de la diversité ; il fallait faire sommairement l'inventaire des richesses morales et intellectuelles, comparer le nombre de ces vérités générales et essentielles sans lesquelles la société languit dans la mesure où elle en est privée, ou meurt lorsqu'elles lui font défaut.

Je m'étonne que la haute raison de M. Guizot ne l'ait pas averti qu'il omettait pour peindre la civilisation européenne le trait saillant de sa physionomie, celui qui dit d'un seul coup tout ce qu'elle est. Il suffit de la nommer par son nom : elle est *chrétienne*. En prononçant ce mot, je saisis sur-le-champ que nous devons notre supériorité à la morale et à la philosophie de l'évangile. Dans ce code, je lis non-seulement la condamnation des iniquités sociales et politiques commises par l'ancien monde, mais j'y trouve encore l'ensemble de la loi naturelle brillant dans toutes ses parties d'un vif et impérissable éclat. Je vois se redresser sur leur véritable base le droit privé, le droit politique, le droit des gens. On ne pourrait plus leur porter atteinte sans subir la flétrissure de l'opinion, qui

Digitized by Google

sera désormais un juge incorruptible, parce qu'il est éclairé par des principes certains.

On me saura bon gré, je crois, de laisser à M. Jouffroy le soin de donner ici une leçon à M. Guizot. La correction, pour être fraternelle, n'en aura que plus de prix.

On trouvera dans le professeur de philosophie cette netteté d'idées et cette franchise auxquelles j'ai déjà rendu hommage à cette tribune.

Quand on envisage l'espèce humaine d'un peu haut, dit-il, *on la voit se diviser en quelques grandes masses où viennent se ranger, à peu d'exceptions près, toutes les nations du monde. Ce sont comme autant de famille de peuples qui ont chacune leur drapeau. Dans le sein de ces familles, il y a beaucoup d'inégalité; les nations qui les composent ne sont point aussi avancées les unes que les autres, mais toutes sont entraînées par le même mouvement. Ainsi, par exemple, quoiqu'il y ait loin de la civilisation de la Russie à celle de la France ou de l'Angleterre, il est facile de voir cependant que les Russes sont engagés dans le même système de civilisation que les Français ou que les Anglais. La même lumière les dirige vers un but qui nous est commun, et autour duquel ils gravitent comme nous, quoique de plus loin... Malgré la puissante attraction que nous exerçons sur les terres depuis qu'il sont venus camper parmi nous, ils ne sont point entrés dans nos voies. La Russie est la dernière planète de notre système, la Turquie d'Europe appartient à un autre... Le christianisme, le mahométisme et le brahminisme sont les trois grandes écoles, les trois grands systèmes de civilisation qui se partagent tout ce qui n'est point barbare sur la terre....*

Digitized by Google

Ces trois systèmes de civilisation sont, en d'autres termes, trois religions ou trois philosophies différentes: la chrétienne, la mahométane, la brahminique.

Cela n'a rien de surprenant. Une véritable religion n'est autre chose qu'une solution complète des grandes questions qui intéressent l'humanité, c'est-à-dire de la destinée de l'homme, de son origine, de son avenir, de ses rapports avec Dieu et ses semblables. Or, c'est en vertu des opinions que les peuples professent sur ces questions qu'ils se donnent un culte, des lois, un gouvernement, qu'ils adoptent certaines pensées, certaines habitudes, certaines mœurs, qu'ils aspirent à un ordre de choses qui est pour eux l'idéal du beau, du bien, du bon, du vrai en ce monde. Toute véritable religion entraine donc nécessairement après soi non seulement un certain culte, mais une certaine organisation politique, un certain ordre civil, et de certaines mœurs. En un mot, toute religion enfante une civilisation toute entière, qui est à elle-même comme l'effet est à sa cause, et qui tôt ou tard doit inévitablement se réaliser...

Quelles sont les forces respectives de ces trois systèmes, leur degré de vigueur et d'attraction dans la lutte qu'il soutiennent pour s'emparer du monde?.. Le plus vrai est par là même le plus fort, il doit finir par absorber les deux autres. Or les faits prouvent que la civilisation chrétienne est la seule des trois qui soit aujourd'hui douée d'une vertu expansive.

M. Jouffroy, en continuant, prouve que la supériorité de vérité dans les croyances des nations chrétiennes engendre tous les genres de supériorité.

Digitized by Google

On le voit, cet esprit lucide avait bien saisi la question ; il l'a bien posée : Il ne se trompe point quand il faut nommer le point capital de la civilisation européenne. Il indique à M. Guizot, d'où vient la supériorité de cette civilisation.

Il lui dira encore que ce qui manque d'unité, de clarté et de force, appartient moins à notre temps qu'à l'antiquité. Voici une de ses conclusions : le temps et la force des choses ont tout simplifié sur cette terre, et après quelques milliers d'années, le monde, d'abord si confus, si divers, si inconnu, si hostile à lui-même, s'est ramassé peu à peu et organisé.

Je sais que M. Jouffroy espérait qu'un jour son système de philosophie ferait encore mieux que l'évangile, mais cela ne l'a pas empêché de proclamer les bienfaits réels du christianisme et sa place dans le monde. En effet, le christianisme est le fait culminant de l'histoire générale. C'est l'astre qui domine l'horizon de la civilisation européenne.

J'ai insisté sur cette inexactitude de M. Guizot, parce que j'y trouve le premier anneau d'une série de faux jugements qu'il portera dans la suite. Décidément, l'illustre auteur ne croit pas, avec M. Jouffroy, que notre civilisation soit si largement l'ouvrage du christianisme. Ce n'est pas qu'on ne trouve chez lui de magnifiques pages en son honneur. C'est lui qui a dit : *Au Ve siècle, l'église seule exerçait un pouvoir moral. Elle faisait plus, elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle d'une loi supérieure à toutes les lois humaines ; elle professait cette croyance fondamentale pour*

Digitized by Google

le salut de l'humanité, qu'il y a au-dessus de toutes les lois humaines, une loi appelée selon les temps et les mœurs tantôt la raison, tantôt le droit divin, mais qui toujours et partout est la même sous des noms divers.

Plus loin il ajoutera : *la présence d'une influence morale, le maintien d'une loi divine et la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, ce sont là les trois grands bienfaits qu'au* v^e^ *siècle l'église chrétienne a répandu sur le monde européen.*

Certes, voilà des aveux considérables, et toutefois, en comparant tous les jugements de l'auteur, on est obligé de conclure, que parmi les causes qui ont conspiré à former notre civilisation, la place qu'il fait au christianisme est très petite. Et ce n'est point par distraction qu'il se refuse à la nommer chrétienne : c'est par conviction et pour être conséquent avec lui-même. J'ai voulu protester contre une idée qui tend à dévoyer notre civilisation en méconnaissant son point de départ.

En fixant ses regards sur les Gaules, M. Guizot y découvre trois éléments de civilisation, qu'il décrit séparément. Il y voit ce qui unit le monde romain, le monde barbare et l'église.

C'est une gloire acquise à l'auteur que depuis ses travaux sur l'administration romaine, sur son mécanisme, sur ses perfections et ses vices, cette étude n'est plus à faire ; c'est une question presque épuisée.

Il faut suivre le savant professeur dans son analyse de cette administration forte et puissante, dans son unité de mouvement, sous l'absolutisme

Digitized by Google

et à l'ombre de la majesté de l'empereur : forte dans la chaîne de sa hiérarchie, qui embrasse tout, qui prévoit tout.

Ce régime administratif était si bien le résumé du bon sens pratique d'un peuple qui excellait par le génie du gouvernement, qu'il a survécu à la chûte de l'empire, et s'est prolongé bien loin à travers le moyen-âge, comme pour tendre la main à notre administration moderne, que nous devons moins admirer quand les romains nous ont servi de modèles.

Quatre sortes de personnes se meuvent dans cette société : les sénateurs, les curiales, le peuple et les esclaves. On aime à suivre l'auteur vous peignant avec une parfaite connaissance des faits, la vie intérieure et publique de ces diverses classes d'hommes, à la fois accablés de charges à mesure que l'état s'affaisse ; car dans son épuisement il demande plus et protége moins.

C'est là une des belles parties du travail de M. Guizot. Du reste, il avoit déjà offert au public les essais sur l'histoire de France, qui contenaient toute sa pensée sur ces origines de notre histoire nationale.

L'auteur ne pouvait s'occuper du régime municipal romain sans parler de la législation romaine : il nous la montre se transmettant avec les municipes et gouvernant encore les débris du peuple romain à côté des barbares vainqueurs qui suivent leurs propres lois.

Mais on peut à bon droit demander à M. Guizot pourquoi il n'a pas même fait mention de l'influence du christianisme sur la législation romaine.

Digitized by Google

C'est là un fait considérable qui devait trouver place dans une pareille histoire. Le lecteur doit savoir que la loi romaine sous Justinien est toute autre que celle sous les premiers Césars; il faut qu'il sache le motif de cette transformation. Qu'on me permette d'en dire un mot pour faire comprendre l'importance de l'omission.

On peut distinguer trois époques dans la modification ou la transformation du droit romain. Il y a l'époque d'Alexandre Sévère, celle de Constantin, et celle de Justinien.

C'est une chose remarquable que la philosophie du droit change tout à coup chez les jurisconsultes qui fleurissaient après l'ère chrétienne.

Voici des paroles de Florentinus qui sont en opposition avec toutes les idées païennes : *La servitude*, dit-il, *est un établissement du droit des gens par lequel quelqu'un est soumis au domaine d'un autre, contre la nature (contra naturam)*. Et encore : *la nature a établi entre les hommes une certaine parenté.*

En ce qui concerne le droit naturel, dit Ulpien, *tous les hommes sont égaux. Par le même droit, tous les hommes naissent libres.*

Sénèque, à la même époque, professait les mêmes doctrines.

M. Troplong fera le commentaire. Une telle rencontre, dit-il, de la philosophie et du christianisme ne saurait être fortuite. Il faudrait même faire violence à toutes les vraisemblances pour attribuer à une simple élaboration spontanée de la première des principes si nouveaux pour elle. Ces

Digitized by Google

grandes vérités, que nous admirons dans Florentinus et dans Ulpien, le christianisme les professait depuis un siècle et demi ouvertement, hardiment, au prix du sang des martyrs ; et la merveille serait qu'avec leur puissance d'attraction elles n'eussent pas pénétré jusque dans les rangs politiquement hostiles.

Les chrétiens étaient déjà au sénat et dans tous les degrés de la hiérarchie. Leur esprit devait se faire jour.

Il serait absurde, ajoute le célèbre jurisconsulte, M. Troplong, de penser que l'empire admettait toutes les races et toutes les religions dans sa grande unité ; le christianisme seul n'a pas fourni son contingent à la masse commune des idées, lui qui était en possession des plus communicatives et des plus civilisatrices. Non, ce serait douter des puissantes harmonies de la vérité. Sans doute son ascendant n'est encore qu'indirect et détourné ; il ne plane pas encore comme le soleil du midi ; il est plutôt semblable à une aube matinale qui se lève sur l'horizon.

Il s'en faut de beaucoup que le code païen des Césars soit devenu tout à coup chrétien avec Constantin.

Voici seulement ce qui arriva : le principe d'équité secondé par le christianisme gagna sur-le-champ un terrain considérable. Bien des choses que la philosophie païenne avait considérées comme étant de droit strict, la philosophie chrétienne, partant d'un point plus large, les considéra comme de droit naturel.

La partie sur laquelle Constantin dirigea particulièrement ses vues pour la mettre au niveau

Digitized by Google

des principes du christianisme fut le droit des personnes.... On peut voir combien la législation chrétienne fit d'efforts pour élever l'homme matériel à la dignité de l'homme moral, pour éliminer au profit des droits de la nature, l'arbitraire concédé par le droit civil.

Nous arrivons à la troisième époque, à Justinien.

Le monde n'appartenait plus à Rome, il était acquis à la foi catholique. Le temps était donc venu d'en finir avec le fétichisme du droit strict si contraire à l'esprit chrétien, et qui n'avait que trop retardé le développement du droit naturel. Justinien l'attaqua corps à corps, le pourchassa dans tous les replis de la jurisprudence au profit de l'équité. C'est ce qui explique son travail de démolition du livre des Popinien, des Ulpien, et autres grands interprètes du IIIe siècle. Il prit en eux tout ce qui lui parut être de droit cosmopolite, et rejeta tout ce qui portait un caractère trop romain.

Ainsi, par exemple, dit encore M. Troplong, l'égalité s'empare du personnel des choses, elle efface les différences entre tous les affranchis et nivele les rangs libres en même temps qu'elle améliore le sort des esclaves; elle ne fait plus de différence entre la parenté masculine et la parenté des femmes; ce qui amène la dissolution de la famille romaine. Les idées de Constantin sur les pécules sont généralisées, et les droits des fils de famille sont augmentés par ce moyen; les filles et les petits enfants sont égalés aux enfants pour les conditions de l'exhérédation. L'émancipation cesse de rompre les liens de la famille, et la

Digitized by Google

famille civile se confond sous ce nouveau point de vue avec la famille naturelle ; l'équité enlève à l'adoption les droits exagérés qu'elle emprunte au droit civil : elle ne rend plus l'adopté étranger à ses propres parents.

Il abaisse à 6 pour °/₀ l'intérêt de l'argent qui était à 12. La théorie de la succession est assise sur ses véritables bases.

Enfin Justinien a épuré, rationalisé le droit ; il l'a élevé au niveau que le code civil a pu seul dépasser après treize siècles de préparations et d'épreuves.

Ces choses sont patentes par les textes, par les aveux de cent écrivains divers, en commençant par M. Villemain.

M. Guizot devait donc en faire la remarque en parlant d'une législation dont l'influence a été si durable dans les Gaules et chez les Francs.

Le second élément de la civilisation au ve siècle est l'élément barbare. Cette leçon de M. Guizot est encore une des meilleures. Il a consulté les sources avec une critique exacte, et avec son judicieux discernement il déduit bien les détails qui font revivre des peuples que nous ne connaissons que pour les avoir vus de profil, et par des monuments bien rares. La vie privée des barbares, leurs mœurs, leur législation, la rudesse et l'indépendance des caractères sont peints avec vérité.

Je ne ferai de remarque que sur un seul point. L'auteur avance et répète souvent depuis que l'indépendance de caractère du barbare a été la principale source de la liberté politique moderne.

Digitized by Google

Je ne nié pas absolument que la liberté politique moderne ne doive rien à cette origine. Mais en vérité, s'ils ont aimé l'indépendance c'est à la manière de l'antiquité et de tous les despotismes, ils s'aimaient pour eux-mêmes et point pour les autres. Ils l'ont fait sentir chez eux sur leurs esclaves, et au moyen-âge sur les colons.

Au reste, M. Guizot se refutera lui-même. Voici les paroles sensées et vraiment remarquables que je trouve au tome 4e, XIe leçon.

« Ce n'est point par la prédominance de l'indé» pendance individuelle que se fonde ou se déve» loppe la société : elle consiste essentiellement » dans la portion d'existence et de destinée que » les hommes mettent en commun, par laquelle » ils tiennent les uns aux autres, et vivent dans » les mêmes liens, sous les mêmes lois. C'est » là, à proprement parler, le fait social.

C'est la sagesse même qui a dicté ces paroles; mais elles s'accordent mal avec la prétention que j'ai signalée.

De l'indépendance de volonté et de caractère, mais c'est la chose du monde qui abonde le plus chez les humains. Le premier mouvement de la nature c'est l'insubordination à la règle. Ce n'est que par un acte réfléchi de la raison que la volonté se soumet.

Qu'est-ce que la barbarie? C'est l'excessive indépendance de caractère, et la civilisation n'est que l'état des citoyens qui soumettent leur corps et leur esprit à un travail organisé, suivi, pénible, qui heurte la paresse afin d'arriver par une série d'efforts à un but déterminé et utile.

Digitized by Google

La vraie liberté ne consiste pas à faire capricieusement ce que nous voulons, mais à faire sans contrainte ce que nous trouvons bon, lorsque cela ne blesse personne. M. Cousin a dit quelque part une magnifique parole: *Les limites de notre liberté sont écrites dans les droits de nos semblables.* Il a fallu bien du temps à l'église pour faire comprendre ce mot aux barbares.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9701

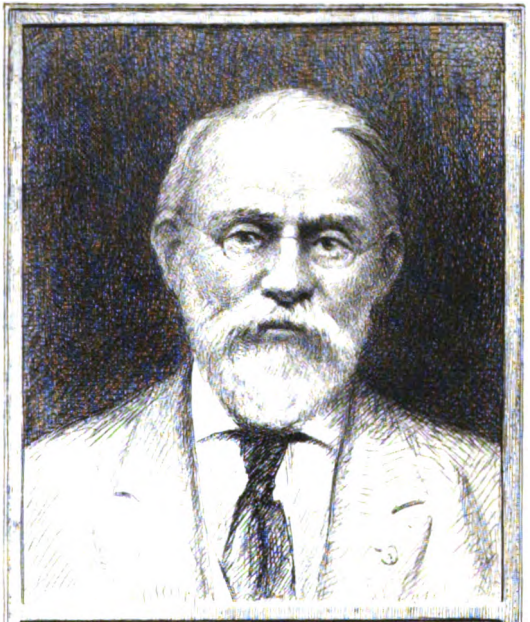

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google